

J
103
H72
1967/68
A3

CANADA. PARLEMENT.
CHAMBRE DES COMMUNES.
COMITE PERMANENT DE
L'AGRICULTURE, DES FORETS
ET DE L'AMENAGEMENT
RURAL, 1967/68.

AI	
DATE	

Procès-verbaux et
témoignages.

NAME - NOM

Canada. Parlement. Chambre des
Communes. Comité permanent de
l'agriculture, des forêts et de
l'aménagement rural, 1967/68.

Date Loaned

J
103
H72
1967/68
A3
A1

L'ABOLITION DES DROITS DE
MÉTIER EN FRANCE

PAR M. J. ROBERT

PARIS

1890

ÉDITIONS DE LA LIBRAIRIE

DE LA

LIBRAIRIE

DE LA

LIBRAIRIE

DE LA

LIBRAIRIE

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-septième législature

1967

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET
DE L'AMÉNAGEMENT RURAL

Président: M. EUGENE WHELAN

DÉLIBÉRATIONS

Fascicule 1

SÉANCE DU JEUDI 1^{er} JUIN 1967

Y COMPRIS

Appendice A :

Budget des dépenses (1967-1968) du ministère de l'Agriculture.

Appendice B :

Budget des dépenses (1967-1968) du ministère des Forêts et de
l'aménagement rural.

1967

COMITÉ PERMANENT

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET
DE L'AMÉNAGEMENT RURAL*Président: M. Eugene Whelan**Vice-président: M. Herman Laverdière*

MM.

Asselin	Godin,	Olson,
(<i>Richmond-Wolfe</i>),	Grills,	Peters,
Beer,	Herridge,	Pugh,
Berger,	Honey,	Rapp,
Choquette,	Hopkins,	Ricard,
Clermont,	Horner (<i>Acadia</i>),	Roxburgh,
Comtois,	Johnston,	Schreyer,
Côté	Jorgenson,	Stafford,
(<i>Nicolet-Yamaska</i>),	Lefebvre,	Stefanson,
Crossman,	MacDonald (<i>Prince</i>),	Tucker,
Danforth,	McKinley,	Watson (<i>Assiniboïa</i>),
Éthier,	Moore (<i>Wetaskiwin</i>),	Watson
Faulkner,	Muir (<i>Lisgar</i>),	(<i>Châteauguay-</i>
Forbes,	Neveu,	<i>Huntingdon-Laprairie</i>),
Gauthier,	Noble,	Yanakis—45.
Gendron,	Nowlan,	

Secrétaire du Comité,
Michael B. Kirby.

Y COMPRIS

Appendice A :

Budget des dépenses (1967-1968) du ministère de l'Agriculture.

Appendice B :

Budget des dépenses (1967-1968) du ministère des Forêts et de
l'aménagement rural.

PROCÈS-VERBAUX

ORDRES DE RENVOI

Le VENDREDI, 19 mai 1967

Il est résolu,—Que le Comité permanent de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural se compose des membres suivants:

MM.

Asselin	Grills,	Olson,
(Richmond-Wolfe),	Herridge,	Peters,
Beer,	Honey,	Pugh,
Berger,	Hopkins,	Rapp,
Choquette,	Horner (Acadia),	Ricard,
Clermont,	Johnston,	Roxburgh,
Comtois,	Jorgenson,	Schreyer,
Côté (Nicolet-Yamaska),	Laverdière,	Stafford,
Crossman,	Lefebvre,	Stefanson,
Danforth,	MacDonald (Prince),	Tucker,
Éthier,	McKinley,	Watson (Assiniboïa),
Faulkner,	Moore (Wetaskiwin),	Watson
Forbes,	Muir (Lisgar),	(Châteauguay-
Gauthier,	Neveu,	Huntingdon-Laprairie),
Gendron,	Noble,	Whelan,
Godin,	Nowlan,	Yanakis—(45).

Le JEUDI 25 mai 1967.

Il est ordonné,—Que sous réserve toujours des attributions du comité des attributions du comité des subsides relativement au vote des deniers publics, les postes énumérés au budget principal de 1967-1968 concernant les ministères de l'Agriculture, des Forêts et de l'Aménagement rural, soient retirés du comité des subsides et déferés au Comité permanent de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural.

Attesté

Le greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le JEUDI 1^{er} juin 1967.

Le Comité permanent de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Le Comité recommande que son quorum soit réduit de 23 à 15 membres.

Respectueusement soumis,

Le président,

EUGENE WHELAN.

Il est ordonné que sous réserve toujours des attributions du comité des attributions du comité des subides relativement au vote des deniers publics les postes énumérés au budget principal de 1967-1968 concernant les ministères de l'Agriculture, des Forêts et de l'Aménagement rural, soient retirés du comité des subides et délégués au Comité permanent de l'Agriculture, des forêts et de l'aménagement rural.

Attesté

Le greffier de la Chambre des communes

LÉON-J. RAYMOND

(Traduction)

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 30 mai 1967.

Le comité permanent de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural ayant été convoqué se réunit à 10 h. ce matin aux fins d'organisation. Les députés dont les noms suivent sont présents: MM. Choquette, Crossman, Faulkner, Gauthier, Herridge, Hopkins, Jorgenson, Lefebvre, MacDonald (*Prince*), McKinley, Moore (*Wetaskiwin*), Olson, Rapp, Roxburgh, Schreyer, Stefanson, Watson (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*), Whelan, Yanakis (19).

A 10 h. 30 du matin, le nombre de députés requis n'étant pas suffisant, les députés présents se retirent.

Le JEUDI 1^{er} juin 1967.

(1)

Le Comité permanent de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural se réunit aujourd'hui à 11 h. 05 du matin aux fins d'organisation.

Présents: MM. Beer, Berger, Choquette, Clermont, Crossman, Danforth, Éthier, Faulkner, Gauthier, Gendron, Godin, Grills, Herridge, Johnston, Jorgenson, Lefebvre, MacDonald (*Prince*), McKinley, Moore (*Wetaskiwin*), Neveu, Noble, Olson, Rapp, Roxburgh, Schreyer, Tucker, Whelan Yanakis (28).

Le secrétaire du Comité présidant l'assemblée et sur mise en nomination d'un président, M. Lefebvre propose, appuyé par M. Choquette, que M. Eugene Whelan soit élu président.

Sur proposition de M. Faulkner, appuyé par M. Berger,
Il est résolu,—Qu'on cesse les nominations.

Il est alors résolu, sans opposition, que M. Eugene Whelan soit élu président. M. Whelan occupe le fauteuil présidentiel et remercie les membres de l'honneur qu'on vient de lui conférer

Le président, sur mise en nomination d'un vice-président, M. Choquette propose, appuyé par M. Crossman, que M. Herman Laverdière soit élu vice-président.

Sur proposition de M. Tucker, appuyé par M. Schreyer,
Il est résolu,—Qu'on cesse les nominations.

Le président déclare M. Herman Laverdière élu vice-président.

Sur proposition de M. Éthier, appuyé par M. Rapp,
Il est résolu,—Qu'un sous-comité du programme et de la procédure, composé du président et de six membres nommés par le président, soit nommé.

Sur proposition de M. Éthier, appuyé par M. Tucker,
Il est résolu,—Que le Comité fasse imprimer, au jour le jour, 850 exemplaires en anglais et 350 exemplaires en français du compte rendu des délibérations.

Le président donne alors lecture de l'Ordre de renvoi du Comité.

Sur proposition de M. Faulkner, appuyé par M. Danforth,

Il est résolu,—Que les crédits paraissant au Budget principal des dépenses de 1967-1968, se rapportant au ministère de l'Agriculture et au ministère des Forêts et de l'Aménagement rural, soient imprimés en appendices aux délibérations d'aujourd'hui (*voir les appendices A et B*).

Sur proposition de M. Herridge, appuyé par M. Danforth,

Il est convenu,—Que le président soit autorisé à demander que le compte rendu des délibérations reçoive un rang de priorité plus élevé pour fins d'impressions.

Sur proposition de M. Lefebvre, appuyé par M. Clermont,

Il est résolu,—Qu'on accorde au Comité la permission de réduire son quorum de 23 à 15 membres.

M. Crossman demande alors que le sous-comité du programme et de la procédure discute la question de tenir des réunions dans les provinces de l'Atlantique. M. Danforth demande qu'on délibère en premier lieu sur les prévisions budgétaires du ministère des Forêts et de l'Aménagement rural.

Après délibération,

Il est convenu,—Que les deux questions soient déferées au sous-comité du programme et de la procédure.

A 11 h. 40 du matin, le Comité ayant terminé ses travaux, le président ajourne la séance jusqu'à nouvelle convocation.

Le secrétaire du Comité,
Michael B. Kirby.

AGRICULTURE

APPENDICE A

N°	Description	1967-1968		1967-1968	1967-1968	1967-1968	1967-1968	1967-1968
		1967-1968	1967-1968					
30	Administration, fonctionnement et entretien	12 922 300	13 182 100	12 922 300	13 182 100	12 922 300	13 182 100	12 922 300
29	Administration, fonctionnement et entretien	7 000 000	7 410 100	7 000 000	7 410 100	7 000 000	7 410 100	7 000 000
17	Subventions et contributions en faveur des agriculteurs	106 000 000	107 450 000	106 000 000	107 450 000	106 000 000	107 450 000	106 000 000
16	Administration, fonctionnement et entretien	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
15	Administration, fonctionnement et entretien	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
14	Administration, fonctionnement et entretien	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
13	Administration, fonctionnement et entretien	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
12	Administration, fonctionnement et entretien	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
11	Administration, fonctionnement et entretien	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
10	Administration, fonctionnement et entretien	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
9	Administration, fonctionnement et entretien	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
8	Administration, fonctionnement et entretien	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
7	Administration, fonctionnement et entretien	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
6	Administration, fonctionnement et entretien	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
5	Administration, fonctionnement et entretien	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
4	Administration, fonctionnement et entretien	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
3	Administration, fonctionnement et entretien	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
2	Administration, fonctionnement et entretien	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
1	Administration, fonctionnement et entretien	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000

AGRICULTURE

BUDGET DES DÉPENSES 1967-1968

AGRICULTURE

N° du crédit	Affectation	1967-1968	1966-1967	Changement	
				Augmen- tation	Dimi- nution
		\$	\$	\$	\$
(S)	Ministre de l'Agriculture—Traitement et indemnité d'automobile (Détail à la page 11) ..	17,000	17,000		
	ADMINISTRATION				
1	Administration centrale, y compris le Comité national de coordination des services agricoles, des contributions aux Commonwealth Agricultural Bureaux, et une contribution au Conseil de recherches en économie agricole d'un montant égal à la moitié des autres contributions faites au Conseil au cours de l'année financière mais ne dépassant pas \$50,000 (Détail à la page 11).....	6,652,800	5,234,100	1,418,700	
	RECHERCHES				
5	Administration, fonctionnement et entretien, y compris la cotisation du Canada à la Société internationale des sciences horticoles, un montant de \$625,000 en subventions pour aider aux recherches agricoles dans les universités et autres organismes scientifiques au Canada et pour payer les frais de publication de travaux de recherches du ministère comme suppléments à «l'Entomologiste canadien» (Détail à la page 15).....	33,845,800	30,771,700	3,074,100	
10	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel (Détail à la page 18).....	6,000,000	5,387,000	613,000	
		39,845,800	36,158,700	3,687,100	
	PRODUCTION ET MARCHÉS				
	Administration de la Direction				
15	Administration, fonctionnement et entretien, y compris l'exécution de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, et des contributions pour aider à la vente des produits agricoles, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor (Détail à la page 18).....	3,161,200	2,850,100	311,100	
17	Subventions et contributions selon le détail des affectations (Détail à la page 21).....	109,000,000	1,813,500	107,186,500	
(S)	Contributions aux provinces en vertu de la Loi sur l'assurance-récolte (Détail à la page 22)...	5,000,000	5,000,000	
		117,161,200	4,663,600	112,497,600	
	Animaux et produits animaux				
20	Administration, fonctionnement et entretien, y compris la cotisation du Canada à la Fédération internationale des producteurs laitiers (Détail à la page 22).....	7,950,300	7,410,100	540,200	
25	Subventions et contributions selon les montants et les conditions indiqués aux titres des sous-crédits énumérés dans le détail des affectations (Détail à la page 27).....	12,922,200	13,182,100	259,900
		20,872,500	20,592,200	280,300	

N° du crédit	Affectation	1967-1968	1966-1967	Changement	
				Augmen- tation	Dimi- nution
		\$	\$	\$	\$
PRODUCTION ET MARCHÉS (Suite)					
Végétaux et produits végétaux					
30	Administration, fonctionnement et entretien (Détail à la page 29).....	8,271,900	7,719,500	552,400	
35	Subventions et contributions selon le détail des affectations (Détail à la page 32).....	268,000	13,562,001		13,294,001
		8,539,900	21,281,501		12,741,601
HYGIÈNE VÉTÉRINAIRE					
40	Administration, fonctionnement et entretien, y compris la cotisation du Canada à l'Office international des épizooties et l'autorisation, nonobstant la Loi sur l'administration financière, de dépenser les recettes de l'année provenant des exploitants de salaisons qui demandent des services spéciaux (Détail à la page 34).....	16,132,800	15,048,900	1,083,900	
45	Subventions et contributions selon le détail des affectations (Détail à la page 36).....	1,381,000	1,048,600	332,400	
		17,513,800	16,097,500	1,416,300	
COMMISSION DES GRAINS					
(S)	Traitements des commissaires (Détail à la page 37).....	53,000	53,000		
50	Administration, fonctionnement et entretien, y compris la cotisation du Canada à l'Association internationale de la chimie des céréales et l'autorisation d'acheter des criblures (Détail à la page 37).....	8,128,200	7,451,600	676,600	
51	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel (Détail à la page 40).....	2,267,000	1,165,400	1,101,600	
		10,448,200	8,670,000	1,778,200	
ASSAINISSEMENT DES TERRES, TRAVAUX D'IRRIGATION ET DE CONSERVATION DES EAUX					
Travaux d'irrigation et de conservation des eaux dans les provinces de l'Ouest, y compris les travaux de la rivière Saskatchewan-Sud, le programme de rétablissement agricole des Prairies, la protection, l'assèchement et la mise en valeur de terrains—					
55	Administration, fonctionnement et entretien, y compris la cotisation du Canada à la Commission internationale des irrigations et du drainage (Détail à la page 41).....	9,688,000	9,757,400		69,400
60	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel (Détail à la page 43).....	14,645,000	22,961,000		8,316,000
		24,333,000	32,718,400		8,385,400
COMMISSION CANADIENNE DU LAIT					
65	Administration, fonctionnement et entretien (Détail à la page 44).....	208,700		208,700	

N° du crédit	Affectation	1967-1968	1966-1967	Changement	
				Augmen- tation	Dimi- nution
		\$	\$	\$	\$
	SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE				
70	Montant estimatif requis pour dédommager la Société du crédit agricole des pertes d'exploitation qu'elle aura à subir au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 1968 (Détail à la page 44).....	3,900,000	3,900,000	
	RÉCAPITULATION				
	A voter.....	244,422,900	145,363,001	99,059,899	
	Autorisé par la loi.....	5,070,000	70,000	5,000,000	
		249,492,900	145,433,001	104,059,899	

Emplois (hommes-année)		Montant
1967-1968	1966-1967	
		1967-1968 1966-1967
		\$ \$
		Valeur approximative des services importants non compris dans les crédits ci-après
Logement (fourni par le ministère des Travaux publics) ..		3,239,400 2,897,800
Logement (dans les bâtiments du ministère).....		3,898,900 3,339,100
Services de comptabilité et d'émission de chèques (Contrôleur du Trésor).....		1,068,900 929,100
Cotisations au Compte de pension de retraite (Conseil du Trésor).....		4,696,800 3,259,000
Cotisations au compte du Régime de pensions du Canada et au compte du Régime de rentes du Québec (Conseil du Trésor).....		727,900 804,800
Primes d'assurance chirurgicale-médicale des fonctionnaires (Conseil du Trésor).....		464,300 279,300
Indemnisation des employés de l'État pour accidents de travail (ministère du Travail).....		148,400 102,500
Transport du courrier en franchise (Postes).....		273,500 267,200
		14,518,100 11,878,800
		Statutaire—Ministre de l'Agriculture—Traitement et indemnité d'automobile
Traitement..... (1)		15,000 15,000
Indemnité d'automobile..... (2)		2,000 2,000
		17,000 17,000
		ADMINISTRATION
		Crédit 1^{er}—Administration centrale, y compris le Comité national de coordination des services agricoles, des contributions aux « Commonwealth Agricultural Bureaux » et une contribution au Conseil de recherches en économie agricole d'un montant égal à la moitié des autres contributions faites au Conseil au cours de l'année financière mais ne dépassant pas \$50,000
		ADMINISTRATION CENTRALE, Y COMPRIS LE COMITÉ NATIONAL DE COORDINATION DES SERVICES AGRICOLÉS
		Postes titularisés
Direction, sciences et professions		
	Sous-ministre (\$27,000)	
1	1	
3	3	Fonctionnaire supérieur 3 (\$20,000-\$24,750)
1	1	Fonctionnaire supérieur 2 (\$18,500-\$22,750)
2	2	Fonctionnaire supérieur 1 (\$16,500-\$20,500)
1	1	Administrateur du personnel 9 (\$17,270-\$20,802)
3	1	(\$14,000-\$16,000)
1	5	(\$12,000-\$14,000)
1	2	(\$10,000-\$12,000)
23	1	(\$8,000-\$10,000)
11	31	(\$6,000-\$8,000)
Administration et service extérieur		
3		(\$16,000-\$18,000)
14	2	(\$14,000-\$16,000)
20	4	(\$12,000-\$14,000)
21	6	(\$10,000-\$12,000)
51	18	(\$8,000-\$10,000)
3	10	(\$6,000-\$8,000)
3	5	(\$4,000-\$6,000)

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
		ADMINISTRATION (Suite)		
		Crédit 1^{er} (Suite)		
		ADMINISTRATION CENTRALE (Suite)		
		Postes titularisés (Suite)		
		Technique, exploitation et services		
	1	(\$12,000-\$14,000)		
	6	(\$10,000-\$12,000)		
1	15	(\$8,000-\$10,000)		
2	10	(\$6,000-\$8,000)		
4	24	(\$4,000-\$6,000)		
4	31	(Moins de \$4,000)		
		Soutien administratif		
	4	(\$8,000-\$10,000)		
	32	(\$6,000-\$8,000)		
	172	(\$4,000-\$6,000)		
	36	(Moins de \$4,000)		
417	336	Effectif constant.....	2,760,000	2,117,700
(417)	(336)	Emplois intermittents et autres.....	18,000	14,500
(5)	(5)			
(422)	(341)	Traitements et salaires (y compris \$270,200 pris en 1966-1967 sur le crédit Éventualités, du ministère des Finances, en vue du relèvement de la rémunération).....(1)	2,778,000	2,132,200
		Surtemps.....(1)	6,500	2,900
		Indemnités.....(2)	11,500	1,000
		Services professionnels et spéciaux.....(4)	28,900	52,900
		Frais de voyage et de déménagement.....(5)	105,000	71,600
		Dépenses des délégués aux conférences internationales.....(5)	56,000	39,000
		Transport: chemin de fer et camion.....(6)	8,000	5,800
		Affranchissement.....(7)	4,800	4,500
		Téléphone et télégrammes.....(8)	37,000	22,200
		Publication de rapports du ministère et autres imprimés.....(9)	5,500	5,500
		Papier, fournitures, accessoires et mobilier de bureau.....(11)	598,800	498,400
		Achat de livres, périodiques et reliure.....(11)	79,500	73,600
		Dépenses du Comité national de coordination des services agricoles.....(22)	5,000	5,000
		Divers.....(22)	7,900	5,800
			3,732,400	2,920,400
		Dépense		
		1964-1965..... \$ 1,424,089		
		1965-1966..... 2,029,471		
		1966-1967 (estimation)..... 2,700,000		
		DIVISION DE L'INFORMATION		
		Postes titularisés		
		Administration et service extérieur		
	1	(\$16,000-\$18,000)		
3	1	(\$14,000-\$16,000)		
	2	(\$12,000-\$14,000)		
5		(\$10,000-\$12,000)		
16	14	(\$8,000-\$10,000)		
	4	(\$6,000-\$8,000)		

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
ADMINISTRATION (Suite)				
Crédit 1^{er} (Suite)				
Postes titularisés (Suite)				
		Technique, exploitation et services		
1	1	(\$12,000-\$14,000)		
2		(\$10,000-\$12,000)		
10	6	(\$8,000-\$10,000)		
7	7	(\$6,000-\$8,000)		
8	5	(\$4,000-\$6,000)		
		(Moins de \$4,000)		
		Soutien administratif		
3	1	(\$6,000-\$8,000)		
17	19	(\$4,000-\$6,000)		
2	10	(Moins de \$4,000)		
75	70	Effectif constant.....	519,000	463,500
(75)	(70)	Emplois intermittents et autres.....	8,000	3,000
(2)	(1)			
(77)	(71)	Traitements et salaires (y compris \$59,200 pris en 1966-1967 sur le crédit Eventualités, du ministère des Finances, en vue du relèvement de la rémunération)..... (1)	527,000	466,500
		Surtemps..... (1)	1,900	2,500
		Services professionnels et spéciaux..... (4)	4,000	4,000
		Frais de voyage et de déménagement..... (5)	17,600	17,600
		Transport: chemin de fer et camion..... (6)	5,500	5,000
		Affranchissement..... (7)	5,500	5,500
		Téléphone et télégrammes..... (8)	4,500	4,000
		Publication de rapports du ministère et autres imprimés..... (9)	148,000	140,200
		Films, expositions et publicité..... (10)	257,000	178,900
		Papier, fournitures, accessoires et mobilier de bureau..... (11)	49,700	25,300
		Fournitures et approvisionnements..... (12)	20,400	12,000
		Acquisition de matériel..... (16)	4,900	22,900
		Réparation et entretien du matériel..... (17)	900	1,300
		Divers..... (22)	12,400	1,200
			1,059,300	886,900
Dépense				
		1964-1965..... \$	832,378	
		1965-1966.....	684,815	
		1966-1967 (estimation).....	923,000	
CONTRIBUTIONS AUX «COMMONWEALTH AGRICULTURAL BUREAUX» (£133,000)..... (20)				
Dépense				
		1964-1965..... \$	219,936	
		1965-1966.....	243,238	
		1966-1967 (estimation).....	242,800	
			399,000	242,800

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
ADMINISTRATION (Suite)				
Crédit 1^{er} (Suite)				
DIRECTION DE L'ÉCONOMIE, Y COMPRIS UNE CONTRIBUTION AU CONSEIL DE RECHERCHES EN ÉCONOMIE AGRICOLE D'UN MONTANT ÉGAL À LA MOITIÉ DES AUTRES CONTRIBUTIONS FAITES AU CONSEIL AU COURS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE MAIS NE DÉPASSANT PAS \$50,000				
Postes titularisés				
		Direction, sciences et professions		
	1	Fonctionnaire supérieur 2 (\$18,500-\$22,750)		
1		Économiste senior 2 (\$18,500-\$22,750)		
2		Économiste senior 1 (\$16,500-\$20,500)		
2		(\$16,000-\$18,000)		
16		(\$14,000-\$16,000)		
19	14	(\$12,000-\$14,000)		
	17	(\$10,000-\$12,000)		
35	16	(\$8,000-\$10,000)		
	26	(\$6,000-\$8,000)		
2	2	(Emplois saisonniers)		
		Administration et service extérieur		
2		(\$8,000-\$10,000)		
	2	(\$6,000-\$8,000)		
		Technique, exploitation et services		
6	1	(\$8,000-\$10,000)		
10	12	(\$6,000-\$8,000)		
2	4	(\$4,000-\$6,000)		
		Soutien administratif		
4	2	(\$6,000-\$8,000)		
39	25	(\$4,000-\$6,000)		
2	18	(Moins de \$4,000)		
142	142			
(141)	(141)	Effectif constant.....	1,095,900	1,009,600
(7)	(7)	Emplois intermittents et autres.....	26,200	23,100
(148)	(148)	Traitements et salaires (y compris \$118,100 pris en 1966-1967 sur le crédit d'éventualités, du ministère des Finances, en vue du relèvement de la rémunération).....		
		Surtemps..... (1)	1,122,100	1,032,700
		Indemnités..... (2)	1,000	1,000
		Services professionnels et spéciaux..... (4)	9,200	3,000
		Frais de voyage et de déménagement..... (5)	104,200	15,000
		Transport: chemin de fer et camion..... (6)	51,500	51,500
		Affranchissement..... (7)	400	400
		Téléphone et télégrammes..... (8)	200	100
		Publication de rapports du ministère et autres imprimés..... (9)	8,500	6,000
		Papier, fournitures, accessoires et mobilier de bureau..... (11)	41,700	27,700
		Fournitures et approvisionnements..... (12)	56,000	14,000
		Acquisition de matériel..... (16)	1,900	1,900
		Réparation et entretien du matériel..... (17)	6,900	6,200
		Contribution spéciale au Conseil de recherches en économie agricole..... (20)	3,300	4,300
		Divers..... (22)	50,000	20,000
			5,200	200
			1,462,100	1,184,000

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
ADMINISTRATION (Suite)				
Crédit 1^{er} (Suite)				
DIRECTION DE L'ÉCONOMIE (Suite)				
Dépense				
		1964-1965.....	\$ 983,356	
		1965-1966.....	979,176	
		1966-1967 (estimation).....	1,075,800	
Total du Crédit 1^{er}.....			6,652,800	5,234,100
Dépense				
		1964-1965.....	\$ 3,459,759	
		1965-1966.....	3,936,700	
		1966-1967 (estimation).....	4,941,600	
RECHERCHES				
Crédit 5—Administration, fonctionnement et entretien, y compris la cotisation du Canada à la Société Internationale des sciences horticoles, un montant de \$450,000 en subventions pour aider aux recherches agricoles dans les universités et autres organismes scientifiques au Canada et pour payer les frais de publication de travaux de recherches du ministère comme suppléments à «L'Entomologiste canadien»				
ADMINISTRATION, Y COMPRIS LA COTISATION DU CANADA À LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DES SCIENCES HORTICOLES, UN MONTANT DE \$625,000 EN SUBVENTIONS POUR AIDER AUX RECHERCHES AGRICOLES DANS LES UNIVERSITÉS ET AUTRES ORGANISMES SCIENTIFIQUES AU CANADA ET POUR PAYER LES FRAIS DE PUBLICATION DE TRAVAUX DE RECHERCHES DU MINISTÈRE COMME SUPPLÉMENTS À «L'ENTOMOLOGISTE CANADIEN»				
Postes titularisés				
Direction, sciences et professions				
		Fonctionnaire supérieur 2 (\$18,500-\$22,750)		
2	2			
		Fonctionnaire supérieur 1 (\$16,500-\$20,500)		
4	5			
4	4	(\$18,000-\$20,000)		
8		(\$16,000-\$18,000)		
7	5	(\$14,000-\$16,000)		
2	10	(\$12,000-\$14,000)		
	3	(\$10,000-\$12,000)		
6	4	(\$8,000-\$10,000)		
	2	(\$6,000-\$8,000)		
Administration et service extérieur				
1		(\$16,000-\$18,000)		
3	1	(\$12,000-\$14,000)		
	1	(\$10,000-\$12,000)		
8	3	(\$8,000-\$10,000)		
1	6	(\$6,000-\$8,000)		
Technique, exploitation et services				
1		(\$14,000-\$16,000)		
5	2	(\$12,000-\$14,000)		
1	7	(\$10,000-\$12,000)		
11	6	(\$8,000-\$10,000)		
28	24	(\$6,000-\$8,000)		
47	50	(\$4,000-\$6,000)		
12	15	(Moins de \$4,000)		

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
RECHERCHES (Suite)				
Crédit 5 (Suite)				
ADMINISTRATION (Suite)				
Postes titularisés (Suite)				
Soutien administratif				
8	2	(\$6,000-\$8,000)		
78	68	(\$4,000-\$6,000)		
12	21	(Moins de \$4,000)		
A salaire régissant				
40	68	(Service continu)		
7	7	(Service discontinu)		
4	18	(Emplois saisonniers)		
300	334	Effectif constant.....	1,911,204	1,891,900
(295)	(323)	Emplois intermittents et autres.....	41,896	48,800
(9)	(13)			
(304)	(336)	Traitements et salaires (y compris \$159,700 pris en 1966-1967 sur le crédit Éventualités, du ministère des Finances, en vue du relèvement de la rémunération)..... (1)	1,953,100	1,940,700
		Surtemps..... (2)	13,600	14,500
		Indemnités..... (2)	1,000	1,000
		Services professionnels et spéciaux..... (4)	80,000	65,500
		Frais de voyage et de déménagement..... (5)	65,000	60,000
		Transport: chemin de fer et camion..... (6)	18,000	15,000
		Affranchissement..... (7)	20,000	20,000
		Téléphone et télégrammes..... (8)	18,000	17,000
		Publication des rapports du ministère et autres imprimés..... (9)	150,000	142,500
		Papier, fournitures, accessoires et mobilier de bureau..... (11)	40,000	32,000
		Fournitures et approvisionnements..... (12)	115,000	115,000
		Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages..... (14)	45,000	40,000
		Réparation et entretien du matériel..... (17)	53,000	47,200
		Location de matériel..... (18)	4,000	5,000
		Subventions en vue d'aider aux recherches agricoles..... (20)	625,000	450,000
		Frais d'affiliation à la Société internationale des sciences horticoles..... (20)	400	400
		Contributions d'assurance-chômage..... (21)	200	200
		Divers..... (22)	5,000	4,000
			3,206,300	2,970,000
Dépense				
		1964-1965..... \$	2,126,823	
		1965-1966.....	2,548,903	
		1966-1967 (estimation).....	2,800,000	
INSTITUTS, STATIONS, FERMES, LABORATOIRES ET SERVICES—FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN				
Postes titularisés				
Direction, sciences et professions				
21	6	(\$18,000-\$20,000)		
73		(\$16,000-\$18,000)		
506	15	(\$14,000-\$16,000)		
21	134	(\$12,000-\$14,000)		
143	251	(\$10,000-\$12,000)		
181	523	(\$8,000-\$10,000)		
2	18	(\$6,000-\$8,000)		
	1	(\$4,000-\$6,000)		

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
RECHERCHES (Suite)				
Crédit 5 (Suite)				
INSTITUTS, STATIONS, FERMES, LABORATOIRES ET SERVICES—FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN (Suite)				
Postes titularisés (Suite)				
Administration et service extérieur:				
1		(\$10,000-\$12,000)		
21	4	(\$8,000-\$10,000)		
2	16	(\$6,000-\$8,000)		
Technique, exploitation et services				
1		(\$14,000-\$16,000)		
3	1	(\$10,000-\$12,000)		
20	6	(\$8,000-\$10,000)		
429	173	(\$6,000-\$8,000)		
1,077	1,271	(\$4,000-\$6,000)		
15	13	(Moins de \$4,000)		
2	4	(Service discontinu)		
8	8	(Emplois saisonniers)		
Soutien administratif				
1		(\$8,000-\$10,000)		
32	10	(\$6,000-\$8,000)		
226	125	(\$4,000-\$6,000)		
23	132	(Moins de \$4,000)		
3	3	(Service discontinu)		
4	3	(Emplois saisonniers)		
Postes à salaires régnants				
539	515	(Service continu)		
2	5	(Service discontinu)		
370	354	(Emplois saisonniers)		
3,726	3,591			
(3,569)	(3,439)			
(222)	(212)			
(3,791)	(3,651)			
		Effectif constant.....	23,478,254	21,156,400
		Emplois intermittents et autres.....	854,346	785,100
		Traitements et salaires (y compris \$2,638,500 pris en 1966-1967 sur le crédit Éventualités, du ministè- re des Finances, en vue du relèvement de la rémunération)..... (1)	24,332,600	21,941,500
		Surtemps..... (1)	272,500	220,000
		Indemnités..... (2)	90,000	100,000
		Services professionnels et spéciaux..... (4)	350,000	320,000
		Frais de voyage et de déménagement..... (5)	610,000	560,000
		Transport: chemin de fer et camion..... (6)	70,000	65,000
		Téléphone et télégrammes..... (8)	142,000	115,000
		Papier, fournitures, accessoires et mobilier de bureau..... (11)	320,000	270,000
		Fournitures et approvisionnements..... (12)	1,510,000	1,450,000
		Combustible pour chauffage..... (12)	265,000	265,000
		Aliments pour bétail..... (12)	860,000	760,000
		Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages..... (14)	475,000	460,000
		Location de terrains et de bâtiments..... (15)	90,000	90,000
		Réparation et entretien du matériel..... (17)	410,000	400,000
		Location de matériel..... (18)	73,000	67,000
		Services de ville..... (19)	706,200	655,000
		Contributions d'assurance-chômage..... (21)	2,700	2,700
		Divers..... (22)	60,500	60,500
			30,639,500	27,801,700
		Dépense Recette		
		1964-1965..... \$ 22,856,106 \$1,203,775		
		1965-1966..... 25,062,901 1,205,915		
		1966-1967 (estimation)..... 28,232,500 1,217,500		
		Total du crédit 5.....	33,845,800	30,771,700

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968 \$	1966-1967 \$
RECHERCHES (Suite)				
Crédit 5 (Suite)				
		Dépense	Recette	
1964-1965		\$ 24,982,929	\$1,203,775	
1965-1966		27,611,804	1,205,915	
1966-1967 (estimation)		31,032,500	1,217,500	
Crédit 10—Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel				
		Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages et terrains..... (13)		
		4,000,000	3,887,000	
		Construction ou acquisition de matériel..... (16)		
		2,000,000	1,500,000	
		6,000,000	5,387,000	
		Dépense		
1964-1965		\$ 3,855,129		
1965-1966		4,980,748		
1966-1967 (estimation)		4,300,000		
PRODUCTION ET MARCHÉS				
Administration				
Crédit 15—Administration, fonctionnement et entretien, y compris l'exécution de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles et des contributions pour aider à la vente des produits agricoles, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor				
ADMINISTRATION DE LA DIRECTION, Y COMPRIS DES CONTRIBUTIONS POUR AIDER À LA VENTE DES PRODUITS AGRICOLES, SOUS RÉSERVE DE L'APPROBATION DU CONSEIL DU TRÉSOR				
Postes titularisés				
Direction, sciences et professions				
	1	Fonctionnaire supérieur 2 (\$18,500-\$22,750)		
	2	(\$14,000-\$16,000)		
	1	(\$12,000-\$14,000)		
	4	(\$10,000-\$12,000)		
	24	(\$8,000-\$10,000)		
	22	(\$6,000-\$8,000)		
		(\$4,000-\$6,000)		
Administration et service extérieur				
	2	(\$14,000-\$16,000)		
	1	(\$12,000-\$14,000)		
	1	(\$10,000-\$12,000)		
	7	(\$8,000-\$10,000)		
	2	(\$6,000-\$8,000)		
Technique, exploitation et services				
		(\$8,000-\$10,000)		
	47	(\$6,000-\$8,000)		
	41	(\$4,000-\$6,000)		

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
PRODUCTION ET MARCHÉS (Suite)				
Administration (Suite)				
Crédit 15 (Suite)				
ADMINISTRATION DE LA DIRECTION (Suite)				
Postes titularisés (Suite)				
Soutien administratif				
13	4	(\$6,000-\$8,000)		
62	48	(\$4,000-\$6,000)		
11	30	(Moins de \$4,000)		
2	1	(Service discontinu)		
1	1	Postes à salaires régnants (Service discontinu)		
244	207			
(243)	(206)	Effectif constant.....	1,463,700	1,209,200
(2)	(2)	Emplois intermittents et autres.....	5,300	5,100
(245)	(208)	Traitements et salaires (y compris \$141,300 pris en 1966-1967 sur le crédit Éventualités, du ministère des Finances, en vue du relèvement de la rémuné- ration).....(1)	1,469,000	1,214,300
		Surtemps.....(1)	2,000	1,700
		Indemnités.....(2)	7,100	5,000
		Frais de voyage et de déménagement.....(5)	169,000	161,000
		Transport: chemin de fer et camion.....(6)	1,500	1,500
		Affranchissement.....(7)	1,200	800
		Téléphone et télégrammes.....(8)	9,700	9,700
		Publication de rapports et autres imprimés.....(9)	27,500	51,400
		Papier, fournitures, accessoires et mobilier de bureau.....(11)	49,900	19,000
		Fournitures et approvisionnements.....(12)	7,900	7,500
		Acquisition de matériel.....(16)	8,000	25,000
		Réparation et entretien du matériel.....(17)	2,700	1,800
		Contributions pour aider à la vente des produits agri- coles.....(20)	20,000	20,000
		Divers.....(22)	5,000	5,000
			1,780,500	1,523,700
		Dépense		
		1964-1965..... \$	995,055	
		1965-1966.....	1,188,934	
		1966-1967 (estimation).....	1,475,000	
EXÉCUTION DE LA LOI SUR LA STABILISATION DES PRIX AGRICOLES				
Postes titularisés				
Administration et service extérieur				
1	2	(\$12,000-\$14,000)		
1		(\$10,000-\$12,000)		
1		(\$8,000-\$10,000)		
	1	(\$6,000-\$8,000)		
3	3	Soutien administratif (\$4,000-\$6,000)		
6	6			
(6)	(6)	Effectif constant.....	50,000	47,400
(106)	(84)	Emplois intermittents et autres.....	324,500	275,100
(112)	(90)	Traitements et salaires (y compris \$50,500 pris en 1966-1967 sur le crédit Éventualités, du ministè- re des Finances, en vue du relèvement de la rémunération).....(1)	374,500	322,500
		Surtemps.....(1)	3,000	3,000

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
PRODUCTION ET MARCHÉS (Suite)				
Administration (Suite)				
Crédit 15 (Suite)				
EXÉCUTION DE LA LOI SUR LA STABILISATION DES PRIX AGRICOLES (Suite)				
		Indemnités.....(2)	100	100
		Frais de voyage et de déménagement.....(5)	5,000	5,000
		Transport: chemin de fer et camion.....(6)	200	200
		Téléphone et télégrammes.....(8)	2,100	2,100
		Papier, fournitures, accessoires et mobilier de bureau(11)	10,800	5,000
		Divers, y compris les dépenses du Comité consul- tatif.....(22)	9,000	9,000
			404,700	346,900
		Dépense		
		1964-1965.....\$	378,665	
		1965-1966.....	377,845	
		1966-1967 (estimation).....	397,600	
EXÉCUTION DE LA LOI SUR L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES				
Postes titularisés				
Administration et service extérieur				
1		(\$14,000-\$16,000)		
1		(\$12,000-\$14,000)		
	2	(\$10,000-\$12,000)		
2	2	(\$8,000-\$10,000)		
15	2	(\$6,000-\$8,000)		
Technique, exploitation et services				
2	1	(\$6,000-\$8,000)		
2	18	(\$4,000-\$6,000)		
Soutien administratif				
1		(\$8,000-\$10,000)		
2	1	(\$6,000-\$8,000)		
29	18	(\$4,000-\$6,000)		
3	14	(Moins de \$4,000)		
58	58	Effectif constant.....	351,000	372,000
(58)	(58)	Emplois intermittents et autres.....	326,000	314,500
(70)	(70)			
(128)	(128)	Traitements et salaires (y compris \$129,500 pris en 1966-1967 sur le crédit Éventualités, du minis- tère des Finances, en vue du relèvement de la rémunération).....(1)	677,000	686,500
		Frais de voyage et de déménagement.....(5)	250,500	244,500
		Transport: chemin de fer et camion.....(6)	1,000	1,000
		Affranchissement.....(7)	6,000	6,000
		Téléphone et télégrammes.....(8)	15,000	15,000
		Papier, fournitures, accessoires et mobilier de bureau(11)	20,000	20,000
		Fournitures et approvisionnements.....(12)	1,500	1,500
		Contributions d'assurance-chômage.....(21)	1,000	1,000
		Divers.....(22)	4,000	4,000
			976,000	979,500

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
PRODUCTION ET MARCHÉS (suite)				
Administration (suite)				
Crédit 15 (Suite)				
EXÉCUTION DE LA LOI SUR L'ASSISTANCE À L'AGRI- CULTURE DES PRAIRIES (Suite)				
		Dépense		
		1964-1965.....	\$ 1,106,224	
		1965-1966.....	793,070	
		1966-1967 (estimation).....	979,000	
		Total du crédit 15	3,161,200	2,850,100
		Dépense		
		1964-1965.....	\$ 2,479,944	
		1965-1966.....	2,359,849	
		1966-1967 (estimation).....	2,851,600	
Crédit 17—Subventions et contributions selon le détail des affectations				
MONTANT ESTIMATIF REQUIS POUR DÉDOMMAGER LE COMpte DE STABILISATION DES PRODUITS AGRICOLES, DE FAÇON À RECOUVRE LA PERTE NETTE DE L'OFFICE DE STABILISATION DES PRIX AGRICOLES À LA DATE DU 31 MARS 1968.....(20)				
			100,000,000	
		Dépense		
		1964-1965.....	\$ 57,118,000	
		1965-1966.....	39,407,119	
		1966-1967 (estimation).....	89,967,000	
MONTANT ESTIMATIF REQUIS POUR DÉDOMMAGER LE COMpte DE L'OFFICE DES PRODUITS AGRICOLES, DE FAÇON À RECOUVRE LA PERTE NETTE D'EXPLOITATION PORTÉE AU COMpte À LA DATE DU 31 MARS 1968(20)				
			9,000,000	
		Dépense		
		1964-1965.....	\$ 300,000	
		1965-1966.....	1,619,121	
		1966-1967 (estimation).....	5,663,000	

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
		PRODUCTION ET MARCHÉS (Suite)		
		Administration (Suite)		
		Crédit 17 (Suite)		
		CRÉDITS NON REQUIS EN 1967-1968		
		Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la loi sur les installations frigorifiques.....(20)		26,500
		Paiements aux producteurs admissibles pour la transformation du lait et de la crème livrés aux établissements en l'année de production 1964-1965, les paiements devant se faire à raison du quintal de lait et au taux de		
		a) 25c. le cwt pour des quantités s'élevant jusqu'à 47,999 livres.		
		b) 20c. le cwt pour des quantités variant entre 48,000 et 95,999 livres, et		
		c) 10c. le cwt pour des quantités dépassant 95,999 livres en conformité des conditions et modalités prescrites par le gouverneur en conseil..(20)		1,787,000
		(20)		1,813,500
		Total du crédit 17.....	109,000,000	1,813,500
		Dépense		
		1964-1965..... \$ 57,862,887		
		1965-1966..... 60,236,565		
		1966-1967 (estimation)..... 96,345,500		
		Statutaire—Contributions aux provinces en vertu de la loi sur l'assurance-récolte (c. 42, S.C. 1959, modifié).....(20)	5,000,000	
		Animaux et produits animaux		
		Crédit 20—Administration, fonctionnement et entretien, y compris la cotisation du Canada à la Fédération internationale des producteurs laitiers		
		DIVISION DES PRODUITS LAITIERS—FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN, Y COMPRIS LA COTISATION DU CANADA À LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES PRODUCTEURS LAITIERS		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
1		(\$16,000-\$18,000)		
2	1	(\$14,000-\$16,000)		
4	2	(\$12,000-\$14,000)		
12	7	(\$10,000-\$12,000)		
14	16	(\$8,000-\$10,000)		
	7	(\$6,000-\$8,000)		
3		Administration et service extérieur		
		(\$8,000-\$10,000)		
	2	(\$6,000-\$8,000)		

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
PRODUCTION ET MARCHÉS (Suite)				
Animaux et produits animaux (Suite)				
Crédit 20 (Suite)				
DIVISION DES PRODUITS LAITIERS—FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN (Suite)				
Postes titularisés (Suite)				
		Technique, exploitation et services		
	1	(\$8,000-\$10,000)		
37	4	(\$6,000-\$8,000)		
42	68	(\$4,000-\$6,000)		
4	4	(Moins de \$4,000)		
4		(Service discontinu)		
2	1	(Emplois saisonniers)		
Soutien administratif				
		(\$6,000-\$8,000)		
2	12	(\$4,000-\$6,000)		
29	29	(Moins de \$4,000)		
11	2	(Emplois saisonniers)		
Postes à taux régnants				
	2	(Service continu)		
169	158	Effectif constant.....	961,900	895,200
(166)	(157)	Emplois intermittents et autres.....	25,000	25,000
(10)	(10)			
(176)	(167)			
Traitements et salaires (y compris \$112,600 pris en 1966-1967 sur le crédit Éventualités, du ministère des Finances, en vue du relèvement de la rémunération)..... (1)				
		Surtemps..... (1)	986,900	920,200
		Services professionnels et spéciaux..... (4)	1,100	1,100
		Frais de voyage et de déménagement..... (5)	4,000	4,000
		Transport: chemin de fer et camion..... (6)	110,000	110,000
		Affranchissement..... (7)	3,500	3,500
		Téléphone et télégrammes..... (8)	5,500	5,500
		Publication de rapports et autres imprimés..... (9)	10,300	10,300
		Papier, fournitures et accessoires et mobilier de bureau..... (11)	4,200	2,500
		Fournitures et approvisionnement..... (12)	21,800	12,000
		Acquisition de matériel..... (16)	18,000	18,000
		Réparation et entretien du matériel..... (17)	16,000	18,000
		Cotisation à la Fédération internationale des producteurs laitiers..... (20)	7,000	7,000
		Contributions d'assurance-chômage..... (21)	1,600	2,400
		Divers..... (22)	500	500
			3,000	3,000
			1,193,400	1,118,000
Dépense				
1964-1965.....			\$ 950,640	
1965-1966.....			980,040	
1966-1967.....			1,115,600	

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
PRODUCTION ET MARCHÉS (Suite)				
Animaux et produits animaux (Suite)				
Crédit 20 (Suite)				
DIVISION DES BESTIAUX—FONCTIONNEMENT ET ENTRETEN, Y COMPRIS LES CONTRIBUTIONS POUR L'AMÉLIORATION DU BÉTAIL; LA SURVEILLANCE DES PARCS À BESTIAUX ET FOURRURES				
Postes titularisés				
		Direction, sciences et professions		
		(\$16,000-\$18,000)		
1				
3	1	(\$14,000-\$16,000)		
10	3	(\$12,000-\$14,000)		
17	14	(\$10,000-\$12,000)		
72	26	(\$8,000-\$10,000)		
1	58	(\$6,000-\$8,000)		
		Administration et service extérieur		
		(\$12,000-\$14,000)		
1				
1	1	(\$8,000-\$10,000)		
		Technique, exploitation et services		
		(\$10,000-\$12,000)		
		(\$6,000-\$8,000)		
27	9			
266	280	(\$4,000-\$6,000)		
		(Moins de \$4,000)		
		(Emploi saisonnier)		
1	1			
		Soutien administratif		
		(\$6,000-\$8,000)		
5	1			
66	39	(\$4,000-\$6,000)		
25	54	(Moins de \$4,000)		
		Postes à salaires régnants		
		(Service continu)		
508	501			
(507)	(501)	Effectif constant.....	2,859,000	2,708,390
(7)	(6)	Emplois intermittents et autres.....	30,000	23,710
(514)	(507)	Traitements et salaires (y compris \$135,100 pris en 1966-1967 sur le crédit Éventualités, du ministère des Finances, en vue du relèvement de la rémunération).....		
		Surtemps.....	2,889,000	2,732,100
		Services professionnels et spéciaux.....	(1) 18,000	11,700
		Frais de voyage et de déménagement.....	(4) 17,400	17,400
		Transport; chemin de fer et camion.....	(5) 245,400	240,400
		Affranchissement.....	(6) 8,000	10,200
		Téléphone et télégrammes.....	(7) 6,100	6,100
		Publication de rapports et autres imprimés.....	(8) 22,000	23,100
		Papier, fournitures et accessoires et mobilier de bureau.....	(9) 7,200	6,000
		Impression de chèques-primés pour les carcasses de porcs et d'agneaux de haute qualité.....	(11) 55,000	38,000
		Fournitures et approvisionnements.....	(11) 59,800	46,800
		Construction ou acquisition de bâtiments et ouvrages.....	(12) 40,600	40,600
		Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages.....	(13)	15,000
		Acquisition de matériel.....	(14) 10,000	10,000
		Achat de bestiaux.....	(16) 34,000	28,000
		Réparation et entretien du matériel.....	(16) 61,000	131,000
		Contributions à l'amélioration du bétail.....	(17) 14,000	14,000
		Contributions d'assurance-chômage.....	(20) 17,000	21,000
		Divers.....	(21) 300	300
			(22) 18,500	18,700
			3,523,300	3,410,400

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
PRODUCTION ET MARCHÉS (Suite)				
Animaux et produits animaux (Suite)				
Crédit 20 (Suite)				
DIVISION DES BESTIAUX—FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN (Suite)				
			Dépense	Recette
		1964-1965.....	\$ 2,959,380	\$ 188,371
		1965-1966.....	3,091,105	286,500
		1966-1967 (estimation).....	3,340,000	300,000
DIVISION DES BESTIAUX—SURVEILLANCE DES PARIS AUX PISTES DE COURSE				
Emplois titularisés				
		Administration et service extérieur		
		(\$14,000-\$16,000)		
1		(\$10,000-\$12,000)		
3		(\$8,000-\$10,000)		
1	3	Technique, exploitation et services		
		(\$12,000-\$14,000)		
		Soutien administratif		
		(\$6,000-\$8,000)		
1		(\$4,000-\$6,000)		
11		(Moins de \$4,000)		
1	3			
18	15			
(18)	(15)			
		Traitements (y compris \$12,600 pris en 1966-1967 sur le crédit Éventualités, du ministère des Finances, en vue de relèvement de la rémunération)..... (1)		
			107,000	87,900
		Surtemps..... (1)		
				1,500
		Services professionnels et spéciaux..... (4)		
			1,491,000	1,238,000
		Frais de voyage et de déménagement..... (5)		
			12,000	12,000
		Transport: chemin de fer et camion..... (6)		
			500	500
		Affranchissement..... (7)		
			500	500
		Téléphone et télégrammes..... (8)		
			2,000	3,000
		Papier, fournitures, accessoires et mobilier de bureau..... (11)		
			10,000	5,000
		Acquisition de matériel..... (16)		
			200	500
		Divers..... (22)		
			200	300
			1,623,400	1,349,200
			Dépense	Recette
		1964-1965.....	\$ 1,046,251	\$ 1,272,592
		1965-1966.....	1,259,657	1,524,676
		1966-1967 (estimation).....	1,522,800	1,780,000
DIVISION DE L'AVICULTURE—FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN				
Emplois titularisés				
		Direction, sciences et professions		
		(\$16,000-\$18,000)		
1		(\$14,000-\$16,000)		
3	1	(\$12,000-\$14,000)		
6	3	(\$10,000-\$12,000)		
13	11	(\$8,000-\$10,000)		
41	21	(\$6,000-\$8,000)		
1	29			
		Administration et service extérieur		
		(\$8,000-\$10,000)		
1	1	(\$6,000-\$8,000)		

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
		PRODUCTION ET MARCHÉS (Suite)		
		Animaux et produits animaux (Suite)		
		Crédit 20 (Suite)		
		DIVISION DE L'AVICULTURE—FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN (Suite)		
		Emplois titularisés (Suite)		
		Technique, exploitation et services		
36	1	(\$6,000-\$8,000)		
51	84	(\$4,000-\$6,000)		
		Soutien administratif		
2		(\$6,000-\$8,000)		
35	18	(\$4,000-\$6,000)		
	17	(Moins de \$4,000)		
190	186			
(190)	(186)	Effectif constant.....	1,280,500	1,222,400
(2)	(2)	Emplois intermittents et autres.....	7,000	7,000
(192)	(188)	Traitements et salaires (y compris \$173,400 pris en 1966-1967 sur le crédit Éventualités, du ministè- re des Finances, en vue du relèvement de la rémunération)..... (1)	1,287,500	1,229,400
		Surtemps..... (1)	2,500	2,000
		Services professionnels et spéciaux..... (4)	8,000	8,000
		Frais de voyage et de déménagement..... (5)	175,000	177,000
		Transport: chemin de fer et camion..... (6)	3,000	3,000
		Affranchissement..... (7)	3,700	3,500
		Téléphone et télégrammes..... (8)	18,000	18,000
		Publication de rapports et autres imprimés..... (9)	24,000	25,600
		Papier, fournitures, accessoires et mobilier de bureau..... (11)	21,100	12,000
		Fournitures et approvisionnements..... (12)	24,000	18,500
		Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages... (14)	2,400	500
		Acquisition de matériel..... (16)	26,500	20,500
		Réparation et entretien du matériel..... (17)	10,500	10,500
		Divers..... (22)	4,000	4,000
			1,610,200	1,532,500
		Dépense		
		1964-1965..... \$ 1,302,006		
		1965-1966..... 1,354,705		
		1966-1967 (estimation)..... 1,523,400		
		Total du crédit 20.....	7,950,300	7,410,100
		Dépense Recette		
		1964-1965..... \$ 6,253,277 \$1,460,963		
		1965-1966..... 6,685,507 1,811,176		
		1966-1967 (estimation)..... 7,501,800 2,080,000		

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
			1967-1968	1966-1967
1967-1968	1966-1967		\$	\$
		PRODUCTION ET MARCHÉS (Suite)		
		Animaux et produits animaux (Suite)		
		Crédit 25—Subventions et contributions selon les montants et les conditions indiquées aux titres des sous-crédits énumérés dans le détail des affectations		
		DIVISION DES PRODUITS LAITIERS—SUBVENTIONS ET AUTRES ALLOCATIONS EN VERTU DE LA LOI SUR L'AMÉLIORATION DU FROMAGE ET DES FROMAGERIES		
		Subventions pour la construction et la reconstruction des fromageries, l'amélioration des moyens de maturation du fromage dans les fromageries et l'uniformisation de l'outillage pour le pressage du fromage.....(20)		
			107,000	79,000
		Primes sur le fromage de qualité supérieure.....(20)	1,642,000	1,600,000
			1,749,000	1,679,000
			Dépense	
		1964-1965..... \$	1,509,247	
		1965-1966.....	1,711,564	
		1966-1967 (estimation).....	1,679,000	
		DIVISION DES BESTIAUX—SUBVENTIONS AUX FOIRES, EXPOSITIONS ET MUSÉES AGRICOLES, EN CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS ÉTABLIS PAR LE GOUVERNEUR EN CONSEIL; PAIEMENTS, EN VERTU DES ACCORDS CONCLUS AVEC LES ASSOCIATIONS D'EXPOSITION ET EN VIGUEUR LE 31 MARS 1967, EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS ET AUTRES OUVRAGES IMPORTANTS; SUBVENTION DE \$50,000 À L'EXPOSITION AGRICOLE ROYALE D'HIVER À TORONTO, ET AIDE AU TRANSPORT DU BÉTAIL À CETTE EXPOSITION		
		Subventions aux expositions des catégories «A» et «B»..	1,100,000	1,100,000
		Subventions aux expositions d'hiver et de printemps....	170,000	150,000
		Subventions aux expositions spéciales.....	37,000	37,000
		Subventions aux musées agricoles.....	12,000	12,000
		Généralités:		
		Transport du bétail, aller et retour, à l'Exposition royale d'hiver, Toronto.....	30,000	30,000
		Subventions à la construction—		
		Subventions aux foires, expositions et musées agricoles en vue de la construction de bâtiments et autres ouvrages importants.....	14,000	14,000
		(20)	1,863,000	1,343,000
			Dépense	
		1964-1965..... \$	636,654	
		1965-1966.....	963,061	
		1966-1967 (estimation).....	1,200,000	

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
		PRODUCTION ET MARCHÉS (Suite)		
		Animaux et produits animaux (Suite)		
		Crédit 25 (Suite)		
		DIVISION DES BESTIAUX—SUBVENTIONS AUX ORGANISMES AGRICOLES, SELON LE DÉTAIL DES AFFECTATIONS		
		Association canadienne des producteurs de semence.....	44,000	44,000
		Conseil canadien d'horticulture.....	8,400	8,400
		Cercles 4-H organisés en collaboration avec le Conseil canadien des cercles 4-H.....	145,200	143,000
		Conseil canadien des cercles 4-H.....	23,000	21,000
		Commission du Livre d'Élite des taureaux laitiers.....	4,500	4,500
		Bureau national canadien de l'enregistrement du bétail.....	50,000	50,000
		Société canadienne pour l'amélioration du cheval de chasse, de selle et de trait léger.....	5,000	5,000
		British Columbia Beef Cattle Grower's Association....	900	900
		Canadian Council of Plowing Associations.....	5,000	5,000
		Federated Women's Institutes of Canada.....	10,000	10,000
		(20)	296,000	291,800
		Dépense		
		1964-1965.....	\$ 276,927	
		1965-1966.....	282,607	
		1966-1967 (estimation).....	288,000	
		DIVISION DES BESTIAUX—MANDATS DE PRIMES SUR LES PORCS ABATTUS DES CATÉGORIES SUPÉRIEURES ET SUR LES AGNEAUX ABATTUS DES CATÉGORIES SUPÉRIEURES SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS ÉNUMÉRÉES DANS LE CRÉDIT 25 (AGRICULTURE). LOI DES SUBSIDES N° 10, 1964		
		Primes à la qualité des carcasses de porcs et d'agneaux de catégories supérieures.....(20)	9,514,200	9,868,300
		Dépense		
		1964-1965.....	\$ 8,831,256	
		1965-1966.....	8,649,601	
		1966-1967 (estimation).....	9,100,000	
		Total du crédit 25.....	12,922,200	13,182,100
		Dépense		
		1964-1965.....	\$ 11,254,084	
		1965-1966.....	11,606,833	
		1966-1967 (estimation).....	12,267,000	

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
PRODUCTION ET MARCHÉS (Suite)				
Végétaux et produits végétaux				
Crédit 30—Administration, fonctionnement et entretien				
DIVISION DES FRUITS ET LÉGUMES, Y COMPRIS LES PRODUITS DE L'ÉRABLE ET LE MIEL—FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN				
Emplois titularisés				
Direction, sciences et professions				
		(\$16,000-\$18,000)		
1		(\$14,000-\$16,000)		
3	1	(\$12,000-\$14,000)		
4	3	(\$10,000-\$12,000)		
10	9	(\$8,000-\$10,000)		
31	20	(\$6,000-\$8,000)		
	17			
Administration et service extérieur				
		(\$8,000-\$10,000)		
1	1	(\$6,000-\$8,000)		
Technique, exploitation et services				
		(\$6,000-\$8,000)		
45	15	(\$4,000-\$6,000)		
128	142	(Emplois saisonniers)		
132	136			
Soutien administratif				
		(\$6,000-\$8,000)		
4		(\$4,000-\$6,000)		
46	17	(Moins de \$4,000)		
9	42	(Emplois saisonniers)		
1	1			
415	404			
(393)	(381)			
(5)	(5)			
(398)	(386)			
		Effectif constant.....	2,143,700	2,022,100
		Emplois intermittents et autres.....	17,500	17,500
		Traitements et salaires (y compris \$276,100 pris en 1966-1967 sur le crédit Éventualités, du ministère des Finances, en vue du relèvement de la rémunération).....		
		Surtemps.....	2,161,200	2,039,600
		Services professionnels et spéciaux.....	111,800	111,800
		Frais de voyage et de déménagement.....	4,000	4,000
		Transport: chemin de fer et camion.....	187,000	175,000
		Affranchissement.....	3,000	3,000
		Téléphone et télégrammes.....	4 500	4,500
		Publication de rapports et autes imprimés.....	20,000	20,000
		Papier, fournitures, accessoires et mobilier de bureau.....	40,400	40,400
		Fournitures et approvisionnements.....	28,300	15,000
		Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages.....	4,500	4,500
		Acquisition de matériel.....	500	500
		Réparation et entretien du matériel.....	24,000	24,000
		Services de ville.....	14,000	14,000
		Contributions d'assurance-chômage.....	500	500
		Divers.....	300	300
			3,000	3,000
			2,607,000	2,460,100
		Dépense Recette		
		1964-1965.....	\$ 2,054,452	\$ 326,927
		1965-1966.....	2,156,432	340,803
		1966-1967 (estimation).....	2,460,100	413,000

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
PRODUCTION ET MARCHÉS (Suite)				
Végétaux et produits végétaux (Suite)				
Crédit 30 (Suite)				
DIVISION DES PRODUITS VÉGÉTAUX—FONCTION- NEMENT ET ENTRETIEN, Y COMPRIS SURVEILLANCE DES SEMENCES, ALIMENTS DU BÉTAIL, ENGRAIS, INSECTICIDES ET FONGICIDES				
Emplois titularisés				
Direction, sciences et professions				
1		(\$16,000-\$18,000)		
3	1	(\$14,000-\$16,000)		
11	3	(\$12,000-\$14,000)		
20	16	(\$10,000-\$12,000)		
67	34	(\$8,000-\$10,000)		
	43	(\$6,000-\$8,000)		
Administration et service extérieur				
1		(\$8,000-\$10,000)		
1	1	(\$6,000-\$8,000)		
Technique, exploitation et services				
1		(\$14,000-\$16,000)		
	1	(\$12,000-\$14,000)		
1		(\$8,000-\$10,000)		
44	41	(\$6,000-\$8,000)		
141	139	(\$4,000-\$6,000)		
1	1	(Moins de \$4,000)		
9	8	(Emplois saisonniers)		
Soutien administratif				
5		(\$6,000-\$8,000)		
60	24	(\$4,000-\$6,000)		
12	53	(Moins de \$4,000)		
2	2	(Emplois saisonniers)		
Postes à salaires régnants (Service continu)				
5	4			
385	371			
(380)	(366)			
(16)	(13)			
(396)	(379)			
		Effectif constant.....	2,174,200	2,009,600
		Emplois intermittents et autes.....	59,800	50,000
		Traitements et salaires (y compris \$198,600 pris en 1966-1967 sur le crédit Éventualités, du ministè- re des Finances, en vue du relèvement de la rémunération)..... (1)	2,234,000	2,059,600
		Surtemps..... (1)	2,300	2,300
		Services professionnels et spéciaux..... (4)	52,500	27,500
		Frais de voyage et de déménagement..... (5)	135,000	129,800
		Transport: chemin de fer et camion..... (6)	6,000	7,000
		Affranchissement..... (7)	6,500	6,500
		Téléphone et télégrammes..... (8)	15,800	14,100
		Publication de rapports et autres imprimés..... (9)	8,500	2,500
		Papier, fournitures, accessoires et mobilier de bureau..... (11)	59,900	49,600
		Fournitures et approvisionnements..... (12)	57,500	54,500
		Acquisition de matériel..... (16)	82,700	70,000
		Réparation et entretien du matériel..... (17)	20,000	26,700
		Services de ville..... (19)		100
		Contributions d'assurance-chômage..... (21)	500	500
		Divers..... (22)	5,400	5,200
			2,686,600	2,455,900
		Dépense		
		Recette		
		1964-1965..... \$ 2,116,202	\$ 291,289	
		1965-1966..... 2,324,557	310,218	
		1966-1967 (estimation)..... 2,455,900	293,000	

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
		PRODUCTION ET MARCHÉS (Suite)		
		Végétaux et produits végétaux (Suite)		
		Crédit 30 (Suite)		
		DIVISION DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX— FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
		(\$16,000-\$18,000)		
1				
3	1			
		(\$14,000-\$16,000)		
8	3			
		(\$12,000-\$14,000)		
11	9			
		(\$10,000-\$12,000)		
92	46			
		(\$8,000-\$10,000)		
	57			
		(\$6,000-\$8,000)		
		Administration et service extérieur		
		(\$8,000-\$10,000)		
1	1			
		(\$6,000-\$8,000)		
		Technique, exploitation et services		
		(\$6,000-\$8,000)		
15	1			
		(\$4,000-\$6,000)		
71	58			
	6			
		(Emplois saisonniers)		
		Soutien administratif		
		(\$6,000-\$8,000)		
5				
39	19			
		(\$4,000-\$6,000)		
4	27			
		(Moins de \$4,000)		
250	228			
(250)	(225)			
(13)	(6)	Effectif constant.....	1,697,300	1,518,000
		Emplois intermittents et autres.....	55,700	22,000
(263)	(231)	Traitements et salaires (y compris \$243,000 pris en 1966-1967 sur le crédit Éventualités, du ministère des Finances, en vue du relèvement de la rémunération).....	1,753,000	1,540,000
		Surtemps.....	14,000	12,000
		Services professionnels et spéciaux.....	20,000	20,000
		Frais de voyage et déménagement.....	162,000	176,000
		Transport, chemin de fer et camion.....	2,400	1,400
		Affranchissement.....	2,000	2,000
		Téléphone et télégrammes.....	13,400	12,600
		Publication de rapports et autres imprimés.....	2,300	900
		Papier, fournitures, accessoires et mobilier de bureau.....	42,000	28,000
		Fournitures et approvisionnements.....	74,000	180,000
		Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages et terrains.....	545,000	470,000
		Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages.....	2,500	2,500
		Location de bâtiments et de terrains.....	264,300	264,300
		Acquisition de matériel.....	39,000	43,000
		Réparation et entretien du matériel.....	16,500	16,000
		Location de matériel.....	18,500	28,000
		Services de ville.....	5,000	5,000
		Contributions d'assurance-chômage.....	200	400
		Divers.....	2,200	1,400
			2,978,300	2,803,500

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
		PRODUCTION ET MARCHÉS (Suite)		
		Végétaux et produits végétaux (Suite)		
		Crédit 30 (Suite)		
		DIVISION DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX—FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN (Suite)		
			Dépense	
		1964-1965.....	\$ 1,397,370	
		1965-1966.....	1,725,911	
		1966-1967 (estimation).....	2,627,000	
		Total du crédit 30.....	8,271,900	7,719,500
			Dépense	Recette
		1964-1965.....	\$ 5,568,024	\$ 618,216
		1965-1966.....	6,206,900	651,021
		1966-1967 (estimation).....	7,543,000	706,000
		Crédit 35—Subventions et contributions selon le détail des affectations		
		DIVISION DES PRODUITS VÉGÉTAUX—PAIEMENT À LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, CONFORMÉMENT AUX MODALITÉS ET CONDITIONS PRESCRITES PAR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA MOITIÉ DU TOTAL DES SOMMES VERSÉES PAR LA PROVINCE AUX PRODUCTEURS D'ARBRES FRUITIERS ET AUX VIGNERONS ADMISSIBLES, OU À LEUR INTENTION, PAR SUITE DES PERTES DE RÉCOLTES ET DE PLANTS SUBIES PAR CES PRODUCTEURS AU COURS DE LA PÉRIODE ALLANT DU 1 ^{er} DÉCEMBRE 1964 AU 30 NOVEMBRE 1965; ET POUR AUTORISATION, CONFORMÉMENT AUX MODALITÉS ET CONDITIONS PRESCRITES PAR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE VERSER UN PAIEMENT À LA PROVINCE POUR COUVRIR LES FRAIS D'ADMINISTRATION ENTRAÎNÉS PAR DE TELS PAIEMENTS AUX PRODUCTEURS..... (20)		
			Dépense	
		1964-1965.....	\$	
		1965-1966.....	1,000,000	
		1966-1967 (estimation).....	1,436,100	
			100,000	1,000,000
		DIVISION DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX—PAIEMENTS AUX PROVINCES DE L'ONTARIO ET DU QUÉBEC CONFORMÉMENT AUX MODALITÉS ET CONDITIONS PRESCRITES PAR LE GOUVERNEUR EN CONSEIL, DE LA MOITIÉ DES SOMMES VERSÉES PAR CES PROVINCES POUR L'ÉRADICATION DE L'ÉPINE-VINETTE..... (20)		
			Dépense	
		1964-1965.....	\$ 91,929	
		1965-1966.....	98,953	
		1966-1967 (estimation).....	115,000	
			120,000	175,000

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
			1967-1968	1966-1967
1967-1968	1966-1967		\$	\$
		PRODUCTION ET MARCHÉS (Suite)		
		Végétaux et produits végétaux (Suite)		
		Crédit 35 (Suite)		
		DIVISION DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX—INDEMNITÉ OCTROYÉE, CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES INSECTES DESTRUCTEURS ET LES ENNEMIS DES PLANTES, POUR TOUTE RÉCOLTE DÉTRUITE SELON LES DISPOSITIONS DE CETTE LOI..... (20)	32,000	140,000
		Dépense		
		1964-1965..... \$.....		
		1965-1966..... 180,227		
		1966-1967 (estimation)..... 227,000		
		DIVISION DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX—NONOBTANT LA LOI SUR LES INSECTES DESTRUCTEURS ET LES ENNEMIS DES PLANTES, VERSEMENT D'UN DÉDOMMAGEMENT SUPPLÉMENTAIRE AUX PROPRIÉTAIRES DE TOUTE RÉCOLTE DÉTRUITE AU COURS DES ANNÉES FINANCIÈRES 1965-1966 ET 1966-1967, SOUS LE RÉGIME DE CETTE LOI, POUR LUTTER CONTRE LE NÉMATODE DORÉ, SUR LA BASE DE 50 P. 100 DES SOMMES PAYÉES OU PAYABLES EN VERTU DE CETTE LOI..... (20)	16,000	157,000
		Dépense		
		1964-1965..... \$.....		
		1965-1966.....		
		1966-1967 (estimation)..... 204,000		
		NON REQUIS EN 1967-1968		
		Division de la protection des végétaux—Dédommagement accordé, avec l'approbation du gouverneur en conseil, aux agriculteurs correspondant aux sommes fixées par le ministre de l'Agriculture et représentant les pertes subies lors de la vente des stocks de pépinières et de pommes de terre à la suite de mesures prises en vertu de la loi sur les insectes destructeurs et les ennemis des plantes pour lutter contre le nématode doré.....		148,000
		Division des produits végétaux—Paiements, conformément aux modalités et conditions prescrites par le ministre de l'Agriculture, aux producteurs admissibles des régions du Lac Saint-Jean et d'Abitibi-Témiscamingue au Québec pour la perte complète de revenu agricole subie par tous les producteurs dans chacune de ces régions au cours de la période allant du 1 ^{er} juillet 1964 au 30 juin 1965; la totalité de ces paiements à tous les producteurs admissibles ne devant pas dépasser le moindre des deux sommes suivantes: un million de dollars ou la moitié du montant requis pour porter l'ensemble des revenus agricoles dans chacune des régions en cause pour la période susmentionnée à 66 p. 100 de l'ensemble des revenus agricoles de chacune de ces régions pour les douze mois commençant le 1 ^{er} juillet 1963 et se terminant le 30 juin 1964.....		

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
		PRODUCTION ET MARCHÉS (Suite)		
		Végétaux et produits végétaux (Suite)		
		Crédit 35 (Suite)		
		NON REQUIS EN 1967-1968 (Suite)		
		Division des fruits et légumes—Aide à la construction d'entrepôts pour pommes de terre aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil.....		19,100
		Division des produits végétaux—Aide, chaux agricole.....		1,608,900
		Division des produits végétaux—paiements aux provinces de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick, conformément aux modalités et conditions prescrites par le ministre de l'Agriculture, de la moitié du total des sommes versées par chacune de ces provinces pour aider les éleveurs admissibles de bétail subissant les conséquences de mauvaises conditions atmosphériques à obtenir de la provende pendant la période allant du 16 mai 1965 au 31 mai 1966.....		9,164,000
		Division des produits végétaux—Contributions au Québec et à l'Île du Prince-Édouard, conformément aux modalités et conditions prescrites par le ministre de l'Agriculture, de la moitié du total des sommes versées par chacune de ces provinces pour aider les producteurs agricoles admissibles, qui ont subi les contrecoups du mauvais temps en 1965.....		1,150,000
		(20)		12,090,001
		Total du crédit 35.....	268,000	13,562,001
		Dépense		
		1964-1965.....	\$ 2,179,060	
		1965-1966.....	10,208,916	
		1966-1967 (estimation).....	12,733,800	
		HYGIÈNE VÉTÉRINAIRE		
		Crédit 40—Administration, fonctionnement et entretien, y compris la cotisation du Canada à l'Office international des épizooties, et l'autorisation, nonobstant la Loi sur l'administration financière, de dépenser les recettes de l'année provenant des exploitants de salaisons qui demandent des services spéciaux		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
	1	Fonctionnaire supérieur 2 (\$18,500-\$22,750)		
	1	(\$18,000-\$20,000)		
	8	(\$16,000-\$18,000)		
	31	(\$14,000-\$16,000)		
	17	(\$12,000-\$14,000)		
	324	(\$10,000-\$12,000)		
	211	(\$8,000-\$10,000)		
	1	(\$6,000-\$8,000)		
		Administration et service extérieur		
	1	(\$10,000-\$12,000)		
	9	(\$8,000-\$10,000)		
	2	(\$6,000-\$8,000)		

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
HYGIÈNE VÉTÉRINAIRE (Suite)				
Crédit 40 (Suite)				
Postes titularisés (Suite)				
Technique, exploitation et services				
109	7	(\$6,000-\$8,000)		
825	856	(\$4,000-\$6,000)		
12	15	(Moins de \$4,000)		
4	4	(Service discontinu)		
1	1	(Emploi saisonnier)		
Soutien administratif				
3	1	(\$6,000-\$8,000)		
165	51	(\$4,000-\$6,000)		
22	128	(Moins de \$4,000)		
43	41	(Service discontinu)		
Postes à salaires régnants				
49	51	(Service continu)		
2	2	(Service discontinu)		
38	38	(Emplois saisonniers)		
1,939 (1,904) (41)	1,789 (1,755) (41)	Effectif constant.....	12,502,000	11,298,600
		Emplois intermittents et autres.....	170,000	117,000
Traitements et salaires (y compris \$1,237,600 pris en 1966-1967 sur le crédit Éventualités, du ministère des Finances, en vue du relèvement de la rémunération)..... (1)				
		Surtemps..... (1)	12,672,000	11,415,600
		Indemnités..... (2)	980,000	775,000
		Services professionnels et spéciaux..... (4)	11,500	11,000
		Services professionnels et spéciaux..... (2)	700,000	843,000
		Frais de voyage et de déménagement..... (5)	867,200	800,000
		Transport: chemin de fer et camion..... (6)	66,000	64,000
		Affranchissement..... (7)	34,000	34,000
		Téléphone et télégrammes..... (8)	79,400	70,000
		Publication de rapports et autres imprimés..... (9)	8,200	7,600
		Papier, fournitures, accessoires et mobilier de bureau..... (11)	115,000	100,000
		Fournitures et approvisionnements..... (12)	417,000	367,400
		Vaccin pour la lutte contre la brucellose..... (12)	215,000	280,000
		Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages et terrains..... (13)	145,000	390,000
		Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages..... (14)	95,000	62,400
		Location de terrains, bâtiments et ouvrages..... (15)	9,500	8,000
		Acquisition de matériel..... (16)	310,000	260,000
		Réparation et entretien du matériel..... (17)	100,000	80,000
		Services de ville..... (19)	14,300	14,000
		Cotisation à l'Office international des épizooties..... (20)	5,600	5,600
		Contributions d'assurance-chômage..... (21)	3,300	3,300
		Divers..... (22)	124,800	100,000
			16,972,800	15,690,900
		Moins—Sommes recouvrables des salaisons qui demandent des services spéciaux..... (34)	840,000	642,000
			16,132,800	15,048,900
Dépense				
		1964-1965.....	\$ 12,035,103	
		1965-1966.....	13,864,593	
		1966-1967 (estimation).....	15,196,900	

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968 \$	1966-1967 \$
HYGIÈNE VÉTÉRINAIRE (Suite)				
Crédit 45—Subventions et contributions selon le détail des affectations				
HYGIÈNE VÉTÉRINAIRE—DÉDOMMAGEMENT POUR LES ANIMAUX ABATTUS..... (20)				
			600,000	686,600
Dépense				
1964-1965.....			\$ 1,436,321	
1965-1966.....			995,464	
1966-1967 (estimation).....			686,600	
HYGIÈNE VÉTÉRINAIRE—PAIEMENTS AUX PROVINCES, EN CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS DU GOUVERNEUR EN CONSEIL, DE SOMMES NE DÉPASSANT PAS LES DEUX CINQUIÈMES DES SOMMES VERSÉES PAR LES PROVINCES AUX PROPRIÉTAIRES DES ANIMAUX QUI SONT MORTS DES SUITES DE LA RAGE..... (20)				
			21,000	35,000
Dépense				
1964-1965.....			\$ 18,990	
1965-1966.....			45,500	
1966-1967 (estimation).....			35,000	
HYGIÈNE VÉTÉRINAIRE—VERSEMENTS POUR LA CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT D'UN COLLÈGE DE VÉTÉRINAIRES À L'UNIVERSITÉ DE SAKATCHEWAN, À SASKATOON..... (20)				
			750,000	325,000
Dépense				
1964-1965.....			\$ 80,341	
1965-1966.....			458,000	
1966-1967 (estimation).....			458,000	
HYGIÈNE VÉTÉRINAIRE—DÉDOMMAGEMENT, AUX TAUX DÉTERMINÉS À L'ARTICLE 12 DE LA LOI SUR LES ÉPIZOOTIES, DES PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX QUI, ATTEINTS DE MALADIES MENTIONNÉES DANS LA LOI, SONT MORTS OU ONT ÉTÉ ABATTUS DANS DES CIRCONSTANCES NON PRÉVUES PAR LADITE LOI ET SES RÈGLEMENTS D'EXÉCUTION..... (20)				
			8,000	
Dépense				
1964-1965.....			\$ 12,311	
1965-1966.....			3,743	
1966-1967 (estimation).....			8,000	
HYGIÈNE VÉTÉRINAIRE—VERSEMENT D'INDEMNITÉS SELON LES CONDITIONS APPROUVÉES PAR LE GOUVERNEUR EN CONSEIL, AUX PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX QUI SONT MORTS PAR SUITE DE L'ANTHRAX..... (20)				
			2,000	2,000

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
HYGIÈNE VÉTÉRINAIRE (Suite)				
Crédit 45 (Suite)				
HYGIÈNE VÉTÉRINAIRE—VERSEMENT D'INDEMNITÉS (Suite)				
Dépense				
		1964-1965.....	\$.....	
		1965-1966.....	4,955	
		1966-1967 (estimation).....	2,000	
Total du crédit 45.....			1,381,000	1,048,600
Dépense				
		1964-1965.....	\$ 1,467,622	
		1965-1966.....	1,130,003	
		1966-1967 (estimation).....	1,189,600	
COMMISSION DES GRAINS				
Statutaire—Traitements des commissaires (c. 25, S.R., modifié)				
1	1	Commissaire en chef (\$19,000)		
2	2	Commissaire (\$17,000)		
3	3	Traitements.....		
(3)	(3)	Traitements.....(1)	53,000	53,000
Crédit 50—Administration, fonctionnement et entretien, y compris la cotisation du Canada à l'Association internationale de la chimie des céréales et l'autorisation d'acheter des criblures				
ADMINISTRATION				
Postes titularisés				
		Direction, sciences et professions		
		Fonctionnaire supérieur 1 (\$16,500-\$20,500)		
1	1	(\$12,000-\$14,000)		
4	5	(\$10,000-\$12,000)		
1		Administration et service extérieur		
		(\$16,000-\$18,000)		
1	1	(\$14,000-\$16,000)		
1	1	(\$12,000-\$14,000)		
1	1	(\$10,000-\$12,000)		
2	2	(\$8,000-\$10,000)		
1	1	(\$6,000-\$8,000)		
		Technique, exploitation et services		
	1	(\$4,000-\$6,000)		
		Soutien administratif		
2	1	(\$6,000-\$8,000)		
11	12	(\$4,000-\$6,000)		
2	2	(Moins de \$4,000)		
27	27	Traitements (y compris \$19,900 pris en 1966-1967 sur le crédit Éventualités, du ministère des Finances, en vue du relèvement de la rémunération)(1)	225,700	212,900
(27)	(27)	Services professionnels et spéciaux.....(4)	800	800

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
COMMISSION DES GRAINS (Suite)				
Crédit 50 (Suite)				
ADMINISTRATION (Suite)				
		Frais de voyage et de déménagement..... (5)	33,000	32,000
		Transport: chemin de fer et camion..... (6)	300	300
		Affranchissement..... (7)	1,000	1,000
		Téléphone et télégrammes..... (8)	5,000	7,700
		Publication de rapports et autres imprimés..... (9)	4,000	4,000
		Annonces et publicité..... (10)	36,500	11,400
		Papier, fournitures, accessoires et mobilier de bureau..... (11)	2,500	2,500
		Fournitures et approvisionnements..... (12)	500	500
		Location de bâtiments..... (15)	22,500	22,500
		Réparation et entretien du matériel..... (17)	1,200	1,200
		Éclairage et énergie..... (19)	1,200	1,000
		Contributions d'assurance-chômage..... (21)	100	100
		Divers..... (22)	500	500
			334,800	298,400
Dépense				
		1964-1965..... \$	212,392	
		1965-1966.....	247,137	
		1966-1967 (estimation).....	298,400	
INSPECTION ET PESAGE DES GRAINS ET SERVICES CONNEXES				
Postes titularisés				
Direction, sciences et professions				
		(\$16,000-\$18,000)		
4		(\$14,000-\$16,000)		
3	3	(\$12,000-\$14,000)		
2	3	(\$10,000-\$12,000)		
6	4	(\$8,000-\$10,000)		
6	10	(\$6,000-\$8,000)		
4	5			
Administration et service extérieur				
		(\$16,000-\$18,000)		
1		(\$14,000-\$16,000)		
4		(\$12,000-\$14,000)		
2		(\$10,000-\$12,000)		
	1	(\$8,000-\$10,000)		
5	2	(\$6,000-\$8,000)		
2	1			
Technique, exploitation et services				
		(\$12,000-\$14,000)		
2	4	(\$10,000-\$12,000)		
10	3	(\$8,000-\$10,000)		
165	165	(\$6,000-\$8,000)		
275	277	(\$4,000-\$6,000)		
	6	(Moins de \$4,000)		
242	244	(Emplois saisonniers)		
Soutien administratif				
		(\$6,000-\$8,000)		
9	7	(\$4,000-\$6,000)		
90	52	(Moins de \$4,000)		
23	54			
Postes à salaires régnants (Emplois saisonniers)				
2	2			
857	844			

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
COMMISSION DES GRAINS (Suite)				
Crédit 50 (Suite)				
INSPECTION ET PESAGE DES GRAINS ET SERVICES CONNEXES (Suite)				
(856)	(843)	Effectif constant.....	4,828,500	4,465,300
(15)	(15)	Emplois intermittents et autres.....	58,000	58,000
(871)	(858)	Traitements et salaires (y compris \$256,300 pris en 1966-1967 sur le crédit Éventualités, du ministère des Finances, en vue du relèvement de la ré- munération)..... (1)	4,886,500	4,523,300
		Surtemps..... (1)	425,000	325,000
		Indemnités..... (2)	36,000	29,000
		Services professionnels et spéciaux..... (4)	8,700	8,000
		Frais de voyage et de déménagement..... (5)	180,000	144,500
		Transport: chemin de fer et camion..... (6)	33,000	32,200
		Affranchissement..... (7)	11,500	11,000
		Téléphone et télégrammes..... (8)	30,200	28,900
		Publication de rapports et autres imprimés..... (9)	15,700	17,300
		Papier, fournitures, accessoires et mobilier de bureau..... (11)	184,300	107,000
		Fournitures et approvisionnements..... (12)	55,400	44,100
		Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages.. (14)	11,500	10,000
		Location de bâtiments..... (15)	215,600	179,700
		Réparation et entretien du matériel..... (17)	10,600	7,600
		Services de ville..... (19)	19,500	17,400
		Cotisation du Canada à l'Association internationale de la chimie des céréales..... (20)	300	
		Contributions d'assurance-chômage..... (21)	1,500	1,700
		Divers..... (22)	4,800	3,900
			6,130,100	5,490,600
		Dépense Recette		
		1964-1965..... \$ 4,882,431 \$3,689,413		
		1965-1966..... 5,259,536 4,715,660		
		1966-1967 (estimation)..... 5,557,700 5,959,500		
ÉLEVATEURS DE L'ÉTAT—FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN, Y COMPRIS L'AUTORISATION D'ACHETER DES CRIBLURES				
Postes titularisés				
1	1	Administration et service extérieur (\$16,000-\$18,000)		
1	1	(\$14,000-\$16,000)		
		(\$8,000-\$10,000)		
5	3	Technique, exploitation et services (\$8,000-\$10,000)		
29	10	(\$6,000-\$8,000)		
100	121	(\$4,000-\$6,000)		
3	26	(Moins de \$4,000)		
5	1	Soutien administratif (\$6,000-\$8,000)		
14	16	(\$4,000-\$6,000)		
	6	(Moins de \$4,000)		
158	185			

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
COMMISSION DES GRAINS (Suite)				
Crédit 50 (Suite)				
ÉLEVATEURS DE L'ÉTAT—FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN, Y COMPRIS L'AUTORISATION D'ACHETER DES CRIBLURES (Suite)				
(158)	(185)	Effectif constant.....	880,000	898,600
(33)	(36)	Emplois intermittents et autres.....	175,000	158,000
(191)	(221)	Traitements et salaires (y compris \$38,600 pris en 1966-1967 sur le crédit Éventualités, du ministère des Finances, en vue du relèvement de la rémuné- nération)..... (1)	1,055,000	1,056,600
		Surtemps..... (1)	75,000	30,000
		Indemnités..... (2)	4,800	5,000
		Services professionnels et spéciaux..... (4)	500	500
		Frais de voyage et de déménagement..... (5)	10,000	10,000
		Transport: chemin de fer et camion..... (6)	900	900
		Affranchissement..... (7)	1,300	1,300
		Téléphone, télégrammes et autres moyens de com- munication..... (8)	14,000	10,700
		Papier, fournitures, accessoires et mobilier de bureau (11)	2,500	5,300
		Fournitures et approvisionnements..... (12)	30,000	30,000
		Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages.. (14)	147,300	201,300
		Location de terrains, bâtiments et ouvrages..... (15)	7,000	7,000
		Réparation et entretien du matériel..... (17)	2,000	2,000
		Services de ville..... (19)	280,000	270,000
		Contributions d'assurance-chômage..... (21)	3,000	2,000
		Divers..... (22)	30,000	30,000
			1,663,300	1,662,600
			Dépense	Recette
1964-1965.....			\$ 1,495,122	\$1,222,028
1965-1966.....			1,585,552	1,566,150
1966-1967 (estimation).....			1,708,400	1,300,000
Total du crédit 50.....			8,128,200	7,451,600
			Dépense	Recette
1964-1965.....			\$ 6,589,945	\$4,911,441
1965-1966.....			7,092,225	6,281,810
1966-1967 (estimation).....			7,564,500	7,259,500
Crédit 51—Construction ou acquisition de bâti- ments, ouvrages, terrains et matériel				
ADMINISTRATION				
Construction ou acquisition de matériel..... (16)			17,000	800
			Dépense	
1964-1965.....			\$ 33	
1965-1966.....			194	
1966-1967 (estimation).....			800	

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
COMMISSION DES GRAINS (Suite)				
Crédit 51 (Suite)				
INSPECTION ET PESAGE DES GRAINS				
		Construction ou acquisition de matériel..... (16)	150,000	110,700
		Dépense		
		1964-1965..... \$ 117,485		
		1965-1966..... 92,369		
		1966-1967 (estimation)..... 110,700		
ÉLÉVATEURS DE L'ÉTAT				
		Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages et terrains..... (13)	2,085,000	1,051,900
		Construction ou acquisition de matériel..... (16)	15,000	2,000
			2,100,000	1,053,900
		Dépense		
		1964-1965..... \$ 115,331		
		1965-1966..... 98,866		
		1966-1967 (estimation)..... 3,900		
		Total du crédit 51.....	2,267,000	1,165,400
		Dépense		
		1964-1965..... \$ 232,849		
		1965-1966..... 191,429		
		1966-1967 (estimation)..... 115,400		
ASSAINISSEMENT DES TERRES, TRAVAUX D'IR- RIGATION ET DE CONSERVATION DES EAUX				
Crédit 55—Travaux d'irrigation et de conservation des eaux dans les provinces de l'Ouest, y compris les travaux de la rivière Saskatchewan-Sud, le programme de rétablissement agricole des Prairies, la protection, l'assèchement et la mise en valeur de terrains—Administration, fonc- tionnement et entretien, y compris la cotisation du Canada à la Commission internationale des irrigations et du drainage				
Postes titularisés				
		Direction, sciences et professions		
		(\$18,000-\$20,000)		
		(\$16,000-\$18,000)		
		(\$14,000-\$16,000)		
		(\$12,000-\$14,000)		
		(\$10,000-\$12,000)		
		(\$8,000-\$10,000)		
		Administration et service extérieur		
		(\$16,000-\$18,000)		
		(\$14,000-\$16,000)		
		(\$12,000-\$14,000)		
		(\$10,000-\$12,000)		
		(\$8,000-\$10,000)		
		(\$6,000-\$8,000)		

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
ASSAINISSEMENT DES TERRES, TRAVAUX D'IRRIGATION ET DE CONSERVATION DES EAUX (Suite)				
Crédit 55 (Suite)				
Postes titularisés (Suite)				
Technique, exploitation et services				
	2	(\$12,000-\$14,000)		
9	8	(\$10,000-\$12,000)		
25	22	(\$8,000-\$10,000)		
201	176	(\$6,000-\$8,000)		
348	409	(\$4,000-\$6,000)		
19	41	(Moins de \$4,000)		
44	44	(Emplois saisonniers)		
Soutien administratif				
	4	(\$6,000-\$8,000)		
95	51	(\$4,000-\$6,000)		
15	56	(Moins de \$4,000)		
Postes à salaires régnants				
		(Service continu)		
137	149	(Emplois saisonniers)		
115	113			
1,175	1,210			
(1,124)	(1,159)			
(70)	(75)			
(1,194)	(1,234)			
		Effectif constant.....	6,031,000	6,036,810
		Emplois intermittents et autres.....	235,000	242,590
		Traitements et salaires (y compris \$249,400 pris en 1966-1967 sur le crédit Eventualités, du ministère des Finances, en vue du relèvement de la rémunération).....	(1) 6,276,000	6,279,400
		Surtemps.....	(1) 135,000	125,000
		Services professionnels et spéciaux.....	(4) 174,700	219,900
		Frais de voyage et de déménagement.....	(5) 510,200	484,700
		Transport: chemin de fer et camion.....	(6) 14,200	17,500
		Affranchissement.....	(7) 14,000	14,000
		Téléphone et télégrammes.....	(8) 90,800	77,800
		Publication de rapports et autres imprimés.....	(9) 9,000	4,000
		Annonces pour des soumissions.....	(10) 12,800	11,400
		Papier, fournitures, accessoires et mobilier de bureau.....	(11) 110,000	103,000
		Fournitures et approvisionnements.....	(12) 555,500	568,900
		Combustible.....	(12) 26,600	26,600
		Réparation et entretien des bâtiments ou ouvrages.....	(14) 1,069,200	1,089,600
		Location de terrains et de bâtiments.....	(15) 14,300	11,100
		Réparation et entretien du matériel.....	(17) 369,400	393,800
		Location de matériel.....	(18) 125,700	171,600
		Services de ville.....	(19) 124,800	108,500
		Cotisation à la Commission internationale des irrigations et du drainage.....	(20) 1,000	800
		Aide au déplacement et au rétablissement des colons.....	(20) 1,000	1,000
		Contributions d'assurance-chômage.....	(21) 14,800	13,800
		Divers.....	(22) 39,000	35,000
			9,688,000	9,757,400
(Répartition)				
		Administration.....	752,000	691,800
		Pâturages en commun.....	1,748,000	1,821,000
		Mise en valeur des ressources en eau.....	937,000	882,200
		Travaux d'irrigation au sud-ouest de la Saskatchewan.....	363,000	370,300
		Dépôt de fournitures et d'outillage et services connexes.....	872,000	761,800
		Pépinières forestières.....	594,000	531,400

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
			1967-1968	1966-1967
1967-1968	1966-1967		\$	\$
		ASSAINISSEMENT DES TERRES, TRAVAUX D'IRRIGATION ET DE CONSERVATION DES EAUX (Suite)		
		Crédit 55 (Suite)		
		(Répartition) (Suite)		
		Travaux d'irrigation de la rivière Bow.....	1,145,000	1,006,300
		Services techniques pour travaux importants d'irrigation, de mise en valeur et de conservation.....	2,425,000	2,115,900
		Réservoir du lac Buffalo Pound.....	10,000	10,000
		Travaux d'irrigation de la rivière St. Mary's.....	213,000	293,700
		Travaux sur la rivière Saskatchewan-Sud.....	629,000	1,273,000
			9,688,000	9,757,400
		Dépense		
		Recette		
		1964-1965..... \$ 8,460,514	\$2,202,372	
		1965-1966..... 8,737,867	2,471,818	
		1966-1967 (estimation)..... 9,557,400	2,600,000	
		Crédit 60—Travaux d'irrigation et de conservation des eaux dans les provinces de l'Ouest, y compris les travaux de la rivière Saskatchewan-Sud, le programme de rétablissement agricole des Prairies, la protection, l'assèchement et la mise en valeur de terrains—Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel		
		Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages et terrains..... (13)	13,997,600	22,308,000
		Construction ou acquisition de matériel..... (16)	647,400	653,000
			14,645,000	22,961,000
		(Répartition)		
		Pâturages en commun.....	875,000	900,000
		Mise en valeur des ressources en eau.....	2,430,000	2,014,000
		Dépôt de fournitures et d'outillage et services connexes..	430,000	423,000
		Pépinières forestières.....	203,000	254,000
		Travaux d'irrigation de la rivière Bow.....	595,000	478,000
		Réservoir du lac Buffalo Pound.....	10,000	15,000
		Travaux d'irrigation de la rivière St Mary's.....	400,000	412,000
		Travaux de la rivière Saskatchewan-Sud.....	3,517,000	13,538,000
		Barrage de Shelmouth et dérivation de Portage.....	6,155,000	4,857,000
		Rivières d'Assiniboine et Qu'appelle—Digues et coupures.....	30,000	60,000
		Protection et assèchement de terrains.....		10,000
			14,645,000	22,961,000
		Dépense		
		Recette		
		1964-1965..... \$ 22,342,753	\$3,796,339	
		1965-1966..... 25,080,023	1,838,879	
		1966-1967 (estimation)..... 18,406,000	2,750,000	

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
COMMISSION CANADIENNE DU LAIT				
Crédit 65—Administration, exploitation et entretien				
Postes titularisés				
		Direction, sciences et professions		
		Président (\$27,000)		
1		Vice-président (\$24,000)		
1		Membre (\$23 000)		
		Administration et service extérieur		
1		(\$14,000-\$16,000)		
2		(\$10,000-\$12,000)		
		Soutien administratif		
1		(\$8,000-\$10,000)		
5		(\$4,000-\$6,000)		
12				
(12)				
		Traitements.....(1)	151,500	
		Surtemps.....(1)	500	
		Services professionnels et spéciaux.....(4)	2,000	
		Frais de voyage et de déménagement.....(5)	20,000	
		Transport: chemin de fer et camion.....(6)	500	
		Téléphone et télégrammes.....(8)	2,200	
		Papier, fournitures, accessoires et mobilier de bureau (11)	5,000	
		Location de bureaux.....(15)	11,000	
		Divers, y compris les dépenses du comité consultatif. (22)	16,000	
			208,700	
		Dépense		
		1964-1965.....\$		
		1965-1966.....		
		1966-1967 (estimation).....49,000		
SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE				
Crédit 90—Montant estimatif requis pour dédommager la Société du crédit agricole des pertes d'exploitation qu'elle aura à subir dans l'année financière se terminant le 31 mars 1968.....(20)				
			3,900,000	
		Dépense		
		1964-1965.....\$ 529,694		
		1965-1966.....1,029,998		
		1966-1967 (estimation).....2,600,000		

FORÊTS ET DÉVELOPPEMENT RURAL

APPENDICE B

FORÊTS ET DÉVELOPPEMENT RURAL

BUDGET DES DÉPENSES 1967-1968

N° de chapitre	N° de sous-chapitre	Description	1967-1968		1966-1967	
			Montants	Unités	Montants	Unités
1	1	Crédit non repris en 1967-1968 (Détail à la page 181)	500 000 000	0	500 000 000	0
1	2	Administration centrale (Détail à la page 181)	17 000 000	0	17 000 000	0
1	3	Construction d'un anneau au laboratoire de recherches à Pointe-Claire (P.C.) à l'intention de l'Institut canadien de recherches en forêt (Détail à la page 181)	17 000 000	0	17 000 000	0
15		Administration, installations et entretien y compris les voitures selon le détail des effectifs	2 000 000	0	2 000 000	0
20		Construction de bâtiments et entretien des terrains (Détail à la page 181)	2 000 000	0	2 000 000	0
22		Programme aux provinces et territoires en vertu des conditions indiquées dans les tableaux (Détail à la page 181)	1 700 000	0	1 700 000	0
23		Programme d'aménagement agricole et rural	2 000 000	0	2 000 000	0
24		Programme d'aménagement agricole et rural - Programme d'utilisation des terres marécageuses des provinces Maritimes - Action de population de bâtiments, ouvrages, terrains et matériels, y compris l'installation de lots des fermes reconstruites ou démolies dans les provinces de la Nouvelle-France - Aménagement de fermes de la région Estrie (Détail à la page 181)	1 000 000	0	1 000 000	0
25		Programme à l'égard des forêts et de programmes rivaux de la loi sur l'aménagement agricole et rural, et paiements aux provinces en titre des accords passés sous l'empire de la loi (Détail à la page 181)	22 000 000	0	22 000 000	0
26		Fonds de développement économique rural - Paiements à l'égard des projets (Détail à la page 181)	11 000 000	0	11 000 000	0
		Total	26 800 000	0	26 800 000	0

FORÊTS ET DÉVELOPPEMENT RURAL

N° du crédit	Affectation	1967-1968	1966-1967	Changement	
				Augmen- tation	Dimi- nution
		\$	\$	\$	\$
A—MINISTÈRE					
(S)	Ministre des Forêts et du Développement rural —Traitement et indemnité d'automobile (Détail à la page 184).....	17,000	17,000		
1	Administration centrale (Détail à la page 184) ..	1,714,500	1,280,900	433,600	
3	Construction d'une annexe au laboratoire de recherches, à Pointe-Claire (P.Q.), à l'inten- tion de l'Institut canadien de recherches sur la pâte de bois et le papier (Détail à la page 185).....	253,000	750,000		497,000
—	Crédit non requis en 1967-1968 (Détail à la page 185).....		1		1
		1,967,500	2,030,901		63,401
FORÊTS					
15	Administration, fonctionnement et entretien, y compris subventions selon le détail des affec- tations (Détail à la page 186).....	16,943,500	12,728,400	4,215,100	
20	Construction ou acquisition de bâtiments, ou- vrages, terrains et matériel (Détail à la page 189).....	3,952,000	3,063,300	888,700	
23	Paiements aux provinces selon les montants et les conditions indiqués dans le détail des affec- tations (Détail à la page 190).....	1,750,000	9,410,000		7,660,000
		22,645,500	25,201,700		2,556,200
DÉVELOPPEMENT RURAL					
25	Programme d'aménagement agricole et rural, Programme de développement économique rural et Programme d'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes—Ad- ministration, fonctionnement et entretien (Détail à la page 191).....	2,256,500	1,338,000	918,500	
30	Programme d'aménagement agricole et rural et Programme d'utilisation des terrains maré- cageux des provinces Maritimes—Construc- tion ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris l'autorisation de faire des avances recouvrables ne dépassant pas dans l'ensemble la participation de la province du Nouveau-Brunswick aux frais d'aménagement du barrage de la rivière Petit- codiac (Détail à la page 193).....	1,608,700	1,048,900	559,800	
35	Paiements à l'égard d'entreprises et de pro- grammes relevant de la loi sur l'aménage- ment agricole et rural, et paiements aux pro- vinces au titre des accords passés sous l'empire de la loi (Détail à la page 193).....	22,000,000	22,000,000		
(S)	Fonds de développement économique rural— Paiements à l'égard des projets (Détail à la page 193).....	11,000,000		11,000,000	
		36,865,200	24,386,900	12,478,300	

N° du crédit	Affectation	1967-1968	1966-1967	Changement	
				Augmentation	Diminution
		\$	\$	\$	\$
RÉCAPITULATION					
	A voter.....	50,478,200	51,619,501		1,141,301
	Autorisé par la loi.....	11,017,000	17,000	11,000,000	
		61,495,200	51,636,501	9,858,699	
B—OFFICE CANADIEN DES PROVENDES					
40	Administration et fonctionnement (Détail à la page 194).....	156,000		156,000	
45	Aide au transport des céréales de provende de l'Ouest, y compris l'aide relative aux frais d'emmagasinage des céréales, conformément aux conditions et modalités prescrites par le gouverneur en conseil (Détail à la page 194)...	22,000,000	21,700,000	300,000	
		22,156,000	21,700,000	456,000	

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
Valeur approximative des services importants non compris dans les crédits ci-après				
		Logement (fourni par le ministère des Travaux publics)	588,800	609,800
		Logement (dans les bâtiments du ministère)	511,500	504,400
		Services de comptabilité et d'émission de chèques (contrôleur du Trésor)	289,700	235,400
		Cotisation au Compte de pension de retraite (ministère des Finances)	857,100	443,800
		Cotisations au compte du Régime de pensions du Canada et au compte du Régime de rentes du Québec (ministère des Finances)	116,000	98,600
		Primes d'assurance chirurgicale-médicale des fonctionnaires (ministère des Finances)	75,900	42,900
		Indemnisation des employés de l'État pour accidents de travail (ministère du Travail)	17,200	14,100
		Transport du courrier en franchise (Postes)	29,800	22,000
			2,486,000	1,971,000
Statutaire—Ministre des Forêts et du Développement rural—Traitement et indemnité d'automobile				
		Traitement.....(1)	15,000	15,000
		Indemnité d'automobile.....(2)	2,000	2,000
			17,000	17,000
Crédit 1^{er}—Administration centrale				
Postes titularisés				
Direction, sciences et professions				
1	1	Sous-ministre (\$24,840)		
2	4	Fonctionnaire supérieur 1 (\$16,500-\$20,500)		
1		Économiste senior 1 (\$16,500-\$20,500)		
3		(\$14,000-\$16,000)		
2	2	(\$12,000-\$14,000)		
1	2	(\$10,000-\$12,000)		
2	2	(\$8,000-\$10,000)		
Administration et service extérieur				
2		(\$16,000-\$18,000)		
6		(\$14,000-\$16,000)		
3	8	(\$12,000-\$14,000)		
10	5	(\$10,000-\$12,000)		
27	13	(\$8,000-\$10,000)		
3	13	(\$6,000-\$8,000)		
	1	(\$4,000-\$6,000)		
Technique, exploitation et services				
4	5	(\$12,000-\$14,000)		
	1	(\$10,000-\$12,000)		
3	2	(\$8,000-\$10,000)		
29	22	(\$6,000-\$8,000)		
24	10	(\$4,000-\$6,000)		

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
		Crédit 1^{er} (Suite)		
		Postes titularisés (Suite)		
		Soutien administratif		
		(\$8,000-\$10,000)		
1		(\$6,000-\$8,000)		
8	4	(\$4,000-\$6,000)		
65	56	(Moins de \$4,000)		
26	24			
223	175			
(223)	(175)	Effectif constant.....	1,392,200	1,037,500
(3)	(1)	Emplois intermittents et autres.....	6,000	6,000
(226)	(176)	Traitements et salaires (y compris \$159,700 pris en 1966-1967 sur le crédit Éventualités, du ministère des Finances, en vue du relèvement de la rémunération)..... (1)	1,398,200	1,043,500
		Surtemps..... (1)	1,300	1,300
		Services professionnels et spéciaux..... (4)	45,700	10,300
		Autres frais de voyage et de déménagement..... (5)	95,000	70,000
		Transport: chemin de fer et camion..... (6)	5,200	5,600
		Affranchissement..... (7)	3,000	3,000
		Téléphone et télégrammes..... (8)	25,800	20,700
		Publication de rapports et autres imprimés du ministère..... (9)	11,800	13,500
		Publicité et films..... (10)	16,500	11,500
		Papier, fourniture, accessoires et mobilier de bureau..... (11)	52,900	46,800
		Fournitures et approvisionnements..... (12)	32,800	31,200
		Acquisition de matériel..... (16)	21,800	20,300
		Réparation et entretien du matériel..... (17)	1,900	1,000
		Divers..... (22)	2,600	2,200
			1,714,500	1,280,900
		Dépense		
		1964-1965..... \$ 720,663		
		1965-1966..... 968,560		
		1966-1967 (estimation)..... 1,294,070		
		Crédit 3—Construction d'une annexe au laboratoire de recherches de Pointe-Claire (P.Q.) à l'intention de l'Institut canadien de recherches sur la pâte de bois et le papier..... (13)	253,000	750,000
		Dépense		
		1964-1965..... \$ 599,860		
		1965-1966..... 1,381,773		
		1966-1967 (estimation)..... 750,000		
		Crédit non requis en 1967-1968		
		Ratification et confirmation du paiement de subventions de \$3,490 à la recherche sylvicole dans l'année financière 1965-1966..... (20)		1

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
FORÊTS				
Crédit 15—Administration, fonctionnement et entretien, y compris subventions selon le détail des affectations				
ADMINISTRATION, Y COMPRIS LES SUBVENTIONS, SELON LE DÉTAIL DES AFFECTATIONS				
Postes titularisés				
		Direction, sciences et professions		
1	1	Fonctionnaire supérieur 3 (\$20,500-\$24,750)		
1	1	Fonctionnaire supérieur 2 (\$18,500-\$22,750)		
	1	Directeur de recherches 6, sylviculture (\$15,000-\$17,000)		
1		(\$18,000-\$20,000)		
6		(\$16,000-\$18,000)		
14	4	(\$14,000-\$16,000)		
1	14	(\$12,000-\$14,000)		
1	3	(\$10,000-\$12,000)		
8	2	(\$8,000-\$10,000)		
2	3	(\$6,000-\$8,000)		
		Administration et service extérieur		
2		(\$14,000-\$16,000)		
4		(\$12,000-\$14,000)		
2		(\$10,000-\$12,000)		
7		(\$8,000-\$10,000)		
	2	(\$6,000-\$8,000)		
		Technique, exploitation et services		
1		(\$12,000-\$14,000)		
1	4	(\$10,000-\$12,000)		
1	4	(\$8,000-\$10,000)		
1	5	(\$6,000-\$8,000)		
	1	(\$4,000-\$6,000)		
		Soutien administratif		
2		(\$6,000-\$8,000)		
38	26	(\$4,000-\$6,000)		
3	7	(Moins de \$4,000)		
97	78			
(97)	(78)	Effectif constant.....	562,300	593,400
(2)		Emplois intermittents et autres.....	9,000	
(99)	(78)	Traitements et salaires (y compris \$14,300 pris en 1966-1967 sur le crédit Éventualités, du ministère des Finances, en vue du relèvement de la rémunération).....(1)	571,300	593,400
		Surtemps.....(1)	600	1,000
		Services professionnels et spéciaux.....(4)	124,700	108,600
		Autres frais de voyage et de déménagement.....(5)	215,800	191,100
		Téléphone et télégrammes.....(8)	13,800	9,900
		Publication de rapports et autres imprimés du ministère.....(9)	280,500	237,900
		Matériel d'exposition, annonces, films, radio et étalages.....(10)	132,500	90,000
		Papier, fourniture, accessoires et mobilier de bureau.....(11)	57,600	40,800
		Location de matériel de traitement des données.....(11)	95,600	84,800
		Fournitures et approvisionnements.....(12)	9,600	200
		Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages.....(14)		15,000
		Réparation et entretien du matériel.....(17)		300
		Affiliation à des institutions scientifiques et à d'autres organismes.....(20)	1,800	1,800
		Subventions à la recherche sylvicole.....(20)	340,000	90,000
		Subvention au <i>Commonwealth Forestry Institute</i> (£2,000).....(20)	6,000	6,000

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
FORÊTS (Suite)				
Crédit 15 (Suite)				
ADMINISTRATION (Suite)				
		Subvention à l'Association forestière du Canada..... (20)	50,000	25,000
		Quote-part du Canada dans le coût d'établissement d'une terminologie forestière en plusieurs langues..... (22)	12,900	5,400
		Rémunération et dépenses du représentant fédéral à la Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales..... (22)	5,600	5,600
		Participation au Programme conjoint de spécialistes de l'OAA ou de tout accord de même nature.... (22)	100,000	
		Divers..... (22)	85,500	2,800
			2,103,800	1,509,600
Dépense				
		1964-1965..... \$	942,455	
		1965-1966.....	1,040,315	
		1966-1967 (estimation).....	1,450,000	
RECHERCHES ET SERVICES RÉGIONAUX				
Postes titularisés				
Direction, sciences et professions				
4	1	Investigateur scientifique (\$17,511 et plus)		
	3	Directeur des recherches 6, sylviculture (\$15,000- \$17,000)		
	3	Investigateur scientifique principal (\$15,000- \$16,500)		
8		(\$16,000-\$18,000)		
95	3	(\$14,000-\$16,000)		
34	31	(\$12,000-\$14,000)		
72	76	(\$10,000-\$12,000)		
161	175	(\$8,000-\$10,000)		
	5	(\$6,000-\$8,000)		
	1	(\$4,000-\$6,000)		
Administration et service extérieur				
26	7	(\$8,000-\$10,000)		
1	10	(\$6,000-\$8,000)		
Technique, exploitation et services				
	1	(\$8,000-\$10,000)		
108	112	(\$6,000-\$8,000)		
473	313	(\$4,000-\$6,000)		
1	1	(Moins de \$4,000)		
1	2	(Service discontinu)		
5	4	(Emplois saisonniers)		
Soutien administratif				
8	1	(\$6,000-\$8,000)		
86	45	(\$4,000-\$6,000)		
22	44	(Moins de \$4,000)		
Postes à salaires régnants				
28	26	(Service continu)		
41	51	(Emplois saisonniers)		
1,179	912			
(1,159)	(885)			
(190)	(147)	Effectif constant.....	7,104,700	6,347,700
		Emplois intermittents et autres.....	855,000	593,600
(1,349)	(1,032)	Traitements et salaires (y compris \$61,900 pris en 1966-1967 sur le crédit Eventualités, du ministè- re des Finances, en vue du relèvement de la rémunération)..... (1)	7,959,700	6,941,300
		Surtemps..... (1)	29,500	28,200
		Services professionnels et spéciaux..... (4)	237,100	120,900
		Frais de voyage—Déplacements pour fins de re- cherche..... (5)	377,100	316,700

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
FORÊTS (Suite)				
Crédit 15 (Suite)				
RECHERCHES ET SERVICES RÉGIONAUX (Suite)				
		Autres frais de voyage et de déménagement..... (5)	67,200	57,900
		Transport: chemin de fer et camion..... (6)	12,000	7,700
		Affranchissement..... (7)	9,900	6,500
		Téléphone et télégrammes..... (8)	57,800	52,900
		Publication de rapports et autres imprimés du ministère..... (9)	7,700	7,500
		Annonces et films..... (10)	3,300	3,500
		Papier, fournitures, accessoires et mobilier de bureau..... (11)	160,300	81,600
		Location de matériel de traitement des données..... (11)	9,300	8,600
		Combustible..... (12)	46,400	36,800
		Autres approvisionnements et fournitures..... (12)	328,300	236,300
		Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages... (14)	107,700	78,000
		Location de bâtiments..... (15)	5,800	5,500
		Réparation et entretien du matériel..... (17)	139,500	130,800
		Location de matériel..... (18)	87,200	82,400
		Services de ville..... (19)	97,100	96,600
		Frais d'affiliation à des institutions scientifiques.... (20)	200	200
		Contributions d'assurance-chômage..... (21)	2,900	3,500
		Divers..... (22)	19,200	13,600
			9,765,200	8,317,000
		Dépense Recette		
		1964-1965..... \$ 5,075,387 \$ 145,435		
		1965-1966..... 5,621,940 144,240		
		1966-1967 (estimation)..... 8,550,000 150,400		
INSTITUTS DE RECHERCHES				
Postes titularisés				
Direction, sciences et professions				
		Investigateur scientifique 4 (\$17,511 et plus)		
1		(\$16,000-\$18,000)		
74	1	(\$14,000-\$16,000)		
13	41	(\$12,000-\$14,000)		
46	28	(\$10,000-\$12,000)		
67	79	(\$8,000-\$10,000)		
1	3	(\$6,000-\$8,000)		
Administration et service extérieur				
3		(\$8,000-\$10,000)		
5	6	(\$6,000-\$8,000)		
Technique, exploitation et services				
7	4	(\$8,000-\$10,000)		
72	57	(\$6,000-\$8,000)		
198	117	(\$4,000-\$6,000)		
1		(Moins de \$4,000)		
1	1	(Emploi saisonnier)		
Soutien administratif				
3		(\$6,000-\$8,000)		
78	46	(\$4,000-\$6,000)		
14	27	(Moins de \$4,000)		
Postes à salaires régnants				
49	44	(Service continu)		
10	9	(Emplois saisonniers)		
650	463			

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
FORÊTS (Suite)				
Crédit 15 (Suite)				
INSTITUTS DE RECHERCHES (Suite)				
(645)	(458)	Effectif constant.....	3,889,400	2,041,900
(61)	(51)	Emplois intermittents et autres.....	274,500	199,800
(706)	(509)	Traitements et salaires (y compris \$32,200 pris en 1966-1967 sur le crédit Eventualités, du ministère des Finances, en vue du relèvement de la rémunération)..... (1)	4,163,900	2,241,700
		Surtemps..... (1)	24,700	19,900
		Services professionnels et spéciaux..... (4)	140,000	116,500
		Frais de voyage—Déplacements pour fins de recherche..... (5)	150,300	78,900
		Autres frais de voyage et de déménagement..... (5)	50,900	45,700
		Transport: chemin de fer et camion..... (6)	9,800	7,900
		Affranchissement..... (7)	1,700	1,500
		Téléphone, télégramme et autres services de communication..... (8)	25,900	19,400
		Publication de rapports et autres imprimés du ministère..... (9)	8,200	2,500
		Annonces et films..... (10)	300	300
		Papier, fourniture, accessoires et mobilier de bureau..... (11)	128,700	52,500
		Combustible..... (12)	23,000	24,500
		Autres fournitures et approvisionnements..... (12)	186,100	126,500
		Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages..... (14)	36,600	24,500
		Location de bâtiments..... (15)	300	100
		Réparation et entretien du matériel..... (17)	48,000	40,700
		Location de matériel..... (18)	15,800	11,500
		Services de ville..... (18)	53,100	48,500
		Frais d'affiliation à des institutions scientifiques.... (20)	300	700
		Contributions d'assurance-chômage..... (21)	1,900	1,500
		Divers..... (22)	5,000	36,500
			5,074,500	2,901,800
		Dépense		
		Recette		
		1964-1965..... \$ 2,449,145	\$ 31,480	
		1965-1966..... 2,815,382	29,852	
		1966-1967 (estimation)..... 2,599,210	30,100	
		Total du crédit 15.....	16,943,500	12,728,400
		Dépense		
		Recette		
		1964-1965..... \$ 8,466,987	\$ 176,915	
		1965-1966..... 9,447,637	174,092	
		1966-1967 (estimation)..... 12,569,210	180,500	
Crédit 20—Construction ou acquisition de bâtiments, d'ouvrages, de terrain et de matériel				
ADMINISTRATION				
		Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages et terrains..... (13)	50,000	40,000
		Construction ou acquisition de matériel..... (16)	500	500
			50,500	40,500

Emplois (hommes-année)	Détail des affectations	Montant	
		1967-1968	1966-1967
1967-1968 1966-1967		\$	\$
	FORÊTS (Suite)		
	Crédit 20 (Suite)		
	ADMINISTRATION (Suite)		
	Dépense		
	1964-1965..... \$ 22,477		
	1965-1966..... 8,383		
	1966-1967 (estimation)..... 40,500		
	RECHERCHES ET SERVICES RÉGIONAUX		
	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages et terrains..... (13)	1,815,700	1,258,500
	Construction ou acquisition de matériel..... (16)	716,200	616,900
		2,531,900	1,875,400
	Dépense		
	1964-1965..... \$ 1,688,375		
	1965-1966..... 871,455		
	1966-1967 (estimation)..... 1,716,000		
	INSTITUTS DE RECHERCHES		
	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages et terrains..... (13)	685,800	554,800
	Construction ou acquisition de matériel..... (16)	683,800	592,600
		1,369,600	1,147,400
	Dépense		
	1964-1965..... \$ 671,217		
	1965-1966..... 637,753		
	1966-1967 (estimation)..... 1,140,500		
	Total du crédit 20	3,952,000	3,063,300
	Dépense		
	1964-1965..... \$ 2,389,059		
	1965-1966..... 1,517,591		
	1966-1967 (estimation)..... 2,857,000		
	Crédit 23—Subventions aux provinces selon les montants et les conditions indiqués dans le détail des affectations		
	AIDE À LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK POUR LA MISE À EXÉCUTION D'UN PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPI- NETTE, CONFORMÉMENT À UN ACCORD CONCLU ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LA PRO- VINCE..... (20)	600,000	600,000
	Dépense		
	1964-1965..... \$ 478,574		
	1965-1966..... 580,009		
	1966-1967 (estimation)..... 690,000		

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
		FORÊTS (Suite)		
		Crédit 23 (Suite)		
		SUBVENTION À LA PROVINCE DE TERRE-NEUVE POUR MISE À EXÉCUTION D'UN PROGRAMME DESTINÉ À ÉTABLIR UN INVENTAIRE DES RESSOURCES FORESTIÈRES DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR ET À EFFECTUER DES ÉTUDES DU RENDEMENT DES TERRES, CONFORMÉMENT À UN ACCORD CONCLU ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LA PROVINCE.....(20)	1,000,000	750,000
		Dépense		
		1964-1965..... \$.....		
		1965-1966.....		
		1966-1967 (estimation)..... 600,000		
		SUBVENTION À LA PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE POUR LA MISE À EXÉCUTION D'UN PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES PUCERONS LANIÈRES DU SAPIN BEAUMIER, CONFORMÉMENT À UN ACCORD À CONCLURE ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LA PROVINCE.....(20)	150,000	150,000
		Dépense		
		1964-1965..... \$.....		
		1965-1966.....		
		1966-1967 (estimation)..... 150,000		
		NON REQUIS EN 1967-1968		
		Subventions aux provinces, conformément aux accords conclus avec l'approbation du gouverneur en conseil, en ce qui concerne les inventaires forestiers, le reboisement et la protection contre les incendies, l'aménagement de chemins d'accès aux forêts et amélioration des peuplements forestiers.....(20)		7,910,000
		Total du crédit 23.....	1,750,000	9,140,000
		Dépense		
		1964-1965..... \$ 8,469,508		
		1965-1966..... 8,567,610		
		1966-1967 (estimation)..... 9,350,000		
		DÉVELOPPEMENT RURAL		
		Crédit 25—Programme d'aménagement agricole, Programme de développement économique rural et Programme d'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes—Administration, fonctionnement et entretien		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
		Fonctionnaire supérieur 2 (\$18,500-\$22,750)		
		Fonctionnaire supérieur 1 (\$16,500-\$20,500)		
		(\$16,000-\$18,000)		
		(\$14,000-\$16,000)		
		(\$12,000-\$14,000)		
		(\$10,000-\$12,000)		
		(\$8,000-\$10,000)		
		(\$6,000-\$8,000)		

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
DÉVELOPPEMENT RURAL (Suite)				
Crédit 25 (Suite)				
Postes titularisés (Suite)				
Administration et service extérieur				
2		(\$14,000-\$16,000)		
2	5	(\$12,000-\$14,000)		
	2	(\$10,000-\$12,000)		
6	3	(\$8,000-\$10,000)		
	1	(\$6,000-\$8,000)		
Technique, exploitation et services				
10		(\$14,000-\$16,000)		
6	4	(\$12,000-\$14,000)		
	3	(\$10,000-\$12,000)		
5	1	(\$8,000-\$10,000)		
24	16	(\$6,000-\$8,000)		
11	16	(\$4,000-\$6,000)		
Soutien administratif				
4		(\$6,000-\$8,000)		
42	23	(\$4,000-\$6,000)		
9	12	(Moins de \$4,000)		
Postes à salaires régnants (Service continu)				
5	5			
164	122	Effectif constant.....	1,114,600	803,800
(164)	(122)	Emplois intermittents et autres.....	76,500	55,700
(17)	(17)			
(181)	(139)	Traitements et salaires (y compris \$10,000 pris en 1966-1967 sur le crédit Éventualités, du ministère des Finances, en vue du relèvement de la rémunération)..... (1)	1,191,100	859,500
		Surtemps..... (1)	3,100	2,000
		Services professionnels et spéciaux..... (4)	10,000	5,000
		Frais de voyage et déménagement..... (5)	172,000	172,000
		Transport: chemin de fer et camion..... (6)	1,300	600
		Affranchissement..... (7)	800	600
		Téléphone et télégrammes..... (8)	25,000	15,800
		Publication de rapports et autres imprimés du ministère..... (9)	212,000	55,000
		Publicité et films..... (10)	350,000	61,000
		Papier, fournitures, accessoires et mobilier de bureau..... (11)	43,500	19,000
		Fournitures et approvisionnements..... (12)	32,000	32,000
		Réparation et entretien des ouvrages..... (14)	90,000	90,000
		Réparation et entretien du matériel..... (17)	20,000	20,000
		Affiliations..... (20)	200	
		Contributions d'assurance-chômage..... (21)	1,500	1,500
		Conseil canadien de l'aménagement rural..... (22)	100,000	
		Divers..... (22)	4,000	4,000
			2,256,500	1,338,000
Dépense				
		1964-1965..... \$	615,590	
		1965-1966.....	789,938	
		1966-1967 (estimation).....	1,316,740	

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
DÉVELOPPEMENT RURAL (Suite)				
Crédit 30—Programme d'aménagement agricole et rural et Programme d'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes—Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris l'autorisation de faire des avances recouvrables ne dépassant pas dans l'ensemble la participation de la province du Nouveau-Brunswick aux frais d'aménagement du barrage de la rivière Petitcodiac				
		Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages et terrains..... (13)	2,161,600	2,118,400
		Construction ou acquisition de matériel..... (16)	33,800	30,500
			2,195,400	2,148,900
		Moins—Somme recouvrable de la province du Nouveau-Brunswick à l'égard du projet de barrage de la rivière Petitcodiac..... (34)	586,700	1,100,000
			1,608,700	1,048,900
		Dépense		
		1964-1965..... \$	201,166	
		1965-1966.....	359,184	
		1966-1967 (estimation).....	900,000	
Crédit 35—Paiements à l'égard d'entreprises et de programmes relevant de la loi sur l'aménagement agricole et rural et paiement aux provinces au titre des accords passés sous l'empire de la loi				
		Contributions aux provinces..... (20)	18,000,000	18,000,000
		Autres paiements..... (22)	4,000,000	4,000,000
			22,000,000	22,000,000
		Dépense		
		1964-1965..... \$	9,145,490	
		1965-1966.....	13,010,985	
		1966-1967 (estimation).....	20,000,000	
Statutaire — Fonds de développement économique rural—Paiements à l'égard des projets. (20)				
			11,000,000	
		Dépense		
		1964-1965..... \$		
		1965-1966.....		
		1966-1967 (estimation).....		

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
B—OFFICE CANADIEN DES PROVENDES				
Crédit 40—Administration et fonctionnement				
		Traitements..... (1)	109,500	
		Services professionnels et spéciaux..... (4)	2,000	
		Frais de voyage et de déménagement..... (5)	12,000	
		Transport: chemin de fer et camion..... (6)	100	
		Affranchissement..... (7)	500	
		Téléphone et télégrammes..... (8)	4,000	
		Publication de rapports et autres imprimés du ministère..... (9)	2,000	
		Annonces et publicité..... (10)	1,500	
		Papier, fourniture, accessoires et mobilier de bureau..... (11)	18,400	
		Divers..... (22)	6,000	
			156,000	
Crédit 45—Aide au transport des céréales de provende de l'Ouest, y compris l'aide relative aux frais d'emmagasinage des céréales, con- formément aux conditions et modalités prescrites par le gouverneur en conseil..... (20)				
			22,000,000	21,700,000
			Dépense	
		1964-1965.....	\$ 19,114,857	
		1965-1966.....	20,999,594	
		1966-1967 (estimation).....	21,700,000	

MEMORANDUM

TO : [Illegible]

FROM : [Illegible]

SUBJECT : [Illegible]

[Illegible text block containing several paragraphs of faded text]

4

Exercice (années-finis)	Détail des affectations	Montants	
		1967-1968	1966-1967
1967-1968	1966-1967	\$	\$
	B—OFFICE CANADIEN DES PROVENDES		
	Crédit 40—Administration et fonctionnement		
	Personnel (1)	109,500	
	Services professionnels et experts (2)	3,000	
	Frais de voyage et de déplacement (3)	13,000	
	Transport: chemin de fer et camion (4)	100	
	Allogement (5)	500	
	Téléphone et télégrammes (6)	4,000	
	Publication de rapports et autres imprimés du ministère (7)	3,000	
	Annuaire et publicité (8)	1,500	
	Papier, fourniture, accessoires et mobilier de bureau (9)	18,500	
	Divers (10)	6,000	
		158,500	
	Crédit 41—Aide au transport des crédits de provende de l'Ontario, y compris l'aide relative aux frais d'emmagasinage des œuvres, con- formément aux conditions et modalités prescrites par le gouvernement en conseil (11)	21,000,000	21,700,000
	Dépense		
1964-1965	\$ 12,174,000		
1965-1966	38,000,000		
1965-1967 (estimation)	21,000,000		

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-septième législature

1967

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET
DE L'AMÉNAGEMENT RURAL

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais. Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'adressant auprès de l'imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'adressant auprès de l'imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'adressant auprès de l'imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'adressant auprès de l'imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Comité.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'adressant auprès de l'imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Secrétaire d'État.

Le greffier de la Chambre,

LEON J. RAYMOND

Le bureau principal du ministère des Forêts et du Développement rural

L'honorable Maurice Sauvé, ministre des Forêts et du Développement rural

et

TÉMOIN:

Du ministère des Forêts et du Développement rural: M. L. E. Poetschke, conseiller économique, Division de l'aménagement rural.

ROGER DURANEL, M.A.C.

IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPEETERIE

OTTAWA, 1967

2003-1

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale,
Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-septième législature

1967

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET
DE L'AMÉNAGEMENT RURAL

Président: M. EUGENE WHELAN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 2

SÉANCE DU VENDREDI 16 JUIN 1967

Concernant

Le budget principal (1967-1968) du ministère des Forêts
et du Développement rural

L'honorable Maurice Sauvé, ministre des Forêts
et du Développement rural

et

TÉMOIN:

*Du ministère des Forêts et du Développement rural: M. L. E. Poetschke,
conseiller économique, Division de l'aménagement rural.*

COMITÉ PERMANENT
DE
L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET
DE L'AMÉNAGEMENT RURAL

Président: M. Eugene Whelan

Vice-président: M. Herman Laverdière
et Messieurs

¹ Alkenbrack	Gauthier	Nowlan
Asselin (<i>Richmond-Wolfe</i>)	Gendron	Olson
Beer	Godin	Peters
Berger	Grills	Pugh
² Chatterton	Herridge	Rapp
Choquette	Honey	Ricard
Clermont	Hopkins	Roxburgh
Comtois	Horner (<i>Acadia</i>)	Schreyer
Côté	Johnston	Stafford
(<i>Nicolet-Yamaska</i>)	Jorgenson	Stefanson
Crossman	Lefebvre	Tucker
Éthier	MacDonald (<i>Prince</i>)	Watson (<i>Châteauguay- Huntingdon- Laprairie</i>)
³ Fairweather	⁵ Madill	Yanakis—45.
⁴ Flemming	⁶ Matte	
Forbes	Neveu	
	Noble	

Secrétaire du Comité:
Michael B. Kirby

¹ A remplacé M. Danforth, le mercredi 7 juin 1967.

² A remplacé M. Watson (*Assiniboia*), le mercredi 7 juin 1967.

³ A remplacé M. Muir (*Lisgar*), le mercredi 7 juin 1967.

⁴ A remplacé M. Moore (*Wetaskiwin*), le mercredi 7 juin 1967.

⁵ A remplacé M. McKinley, le mercredi 7 juin 1967.

⁶ A remplacé M. Faulkner, le mardi 13 juin 1967.

TÉMOIN:

ORDRES DE RENVOI

Le MERCREDI 7 juin 1967

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Flemming, Fairweather, Alkenbrack, Chatterton et Madill soient substitués à ceux de MM. Danforth, Watson (Assiniboia), Muir (Lisgar), Moore (Wetaskiwin) et McKinley sur la liste des membres du comité permanent de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural.

Il est ordonné,—Que le quorum du comité permanent de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural soit réduit de 23 à 15 membres.

Le MARDI 13 juin 1967

Il est ordonné,—Que le nom de M. Matte soit substitué à celui de M. Faulkner sur la liste des membres du comité permanent de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

ORDRES DE RENVOI

Le mercredi 7 juin 1957

Il est ordonné—Que les noms de MM Fleming, Fairweather, Allanbaek, Chatterton et Madill soient rajoutés à ceux de MM Danforth, Watson (Ashcroft), Muir (Lagar), Moore (Watkinson) et McKinley sur la liste des membres du comité permanent de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural.

Il est ordonné—Que le quorum du comité permanent de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural soit réduit de 23 à 18 membres.

Le samedi 13 juin 1957

Il est ordonné—Que le nom de M. Matte soit ajouté à celui de M. Faulkner sur la liste des membres du comité permanent de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural.

	Attesté	
Le Greffier de la Chambre des communes	Raymond	Watson (Chadsworth)
LEON J. RAYMOND	Muir	Huntingdon
M. Danforth	Moore	Leprieux
M. Watson	Muir (Lagar)	Yacakis—44
M. Muir	Moore (Watkinson)	
M. Moore	McKinley	
M. Watson	Matte	
M. Muir	Fleming	
M. Moore	Fairweather	
M. Watson	Allanbaek	
M. Muir	Chatterton	
M. Moore	Madill	
M. Watson	Faulkner	
M. Muir	Matte	
M. Moore	Raymond	
M. Watson	Watson (Chadsworth)	
M. Muir	Huntingdon	
M. Moore	Leprieux	
M. Watson	Yacakis—44	

Secrétaire du Comité:
Michael B. Kirby

- * A remplacer M. Danforth le mercredi 7 juin 1957.
- * A remplacer M. Watson le mercredi 7 juin 1957.
- * A remplacer M. Muir (Lagar) le mercredi 7 juin 1957.
- * A remplacer M. Moore le mercredi 7 juin 1957.
- * A remplacer M. Watson le mercredi 7 juin 1957.
- * A remplacer M. Muir le samedi 13 juin 1957.

PROCÈS-VERBAUX

(Traduction)

Le VENDREDI 16 juin 1967.

(2)

Le Comité permanent de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural se réunit aujourd'hui à 9h.28 du matin, sous la présidence de M. Laverdière, vice-président.

Presentes: MM. Asselin (*Richmond-Wolfe*), Chatterton, Choquette, Comtois, Côté (*Nicolet-Yamaska*), Godin, Grills, Herridge, Honey, Johnston, Jorgenson, Laverdière, Madill, Matte, Neveu, Noble, Olson, Pugh, Ricard, Stefanson, Tucker, Watson (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*) (22).

Aussi présents: Du ministère des Forêts et du Développement rural: l'honorable Maurice Sauvé ministre, M. M. L. Prebble, sous-ministre adjoint (forêts), M. H. W. Beall, conseiller spécial du sous-ministre, M. L. E. Poetschke, conseiller économique, Division de l'aménagement rural, M. R. K. McAuley, chef du service des finances, M. R. Perrault, président de la Commission canadienne des grains de provende, M. J. M. McDonough, directeur exécutif de la Commission canadienne des grains de provende, M. G. W. McGuire, directeur adjoint du service du personnel.

M. Laverdière remercie les membres du Comité qui l'ont réélu au poste de vice-président, n'ayant pas eu l'occasion de le faire plus tôt. Le vice-président demande au secrétaire du Comité de donner lecture du premier rapport du sous-comité du programme et de la procédure qui se lit comme il suit:

«Le sous-comité du programme et de la procédure a l'honneur de soumettre son

PREMIER RAPPORT

Votre sous-comité recommande que lorsque le Comité étudiera les crédits du ministère de l'Agriculture et ceux du ministère des Forêts et du Développement rural, il commence par étudier les crédits du ministère des Forêts et du Développement rural et en termine l'examen avant de passer à l'étude des crédits du ministère de l'Agriculture.

Votre sous-comité recommande que l'on suive la procédure suivante lors de l'étude des crédits des deux ministères:

a) Que le premier article (administration) soit mis à l'étude et que l'on permette alors la discussion et les questions de nature générale, mais que les questions ayant trait à un article particulier ne soient permises que lorsque le Comité étudiera cet article;

b) Que, lorsque la discussion d'ordre général sera terminée, on remette à plus tard l'adoption du premier article afin de permettre un examen plus approfondi et que le Comité étudie et adopte les crédits suivants;

c) Que, lorsque tous les crédits auront été approuvés, sauf le premier article, le Comité revienne à l'étude de cet article pour que l'on fournisse une réponse à toutes les questions laissées en suspens et que l'on termine les travaux;

d) Que le premier crédit soit alors approuvé, ou étudié, et que le Comité prépare le rapport qu'il soumettra à la Chambre.»

Sur proposition de M. Choquette, appuyé par M. Comtois,

Il est décidé—Que le premier rapport du sous-comité du programme et de la procédure soit adopté.

Le vice-président soumet à l'étude le premier crédit du budget du ministère des Forêts et du Développement rural et présente le ministre des Forêts et du Développement rural. Le ministre présente les fonctionnaires qui l'accompagnent et fait sa déclaration. Quand le ministre a fini son exposé, les députés représentant divers partis au sein du Comité font de brefs commentaires et commencent à interroger le ministre.

Il est décidé plus tard que, le mardi 20 juin 1967, le Comité remette à plus tard l'étude du premier crédit, Administration centrale, et étudie les crédits figurant sous le titre de Forêts, soit les crédits 15, 20 et 23.

L'interrogatoire du ministre se poursuivant, le Comité, à 11 heures, s'ajourne jusqu'à 9h.30 du matin le mardi 20 juin 1967.

Le secrétaire du Comité,
Michael B. Kirby.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

(Texte)

Le vendredi 16 juin 1967

Le vice-président: A l'ordre s'il vous plaît. Nous avons un quorum, je crois.

M. Ricard: Combien faut-il de membres pour former un quorum, 20?

Le vice-président: Quinze.

M. Ricard: Le ministre est-il inclus dans ce nombre?

Le vice-président: Non. A l'ordre, s'il vous plaît. Je profite de cette première occasion pour vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée en me nommant de nouveau vice-président. Avec l'aide et la collaboration de tous, je suis certain que nous pourrions effectuer encore un excellent travail pendant cette deuxième session. La première chose soumise à l'étude du Comité aujourd'hui, est le premier rapport...

(Traduction)

M. Honey: Monsieur le président, j'invoque le règlement. Je me demande si le Comité ne jugerait pas à propos d'élire un deuxième vice-président par intérim puisque, malheureusement, votre état de santé n'est pas trop bon et que notre président est absent? Ce n'est qu'une proposition que je vous sou mets, monsieur le président.

Le vice-président: Je serai capable d'être présent à chaque séance du Comité. M. Whelan a maintenant eu son congé de l'hôpital et je crois qu'il sera de retour la semaine prochaine. J'estime donc que les arrangements que nous avons conclus seront satisfaisants.

J'attire votre attention sur le premier rapport du sous-comité qui sera lu par le secrétaire du Comité (*Voir les procès-verbaux*).

(Texte)

Le vice-président: Est-ce qu'il plaît au Comité d'adopter ce rapport du sous-comité?

• (9.30 a.m.)

(Traduction)

M. Choquette: J'en fais la proposition.

M. Comtois: J'appuie la motion.

La motion est adoptée.

(Texte)

Le vice-président: J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à M. Sauvé, de même qu'à quelques représentants officiels de son ministère. Je laisse la parole à M. Sauvé et je vais lui demander également s'il veut bien présenter les représentants officiels qui l'accompagnent aujourd'hui. Monsieur Sauvé.

L'hon. M. Sauvé (ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur le président et chers collègues, je suis heureux de participer aux réunions du Comité, pour la première fois, comme ministre des Forêts et du Développement rural. Je savais depuis l'an dernier que les membres du Comité avaient exprimé le désir que, cette année, le ministère puisse répondre à toutes les questions des députés sur l'ensemble de son travail. Avant de commencer à faire des remarques générales introductives au travail que nous avons l'intention d'accomplir ce matin et durant les jours suivants, vous me permettez de vous présenter les membres du personnel du ministère qui m'accompagnent et qui seront ici pendant toute la durée des discussions du Comité.

(Traduction)

A ma droite, M. Prebble, sous-ministre adjoint des Forêts, à la droite de M. Prebble, M. Beall, conseiller spécial du sous-ministre. A ses côtés, se trouvent M. Poetschke, conseiller économique de la direction générale du Développement rural (ARDA), M. McAuley, chef des services financiers, M. Perreault, président de l'Office canadien des provendes, M. J. McDonough, directeur exécutif de l'Office canadien des provendes, et M. McGuire, directeur adjoint des services du personnel.

(Texte)

Je vous prie d'excuser l'absence de M. Rousseau, le sous-ministre, qui est à l'extérieur de la ville pour affaires gouvernementales.

les, de même que celle de M. Saulnier, le directeur d'ARDA et sous-ministre adjoint des Forêts qui revient d'Europe aujourd'hui où il a assisté à des réunions de l'OCDE où il représentait le ministère.

Comme vous le savez, le ministère des Forêts et du Développement rural est un jeune ministère. Il a été créé le 1^{er} octobre 1960 à la suite d'un amalgame de deux services de deux ministères différents: les services du ministère de l'Agriculture et ceux du ministère du Nord canadien.

Le premier sous-ministre qui a assumé la responsabilité administrative du ministère, fut M. Rousseau, qui doit prendre sa retraite au mois d'août de cette année, ayant atteint l'âge de 66 ans. C'est l'honorable John Flemming, notre collègue à la Chambre des communes, qui a été le premier ministre des Forêts. Il a été remplacé durant à peu près un mois, en mars 1963, par un autre de nos collègues, monsieur Martial Asselin, qui à son tour, fut remplacé ensuite par l'honorable Nicholson, du mois d'avril 1963 au mois de février 1964. Quant à moi, j'ai l'honneur de diriger ce ministère depuis le 3 février 1964.

Comme par hasard, c'est moi qui, en qualité de ministre, fut le plus longtemps en fonctions à ce ministère, puisque j'y suis depuis 40 mois. Monsieur Flemming, avant moi, avait l'honneur de l'ancienneté, ayant été ministre pendant un peu plus de 29 mois.

Au mois de février 1964, le premier ministre du Canada a décidé d'accorder un peu plus de juridiction au ministère des Forêts et il y a ajouté le service de l'ARDA, que vous connaissez bien, celui de l'administration s'occupant de l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes et celui de l'administration des grains de provende, trois services qui relevaient du ministère de l'Agriculture. Et à l'automne, l'an dernier, je suis devenu officiellement ministre des Forêts et du Développement rural.

(Traduction)

Le ministère des Forêts, de par sa constitution, s'occupe presque exclusivement de travaux de recherche dans le domaine des forêts et j'aimerais vous donner quelques extraits d'un document que j'ai ici et qui établit les objectifs du ministère. Je cite:

L'objectif premier de la division des Forêts est de voir à l'amélioration continue de la protection, de l'administration et de l'utilisation des ressources forestières canadiennes de même que de la

position concurrentielle des industries forestières. Les moyens d'atteindre cet objectif premier incluent:

(a) la recherche dans tous les aspects des ressources forestières, des produits de la forêt et de l'économie;

(b) les relevés sur les insectes et les maladies à travers le Canada afin d'orienter les travaux de recherche et de prévoir de nouveaux programmes de contrôle;

(c) les relevés de certains aspects des industries forestières pour servir de guides à certains programmes de recherche sur les produits;

(d) l'étude des forêts et de l'administration des terres placées sous la juridiction d'autres ministères fédéraux;

(e) les programmes de publicité et d'éducation afin d'assurer une meilleure protection et un meilleur emploi des richesses forestières;

(Texte)

Voilà donc l'essentiel de la responsabilité du ministère des Forêts et du Développement rural en ce qui a trait aux aspects forestiers du ministère. Il est bien clair par la nomenclature que je viens de vous lire, que notre juridiction se limite exclusivement à la recherche. Les ministères des Terres et Forêts des gouvernements provinciaux assument exclusivement la responsabilité de l'administration des forêts dans chacune des provinces et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, dirigé par M. Laing, assume la responsabilité de l'administration des forêts du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Nous sommes essentiellement et exclusivement un organisme orienté vers la recherche forestière. Pour réaliser notre objectif, nous avons, depuis 1964, prévu une réorganisation administrative du ministère pour rendre nos services plus près de la réalité forestière, c'est-à-dire que nous avons organisé nos services au palier régional pour répondre aux besoins des provinces et nous avons aussi créé un certain nombre d'instituts à Ottawa et ailleurs pour faire de la recherche au palier national.

Cette réorganisation ne serait vraiment efficace que si elle était accompagnée d'une augmentation du personnel et d'un accroissement du nombre d'organismes administratifs du ministère. C'est pourquoi, le Conseil du Trésor, à notre demande, l'an dernier, après l'examen complet de notre programme par l'organisme scientifique attaché au bureau du Premier ministre et du Conseil privé, a approuvé pour les années 1967 à 1972, une augmentation sensible du nombre de chercheurs du ministère, si bien que nous prévoyons d'ici

six ou sept ans, avoir deux fois plus d'employés attachés à la recherche scientifique. Nous prévoyons, de plus, un programme d'expansion matérielle, de construction d'édifices assez important. Les fonctionnaires qui m'accompagnent pourront vous donner les détails de cette réorganisation et de cette augmentation du personnel en vous donnant par secteur les chiffres significatifs.

Dans le domaine forestier, vous le savez, l'an dernier, nous avons pris l'initiative d'organiser la première conférence nationale des forêts, à Montebello, conférence qui s'est tenu à huis clos et à laquelle participèrent des représentants des gouvernements provinciaux, des grandes entreprises canadiennes, des universités et des organismes nationaux intéressés aux problèmes forestiers.

Cette réunion nous a permis de nous rendre compte de l'importance de l'industrie forestière et surtout de la similitude des problèmes à travers le Canada. Nous, les membres du comité de direction de cette conférence, devons nous rencontrer à la fin du mois pour étudier dans quelle mesure le gouvernement fédéral et plus précisément le ministère des Forêts, malgré sa juridiction limitée, peut continuer à réunir tous les intéressés pour essayer d'orienter l'organisation de l'administration forestière d'une façon plus uniforme. Même si nous n'exerçons pas de juridiction, nous sommes présents. Nous essayons plutôt de faciliter le travail de coordination des provinces entre elles pour assurer à l'industrie forestière une réglementation ou une politique administrative presque uniforme à travers le pays.

Nous souffrons beaucoup de ce handicap qui nous est imposé, à savoir que nous devons nous limiter à la recherche. On nous fait souvent le reproche de ne pas prendre d'initiative dans tel domaine ou dans tel autre. Nous avons pensé, la direction du ministère et moi-même, que la meilleure façon, dans le domaine forestier, d'aider l'industrie c'était de convoquer ce genre de conférence nationale où tous les représentants des provinces, de l'industrie, des universités et des organismes intéressés aux forêts, pourraient au moins se rencontrer pour discuter entre eux des problèmes forestiers. Nous ne pouvons pas intervenir davantage.

La première conférence nationale des forêts qui eût lieu l'an dernier remporta un grand succès. Nous avons publié les résultats, qui sont publics, et je pense que tous les participants voudraient que nous continuions à organiser ce genre de réunion. Lors de la réunion, à la fin du mois, du comité de direction, je pense bien que nous pourrions prendre un certain nombre de décisions pour continuer le travail commencé.

Voilà, à mon avis, l'essentiel sur l'organisation des objectifs de la section forestière du ministère. C'est un travail qui se fait dans l'ombre, c'est un travail important. Les fonctionnaires du ministère jouissent d'une compétence reconnue internationalement et un grand nombre de visites, d'échanges d'hommes de science s'effectuent entre le Canada et les autres pays. Actuellement, par exemple, au Canada, entre autres délégations, nous avons une délégation de huit hommes de science russes qui vont parcourir le pays, d'un bout à l'autre, divisés en deux équipes, pour prendre connaissance du travail que nous faisons au niveau de la recherche et en même temps pour prendre contact avec certaines entreprises forestières du Canada.

Nos publications sont considérables. Presque tous les jours, nous publions un document d'un caractère extrêmement scientifique et je sais, d'expérience personnelle, par la correspondance qui est échangée entre le ministère et les pays étrangers, toute l'importance que revêt cette recherche, non seulement aux yeux des Canadiens, mais aussi aux yeux des hommes de science des autres pays qui collaborent avec nous.

Le ministère emploie à peu près 2,300 fonctionnaires, dont, je pense, environ 300 sont des hommes de science qui possèdent soit un doctorat, soit une maîtrise. Il existe donc là une concentration extraordinaire de connaissances scientifiques et je me réjouis du travail fait et des résultats obtenus.

Le ministère, depuis 1964, est aussi responsable de l'administration, au niveau fédéral, du programme ARDA.

(Traduction)

• (9.44 a.m.)

L'autre programme, comme vous le savez, a été entrepris en 1961 sous le gouvernement précédent et l'habile direction de l'honorable Alvin Hamilton. Il a immédiatement pris une ampleur extraordinaire parce que l'on s'est bien vite rendu compte que les problèmes, dans les régions rurales, n'étaient pas surtout des problèmes agricoles, mais découlaient d'un besoin d'adaptation à cause de la majorité de non-agriculteurs qui vivent dans les régions rurales. Il y a eu expansion de ce programme au point que, lors de la conférence fédérale-provinciale touchant le programme ARDA devant mener au renouvellement de la première entente sur le développement rural entre les provinces et le gouvernement fédéral, il a été décidé d'étendre l'activité du programme ARDA, tant au niveau provincial que fédéral, vers un nouveau concept de planification rurale régionale. Vous avez remarqué une augmentation consi-

dérable de programmes de cette nature l'an dernier. Nous avons signé des ententes avec au moins deux provinces et sommes à négocier avec quatre autres. Nous avons signé des ententes spéciales prévoyant l'aménagement rural avec le Nouveau-Brunswick et le Manitoba et nous sommes actuellement en négociations avec les provinces de Terre-Neuve, de l'Île du Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Québec et de la Saskatchewan afin d'étudier les possibilités d'adopter de semblables programmes dans ces provinces.

Vous savez que le Parlement, l'an dernier et cette année, a créé une caisse pour le développement économique des régions rurales, caisse dans laquelle on a d'abord versé 50 millions et que l'on a portée à 300 millions cette année, et nous estimons qu'avec cette somme, les programmes réguliers entrepris en vertu d'ARDA et les dépenses courantes du ministère dans certaines régions du Canada où il y a concentration de familles à faibles revenus, nous pourrions atteindre l'objectif de ce nouveau concept d'ARDA qui vise l'élimination de la pauvreté dans ces régions.

Je ne veux pas entrer dans tous les détails de l'administration du programme ARDA. Je crois que vous en connaissez davantage sur l'ARDA que sur plusieurs autres aspects du travail du ministère. Vous aurez d'ailleurs l'occasion de discuter du programme ARDA et du programme spécial d'aménagement rural avec les fonctionnaires de mon ministère et moi-même à de futures séances de votre Comité. Le programme ARDA ou d'autres services voient également à l'exécution de la loi sur l'assainissement des marais des Maritimes limitée à trois provinces et qui prendra fin en 1970 en vertu d'une entente déjà signée par les trois provinces et le ministère fédéral des Forêts. C'était un programme particulier destiné à récupérer les terres partiellement submergées par l'eau de la mer et des rivières et j'estime qu'il a maintenant atteint le but pour lequel il avait été adopté et que les provinces pourront en assumer le coût annuel d'entretien.

(Texte)

Le dernier programme pour lequel le ministère des Forêts assume une responsabilité, est celui de l'Office canadien des provendes créé par une loi du Parlement l'an dernier et dont les principaux fonctionnaires ont été nommés par ordre en conseil au début du mois de mai ou du mois d'avril de cette année. Vous savez que depuis 1940 le gouvernement fédéral a aidé au financement des frais de transport des grains d'alimentation animale depuis les deux ports des Grands lacs jusque dans l'est du Canada et que cette dépense gouvernementale était prévue chaque année dans le budget du ministère de l'Agriculture et depuis quelques

années dans le budget du ministère des Forêts. A la suite de plusieurs demandes des intéressés et de celles d'un comité créé à la Chambre des communes pour étudier tout le problème, le gouvernement, sur recommandation de ce comité, a créé l'Office canadien des provendes, à qui incombe la responsabilité de l'administration de ce programme d'aide financière et qui, aussi, doit examiner quelles sont les méthodes à prendre pour rendre plus efficace ce programme qui coûte au gouvernement a peu près \$21,000,000 par année. Les membres de l'Office viennent d'entrer en fonction; leur quartier général est situé à Montréal et ils pourront, lorsque vous voudrez bien leur demander, vous expliquer la nature de leur travail et les problèmes auxquels ils ont à faire face. Il est bien certain que, en ce qui a trait à la province de Québec et aux quatre provinces Maritimes, ce programme a une importance considérable pour la classe agricole. Les provinces de l'est du Canada sont dépendantes de l'importation dans leur province de grains d'alimentation de l'ouest et les frais de transport sont élevés. Cette politique gouvernementale a certainement permis à un très grand nombre de cultivateurs de l'Ontario, du Québec et des quatre provinces de l'Atlantique d'accroître leur revenu ou du moins de diminuer leurs dépenses d'exploitation. C'est un programme qui peut avoir pour le milieu agricole de l'Ontario et des autres provinces de l'est du Canada, une importance considérable, s'il est bien administré et si nous adaptons notre politique à la réalité agricole de ces provinces. Vous savez que la loi a été adoptée l'an dernier et qu'elle a reçu l'appui—comme la loi de l'ARDA, d'ailleurs—de tous les députés de la Chambre et j'espère que l'administration de l'Office canadien des provendes sera à la hauteur des attentes des membres du Parlement. Voilà, monsieur le président, je pense, l'essentiel de ce que je voulais vous dire brièvement, ce matin, pour vous permettre ensuite de discuter avec moi des aspects particuliers qui peuvent intéresser les membres du Comité. Ensuite les fonctionnaires du ministère seront à votre entière disposition pour répondre à vos questions ou éclairer certains aspects de ce que je viens de dire. J'essaierai, moi-même, de participer aux réunions du Comité, parce qu'il m'intéresse de connaître les vues des députés de la Chambre sur l'administration du ministère et je comprendrai très bien que vous puissiez à certains moments être des critiques très sévères. C'est l'objet des réunions d'un comité de ce genre et de toute façon je suis assuré de votre collaboration, puisqu'en Chambre vous avez toujours manifesté beaucoup d'intérêt envers les activités du ministère et vous pouvez être

assurés de ma part, de la collaboration la plus entière pour faciliter vos recherches et le travail de votre Comité. Je vous remercie.

Le vice-président: Je vous remercie, monsieur le ministre, et je demanderais, maintenant, un représentant de chaque parti de faire des commentaires, généraux d'abord, et ensuite nous passerons à la période des questions. Je demanderais à M. Jorgenson, d'abord, de faire ses commentaires.

(Traduction)

M. Jorgenson: M. Flemming, la première personne à occuper le poste de ministre des Forêts devait être ici aujourd'hui. Malheureusement, il a été dans l'impossibilité d'assister à cette séance et c'est à moi qu'il incombe de formuler quelques brèves remarques sur le fonctionnement de ce ministère.

On ne peut trop insister sur l'importance que revêt le ministère des Forêts pour le Canada et l'industrie forestière en général. J'ai cru remarquer que le ministre espérait posséder une autorité un peu plus étendue dans ce domaine, autorité qui s'attacherait à des aspects autres que la recherche. C'est un fait aussi que les conditions ne sont pas les mêmes dans toutes les régions du pays et le meilleur arrangement qui pourrait être conclu serait peut-être de voir les gouvernements provinciaux exercer une juridiction dans l'administration de leurs propres ministères des Forêts et le gouvernement fédéral agir comme organisme de coordination dans la mise au point de politiques communes dans l'intérêt de l'industrie et de notre pays.

La réunion de Montebello, l'an dernier, nous montre bien quel genre de travail de coordination peut être entrepris dans le but de montrer ce que l'on fait dans toutes les régions du pays et pour faire en sorte que les connaissances acquises dans une région sont communiquées aux autres régions, afin que les profits que l'on tire de la recherche puissent être partagés par tous les intéressés.

Je ne veux pas parler trop longuement des activités du ministère des Forêts que je ne connais pas trop bien et je laisse à M. Flemming le soin de le faire à son retour. J'aimerais, toutefois, formuler quelques commentaires sur le programme ARDA et sur la Commission canadienne des grains de provende nommée récemment.

Comme le ministre l'a lui-même mentionné, on avait mis de grands espoirs dans le programme ARDA quand on l'a adopté, mais je commence à me demander si le programme répond bien à ces espoirs dans plusieurs régions du pays.

Il me semble que l'on a omis de donner au programme ARDA, ces derniers temps, la priorité que l'on devrait lui accorder. Il me sem-

ble au contraire que d'autres services du gouvernement se sont vu accorder une plus grande priorité, en tenant compte des sommes d'argent mises à la disposition du gouvernement, et bien que l'on ait versé 50 millions dans la caisse spéciale l'an dernier, il existe encore bien des régions du Canada—et je représente justement une de ces régions, situées dans la partie sud-est du Manitoba—qui, jusqu'ici, n'ont encore pu recevoir aucune aide en vertu du programme ARDA. Je ne veux pas formuler de critiques contre le gouvernement fédéral en particulier; je sais très bien que l'initiative doit venir des gouvernements provinciaux et des populations locales elles-mêmes. J'estime toutefois qu'il faudrait encourager de quelque façon ces populations locales à prendre l'initiative et c'est ici, je crois, que le gouvernement fédéral pourrait jouer un rôle beaucoup plus important, de concert avec les provinces, afin de faire revivre l'espoir chez ces populations qui l'ont perdu aujourd'hui dans plusieurs régions du Canada. Il me semble que la situation, au Canada, ressemble beaucoup à celle qui prévaut par tout le monde. Les pays plus riches deviennent sans cesse plus fortunés et les nations moins favorisées deviennent de plus en plus pauvres et le fossé se fait de plus en plus grand. Face aux demandes toujours accrues pour de meilleurs salaires et de meilleures conditions de vie de la part de ceux qui profitent déjà d'un niveau de vie assez élevé, ceux qui ne sont pas en mesure de réclamer une part accrue de la richesse de leur pays souffrent davantage. J'estime qu'il faut faire davantage afin que ces régions reçoivent une plus grande attention et une part plus juste de la prospérité de notre pays.

En ce qui a trait à l'Office canadien des provendes, le projet de loi a été adopté l'an dernier et je crains que l'on ait laissé à ce moment l'impression que les agriculteurs de l'Est allaient payer leurs grains de provende moins cher—même si on ne le disait pas aussi clairement—par suite de la création de cette commission. Face aux demandes du marché mondial pour le blé, il semble presque assuré que ceci ne se produira pas. Je crois qu'un bon nombre d'agriculteurs de l'Est vont être déçus quand ils vont s'apercevoir qu'ils devront même payer un prix plus élevé pour leurs grains de provende parce qu'il devra y avoir concurrence des prix si vous voulez que l'on en cultive. Les études menées au Canada au cours des années passées indiquent que l'on consacre moins de surface à la culture des provendes parce que le revenu qu'ils apportent est moindre que celui du blé.

Il reste à savoir comment on pourra répondre à une demande sans cesse accrue de la part des agriculteurs de l'Est. Il y a deux solutions, ou peut-être trois. La première solution, et peut-être la meilleure, celle que j'ai mentionnée en Chambre l'autre jour, serait d'établir des programmes de recherche afin de produire une plus grande variété de provenances et d'assurer un rendement accru par acre ensemencé. Je pense qu'il faudrait effectuer des recherches en vue de trouver des nouveaux types de provenances; en d'autres mots, je crois qu'il faudrait cultiver les provenances pour ce qu'elles sont et non en tant que sous-produits de l'orge, par exemple, résultant des efforts des agriculteurs de l'Ouest en vue de produire une variété d'orge de maltage et des conditions de température les en empêchant. Il y a des variétés d'orge que l'on peut cultiver, qui donnent un rendement beaucoup plus élevé, et je sais que certaines expériences ont déjà été faites en ce sens.

La seconde solution serait de cultiver une quantité accrue de provenances dans l'Est du Canada. Ce n'est peut-être pas la solution qui sera adoptée parce qu'il me semble que l'on est en train de couvrir une surface toujours plus grande de notre terre arable de ciment en y construisant des édifices et des usines. Il faudra mettre fin à cette politique d'une façon ou d'une autre si nous ne voulons pas nous trouver à court de terre arable nous permettant de produire les vivres dont le monde a besoin.

La troisième solution serait d'importer des provenances des États-Unis ou d'autres pays. Cette solution soulèverait la question, demeurée sans réponse et déjà posée lors de la présentation du projet de loi, à savoir qui aurait juridiction sur ces importations de provenances. A l'heure actuelle, c'est la Commission canadienne du blé qui est chargée d'établir les quotas de provenances destinées à l'Est du Canada. Selon moi, il ne faudrait pas donner cette autorité à la Commission canadienne du blé qui, je crois, n'en veut pas et qui n'est pas trop heureuse de l'exercer.

Il s'agit là d'une décision politique qui doit être prise par le gouvernement. Je crois que cette autorité devrait être placée entre les mains du ministre du commerce. Le ministre voudrait-il maintenant formuler quelques commentaires sur la décision gouvernementale en ce qui touche l'importation de provenances? Je crois que cette décision sera de nature à jouer un rôle de plus en plus grand dans

l'approvisionnement de provenances pour l'Est du Canada.

Peut-être y a-t-il une autre solution. Les régions du Sud de l'Ontario ont indiqué qu'elles étaient disposées à fournir une quantité importante de provenances à l'Est du Canada en augmentant sa production de maïs. Peut-être est-ce une solution nous permettant de répondre aux demandes de l'Est du Canada et de la Colombie-Britannique.

Si l'on s'attend à ce que les agriculteurs de l'Ouest fournissent des provenances en quantité suffisante pour répondre aux besoins du marché, il faut aussi comprendre qu'il faudra verser une compensation équitable à ces cultivateurs des Prairies.

Il ne faut pas s'attendre qu'un agriculteur va ensemencer sa terre d'avoine ou d'orge s'il peut toucher un revenu deux fois plus important en y cultivant du blé. Cette situation est de nature à causer un problème important aux agriculteurs de l'Est du Canada et une difficulté sérieuse à la Commission canadienne des grains de provende si l'on ne prend pas les dispositions voulues pour faire en sorte qu'il y aura une production de provenances suffisante pour répondre aux besoins de notre pays.

Monsieur le président, c'est tout ce que je voulais dire pour le moment. Comme je l'ai déjà indiqué, j'espère que l'on donnera à M. Flemming, à son retour, l'occasion de formuler ses commentaires sur les activités du ministère des Forêts.

(Texte)

• (10.05 a.m.)

Le vice-président: Je vous remercie, monsieur Jorgenson. Je demanderais maintenant à M. Herridge de faire ses commentaires s'il le désire. Monsieur Herridge.

(Traduction)

M. Herridge: Monsieur le président, les commentaires que je puis faire à ce point de la discussion seront très brefs.

Je désire, tout d'abord, remercier le Ministre d'avoir accepté de venir prendre la parole à cette heure matinale. Je peux dire que toute ma vie d'adulte, les arbres, les navires et les femmes m'ont toujours été une cause d'attraction particulière, bien que ce ne soit pas là nécessairement l'ordre de mes préférences.

Notre groupe appuie les principes et les objectifs des programmes de l'ARDA et, de façon générale, le travail que le Ministre et les fonctionnaires du Ministère essaient d'accomplir dans le domaine forestier et en ce qui a trait aux rapports qu'ils tentent d'établir entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux dans ce même domaine.

Je puis dire aussi, en tant que président de l'Association canadienne des propriétaires de fermes forestières, que notre organisme appuie généralement les efforts du gouvernement concernant les programmes de forestiers et les programmes de l'ARDA.

Monsieur le président, nous étudions maintenant un domaine dans lequel je me sens un peu plus à l'aise, car je me suis occupé de sylviculture, dans mes propres boisés, pendant plus de 50 ans. C'est donc là un sujet qui m'est familier. Je suis ravi d'avoir l'occasion d'assister aux délibérations du présent comité et c'est avec plaisir que j'écouterai les explications que le personnel du Ministère va nous donner.

J'ai été heureux d'entendre le Ministre nous parler des résultats du congrès forestier organisé par le gouvernement fédéral et auquel ont été invités l'industrie forestière et les gouvernements provinciaux. Il est souhaitable que nous continuions à avoir de ces rencontres. Je suis fortement en faveur des discussions au cours desquelles tous les organismes intéressés donnent leur opinion concernant chacun des problèmes auxquels se bute l'industrie forestière car, dans bien des cas, il doit faire face aux mêmes difficultés.

Je souhaite au Ministre et au Ministère que les efforts qu'ils font pour établir une politique qui s'appliquerait à tout le Canada par le truchement d'accords avec les provinces soient couronnés de succès, surtout en ce qui concerne le domaine de la forêt.

J'ai été fort intéressé par ce que le Ministre nous a dit du Congrès fédéral-provincial de l'ARDA. Je n'en dirai pas plus long à ce sujet, pour le moment, car nous allons pouvoir obtenir tous les renseignements voulus en interrogeant le Ministre et ses fonctionnaires au sujet des accords de l'ARDA, de la politique du Ministère en ce qui concerne les forêts ou tous autres sujets en rapport avec nos intérêts.

Le vice-président: A vous la parole, monsieur Johnston.

M. Johnston: Merci, monsieur le président. Je désire tout d'abord remercier le Ministre pour sa déclaration d'ouverture. Le ministère qu'il dirige s'occupe de sujets très variés et sa déclaration a, par le fait même, traité de bien des sujets. La province dont je viens s'intéresse beaucoup aux questions forestières, bien sûr. Lorsque le ministère des Forêts et du Développement rural a été établi, il y a quelques années, je me souviens avoir eu le sentiment qu'il allait à coup sûr en résulter des conflits d'intérêts entre le nouveau ministère et le gouvernement de la Colombie-Britannique, l'industrie forestière étant tellement importante à l'économie de la province. J'ai été heureux de constater que le gouver-

nement fédéral et celui de la province se sont appliqués à conjuguer leurs efforts.

Je sais qu'il existe un grand besoin de recherches. J'ai été ravi que le Ministre ait tellement insisté sur la nécessité de faire porter nos efforts sur la recherche, dans l'industrie forestière. Nous nous butons à des difficultés énormes dans les domaines de la pathologie forestière, de la création de meilleures variétés d'arbres, de la commercialisation et ainsi de suite. Les besoins sont nombreux dans le domaine de la recherche et les ressources combinées des provinces et du gouvernement fédéral ne sont pas de trop pour trouver des solutions aux nombreuses difficultés avec lesquelles l'industrie forestière est aux prises.

En ce qui a trait aux programmes de l'ARDA, je puis dire, au nom de ma propre circonscription, que plusieurs des projets qui sont actuellement en voie de réalisation, sont de la plus haute importance. Je pense que le programme de l'ARDA ne s'est fait sentir qu'assez lentement, en Colombie-Britannique, mais je suis heureux de pouvoir dire qu'il y est maintenant bien établi.

Certains des projets ne sont que de peu d'envergure mais les projets, qui ont pour objectif la restauration et l'aménagement de réseaux d'irrigation, particulièrement dans la vallée de l'Okanagan, constituent de très grosses entreprises. Pendant la période d'aménagement de ces réseaux d'irrigation, il va falloir s'assurer qu'aucun conflit d'intérêt n'oppose les programmes agricoles et les programmes de développement rural. Ce qui est bon pour l'agriculture l'est également pour le développement rural et le développement rural dépendra, peut-être indirectement, du succès de l'agriculture; cependant, tous les efforts visant à la réalisation des programmes doivent être bien coordonnés.

C'est avec intérêt que nous observons la mise en œuvre de programmes beaucoup plus vastes dans d'autres régions du pays. Parmi ces programmes on compte les plans de développement régional qu'on commence à mettre en œuvre dans l'Est du Canada et au Manitoba. Comme les régions agricoles de la Colombie-Britannique, à l'exception de la région de la rivière de la Paix, ne sont pas très étendues, on ne fera sans doute jamais de plans aussi importants que ceux-là pour l'Ouest du pays.

Je dois cependant faire remarquer qu'il existe dans quelques vallées des endroits où l'agriculture n'est guère rentable; il s'agit d'endroits qui ont été colonisés il y a bien des années et dont le sol n'a guère de valeur pour l'agriculture. Il y a donc en Colombie-Britannique aussi des terres marginales qui pourraient profiter de certains des programmes de développement rural de l'ARDA.

Bien sûr, dans l'Ouest, nous nous intéressons aussi à tout ce qui touche les organismes qui s'occupent des céréales de provende car leurs programmes concernent la Colombie-Britannique tout autant que les provinces de l'Est. J'en parlais justement la fin de semaine dernière avec une personne de ma circonscription qui poursuit actuellement une étude sur ce sujet. Il estime qu'il reste encore beaucoup à faire en ce qui concerne le commerce des céréales de provende en Colombie-Britannique. Comme l'Office canadien des provendes et l'Administration des céréales de provende viennent tout juste d'être organisés, il est encore un peu tôt pour juger de ce qui va s'accomplir mais je pense que nous pouvons espérer que certains des problèmes actuels vont être réglés et que l'approvisionnement de la province en céréales de provende va aller en s'améliorant.

C'est là tout ce que j'ai à dire pour le moment, monsieur le président.

M. Herridge: Monsieur le président, puis-je me permettre une suggestion? Afin qu'il y ait un peu d'ordre dans le compte rendu, peut-être les membres du Comité pourraient-ils tout d'abord poser au Ministre toutes les questions qu'ils pourraient avoir concernant les forêts; on pourrait ensuite passer à l'ARDA, à la recherche ou à tout autre sujet. De cette façon le lecteur trouvera dans le procès-verbal une certaine suite logique. Le manque d'ordre dans nos discussions a été critiqué de temps en temps. Il arrive que nous passions d'un sujet à l'autre de façon décousue.

(Texte)

Le vice-président: Alors, le Comité consentirait-il que les questions portent d'abord soit sur l'ARDA, soit sur les forêts, c'est-à-dire sur l'un ou l'autre sujet, pris séparément, tel que M. Herridge vient de le suggérer?

(Traduction)

M. Noble: Monsieur le président, nous ne recevons pas l'interprétation en langue anglaise.

Une voix: La plainte est motivée.

M. Olson: Monsieur le président, le Ministre pourrait-il nous donner quelques explications supplémentaires sur le travail de recherche avant que nous ne commençons l'interrogatoire? Il a dit, en parlant des recherches, qu'elles constituent la fonction primordiale du ministère des Forêts, mais il n'en a pas dit plus long. S'agit-il de recherches en pathologie forestière, visant à la répression des maladies, et de recherches dans le domaine de l'exploitation forestière, ou les programmes du Ministère s'étendent-ils à la re-

cherche sur les utilisations du bois par les industries manufacturières de produits du bois et sur la commercialisation de ces produits?

M. Chatterton: Monsieur le président, la recherche porte-t-elle aussi sur les méthodes de suppression des feux de forêt?

(Texte)

• (10.14 a.m.)

M. Choquette: Avant d'aller plus loin, monsieur le président, permettriez-vous au représentant du Ralliement de jouir du même privilège que les autres députés et d'exposer son point de vue? Un porte-parole de chacun des partis politiques n'a-t-il pas l'habitude d'exprimer son point de vue?

Le vice-président: Aimeriez-vous le faire, monsieur Godin?

M. Choquette: Un porte-parole de chaque parti a exprimé son point de vue à la suite de l'exposé du ministre. Je trouve que ce serait convenable.

M. Godin: Je n'ai pas entendu l'exposé, je n'en ai pas pris connaissance. Je vous remercie quand même et je vous suivrai avec attention.

Le vice-président: Merci bien. Je demanderai maintenant au ministre de faire quelques commentaires sur ce qui vient d'être dit, et après ce sera la période des questions.

(Traduction)

M. Sauvé: Je tiens à remercier les personnes présentes qui ont parlé au nom des groupes qu'elles représentent, pour leurs paroles bienveillantes. C'est là une preuve supplémentaire qu'ils comprennent fort bien en quoi consiste le travail de mon ministère. Je vais d'abord faire quelques très brèves remarques puis je répondrai avec plaisir à toutes les questions que les membres pourraient avoir, à condition que je connaisse les réponses et que les questions ne soient pas trop techniques. Nous pouvons discuter du travail du ministère concernant les forêts, le programme de l'ARDA, le programme d'assistance au transport des céréales de provende, ou tout autre question qu'il plaira au Comité d'aborder.

Il est bon que je rappelle que le programme de l'ARDA est un programme établi en collaboration entre le gouvernement fédéral et celui des provinces. Ce sont les provinces qui prennent l'initiative des programmes réguliers de l'ARDA et qui sont chargées de les administrer. Il est vrai que certaines provinces n'ont pas profité autant que d'autres du programme de l'ARDA, ni autant qu'on l'avait espéré à l'origine.

Il faut que vous vous rendiez compte que l'ARDA est quelque chose de nouveau, fondé sur un concept nouveau, et que, au début, plusieurs gouvernements provinciaux n'é-

taient pas suffisamment au courant du fonctionnement de la machine administrative du programme pour en tirer le maximum de profit. Les documents qui ont été publiés et distribués aux membres de la Chambre des communes et au grand public révèlent que certaines provinces ont profité plus que d'autres du programme de l'ARDA.

Je me suis rendu compte dès le début, et lorsque je dis «dès le début» je parle de l'époque où l'ARDA n'était pas encore de ma compétence aussi bien que du temps qui s'est écoulé depuis que le gouvernement m'en a confié l'administration, que ce programme comporte quelques points faibles. Nous avons proposé plusieurs plans d'action aux provinces et nous avons organisé des conférences auxquelles elles ont pris part mais, de façon générale, les provinces ont demandé que le gouvernement fédéral ne s'adresse pas directement aux autorités locales et n'essaie pas de faire de publicité auprès d'elles pour le programme de l'ARDA. Les provinces se sont montrées très jalouses de leur autorité dans les territoires qui sont de leur compétence; elles ont jugé qu'elles seules ont le droit de décider qui a droit de profiter du programme, dans quelle région et dans quelles circonstances; elles se sont aussi réservées le droit de choisir quels projets seraient mis en œuvre dans leur territoire. Ce n'est que dernièrement que les provinces ont consenti à nous laisser mettre en œuvre un vaste programme d'information, programme qui a reçu son élan initial au niveau fédéral mais qui fut élaboré en collaboration entre les deux gouvernements. Nous nous apprêtons à mettre en œuvre un très vaste programme d'information, à l'automne et au printemps prochains, comme vous vous en rendez compte en consultant le rapport des prévisions budgétaires. Ce programme coûtera sans doute entre \$250,000 et \$300,000 à réaliser. Nous avons l'intention de renseigner chaque cultivateur et chaque famille rurale sur le programme de l'ARDA; nous voulons qu'ils apprennent en quoi consiste l'ARDA, ce qu'il est possible de faire et comment s'y prendre pour y arriver. Jusqu'à ce jour, les provinces, et je pense qu'elles avaient raison dans une certaine mesure, ne voulaient pas que nous les inondions de projets importants, qu'il leur aurait été difficile de diriger, car le travail d'administration de ces projets aurait été une tâche probablement impossible à mener à bien. Les membres présents ont probablement raison lorsqu'ils disent que le programme de l'ARDA a été accueilli dès le début avec beaucoup d'enthousiasme. Le programme fut présenté de façon à faire croire aux gens que l'ARDA allait trouver une solution à tous les problèmes des ruraux et des cultivateurs. Il y eut d'abord un grand élan initial suivi d'une pé-

riode de marasme, car le programme n'était pas aussi bien administré qu'on ne l'avait espéré lorsqu'il fut établi.

Pendant, ce fut au tour du gouvernement fédéral de prendre l'initiative. Nous avons organisé une conférence fédérale-provinciale, en 1964, après une tournée de visites aux provinces par les hauts fonctionnaires de l'ARDA, par le sous-ministre et par moi-même. Nous nous sommes adressés aux Comités provinciaux de l'ARDA, dans chacune des capitales provinciales, et nous avons rencontré les ministres et les premiers ministres des provinces. Après que nous eûmes discuté en détail les problèmes de l'ARDA, pendant les mois d'avril, mai et juin 1964, nous avons fait connaître notre façon de voir aux provinces, en septembre. Nous avons alors tenu une conférence fédérale-provinciale au cours de laquelle toutes les provinces ont consenti à donner une plus grande liberté d'action au gouvernement fédéral, spécialement dans le domaine de la planification régionale du développement rural. Depuis lors nous avons fait de très grands progrès et je pense que le programme de l'ARDA a pris énormément d'importance depuis les premiers mois de 1965. Ces progrès sont le résultat non seulement de l'expansion dont a profité le programme régulier de l'ARDA, mais aussi de la faveur extraordinaire dont jouit le nouveau concept de développement d'ensemble des régions rurales.

Comme vous le savez, nous avons déjà signé trois accords, avec deux provinces. Le premier accord concerne la région nord-est du Nouveau-Brunswick, le deuxième, la région de Macnaquac, et le troisième, la région d'Interlake, au Manitoba. Grâce au Fonds de développement économique rural, qui vient d'être augmenté à 300 millions de dollars, par décision du Parlement, nous avons pu lancer de nouveaux programmes fédéraux et provinciaux qui permettront d'améliorer le sort de ces régions du pays où les revenus familiaux sont particulièrement faibles, et ces programmes vont vraiment porter des fruits. Nous nous attaquons aux problèmes fondamentaux de la réaffectation des ressources et de la formation des ruraux, non pas aux petits problèmes locaux. J'ai moi-même été fortement impressionné par les résultats que nous avons obtenus et je pense que les provinces sont, elles aussi, très satisfaites de ce nouveau concept.

Le travail du gouvernement fédéral a lui aussi eu des effets surprenants. En fait, nous avons étudié et classé chacune des régions du Canada. Vous vous souvenez sûrement qu'en 1964 nous avons publié des cartes de toutes les régions pauvres du Canada. Nous en avons discuté avec les provinces et nous avons réussi à leur faire accepter ce concept et à les

inciter à le mettre en pratique. Comme je l'ai déjà dit, nous avons discuté, avec chacun des gouvernements provinciaux, les programmes de développement d'ensemble des régions rurales, programmes qui nous permettent d'aller à la racine du mal. Je suis très satisfait du regain d'enthousiasme et du surcroît d'efforts dans les cadres de l'administration fédérale de l'ARDA.

J'aimerais dire quelques mots sur les céréales de provende. Lorsque le bill a été présenté à la Chambre des communes et que les députés ont discuté de son administration, on a surtout insisté sur la nécessité d'essayer de stabiliser les prix plutôt que sur les moyens de faire baisser le prix des céréales de provende. Comme vous le savez, dans l'Est du Canada, les prix sont très élevés pendant certains mois de l'année, puis retombent créant ainsi une certaine instabilité du marché du grain.

Au début des débats sur la nouvelle loi, il fut déclaré qu'il serait bon que nous réexaminions le programme tout entier afin de déterminer s'il serait possible de faire profiter les producteurs de maïs de provende de l'Ontario des dispositions de la Loi et des subventions au transport des céréales prévues dans la Loi. Je suis certain que, après avoir étudié la situation à fond, l'Office sera capable de trouver une solution à ce problème compliqué de l'augmentation et du manque de stabilité des prix des céréales de provende, qui sont une cause d'inquiétude pour les cultivateurs de l'Est du Canada et de la Colombie-Britannique.

Je fonde de grands espoirs sur cette organisme chargé d'administrer le marché des céréales de provende; ce n'est pas que j'estime que grâce à cette politique nous allons pouvoir résoudre chacun des petits problèmes de ce marché, loin de là; je pense personnellement que nous avons besoin, au Canada, d'une politique agricole nationale.

En fait, certains des problèmes dont M. Jorgenson a parlé, ne trouveront leur solution que dans une politique agricole nationale qui refléterait les idées du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des organismes agricoles concernant les objectifs qu'il nous faut atteindre, au Canada, d'ici dix ans, dans le domaine de la production agricole. Je pense que lorsque nous avons institué le groupe d'étude, nous avons fait le premier pas vers l'établissement d'une politique agricole de ce genre.

Je pense que l'Office canadien des provenances, du moins au moment présent, est capable de donner un bon service aux cultivateurs de l'Est du Canada et de la Colombie-Britannique en les soulageant en partie de la pression qu'exercent les prix élevés sur leur exploitation, dans ce domaine particulier du

moins. J'admets que les prix doivent être en rapport avec ceux du marché mondial et qu'ils doivent varier en fonction de la production locale canadienne.

Depuis déjà quelque temps, j'ai abordé le sujet de la surveillance des importations de céréales avec la Commission canadienne du blé et je pense que nous sommes sur le point d'en venir à un accord en vertu duquel la Commission canadienne du blé renoncerait à ses pouvoirs dans ce domaine. Elle n'est guère désireuse, comme vous l'avez dit, de conserver ces pouvoirs. Ce serait sans doute à la Commission des grains que serait confié la responsabilité de s'en occuper, tout comme elle s'occupe de plusieurs autres aspects du commerce des céréales. Maintenant que l'Office des provenances a commencé à fonctionner, il sera peut-être possible de régler cette question sans trop de délai.

Ce sont là quelques remarques que je désirais faire avant de répondre aux questions portant sur des points particuliers. Je suis à la disposition des membres du Comité s'ils sont prêts à passer à l'interrogatoire.

(Texte)

• (10.25 a.m.)

Le vice-président: M. Choquette a quelques questions à poser.

(Traduction)

M. Jorgenson: Monsieur le président, puis-je formuler une objection? Il s'agit d'un point qui, je pense, vaut qu'on s'y arrête. Le compte rendu des délibérations du Comité est parfois étudié par des personnes qui désirent prendre connaissance de son contenu; le compte rendu est beaucoup plus facile à suivre lorsque l'interrogatoire est mené de façon méthodique et qu'il porte sur une chose à la fois au lieu d'être mené au petit bonheur. Je préférerais de beaucoup que nous décidions quels sujets nous allons discuter pendant la période qui nous est réservée ce matin. Lorsque nous avons complètement épuisé un sujet, nous pouvons ensuite passer au suivant. Ce serait une façon beaucoup plus méthodique de travailler. Je pense que les représentants du ministère nous en seraient reconnaissants et je pense que les gens qui vont lire le compte rendu, ainsi que les membres qui vont l'examiner, pourront le faire beaucoup plus aisément si l'interrogatoire est mené de cette façon. J'espère que nous allons être capables de prendre une décision à cette fin.

(Texte)

Le vice-président: Monsieur Choquette.

M. Choquette: Lorsque, en Chambre, nous étudions le crédit numéro 1, il est admis que les députés peuvent poser des questions sur l'ensemble du sujet. Alors, je ne vois pas du tout l'utilité du rappel au Règlement soulevé

par le député de Kootenay-Ouest. La procédure est la même que celle de la Chambre. Nous sommes au crédit numéro 1, alors nous avons le droit de poser des questions d'ordre général, peu importe le sujet discuté.

(Traduction)

M. Asselin (Richmond-Wolfe): En ce qui concerne l'objection soulevée par M. Jorgenson, je suis d'accord avec lui, dans une certaine mesure, mais je suis également d'accord avec M. Choquette. Si quelqu'un désire poser quelque question au sujet des forêts et que ce sujet ne m'intéresse pas, je n'aurai pas l'occasion de poser au Ministre les questions qui m'intéressent concernant l'ARDA, puisque la séance doit être levée dans une demi-heure environ. Peut-on nous promettre que cette façon de mener l'interrogatoire sera également suivie lors de la prochaine séance qui réunira le ministre et ses fonctionnaires devant le Comité, afin que ceux qui désirent poser des questions sur le deuxième sujet, se verront accorder autant de temps pour le faire que ceux qui désirent poser des questions sur le premier? Je serais enclin à être d'accord avec M. Jorgenson, mais, à moins qu'on ne nous donne cette garantie, je pense que nous devrions mener notre interrogatoire comme nous le ferions à la Chambre des communes, ainsi que l'a suggéré M. Choquette.

Le vice-président: Quelqu'un avait suggéré au début de la séance, et à ce moment tout le monde semblait être d'accord sur ce point, que nous ne discussions pour commencer que de questions d'ordre général et réservions toutes questions portant sur un sujet particulier pour la période qui sera consacrée à l'étude de ce sujet. De plus, à la fin de la discussion sur les sujets d'ordre général, on pourra prendre le temps d'étudier plus à fond le premier sujet et le Comité pourra décider dans quel ordre les autres sujets devront être traités.

Peut-être pourrions-nous commencer notre interrogatoire d'ordre général, si le Comité est d'accord.

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Je demanderais à M. Choquette de bien vouloir commencer.

(Texte)

M. Choquette: Je veux demander à M. le ministre si le programme de la guerre à la pauvreté est partagé entre plusieurs ministères ou est-ce le ministre lui-même qui dirige l'application de ce programme?

L'hon. M. Sauv : Non. Vous savez qu'il y a un secr tariat sp cial, attach  au Conseil priv , qui s'occupe de la coordination de tous les efforts des minist res dans ce qu'on a appel  la guerre   la pauvret . Elle touche le minist re de la Main-d' uvre, le minist re de la Sant , le minist re des For ts. En ce qui

rel ve de l'autorit  du minist re, dans cette guerre   la pauvret , nous concentrons surtout nos efforts sur les programmes de d veloppement r gionaux ruraux du type nord-est du Nouveau-Brunswick, Interlake, au Manitoba, BAEQ dans le Bas-Saint-Laurent et la Gasp sie.

Il arrive que, lorsque nous avons mis au point un programme de d veloppement r gional dans une r gion d limit e o  il y a une concentration de familles   bas revenu, c'est alors le minist re des For ts, division de l'ARDA, qui n gocie avec le gouvernement provincial en cause pour tous les minist res f d raux int ress s, de m me que le minist re de l'Agriculture d'une province n gocie pour tous les minist res provinciaux int ress s.

Et alors il y a une coordination de tous les efforts des minist res provinciaux et des minist res f d raux dans une r gion, sous la responsabilit  de n gociations du minist re des For ts, pour ce qui est du f d ral, et du minist re provincial de l'Agriculture, pour ce qui est du provincial.

Et nous arrivons   la signature d'un accord o  nous pr voyons l'organisation de l'administration dans la r gion, les indications financi res, pour chacun des minist res touch s, en vertu du programme ARDA ou en vertu du fonds de d veloppement  conomique, le d tail du programme qui sera appliqu  durant une p riode de cinq   dix ans, et la participation de la population.

Cet accord, ratifi  par les deux gouvernements, est ensuite appliqu  par les minist res int ress s, soit au provincial, soit au f d ral, selon leur comp tence, ou soit d'une autre fa on quand ce n'est pas sp cifiquement une responsabilit  clairement  tablie pour un minist re en particulier.

En fait, c'est soit le minist re des For ts, ou l'ARDA, dans une r gion donn e, qui coordonne et qui assume, non pas la responsabilit  de la mise en application, parce que cela rel ve de chacun des minist res int ress s au f d ral ou au provincial, mais il est l'organisme coordonnateur qui surveille la r alisation du programme et voit   ce que la guerre   la pauvret  dans cette r gion se fasse d'une fa on efficace. Le programme g n ral de la guerre   la pauvret  rel ve du secr tariat sp cial  tabli d'autorit  du Conseil priv .

M. Choquette: Si j'ai pos  cette question c'est que j'en avais d j  inscrit plusieurs au *Feuilleton* au sujet du programme de la guerre   la pauvret  et c' tait toujours l'ad-joint parlementaire du Premier ministre qui r pondait. Nous avons toujours cru qu'ARDA  tait l'instigateur de cette offensive et qu'elle relevait du minist re des For ts. Je suis content des  claircissements que le ministre me donne.

J'aurais une autre question à poser. Puisque le ministre a une responsabilité prépondérante dans cette offensive contre la pauvreté, n'envisagerait-il pas la rédaction d'un Livre blanc sur la guerre à la pauvreté puisque, disons, c'est le problème qui demande le plus d'efforts, et qui prend de plus en plus la vedette, si on peut dire, parmi ceux auxquels il faut s'attaquer. Ne serait-il pas possible de déposer à la Chambre un Livre blanc traitant de la guerre à la pauvreté?

L'hon. M. Sauv : Je pense qu'il y a d j  un certain nombre de publications du secr tariat sp cial, indiquant ce que le gouvernement f d ral fait, pour sa part, dans ce domaine. Je ne vois pas comment on pourrait publier un Livre blanc, c'est- -dire un livre qui pr voit les mesures administratives que le gouvernement f d ral d ciderait de mettre au point durant une p riode de cinq ou dix ans, sans que cela n'engage les gouvernements provinciaux, puisque la comp tence dans ce domaine est partag e.

Comme, de toute fa on nous n'admettons pas encore, au Canada et dans les provinces, la planification  conomique volontaire au niveau gouvernemental, je vois difficilement la possibilit  de r diger rationnellement un Livre blanc qui ne serait que l' nonc  de ce qui se fait, sans la d termination d'une politique pr cise. De toute fa on, cela ne rel verait pas du minist re des For ts et du D veloppement rural, cela releverait du bureau du Premier ministre ou du Conseil priv .

M. Choquette: Je ne voudrais pas retarder le Comit , mais j'aurais une petite question   poser en ce qui a trait   l'Office canadien des provendes. On sait que le principal grief formul  par les cultivateurs, disons, de l'est du pays, c'est que lorsque le gouvernement accro t son aide en faveur des agriculteurs, le co t de production augmente, et l'on se plaint, notamment, de la hausse des grains de provende.

Les subsides   la production laiti re ont  t  substantiellement major s, soit d'environ 30 millions, cette ann e. Les cultivateurs retirent un b n fice suppl mentaire. Par ailleurs, les prix des grains de provende vont commencer   monter. Je me demande comment l'Office canadien des provendes entend pr venir cette situation, qui semble se perp tuer et dont les cultivateurs se plaignent si violemment?

L'hon. M. Sauv : Lorsque vous en arriverez   discuter de l'Office canadien des provendes, vous poserez de nouveau votre question   M. Perreault en ce qui a trait aux d tails techniques. Je ne suis pas s r de votre assertion, savoir que lorsqu'il y a une augmentation, dans un secteur, des octrois du gouvernement f d ral, il y a une augmentation correspondante des prix des grains de provende reli e directement   cette augmentation. Il peut y

avoir concurrence de facteurs. Ce serait   v rifier. Je ne sache pas qu'  la suite de l'annonce de la nouvelle politique laiti re, il y ait eu une augmentation substantielle des prix des grains de provende. Mais,  a restera   v rifier aupr s des techniciens. Je ne suis pas technicien.

Ce que je peux vous dire c'est que la loi permet   l'Office canadien des provendes de devenir courtier. Alors, si l'Office r alisait qu'il y a eu, disons, une augmentation substantielle des prix qui n'est pas justifi e,   ce moment-l , l'Office peut intervenir sur le march  et devenir acqu reur de grains et vendeur de grains. Donc, il remplit le r le de courtier. Comme nous avons des fonds consid rables   notre disposition, nous pouvons ainsi intervenir efficacement pour  viter des hausses subites de prix qui ne seraient pas justifi es.

Il peut y avoir des augmentations de prix qui soient justifi es, parce que dans les moul es alimentaires il n'y a pas que des grains, il y a toutes sortes de composants. Et c'est tr s souvent le prix des composants qui augmente, (min raux et autres) et ceci n'est pas d    une augmentation du co t du grain lui-m me, dans la moul e.

Si l'Office canadien des provendes se rendait compte que pour une raison ou pour une autre, il se produit une augmentation d sordonn e ou injustifi e du prix des moul es, et ce,   cause d'une augmentation extraordinaire du prix des c r ales dans la moul e,   ce moment-l , il est autoris , en demandant la permission au Conseil des ministres,   intervenir sur le march  et   agir comme courtier. C'est pourquoi dans la loi, il existe deux parties: la partie administrative qui r gleme l'administration des octrois actuels pour les frais de transport et une autre partie qui autorise l'Office canadien des provendes   devenir courtier.

M. Choquette: J'aimerais poser une derni re question.

M. Ricard: Monsieur le pr sident, avant d'aller plus loin, j'aimerais dire que la question de M. Choquette est tr s pr cise et tr s   propos. M. Choquette m rite que l'on r ponde clairement   sa question.  tant donn  que des techniciens sont pr sents, m me si vous, monsieur le ministre, ne pouvez donner une r ponse compl te   M. Choquette, vous devriez avoir recours aux services des techniciens pour que M. Choquette obtienne une r ponse compl te. D'apr s les donn es de sa question, M. Choquette semble convaincu que la hausse provient directement de l'augmentation des subsides. Il faudrait que cette chose-l  soit  claircie, car il ne sert   rien de revenir deux ou trois fois sur le m me sujet.   mon avis, M. Choquette devrait obtenir sa r ponse imm diatement.

• (10.40 a.m.)

M. Comtois: J'en appelle au Règlement, monsieur le président. Il avait été normalement convenu de procéder de cette façon: on n'autoriserait pas les députés à poser des questions supplémentaires pendant qu'un de leurs collègues posait des questions, afin de ne pas commencer un échange de propos. Si tout le monde pose des questions supplémentaires, d'autres députés n'auront pas le temps de poser de questions. On devrait revenir à la procédure établie antérieurement.

L'hon. M. Sauvé: Monsieur le président, permettez-moi d'intervenir. J'avais compris, tout à l'heure, qu'il y aurait une discussion générale et s'il y avait des questions précises, on attendrait que le poste fasse précisément l'objet d'une étude de la part du Comité, pour que les fonctionnaires puissent fournir des réponses techniques précises.

M. Ricard: Mon intervention avait simplement pour but d'essayer de hâter la réponse à la question de M. Choquette. Si j'ai eu tort et que nous devons y revenir plus tard...

M. Choquette: Il y aurait certainement lieu d'avoir, comme vous le disiez, des explications techniques. Je pense que le ministre a donné une réponse générale qui pourrait se résumer comme il suit: que l'Office canadien des provenances va veiller, disons, à empêcher une spéculation éhontée dont les cultivateurs ont pu être victimes à certains moments.

Le vice-président: A mon avis, nous pourrions discuter ce sujet-là à fond quand nous en arriverons à la discussion du poste: l'Office canadien des provenances. Je demanderais à M. Pugh de poser ses questions.

M. Choquette: Monsieur le président, je voudrais savoir quelle cohésion, ou plutôt quelle sorte de lien, quelles communications peuvent exister entre l'Office canadien des provenances et la Commission canadienne du blé?

L'hon. M. Sauvé: Techniquement il n'y en a pas. Ces deux organismes sont gérés par deux lois différentes et ils ne dépendent pas l'un de l'autre. Cependant il existe des relations administratives entre les deux organismes aux fins d'information et pour éviter dans la mesure du possible qu'il surgisse, non pas des conflits mais des problèmes.

M. Choquette: Existe-t-il un chevauchement de juridictions?

L'hon. M. Sauvé: Il n'existe pas de chevauchement de juridictions. C'est clairement établi. Nous n'avons rien à voir avec le commerce des céréales qui relève de la seule autorité de la Commission canadienne du blé. Nous sommes à l'autre extrémité, dans le commerce des céréales. Nous nous occupons de l'achat et de la vente, comme courtiers parmi d'autres courtiers, à la Bourse des cé-

réales de Winnipeg. Nous n'entretenons pas de relations avec l'Office canadien des provenances.

M. Choquette: L'Office canadien des provenances ne peut donc pas acheter de la Commission?

L'hon. M. Sauvé: Il ne le peut pas.

Le vice-président: Monsieur Pugh, vous avez la parole.

(Traduction)

M. Pugh: Monsieur le président, je pense que l'ARDA est une des lois les plus importantes qui ait jamais été votée. Elle s'est révélée des plus efficaces. Dans ma propre région, bien des projets ont été entrepris et plusieurs ont déjà été menés à bonne fin. Les travaux d'irrigation exécutés dans la vallée de l'Okanagan sont une réussite. Cependant, j'ai eu entre les mains plusieurs circulaires préparées par votre bureau, qui donnent des renseignements d'ordre général concernant les travaux de l'ARDA dans tout le Canada, et j'ai remarqué que la participation fédérale varie quelque peu. Il y a eu une très forte augmentation du nombre de projets dont le coût de l'exécution est payé moitié par le gouvernement fédéral, moitié par le gouvernement provincial. Ma première question est donc: sur quoi se fonde-t-on pour décider quel sera le montant de la part fédérale et qui décide si le gouvernement fédéral doit payer la moitié des frais ou si le gouvernement fédéral, la province et la municipalité en paient chacun un tiers?

M. Sauvé: La réponse à cette question se trouve dans l'Accord de l'ARDA signé par le gouvernement fédéral et celui des provinces, accord qui est entré en vigueur le 1^{er} avril 1965. Il contient des dispositions qui fixent le montant de la part fédérale selon la nature des travaux entrepris. Dans le cas des projets qui portent sur l'aménagement hydraulique, je pense que la part fédérale s'élève à 37½ p. 100 du coût total de la réalisation; la province se charge du reste et essaie d'obtenir des autorités locales qu'elles paient une partie des dépenses.

Le montant de la participation fédérale est donc fixé en vertu des dispositions de l'Accord fédéral-provincial. L'Accord stipule que la part fédérale doit être de 50 p. 100 dans le cas de certains types de projets entrepris en vertu du programme de l'ARDA tandis que, dans d'autres cas, elle n'est que de 37½ p. 100, si je me souviens bien.

M. Pugh: Le ministère des Forêts et du Développement rural et le gouvernement ont-ils étudié la possibilité d'augmenter le pourcentage payé par l'ARDA, même dans le cas des travaux déjà en cours dont le coût est payé un tiers par l'ARDA, un tiers par la province et un tiers par la municipalité, ou

selon tout autre arrangement? Peut-être pourrais-je vous décrire certaines situations qui se sont présentées. Dans la vallée de l'Okanagan, les projets de l'ARDA portent surtout sur l'irrigation. Malgré l'aide accordée en vertu de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, l'aide sous forme de services de génie et tout le reste, il en coûte maintenant, dans certains cas, deux fois plus pour irriguer une acre de terre qu'il n'en coûtait auparavant, même avec l'aide de l'ARDA. Cela place le cultivateur dans une situation très difficile. J'en ai fait l'expérience personnellement et je me demande si le Ministère a étudié la possibilité d'augmenter sa mise de fonds dans ce genre d'entreprise ou, si vous préférez, de discuter les termes d'un nouvel accord.

M. Sauvé: Oui, nous avons déjà fait quelque chose pour remédier à cette situation. Le premier accord de l'ARDA, qui est entré en vigueur le 1^{er} avril 1965, n'engageait le gouvernement fédéral à rembourser à la province que 50 p. 100 du coût de ce genre de travaux. La province de Colombie-Britannique nous a demandé de faire une exception dans le cas des travaux d'irrigation et de ne pas limiter à 50 p. 100 du coût des travaux le montant de la somme versée par l'ARDA au gouvernement provincial. La province a donc demandé que la participation fédérale soit augmentée. Nous avons alors accepté de payer jusqu'à 60 p. 100 des frais, ce qui permet à l'administration fédérale de l'ARDA et à la province de payer une plus grande partie du coût de la réalisation de ces projets. Si nous ne l'avions fait, les autorités locales et les cultivateurs auraient eu à payer une plus grande partie des frais d'irrigation. C'est ainsi que nous avons pu augmenter le montant de notre contribution, car nous ne pouvions payer que 50 p. 100 du montant total des frais.

M. Pugh: Pourrais-je demander au ministre s'il serait possible d'appliquer cette nouvelle formule aux projets qui sont maintenant en cours et qui ont été approuvés par l'ARDA, c'est-à-dire que nous remettons à l'étude les accords qui sont déjà en vigueur afin de soulager les personnes qui entreprennent des travaux en vertu de ces accords.

M. Sauvé: Je ne pense pas que ce soit faisable, mais peut-être pourriez-vous interroger les membres du personnel de l'ARDA sur cet aspect particulier de la question lorsque viendra leur tour de témoigner.

M. Pugh: Avant que je ne passe la parole au suivant, j'ai remarqué que vous avez appelé l'accord signé en 1965, le premier accord de l'ARDA. Je pense que vous vouliez parler d'un accord particulier car bien sûr l'ARDA date de...

M. Sauvé: Nous avons signé deux accords généraux avec la province, l'un en 1962, pour

la période allant de 1962 à 1965, l'autre, qui est un renouvellement du premier accord, pour la période allant du 1^{er} avril 1965 au...

M. Pugh: Comme vous aviez employé l'expression «premier accord», j'ai voulu revenir quelques années en arrière, concernant la politique bien sûr. Un des aspects de l'ARDA dont vous avez parlé est la question des recherches. Un grand nombre de personnes m'ont demandé des renseignements au sujet de la pollution des eaux. Bien que certains puissent penser que ce problème est de la compétence du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, j'estime qu'il entre tout autant dans le concept général de l'ARDA. Vous avez parlé des recherches comme d'une chose organisée à l'échelle régionale; vous avez dit également que l'ARDA a établi un programme bien précis dans ce domaine. Je me demande s'il ne serait pas souhaitable que l'ARDA établisse un programme de recherches à l'échelle régionale, en collaboration avec les services du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, concernant le problème de la pollution des eaux. A-t-on déjà envisagé cette possibilité?

M. Sauvé: Je pense que le gouvernement fédéral a déjà pris une décision à ce sujet et a confié au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources la tâche de s'occuper de ce problème. C'est le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui est chargé d'établir tous les programmes de recherches concernant tous les problèmes de pollution.

M. Pugh: Dans ce cas l'ARDA va devoir s'adresser au Ministère de l'Énergie pour toutes les recherches concernant la pollution et autres questions du même genre, qui touchent de près les programmes de l'ARDA.

M. Poetschke: L'ÉMR sera chargé de fournir le moyen...

M. Pugh: Puis-je demander ce que signifie ÉMR?

M. Poetschke: Énergie, Mines et Ressources. Ce ministère a un service qui ne s'occupe que des problèmes qui concernent l'eau. Pour trouver une solution aux problèmes, ce service étudie le bassin hydrographique des rivières dans leur ensemble. Cette façon d'aborder les problèmes permet d'étudier tous les aspects de la question, la pollution des eaux en est l'un des aspects les plus importants. Le premier ministre a demandé que ce service donne une attention toute particulière aux problèmes de pollution. C'est donc par l'intermédiaire de ce service que se feront les recherches dans ce domaine et je pense qu'il fournira aussi l'aide matérielle nécessaire pour mener ces recherches à bien.

M. Pugh: Je vous remercie beaucoup.

M. Noble: Monsieur le président, j'ai quatre questions que j'aimerais poser et je ne pense pas qu'elles exigent une bien longue réponse. Le ministère des Forêts participe-t-il aux travaux de pulvérisation des forêts?

M. Sauvé: Les frais de pulvérisation sont payés en partie par les provinces et en partie par nous-mêmes. Je ne saurais dire combien de provinces profitent de cette entente, mais je sais que, en principe, la province décide quel territoire doit être traité et que les frais de pulvérisation sont partagés entre le ministère des Forêts, la province et la compagnie intéressée, dans le cas où il s'agit de forêts appartenant à une compagnie.

M. Noble: Cela nous mène à une autre aire de responsabilité; le ministère des Forêts demande-t-il les conseils du ministère des Pêcheries et collabore-t-il avec ce ministère lorsqu'il s'agit de traiter des forêts situées dans une région où les pulvérisations pourraient avoir un effet sur la vie des poissons? Il me semble qu'il est arrivé, dans le passé, que l'industrie de la pêche a passablement souffert à cause de la pollution des eaux des frayères résultant de pulvérisations forestières exécutées sans précautions.

M. Sauvé: Tous les ministères intéressés travaillent en collaboration étroite. Il existe un Comité interministériel des travaux de pulvérisation d'insecticides en forêt. Il y a eu des accidents dans le genre de celui que vous avez décrit mais, grâce à la coordination des efforts de tous les ministères, nous avons triomphé des plus grosses difficultés. Vous pourrez demander des renseignements concernant le côté technique de la question aux membres du personnel du ministère lorsque le Comité étudiera un à un chacun des aspects du travail du ministère.

M. Noble: J'ai remarqué que le ministre n'a pas cité l'Ontario parmi les provinces qui collaborent avec le ministère des Forêts et du Développement rural dans le cadre des nouveaux programmes de restauration forestière. Le ministre pourrait-il nous dire quelle est l'attitude de l'Ontario à cet égard?

M. Sauvé: Que voulez-vous dire par «restauration»?

M. Noble: Vous avez dit que vous avez signé des accords avec Terre-Neuve et avec une autre province; vous avez ajouté que vous avez entamé des négociations avec quatre ou cinq autres provinces. J'ai remarqué que vous avez omis de parler de l'Ontario.

M. Sauvé: Oui, excusez-moi. Il ne s'agissait pas de foresterie mais d'accords concernant le développement rural.

M. Noble: Pourriez-vous nous dire quelles dispositions ont été prises à l'égard de l'Ontario? Pourquoi avez-vous omis d'en parler?

M. Sauvé: C'est parce que l'Ontario n'a encore pris aucune décision concernant l'article 6 de l'Accord de l'ARDA qui traite de la planification régionale dans le cadre du développement rural. Je ne pense pas que nous ayons discuté ce sujet avec le gouvernement de la province, jusqu'à ce jour. Il a bien été question d'une ou deux régions de la province qui auraient pu profiter de ce genre de programme mais le gouvernement de l'Ontario n'a pas accepté notre aide dans le domaine de la planification régionale et lui-même ne s'en est pas encore occupé. Cependant, nous avons étudié la possibilité d'appliquer ce programme à deux régions; la première est l'île de Manitoulin, je pense, et la deuxième la région est de l'Ontario. Mais il s'agit là d'un programme de l'ARDA et non d'un programme forestier.

M. Noble: Y a-t-il une région spéciale de l'est de l'Ontario, un comté particulier qui pourrait être désigné?

M. Sauvé: Vous vous souviendrez que lors d'une étude qui fut faite en 1962 ou 1963, on avait cité treize comtés de l'est de l'Ontario. Je suppose que le programme actuel pourrait normalement s'appliquer aux mêmes comtés.

M. Noble: Le ministère des Forêts et du Développement rural a-t-il pris des mesures quelconques pour encourager les gens à planter des noyers? Cette essence devient de plus en plus rare et son bois vaut maintenant un dollar ou plus le pied mesure de planche.

M. Sauvé: Je ne puis malheureusement vous donner de réponse à ce sujet. Je pense qu'il vous faudra adresser ce genre de question aux fonctionnaires du ministère lorsqu'ils comparaitront devant le Comité pour répondre aux questions portant sur des sujets précis.

M. Noble: Ma dernière question est: quels progrès ont été faits dans le domaine de l'aménagement des bleuetières et des plantations de canneberges?

M. Sauvé: C'est là encore un programme très particulier de l'ARDA. Plusieurs projets spéciaux ont été mis en œuvre par l'ARDA dans diverses régions du pays. L'ARDA a travaillé à plusieurs projets importants concernant l'industrie du bleuët, dans la région du Saguenay-lac Saint-Jean et dans deux régions de la Nouvelle-Écosse. Je pense qu'il vous faudra attendre, si vous désirez plus de détails sur ce point, que les représentants du ministère comparaisent devant le Comité. C'est là un sujet trop particulier pour que j'entre dans les détails.

(Texte)

Le vice-président: Monsieur Matte.

M. Matte: Je ne voudrais pas minimiser la portée de la loi ARDA; j'y ai confiance. Cependant, ne croyez-vous pas que le gouverne-

ment fédéral est plutôt considéré comme une banque puisque nous n'avons rien à voir quant à son application, et que tout est contrôlé par les gouvernements provinciaux. Si nous soumettons un projet qui pourrait être appliqué dans notre région ou dans nos comtés, on nous réfère toujours au provincial.

M. Sauvé: Vous connaissez l'origine du programme ARDA. Il a été conçu à l'origine comme un programme agricole et la juridiction dans le domaine de l'agriculture est concurrente, c'est-à-dire que le fédéral assume une responsabilité et les provinces en assument une aussi. Ceux qui ont proposé cette loi, M. Hamilton et les ministres provinciaux de l'agriculture avaient décidé que sa mise en application serait mixte c'est-à-dire qu'il y ait participation fédérale et provinciale. Pour commencer le programme ARDA, ils avaient décidé que l'initiative et l'administration reposeraient sur les épaules provinciales si bien que le rôle du fédéral, disons, s'est limité surtout à une contribution financière bien que l'examen de chaque projet se faisait au niveau fédéral. Plus tard, nous avons constaté que les problèmes ruraux n'étaient pas exclusivement des problèmes agricoles et qu'il y avait plus de population non agricole dans les milieux ruraux que de population agricole et qu'il fallait donc, si l'on voulait régler le problème rural, s'attaquer aux autres ressources du milieu et s'occuper aussi de la population. Et nous en sommes arrivés au nouveau concept du développement régional où la participation fédérale est non seulement financière mais extrêmement active dans l'organisation, la détermination des régions, et l'organisation du plan de développement. Nous prévoyons que la participation fédérale au développement régional s'accroîtra beaucoup plus que dans le cadre des programmes spécifiques ARDA provinciaux-fédéral. On a rencontré

un problème administratif au début, un problème constitutionnel et, maintenant, je pense que l'évolution s'est faite suffisamment pour qu'il y ait vraiment une participation des deux gouvernements à toutes les étapes, à l'étape de la conception, à celle de la mise en marche et à celle de l'administration.

M. Matte: J'aimerais poser une autre question. Est-ce que l'Office canadien des produits exerce une influence marquée à l'heure actuelle sur les prix depuis qu'il a été fondé?

M. Sauvé: Je suis étonné de constater, bien que la loi ait été adoptée à l'automne et que les membres de l'Office soient entrés en fonction au début du mois d'avril, que nous ayons exercé une influence prépondérante sur les prix. Je suis convaincu cependant que les courtiers, et les commerçants savent que l'Office existe dans le but de surveiller l'évolution des prix. Et c'est déjà un rôle salubre.

(Traduction)

Le vice-président: Avant que nous ne levions la séance, les membres du Comité sont-ils d'accord que nous étudions le crédit n° 1 mardi prochain et que nous examinions les crédits 15, 20 et 23 du Budget des dépenses concernant les questions forestières?

Des voix: D'accord.

M. Herridge: Monsieur le président, avant que nous ne levions la séance j'aimerais poser une question et je promets d'être bref. J'ai remarqué que le ministre a parlé à plusieurs reprises de «la guerre à la pauvreté». Je me demande pourquoi nous éprouvons le besoin d'emprunter nos slogans aux Américains? Ne pourrions-nous plutôt adopter la devise historique du parti libéral: «Paix et prospérité à tous les Canadiens»?

Le vice-président: Merci, monsieur Herridge.

Du ministère des Forêts et du Développement rural; M. M. L. Proulx,
sous-ministre adjoint, Forêts.

LEMOIN:

Le budget principal de dépenses (1967-1968) du ministère
des Forêts et du Développement rural.

CONCERNANT

SEANCE DU MARDI 20 JUIN 1967
LEON T. KAYMOND
Le Président de la Chambre
Secrétariat d'Etat
Division générale de la pêche
PROCES-VERBAUX
Comité
L'importance de la pêche de la région de la baie de
des séries complètes en adossant aux séries de
Le budget pour le processus des exemplaires ou
présenté en une seule édition de l'ouvrage.
La présente édition contient les modifications en
LEBBVAUX ET LEMOINAGES
KAPPOKI OFFICIEL DES PROCES

DE

COMITE PERMANENT

1967

Deuxième session de la vingt-septième législature

CHAMBRE DES COMMUNES

**RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-
VERBAUX ET TÉMOIGNAGES**

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-septième législature

1967

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET
DE L'AMÉNAGEMENT RURAL

Président: M. EUGENE WHELAN

PROCÈS-VERBAUX

Fascicule 3

SÉANCE DU MARDI 20 JUIN 1967

CONCERNANT

Le budget principal de dépenses (1967-1968) du ministère
des Forêts et du Développement rural.

TÉMOIN:

Du ministère des Forêts et du Développement rural: M. M. L. Prebble,
sous-ministre adjoint, Forêts.

1967

COMITÉ PERMANENT
DE
L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET DE
L'AMÉNAGEMENT RURAL

Président: M. Eugene Whelan

Vice-président: M. Herman Laverdière

Alkenbrack	Gauthier	Noble
Asselin (<i>Richmond- Wolfe</i>)	Gendron	Nowlan
Beer	Godin	Olson
Berger	Grills	Peters
Chatterton	Herridge	Pugh
Choquette	Honey	Rapp
Clermont	Hopkins	Ricard
Comtois	Horner (<i>Acadia</i>)	Roxburgh
Côté (<i>Nicolet-Yamaska</i>)	Johnston	Schreyer
Crossman	Jorgenson	Stafford
Éthier	Lefebvre	Stefanson
Fairweather	MacDonald (<i>Prince</i>)	Tucker
Flemming	Madill	Watson (<i>Châteauguay- Huntingdon-Laprairie</i>)
Forbes	Matte	Yanakis—45.
	Neveu	

(Quorum 15)

CONCERNANT

Le budget principal de dépenses (1967-1968) du ministère
des Forêts et du Développement rural.

TÉMOIN:

Du ministère des Forêts et du Développement rural: M. M. L. Prebble,
sous-ministre adjoint, Forêts.

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 20 juin 1967

(3)

(Traduction)

Le Comité permanent de l'Agriculture, des forêts et de l'aménagement rural se réunit aujourd'hui à 9 h. 40 du matin, sous la présidence de M. Laverdière, vice-président.

Présents: MM. Alkenbrack, Asselin (*Richmond-Wolfe*), Beer, Berger, Clermont, Côté (*Nicolet-Yamaska*), Crossman, Éthier, Flemming, Herridge, Horner (*Acadia*), Johnston, Jorgenson, Laverdière, Lefebvre, MacDonald (*Prince*), Madill, Neveu, Pugh, Ricard, Roxburgh, Stefanson, Watson (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*) (23).

Autres députés présents: MM. Hales et McCutcheon.

Présents: Du ministère des Forêts et du Développement rural: M. M. L. Prebble, sous-ministre adjoint, Forêts; M. R. J. Mulligan, directeur d'administration; M. R. H. Dowdell, directeur de l'administration du personnel; M. L. Cameron, directeur de l'information; M. R. D. McAuley, chef de Finances.

Le vice-président présente les témoins et, comme il avait été convenu le vendredi 1^{er} juin 1967, on laisse tels quels les postes 1 et 3 des dépenses prévues pour 1967-1968 pour le ministère de l'Agriculture, des forêts et du Développement rural. On met en discussion les crédits énumérés sous la rubrique «Forêts», savoir, les crédits 15, 20 et 23.

Après une déclaration de M. Prebble, le Comité se met à questionner les témoins.

Plus tard, il est

convenu que, si le Comité termine l'étude des crédits 15, 20 et 23 des crédits, le jeudi 22 juin 1967, ces crédits seraient adoptés, et le Comité passerait à l'étude des crédits 25, 30 et 35 énumérés sous la rubrique «Aménagement rural».

A 11 heures du matin, alors que l'interrogatoire des témoins se poursuit, le vice-président lève la séance jusqu'au jeudi 22 juin 1967, à 9 h. 30 du matin.

Le secrétaire du Comité,

Michael B. Kirby.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

(Traduction)

Le mardi 20 juin 1967

Le vice-président: Messieurs, nous sommes en nombre. Nous allons commencer.

J'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui les hauts fonctionnaires qui assistent à la réunion du Comité d'enquête des crédits du Ministère. Ce sont M. M. L. Prebble, sous-ministre adjoint, ministère des Forêts et du Développement rural; M. R. J. Mulligan, directeur d'administration; M. R. H. Dowdell, directeur d'administration du personnel; M. L. Cameron, directeur de l'administration, et M. R. D. McAuley, chef des Finances.

Il a été convenu, la semaine dernière, que le Comité réserverait les crédits 1 et 3 et se mettrait à étudier les crédits 15, 20 et 23, compris sous la rubrique «Forêts». Est-ce entendu?

Des voix: Entendu.

Le vice-président: Je mets maintenant en délibération le crédit 15 et je demande à M. Prebble de présenter toutes les observations qu'il voudra sur ces trois postes.

Forêts

15 Administration, fonctionnement et entretien, y compris subventions selon le détail des affectations, \$16,943,500.

M. M. L. Prebble (sous-ministre adjoint, ministère des Forêts et de l'aménagement rural): Monsieur le président et messieurs, le crédit 15 se rapporte à l'administration et à l'exécution des travaux de sylviculture. Si l'on prend ensemble les trois crédits secondaires, on voit que l'augmentation globale se chiffre par \$4,200,000 cette année, soit une augmentation de 34 p. 100 en matière de prévisions financières et une hausse prévue de 33 p. 100 en matière de personnel. C'est le résultat des efforts méthodiques que nous faisons pour accroître nos recherches dans les instituts spécialisés de toutes les régions, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique.

A notre époque où les dépenses en traitements sont à la hausse, il va sans dire qu'une augmentation d'un tiers du nombre des employés exigerait une augmentation un peu plus forte des crédits prévus si l'on voulait remplir tous les nouveaux emplois pour toute l'année. En dehors de ces majorations, il se peut que la meilleure façon de résumer la hausse totale consiste à jeter un coup d'œil sur les crédits secondaires. En matière administrative, la plus forte dépense supplémentaire est celle de 250,000 dollars en plus en subventions de recherches faites dans les universités. D'une part, nous doublons les crédits de 90,000 dollars accordés l'année dernière en subventions de recherches faites en dehors des universités et, cette année, le nombre des universités où s'exécuteront de tels travaux sera de 17. D'autre part, nous sommes en train d'entreprendre un nouveau programme, dont le coût total sera de 160,000 dollars, en matière d'aide financière aux 4 universités qui ont des facultés de sylviculture. Le crédit secondaire pour frais accrus des services régionaux est requis pour déplacements sur le terrain. Nous comptons aussi augmenter le nombre des travaux à forfait de mise en valeur, notamment en sylviculture. Cette année, comme dans le cas d'autres ministères, notre crédit d'exploitation prévoit des frais en meubles, lesquels étaient faits par le ministère des Travaux publics au cours des années précédentes. Le genre d'augmentations est à peu près le même dans le cas du troisième crédit secondaire, qui s'applique aux deux laboratoires de produits forestiers de Vancouver et d'Ottawa, à la station expérimentale forestière de Petawawa, à l'Institut de recherches sur la pathologie des insectes à Sault-Sainte-Marie, et à plusieurs instituts de moindre importance situés dans la région d'Ottawa.

Puis-je parler en même temps du crédit 20?

Le vice-président: Oui, si vous voulez.

20 Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, \$3,952,000.

M. Prebble: Ce crédit principal se rapporte au matériel et à la construction. Cette année, le matériel prévu pour tous les services de la Direction des forêts coûtera \$1,400,000. L'augmentation, qui est de 200,000 dollars sur le chiffre de l'année dernière, ser-

vira surtout à répondre au besoin prévu de nouveau personnel. Les \$2,500,000, prévus pour la construction serviront surtout à la mise à exécution d'un programme assez étendu de moyens de recherches nouveaux et améliorés, en diverses localités s'étendant de Saint-Jean (T.-N.) à Victoria (C.-B.). En plus du nouveau laboratoire de recherches qui, nous l'espérons du moins, sera mis en chantier sur le terrain de l'université, à Edmonton, pour notre service régional de l'Alberta, les crédits votés cette année serviront surtout à des études préliminaires à celles d'ingénieur, à des honoraires d'architecte, à des modèles et, dans certains cas, à l'acquisition de terrains à bâtir. Si le Comité le désire, je peux lui donner un aperçu des projets qui doivent être mis à exécution aux différentes localités.

• (9.45 a.m.)

Nous visons à construire de nouveaux laboratoires régionaux, d'abord, à St-Jean (T.-N.) sur le terrain de l'Université Memorial, ensuite, à Fredericton, sur le campus de l'Université du Nouveau-Brunswick, si l'on parvient à s'arranger avec cette dernière quant à l'emplacement, et enfin à Winnipeg, sur le terrain de l'Université du Manitoba. La municipalité de Sault-Sainte-Marie a bien voulu mettre à notre disposition un emplacement adjacent à notre actuel Institut de recherches sur la pathologie des insectes. Nous projetons d'y construire un nouveau laboratoire régional et d'agrandir le bâtiment actuel du susdit Institut. Nous projetons de construire des rajouts à nos laboratoires actuels pour le service régional de Québec, sur le terrain de l'Université Laval, et, pour la région de la Colombie-Britannique, sur l'emplacement de notre laboratoire de Victoria, récemment achevé. A Vancouver, nous construirons de nouveaux laboratoires, au cours des quelques années prochaines, pour notre laboratoire de produits forestiers, sur le campus de l'Université de la Colombie-Britannique.

Tant que nous ne disposerons pas de ces nouveaux locaux, il nous sera très difficile d'obtenir des locaux provisoires. Ajoutons qu'en plus des efforts faits par notre propre personnel à cet égard, le ministère des Travaux publics nous a fourni une aide précieuse. Voilà ce qui en est des entreprises principales pour lesquelles des crédits sont prévus. J'ajoute que le susdit Ministère subvient aux frais de construction d'une annexe au Laboratoire de recherches forestières de la route de Montréal, d'un Centre de recherches forestières situé juste en dehors de Hull, et d'un bâtiment pour l'administration du Ministère à Hull.

Passons maintenant à d'autres postes des crédits prévus pour le Ministère. Je n'ai peut-être guère besoin de parler du crédit 23, aux

pages 190 et 191, car le libellé en est assez clair et il n'y a pas de nouveaux côtés qui prêtent à faire des observations.

(Texte)

Le vice-président (M. Laverdière): Je vous remercie beaucoup, monsieur Prebble. Quelques députés ont déjà indiqué qu'ils ont des questions à poser et par conséquent je demanderai à M. Clermont de poser les siennes immédiatement.

M. Clermont: Monsieur le président, au crédit numéro 15, je remarque que le personnel a augmenté à l'Administration, de 317 employés et aux Instituts de recherches, de 187 employés, ce qui se totalise à 525 employés. Ce personnel-là est-il réparti également à travers le Canada?

Le vice-président (M. Laverdière): En attendant, je ferai remarquer aux membres du Comité, si vous le voulez bien, qu'il faut toujours parler le plus près possible des micros aux fins d'interprétation simultanée et d'enregistrement.

M. Clermont: Voici ma question, monsieur le président: l'augmentation de ce personnel-là, qui s'élève à 525 employés, selon mes calculs, a-t-elle été répartie de façon égale au Canada ou seulement ici à Ottawa ou dans la région?

(Traduction)

M. Prebble: J'ai quelque peine à trouver le crédit 523, monsieur le président. Je vois que, sous le crédit 15, il est ventilé en 3 articles: administration, exploitation et entretien au siège central.

(Texte)

M. Clermont: Oui. A l'Administration, vous accusez une augmentation de personnel de 21 employés.

(Traduction)

M. Prebble: Oui, c'est juste, monsieur.

(Texte)

M. Clermont: Aux Recherches et Services régionaux, 317 employés, aux Instituts de recherches, 187 employés, ce qui se totalise à 504 employés. Ce personnel-là a-t-il été réparti également à travers le Canada, dans différentes provinces ou seulement ici à Ottawa?

(Traduction)

M. Prebble: Sous la rubrique de l'administration, les 21 nouveaux emplois ont tous été ajoutés aux services du siège central. Sous la rubrique «recherches et services régionaux», l'augmentation est répartie dans

tout le pays. Sous le troisième crédit secondaire, qui se rapporte aux instituts et où l'augmentation consignée est un peu inférieure à 200, on constate qu'elle provient des instituts de recherches, dont la plupart se trouvent dans la région d'Ottawa, bien qu'il y en ait un à Sault-Sainte-Marie et un autre à Vancouver, en plus du Laboratoire de produits forestiers de la route de Montréal. Ainsi, l'accroissement du personnel a été bien réparti suivant les localités des bureaux de notre siège central, et des différents laboratoires régionaux et d'instituts.

• (9.50 a.m.)

(Texte)

M. Clermont: Au poste *Divers*, vous affichez un montant de \$85,500 pour 1967 et 1968 par comparaison à un montant de \$2,800 pour 1966-1967. A quoi se rapporte exactement ce \$85,500, à la page 187, au poste *Divers*, du crédit numéro 15?

(Traduction)

M. Flemming: Monsieur le président, quand ce monsieur pose une question, pourrait-il nous donner le numéro de la page où elle figure? J'ai un peu de peine à trouver les postes mentionnés.

M. Clermont: Monsieur Flemming, je crois que le numéro des pages est le même dans les deux langues. Ma question se rapporte au poste «*Divers*», qui figure à la page 187.

(Texte)

Le vice-président: Quelles sont les pages auxquelles vous vous référez?

(Traduction)

M. Clermont: Je viens de dire le numéro de la page, monsieur le président. C'est la page 187.

M. Flemming: Merci.

M. Clermont: Ma question, monsieur Flemming, a trait à la mention, à la page 187, d'un montant de \$85,500 prévu pour des articles divers.

M. Prebble: Il s'agit de nombreux très petits articles tels que blanchissage, permis de véhicules motorisés, nettoyage, service d'essuie-mains, etc., aux différents services du Ministère dans tout le pays. D'autres postes plus importants sont aussi prévus, y compris les visites faites au Canada par des dirigeants étrangers d'organismes forestiers importants. Il y a aussi un crédit prévu pour permettre au ministère des Forêts de participer à la fête des forêts qu'on est en train d'organiser dans le cadre des célébrations qui auront lieu dans la région de Vancouver, en rapport avec

l'Exposition du Pacifique. En cette matière, le Ministère a collaboré avec le groupe d'organismes en prévoyant un montant pour les diplômés en sylviculture venant des pays situés en bordure du Pacifique pour assister au Congrès de sylviculture, en Colombie-Britannique, ainsi qu'aux différentes opérations industrielles et programmes universitaires de la province. Bien des pays de la bordure du Pacifique y assisteront en même temps qu'à la Fête de sylviculture à Vancouver, cette année.

(Texte)

M. Clermont: A la page 187, monsieur le président, je vois un poste de \$100,000: *Participation au Programme conjoint de spécialiste de l'OAA ou de tout accord de même nature*. Qu'est-ce que c'est que l'OAA?

(Traduction)

M. Prebble: Oui. Ce poste est destiné à fournir un crédit pour la collaboration avec l'OAA, dans le cadre d'un plan favorisé par cette organisation dans diverses régions du monde, afin que les nouveaux diplômés en divers domaines des richesses naturelles, puissent être affectés à des pays sous-développés, pendant des périodes d'un à 3 ans, comme adjoints à de hauts fonctionnaires de l'OAA, chargés de la mise en valeur des richesses dans ces pays. Ce plan vise à ce que les pays les plus développés collaborent avec l'OAA en mettant des fonds à la disposition de diplômés récents et encouragent ces derniers à participer à l'exécution du plan. On n'a pas encore élaboré les détails du plan. Au Canada, avant la mise à exécution du plan, il faudra que nous en fassions une revue approfondie avec le Conseil du Trésor.

(Texte)

M. Clermont: Monsieur le président, vu que des commentaires ont été faits au sujet du crédit numéro 23, ce sera ma dernière question sur ces crédits 15, 20 et 23. Vous avez parlé, je crois, de la construction dans un avenir rapproché d'un édifice de l'Administration et des Recherches dans la région de Hull. Les architectes ont-ils été nommés pour l'érection de tels bâtiments à ce jour?

(Traduction)

M. Prebble: Je ne suis même pas sûr que les architectes aient déjà été nommés. Le groupe des techniciens et les chercheurs du Ministère sont en train d'élaborer les prescriptions exigées pour ces deux bâtiments. Dans le cas du bâtiment du siège central, les prescriptions ont été soumises au ministère des Travaux publics, mais dans le cas du

centre de recherches de la région de Hull, nous sommes toujours en train de les élaborer.

(Texte)

Le vice-président (M. Laverdière): Avez-vous terminé vos questions, monsieur Clermont? Alors, monsieur Pugh, vous pouvez poser vos questions.

(Traduction)

M. Pugh: Quel est, à votre avis, le rythme de l'expansion de votre secteur du Ministère? Est-il normal ou croyez-vous pouvoir le ralentir?

M. Prebble: Sans réfléchir, je dirais qu'il n'est pas normal, ayant été très faible pendant bien des années. En 1964, sur l'ordre de notre ministre, nous avons passé en revue plans et problèmes dans toutes les régions du pays. On nous a demandé aussi de rédiger un mémoire qui, à notre avis, permettrait au gouvernement fédéral de jouer le rôle qu'il devrait en matière de recherches forestières et de services connexes. Nous avons conseillé qu'au cours d'une période de 5 ans, de 1966 à 1970-1971, le chiffre du personnel soit doublé, ce qui aurait grandement renforcé bien des services dont le personnel était fort insuffisant lors de leur fondation, parmi lesquels ceux des recherches sur les incendies, de l'économie et des produits forestiers. Après avoir été étudiée soigneusement par le Conseil du Trésor et le Secrétariat des Sciences, cette proposition a été approuvée pour être mise à exécution pendant les 5 ans dont j'ai parlé. Nous en sommes à la deuxième année de la mise en vigueur et le recrutement du personnel a été excellent. Nous avons bon espoir de finir par recruter tout le personnel que nous avons jugé nécessaire.

M. Pugh: L'exécution de votre plan quinquennal, jusqu'en 1971, cela vous mettra-t-il en mesure d'exécuter les travaux forestiers que vous jugez nécessaires?

M. Prebble: Nous croyons que l'exécution graduelle des travaux en cours nous permettra bien de faire ce à quoi l'on s'attend de la part du gouvernement fédéral en matière forestière.

M. Pugh: Le plan quinquennal est-il en train de marcher régulièrement? Si je vous pose la question, monsieur, c'est parce que j'ai relevé, dans votre première déclaration, un vague regret d'avoir remarqué l'absence de certaines choses. Vous avez parlé, par exemple, de la difficulté de trouver des locaux provisoires.

M. Prebble: Oui. Nous avons une certaine peine à obtenir des locaux. Nous avons

un succès étonnant en matière de recrutement de nouveaux employés. Nous avons pu recruter du personnel dans bien des régions du pays et nous avons recruté des spécialistes à l'étranger. En un sens, nous sommes en retard d'une année dans l'exécution de notre plan d'installations matérielles, par suite des études que le Conseil du Trésor et le Secrétariat des Sciences exigeaient à ce propos. Nous sommes un peu en avance en matière du plan relatif au personnel, et de celui qui se rapporte à la construction, si bien qu'il nous a fallu prendre divers arrangements provisoires, par exemple, louer des logements, utiliser des bâtiments temporaires et des cabanes, etc., pour poursuivre l'exécution des travaux prévus.

M. Pugh: Je voudrais parler d'un sujet un peu différent, celui des relations avec les provinces. Comme je suis de la Colombie-Britannique, je devrais peut-être m'en tenir à cette province, mais d'autres membres du Comité peuvent poser des questions là-dessus. Je suppose que les ministères provinciaux des Terres et Forêts ont des relations très étroites entre eux?

M. Prebble: Oui, monsieur. Il y a plus d'un quart de siècle que nous avons des relations fort étroites avec la Colombie-Britannique. Nous avons récemment appliqué un moyen de renforcer grandement la collaboration entre notre Ministère, les ministères provinciaux, les universitaires et les industriels. Nous avons établi une série de comités consultatifs dans chaque région du Canada où nous avons des services et où l'étude des problèmes, l'extraction des plans destinés à les résoudre et la fixation de rangs de priorité est un processus entraînant la participation très active des autorités provinciales, des industriels et des universitaires.

M. Pugh: Les conseillers dont vous parlez sont-ils nommés par le gouvernement fédéral ou aussi par les gouvernements provinciaux?

M. Prebble: Sur le comité consultatif de la Colombie-Britannique siègent deux hauts fonctionnaires du ministère des Terres et Forêts, un sous-ministre, un préposé aux recherches, le doyen de la faculté de sylviculture et des représentants des principales associations provinciales de l'industrie forestière.

M. Pugh: Dans vos discussions, monsieur, —et ceci pourrait s'appliquer à tout le pays en général—quelle est la «concentration» des demandes provinciales de participation ou d'aide fédérale? Quelles en sont les grandes lignes?

M. Prebble: Je ne saisis pas bien le sens que vous donnez au mot «concentration», monsieur.

M. Pugh: Je me place au point de vue provincial. Quelle est la région qui réclame le plus d'aide ou de participation?

M. Prebble: Cela varie quelque peu d'une province à l'autre, monsieur. Ce qu'on réclame le plus partout, c'est d'être protégé contre les insectes, les maladies et les incendies, surtout dans ces deux derniers cas, domaines dans lesquels les organismes provinciaux n'ont pas de programme qui leur soit propre. Nous fournissons aussi une aide en matière de recherches sur les incendies, à tout le pays. Nous avons reçu bien des demandes de participation à des plans de sylviculture, d'économie forestière, et, bien entendu, on nous demande de partout au pays de collaborer en matière de produits forestiers, recherches qui se font surtout dans nos deux laboratoires, celui d'Ottawa occupant du territoire allant de la Saskatchewan vers l'est, et celui de Vancouver, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Différentes provinces nous ont souvent demandé de leur prêter aide en matière de réensemencement artificiel, notamment après que des forêts ont été exploitées ou incendiées. D'autres régions nous ont demandé de mettre au point des procédés et méthodes de planter des forêts sur des terres stériles ou marécageuses, et d'obtenir une pleine production. Nous avons reçu bien des demandes d'aide relative aux méthodes d'inventaire et aux études sur la croissance et le rendement, de façon à pouvoir prévoir la capacité productive des forêts, et fournir ainsi une base à l'exploitation forestière. Il est juste d'ajouter que les demandes reçues se rapportaient à presque toutes les matières forestières.

M. Pugh: Si je vous comprends bien, vous aimeriez que des subventions bien plus fortes, pour recherches, soient accordées soit aux universités soit aux laboratoires existants.

M. Prebble: Notre plan de collaboration avec les universités est en voie de développement. Comme je l'ai déjà dit, il y a 17 universités avec lesquelles nous avons des contrats de recherches conjointes. Nous croyons que, dans ces matières, les universités, étant donné leurs installations et leur personnel de spécialistes, peuvent fort souvent faire de meilleurs progrès, en telle ou telle matière, que nous ne le pouvons dans nos services. Ce sont très souvent des projets de travaux qui, durant de un à 3 ans, peuvent être exécutés d'après un plan établi fermement, par un professeur et des étudiants diplômés, sous la forme d'une série de travaux

de recherche de durée assez courte, sans qu'il faille que notre personnel intervienne. Autrement dit, ce sont des travaux faits en collaboration. Les projets sont établis avec soin de façon à compléter les nôtres et à fournir des occasions de recherches aux diplômés.

Par un autre côté, le travail en collaboration des universités vise essentiellement à renforcer la compétence des chercheurs des facultés de sylviculture au pays, qui s'occupent très à fond, par tradition, du caractère professionnel des travaux, bien plus que d'élaborer des plans de recherches. Depuis un an ou deux, pour contribuer à accroître ce qu'on pourrait appeler la compétence professionnelle des écoles de sylviculture à produire des diplômés bien qualifiés, nous avons fini par conclure qu'il est dans l'intérêt général, y compris celui du Ministère, de leur aider à agrandir la compétence des diplômés en matière de recherches. C'est en pensant à ce but que nous sommes en train de mettre des plans à exécution dans les universités de Nouveau-Brunswick, de Toronto, de la Colombie-Britannique et Laval, plans qui coûteront la somme de 160,000 dollars mentionnée par moi.

M. Pugh: Pour changer de sujet, vous a-t-on consulté, monsieur, au sujet de la Kennedy Round des quelques dernières années, ou étiez-vous membre d'un comité qui s'en occupait?

M. Prebble: Non, monsieur.

M. Pugh: Croyez-vous que GATT ou quelque modification apportée à GATT, pourrait nuire à votre industrie forestière?

M. Prebble: J'estime n'avoir pas qualité pour vous répondre. Notre économiste n'est pas présent avec nous aujourd'hui. Je crois bien que votre question me dépasse.

M. Pugh: Il n'y a pas de mal, monsieur.

(Texte)

• (10.06 a.m.)

Le vice-président: Avez-vous terminé vos questions, monsieur Pugh. M. Herridge avait des questions à poser.

(Traduction)

M. Herridge: Monsieur le président, qu'il me soit permis de dire d'abord, qu'à mon avis M. Prebble a employé un terme agricole fort juste en disant que certains de ses plans sont trop peu nourris. J'espère qu'on s'en rend compte dans certains milieux. Les conventions prévues dans la Loi sur les forêts m'intéressent vivement. Voudriez-vous expliquer au Comité la marche à suivre pour conclure une convention avec une province en vue d'exécuter un travail à y entreprendre: inven-

taires, recherches pour combattre les incendies, lutte contre les maladies, etc.

M. Prebble: En voici un exemple caractéristique approximatif: un problème se présente dans une région d'une province. Il comporte une estimation des risques, l'établissement d'un plan d'études conjointes, des recherches fondamentales destinées à trouver des méthodes de lutte, et finalement, la mise en œuvre d'un programme de lutte. Ce que je viens de dire s'applique dans un sens au problème de l'insecte des bourgeons de pins, dans l'Est, et à celui de l'aphidé laineux du sapin baumier, en Colombie-Britannique. Notre propre personne suffit à faire la plupart des études. Nous préparons les conventions conjointes sur les plans de recherches. Si l'on peut appliquer des mesures de lutte, des conventions sont élaborées entre le Ministère et la province sur la nature de ces mesures et l'on apprécie les fonds requis. Dans le cas du problème de l'insecte des bourgeons de pins, au Nouveau-Brunswick et, une fois, au Québec, et dans celui de l'aphidé laineux du sapin baumier, en Colombie-Britannique, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux se sont partagés les frais. Dans le premier de ces cas, au Nouveau-Brunswick, un tiers des frais a été payé par la province, un tiers par le gouvernement fédéral et un tiers par l'industrie, ce qui a coûté fort cher à cette dernière.

M. Herridge: Voudriez-vous nous renseigner sur les méthodes employées par votre Direction pour dresser un inventaire des peuplements et peut-être de la croissance des arbres?

M. Prebble: Il va sans dire, monsieur Herridge, que les inventaires prévus ne sont pas mentionnés dans la convention en vigueur. Ils font partie des conventions mixtes qui, comme vous le savez, ont expiré en mars dernier.

M. Herridge: Oui, je le sais, mais j'aimerais que vous m'expliquiez les méthodes d'inventaire employées.

M. Prebble: Elles dépendent très fortement des photos aériennes et de l'estimation photogrammétrique de la densité des peuplements qui y figurent, ainsi que de la vérification au sol. Il va sans dire que la réalisation des inventaires a été faite par la province. Nous sommes en train de faire des recherches prévues sur la photographie aérienne, la technique photogrammétrique et l'estimation de la densité du bois sur pied à partir des photos. Nous communiquons ces renseignements aux

provinces, dont certaines ont leur propre plan fort étendu de recherches pour inventaire. La Colombie-Britannique en a un depuis bien des années. Je peux dire, sans crainte de me tromper, que les méthodes utilisées généralement se fondent essentiellement sur l'usage fort compliqué de photos aériennes et l'estimation de la densité du bois sur pied qu'on en tire, d'après la vérification par échantillon témoin faite au sol.

M. Herridge: Par vérification, entendez-vous une tournée d'inspection d'un petit endroit, après quoi le volume de bois sur pied est multiplié par le nombre d'endroits?

M. Prebble: Dans ce cas, monsieur, je veux parler des photos où les peuplements des différentes essences sont délimités, et des vérifications faites sur place dans un endroit donné pour voir à quel point la vérification au sol coïncide avec l'estimation tirée de la photo elle-même, ce qui donne une idée de l'erreur provenant de la photo prise pour première source de renseignements.

M. Herridge: Que fait votre Ministère avant de payer sa quote-part, disons, des frais faits pour un inventaire? Comment vérifiez-vous les dépenses? Y a-t-il quelque vérification faite par le Ministère en ces domaines?

M. Prebble: Oui monsieur. Dans chacune des régions, au cours de la durée de la convention mixte, nous avons des hommes affectés à nos services et qui, travaillant étroitement de concert avec les employés provinciaux, faisaient une sorte de vérification comptable sur l'ensemble des travaux en cours, inventaires, reboisement, voies d'accès, etc. Ces hommes, que nous appelons nos préposés aux conventions provinciales, travaillaient de concert avec les autorités provinciales et ils certifiaient que le travail avait été exécuté à satisfaction, avant d'effectuer le paiement.

M. Herridge: Étaient-ils en rapport étroit avec les inventaires qu'on exécutait alors?

M. Prebble: Oui, certainement.

M. Herridge: Dans la région?

M. Prebble: Oui monsieur. Je n'irais pas jusqu'à dire que le préposé aux conventions provinciales se trouvait dans chaque partie d'une grande province où l'on procédait à l'échantillonnage, mais il était en rapport avec les fonctionnaires provinciaux de l'inventaire et il s'assurait que la marche des travaux était conforme au plan.

M. Herridge: Et la convention?

M. Prebble: La convention aussi, oui.

M. Herridge: Je sais en gros comment vous appliquez votre programme relatif aux produits forestiers. Mais recevez-vous, de différents organismes, des demandes pressantes d'entreprendre une étude dans un domaine donné, en ce qui touche les brûlis et des choses de ce genre?

M. Prebble: Oui. Depuis bien des années, il existe une liaison constante entre des membres de l'industrie des produits forestiers et les laboratoires de produits forestiers. Jusqu'en 1965 il existait un organisme appelé le Comité consultatif national de recherche sur les produits forestiers. Il était plutôt gros et gauche, et il essaya de s'occuper de toutes les matières forestières à très court délai. Il y a une année, on reconnut qu'il était plus qu'insuffisant. Nous avons donc créé 7 comités représentant l'industrie dans les différents secteurs des produits forestiers. En Colombie-Britannique, il y en a 3, l'un pour le génie de l'exploitation forestière, le deuxième pour le bois en grume et le troisième pour le contre-plaqué. Dans l'Est, 4 comités se rapportent au bois en grume, au contre-plaqué, à l'industrie du meuble et à la conservation des forêts. Les membres en sont tirés des associations industrielles spécialisées dans ces différents produits forestiers. Il y a une représentation réciproque entre les comités de l'Est et celui de l'Ouest, de sorte que, par exemple, celui du bois en grume de l'Est a des représentants sur celui du bois en grume de l'Ouest, ce qui leur donne une bonne réciprocité. Les plans sont mis en œuvre en se fondant sur l'évaluation des problèmes, le développement des plans, la fixation des priorités et l'évaluation périodique du travail en cours. Je crois qu'on peut dire que 75 p. 100 ou plus des travaux en cours sont faits en réponse à des demandes de l'industrie des produits forestiers.

M. Herridge: Que fait-on pour vulgariser, dans les régions en cause, les renseignements obtenus à la suite de la mise en œuvre des conventions? Je suis persuadé que c'est une bonne idée d'intéresser les gens et de les mettre au courant de l'application en cours des conventions par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Est-ce en vertu de quelque arrangement que vous publiez des communiqués de presse, ou que vous répondez à des interviewers, pour faire savoir ce que vous êtes en train d'entreprendre, et pourquoi?

M. Prebble: Votre question, monsieur, se rapporte-t-elle spécialement aux conventions ou aux travaux en général? La réponse varie quelque peu suivant que vous voulez parler du travail de nos services en général, ou essentiellement du travail entrepris par les provinces en vertu des anciennes conventions.

M. Herridge: Je veux parler tout d'abord des conventions.

M. Prebble: Il est permis de dire, monsieur, que la participation fédérale prévue dans les conventions n'a pas fait l'objet d'une publicité très exacte parmi les habitants des régions.

M. Herridge: Quant à moi, j'estime que c'était une faute. Je m'intéresse vivement à ce sujet. Un certain nombre de gens ont demandé devant moi: «Qu'est-ce que ces gens viennent faire ici?», «Qui paye pour ce travail?», etc. A mon avis, ils auraient dû être mis au courant de ce qui arrivait.

M. Prebble: Je crois, monsieur, qu'on a généralement constaté que les autorités provinciales estimaient exécuter réellement, en très grande partie, leurs propres programmes, ceux des inventaires, du reboisement, des voies d'accès, de la protection contre les incendies et de l'expansion des peuplements. Elles estimaient que la publicité faite par nous au gouvernement fédéral en l'espèce était fort restreinte, certainement parmi la population de la région, sinon aux conférences nationales et ailleurs.

M. Herridge: Oui, je crois que c'est une faute. On devrait comprendre que ces programmes conjoints se réalisent en vertu de conventions.

M. Prebble: Oui.

M. Herridge: Qu'en est-il du travail de la Direction des forêts elle-même?

M. Prebble: Nous exécutons les travaux les plus divers. Il va sans dire que les recherches conjointes sont publiées d'une manière ou d'une autre dans les revues commerciales et professionnelles. De plus, l'Imprimeur de la Reine publie une série de publications ministérielles relatives à nos travaux. Nous avons ce qu'on pourrait appeler deux organes domestiques, publiés à l'intention des gens spécialisés en matière de sylviculture et de produits forestiers. L'un d'eux, intitulé «Notes de recherches», est une publication goûtée, exposant le travail de tous nos services. L'autre, intitulé «Notes bimensuelles de recherches», s'adresse surtout aux professionnels. Nos différents services comptent des agents d'information et de liaison, les premiers ayant pour tâche essentielle d'informer le public sur les travaux en cours, à l'aide de communiqués de presse, d'articles de journaux et d'articles occasionnels publiés dans les revues commerciales. Dans deux régions

au moins, les agents d'information publient aussi des déclarations très raccourcies sur les travaux en voie d'exécution. Les agents de liaison collaborent avec les industriels et les ministères provinciaux, de jour en jour, à certains plans. Ils participent au règlement de certaines questions et font le pont, en quelque sorte, entre le lecteur et le publiciste, quant aux renseignements sur les recherches. Depuis deux ans, nous augmentons très fortement la somme des travaux de ce genre, dont le nombre était insuffisant auparavant, à mon avis.

M. Herridge: Oui. Je reçois les rapports et les publications du Ministère, ainsi que des revues commerciales, dont je fais grand cas en vérité, mais je pensais surtout à l'information du grand public en un langage facile à saisir par lui. Je représente une région qui donne plus de 200 millions de boardfeet («pieds planche») par an. Je suis trop vieux pour m'habituer à parler de pieds cubes dans ce cas. Je suis persuadé qu'on pourrait faire bien plus qu'on ne fait et je suis heureux de savoir qu'on est en train de le faire, pour renseigner le grand public sur les travaux de votre Ministère, notamment dans les régions où l'on s'intéresse le plus aux forêts.

• (10.19 a.m.)

(Texte)

Le vice-président: Avez-vous terminé vos questions, monsieur Herridge? Nous allons maintenant entendre M. Flemming, s'il veut bien poser ses questions.

(Traduction)

M. Flemming: Merci, monsieur le président. J'aimerais demander à M. Prebble de nous dire d'une façon générale en quoi consistent les recherches du ministère des Forêts du point de vue de ces travaux en vue d'augmenter le revenu annuel sylvicole par comparaison, par exemple, aux pays scandinaves? Je sais que, il y a quelques années, nous étions en retard sur eux. Est-ce que les données indiquent que, jusqu'à un certain point, nous comblons ce vide? Autrement dit, est-ce que notre recherche s'est accrue au sujet des questions qui sont connexes aux leurs?

M. Prebble: C'est là une question très générale, monsieur Flemming.

M. Flemming: Je m'en rends compte.

M. Prebble: Je m'efforcerais d'y répondre aussi brièvement que je le peux.

Dans l'objectif que vous avez souligné, je crois qu'il est juste de dire qu'il y a un grand nombre de parties composantes dont la plupart, en dernier lieu, auront trait à l'intensité de la gestion d'une région particulière. Je crois qu'il est juste de dire que la plus grande partie de nos recherches n'a pas été effectuée à cause de l'utilisation très étendue plutôt qu'intensive de nos forêts. On a également souffert gravement de pertes causées par les incendies, les insectes et les maladies des arbres.

Je crois que notre programme peut s'expliquer, pour commencer, par une meilleure appréciation du terrain lui-même; autrement dit, le pouvoir de produire de nos terrains boisés. Nous avons un programme très important en voie auquel nos gens sont très intéressés à nos ressources primaires, celles de la terre, et ils ont collaboré très étroitement avec les provinces et l'industrie dans la classification des terres en vue d'établir un tableau plus clair de la productivité possible par rapport à la valeur de nos terres. On a été très actifs dans l'Est, dans le Québec, en Ontario et même en Colombie-Britannique. Je crois que cela a été beaucoup plus intensif, à un certain point de vue, en Colombie-Britannique que dans d'autres parties du Canada. Nous avons collaboré très largement avec les gens dans l'industrie en vue d'apprécier d'une manière objective les terres et d'établir les données de productivité possible comme jalon de la gestion par l'industrie.

Plusieurs groupes s'occupent de l'accroissement de la production sur les terres forestières. A notre siège national, il y a un groupe qui s'occupe très sérieusement de toute la question de la recherche en gestion forestière, y compris l'utilisation de photographies en vue de l'évaluation des boisés dont j'ai parlé plutôt.

Il y a aussi un autre groupe qui s'occupe très sérieusement de la question de la croissance et de la production et des moyens du rendement maximum de ces travaux par rapport aux engrais, au traitement des boisés, de l'espacement et de l'utilisation des essences. Au moment présent, c'est ce qu'on pourrait appeler la phase expérimentale ou d'étude. Il n'est pas possible de dire actuellement que ces concepts de production et de stimulation d'expansion agricole ont été utilisés, mais ils ont certainement stimulé les gens dans les provinces et dans l'industrie à songer plus aux ressources dont ils s'occupent.

Nous nous sommes occupés grandement de l'élaboration des programmes, et nous espérons, à la réduction des pertes causées par les insectes, la maladie et les incendies. Nous nous occupons plus sérieusement de protection contre l'incendie que d'autres éléments parce qu'on l'avait négligé avant.

Nous nous occupons à fond de programmes destinés à produire des techniques améliorées en vue de la régénération des terres après l'abattage ou après que l'incendie a détruit les boisés originaux.

Nous nous sommes occupés profondément de programmes d'études à l'égard du replantage des essences, des taux de croissance, des problèmes de fertilité du sol et la réduction des insectes et des maladies causant des pertes dans les reboisés.

Nous avons des groupes dans les laboratoires de produits forestiers qui se sont occupés des techniques de l'abattage de sorte que les matériaux qu'on considérait antérieurement non économiques serviront présentement à rapporter des profits. C'est là un sujet qui se rattache étroitement dans le domaine de la production.

Des groupes s'occupent présentement d'un programme d'études économiques. Il y a eu carence grave dans ce domaine dans le passé. Nos programmes se rattachant à l'économie forestière comprendrait une collaboration avec les fonctionnaires provinciaux et l'industrie.

C'est une façon plutôt vague et non trop explicite de répondre à votre question, mais c'est le mieux que je puisse faire, monsieur Flemming, à moins que vous ne m'indiquiez un peu plus clairement. . .

M. Flemming: Monsieur le président, j'ai demandé une question de portée générale et je m'attendais à une réponse de portée générale. Merci, monsieur Prebble.

Vous avez parlé du programme de lutte contre les insectes. Nous, au Nouveau-Brunswick, évidemment, nous nous intéressons grandement à cela parce que, vous le savez, nous avons effectué un programme d'arrosage depuis plusieurs années et je remarque que le crédit 23 continuera à l'appliquer au cours de la présente année.

De fait, c'est présentement le temps de l'année où les avions arrosent les forêts et je les ai vus à l'œuvre. J'ai reçu quelques plaintes parce que l'intensité de l'arrosage fait tort à la faune, spécialement aux oiseaux et aux poissons. Voudriez-vous nous faire quelques remarques à ce sujet?

M. Prebble: Oui. Comme vous le savez, monsieur Flemming, ce programme a été mis en œuvre au Nouveau-Brunswick, depuis 1952. Les renseignements qu'on détient au sujet de l'utilisation du DDT proviennent des États-Unis et le dosage par livre, par acre, est selon les normes requises.

Nous avons effectué une étude très étendue, en 1952, au sujet de l'arrosage et nous avons continué ces travaux d'une année à l'autre.

Je crois qu'il est juste de dire que les liens existant entre notre ministère et le service

canadien de la faune du ministère des Pêcheries ont été insuffisants au cours des quelques premières années, et nous avons été conscients, quelque cinq ou six ans après que le programme eût débuté, des inquiétudes de certaines gens. Ces inquiétudes ont donné lieu à une conférence nationale au cours de l'hiver de 1957-1958. Nous éprouvions des difficultés en Colombie-Britannique au même moment.

On a alors établi un comité appelé Comité interministériel des opérations d'arrosage forestier où étaient représentés les fonctionnaires du ministère des Pêcheries, des Affaires du Nord et certains qui sont présentement affectés au ministère des Forêts. Ce comité avait pour objet d'étudier annuellement à fond tous les programmes se rattachant à toutes les parties du Canada qui avait besoin d'aide pour l'utilisation d'insecticides déposés du haut des airs. C'est ce qu'on a accompli, tout d'abord, afin que l'évaluation représente les différentes parties intéressées aux ressources; deuxièmement, en vue de recommander quelles recherches on pourrait avoir besoin en vue de combler les vides dans cette science; et troisièmement, en vue de favoriser l'application des résultats de cette recherche dans la pratique.

Cette réponse est à titre de préambule à votre question, monsieur. Ce comité s'est inquiété grandement des travaux effectués au Nouveau-Brunswick. On a établi des relations étroites avec le Conseil de recherches des Pêcheries, le ministère des Pêcheries, le Service canadien de la faune et certains agents du ministère des Forêts.

Le programme de recherches entrepris à titre de résultat de cette enquête, au cours de l'hiver 1957-1958, a conduit par étapes à la réduction de l'application du DDT d'une livre à un quart de livre par acre.

• (10.30 a.m.)

Les décisions prises au sujet de mesures au Nouveau-Brunswick ont été des décisions conjointes comprenant le ministère des Pêcheries, le Service de la faune, et le ministère des Forêts, à partir de 1958. On n'a pris aucune décision dont on n'a pas fait part aux responsables des trois ministères et leur ministre respectif. Il s'agissait évidemment de compromis, parce qu'un certain dommage avait eu lieu dans les forêts à cause de la réduction de la concentration de l'insecticide aux oiseaux et aux poissons parce qu'on s'était servi d'insecticides. Cependant, les mesures qu'on a prises ont été le résultat d'un compromis acceptable parmi les trois parties intéressées. Évidemment, le ministère des Pêcheries ne voulait pas du tout qu'on se serve du DDT, si possible. Nous avons accompli un programme très large qui est encore en marche afin de trouver un choix approprié.

Nous avons utilisé un insecticide composé de phosphate organique nommé Phosphamidon, qui était convenable du point de vue des spécialistes forestiers...

M. Flemming: Je crois que c'est celui-là qui tue les oiseaux.

M. Prebble: ...et très satisfaisant du point de vue du ministère des Pêcheries, mais malheureusement il n'était pas très acceptable du point de vue des fonctionnaires s'occupant de la faune. Il a été question de la méthode d'application et aussi de la réduction du dosage à partir de ce qu'il était au début. Cette année, nous nous occupons d'un programme où l'on utilise l'organophosphate que, à l'heure actuelle, on considère probablement acceptable du point de vue sylvicole comme du point de vue des pêcheries et de la faune.

Je désire souligner que ces programmes ont été des programmes conjoints. Au Nouveau-Brunswick, actuellement, je crois que nous avons probablement le programme le plus étendu dans toute partie de l'Amérique du Nord s'occupant de ces questions où il s'agit des groupes intéressés à la pêche, à la faune, aux paliers fédéral et provinciaux, et des universités de l'Île du Prince-Édouard et de l'Ontario, qui effectuent des recherches sur les résidus du sol. C'est un programme hautement développé. Je dois répéter que le programme des travaux que devait accomplir cette année la *Forest Protection Limited* à l'égard de la province du Nouveau-Brunswick, est un programme qui est élaboré des mois à l'avance et accepté par les intéressés s'occupant de diverses ressources avant qu'on en entreprenne l'application.

M. Flemming: Merci, monsieur Prebble. Je ne veux pas m'accaparer du temps du Comité, mais j'ai une ou deux autres questions qui, je crois, nous intéressent tous.

Au sujet de l'accord avec les provinces, nous partageons pendant un certain temps le coût de la production des données du stock forestier, le reforestation, la protection contre les incendies forestiers, la construction de routes d'accès dans les forêts et l'amélioration des boisés. Si je comprends bien, on a cessé ces études pour autant que l'accord est concerné et l'argent est versé aux provinces selon des modalités différentes. Je ne critique point cet accord et ce n'est pas l'endroit pour le faire, mais c'est ce que je voudrais savoir, monsieur Prebble. Relativement à votre entente avec les provinces, celles-ci ont-elles conclu des accords au point de vue amélioration des boisés, par exemple, ou d'aménagement de routes d'accès, ou de choses qui stimuleront réellement la production forestière? Existe-t-il une entente—en vertu d'une rubrique générale selon laquelle le gouvernement

fédéral participe de façon générale aux travaux fédéraux-provinciaux—qu'on continuera à mettre sur pied certains de ces programmes que le ministère des Forêts croit des plus importants à l'industrie forestière, en général?

M. Prebble: Non, monsieur. Comme vous le savez, les accords conjoints sont devenus périmés le 31 mars. Nous avons tenté de combler cet écart d'une autre façon, mais on le fait à une échelle plutôt minime actuellement. Il y avait une disposition dans les dépenses budgétaires, l'an dernier, et cette année encore, au sujet d'un fonds d'expansion de la recherche, visant à établir des arrangements par contrat avec les provinces ou l'industrie en vue de l'élaboration d'un projet servant à démontrer l'utilité de certaines des conclusions établies à la suite de recherches. On pourrait les mettre en pratique dans la sylviculture, la protection des forêts et d'après des méthodes diverses ou on pourrait les mettre en pratique dans l'utilisation des engrais chimiques. Ce programme a été élaboré très activement et nous espérons qu'il se développera beaucoup plus qu'actuellement. Le but de ce programme consiste à utiliser les résultats de la recherche et à démontrer à l'industrie et aux ministères provinciaux que cette recherche a réellement son utilité dans la pratique. Nous versons des fonds aux entrepreneurs en vue de poursuivre des projets bien préparés et à les évaluer espérant qu'en les démontrant, il y a une utilité pratique qui stimulera la production à une plus grande échelle. Évidemment, ce n'est pas la situation qui avait cours en vertu des accords parce que ces programmes étaient de nature fonctionnelle et n'exigeaient pas de démonstrations. Cependant, actuellement, il n'existe pas de dispositions en vue de continuer ces programmes qui faisaient partie des accords conjoints sur l'industrie forestière.

M. Flemming: Je suppose que votre réponse s'applique spécialement à la protection contre les incendies des forêts. A mon avis, la prévention des incendies des forêts est une des façons selon lesquelles on peut protéger les forêts. Il n'existe pas de situation comme telle à combattre un incendie de forêt. Lorsqu'il atteint les proportions d'une conflagration, on ne peut simplement le combattre. Tout ce qu'on peut contrôler, ce sont les éléments. On entend souvent dire que des groupes d'hommes combattent un incendie de forêt. Comme je l'ai dit déjà, il n'existe pas de lutte des incendies de forêt. Quelquefois on peut le circonscire; on ne peut le combattre. Je crois, pour cette raison, que les provinces qui sont les plus grandes détentrices de nos domaines forestiers devraient être conscientes du besoin de la protection contre les incendies fores-

tiers. C'est le cas dans la province où je vis. Je crois également qu'il s'est produit une grande amélioration dans ce sens au cours des dix ou quinze dernières années. Les gens sont de plus en plus conscients du besoin de prudence et d'autres facteurs de ce genre. Ma question était posée spécialement, peut-être plus en vue de la prévention des incendies forestiers que sur tout autre sujet parce qu'il me semble que s'il existe un cas où la prévention est plus importante que la guérison, c'est dans celui de la lutte contre les incendies de forêts. Je croyais qu'il y avait une entente tacite avec les provinces qui, à cause des ressources financières qui sont versées, doivent nécessairement s'occuper largement de la prévention des incendies forestiers.

M. Prebble: Monsieur, il y a deux programmes que je crois être pertinents à votre question. C'est au nouveau-Brunswick, je le répète, qu'on a débuté pour la première fois à élaborer un programme de ce genre au Canada et cela en était un au sujet duquel le ministère s'occupait activement et qui consistait à recueillir des données par Téléx sur les dangers d'incendies et à les faire connaître au public en général et surtout aux sociétés et aux ministères provinciaux très fréquemment, au cours de la saison, où il y a danger d'incendie. Ce programme est toujours en cours au Nouveau-Brunswick et, au cours de l'année actuelle, on en a étendu la portée au Québec. On y recueille des renseignements qu'on obtient par l'entremise de la division de la météorologie et on les explique selon leur rapport à l'égard de la protection des forêts contre les incendies. C'est un programme que nous croyons être d'une très grande utilité. Du point de vue des recherches, évidemment, nos gens s'occupent activement de l'étude des risques; ce qui constitue des risques selon des situations différentes dans les forêts et selon les conditions variables météorologiques. On est en voie de donner plus de portée à ce programme au moyen d'aide et d'encouragement aux ministères provinciaux et à l'industrie. Il s'agit là d'une étude approfondie de ce qui constitue les dangers et elle apporte, évidemment, un moyen d'application de l'évaluation du système des dangers que l'on radio-diffuse périodiquement à travers les provinces pendant la période de dangers d'incendie. Lorsque je dis périodiquement, cela signifie plusieurs fois par jour. C'est suffisamment fréquent pour constituer une aide aux opérations et aux voyages à travers la forêt.

M. Flemming: Merci. Je crois que la part qu'on accorde aux loisirs et à la récréation est un sujet sur lequel on a prêté de plus en plus d'attention. Ma dernière question, monsieur le président,—je m'excuse auprès du Comité de

prendre beaucoup de temps—se rapporte aux chiffres à la fin de la page 186. Je me reporte à l'accroissement aux subventions à la recherche forestière de \$99,000 à \$340,000. Il ne s'agit pas de critique, mais je demande simplement à M. Prebble de nous expliquer en quoi consiste cette rubrique.

• (10.40 a.m.)

M. Prebble: J'ai dit plus tôt que le programme de recherches à l'extérieur du ministère dont s'occupent les universités, a été doublé de \$90,000 à \$180,000. Les \$90,000 dont on fait mention dans les dépenses budgétaires de 1966-1967 n'avaient trait seulement qu'au programme de recherches à l'extérieur du ministère. Ce montant a maintenant été accru à \$180,000. En même temps, cette année, nous avons commencé, pour la première fois, un programme appuyant les recherches dans les écoles spécialisées de foresterie. Il se chiffre à \$160,000. Les \$180,000 qui sont le double du chiffre de l'an passé, en plus du nouveau programme d'aide aux écoles de foresterie, de \$160,000, s'élèvent à \$340,000.

M. Flemming: Merci. Une autre petite question. Vous avez parlé de construction sur le «campus» de l'université du Nouveau-Brunswick et ce serait une dépense que l'on pourra admettre si on s'occupait spécialement de cette question. Voudriez-vous nous citer quelques détails?

M. Prebble: Oui. Il existe, sur le «campus», comme vous le savez, un petit emplacement qui était auparavant occupé par un laboratoire d'entomologie et de pathologie, construit vers 1952 et qu'on a occupé deux ans plus tard. Quoique ce soit très suffisant pour le programme consacré entièrement à l'entomologie et à la pathologie, il est très insuffisant à l'égard du programme dont s'occupe le ministère. Il y a également d'autres effectifs à Fredericton qui sont logés dans un vieil immeuble de la Poste parce qu'on ne pouvait les affecter à un laboratoire. En même temps, nous désirons accroître notre programme à l'égard des Maritimes en le doublant sur une période d'environ cinq ans. Nous avons fait une étude de l'emplacement du «campus» afin de déterminer s'il y avait possibilité d'en ériger là la construction et l'université nous a répondu que ce ne serait pas particulièrement intéressant. Il existait certaines restrictions quant à la hauteur des édifices et à la façon de s'en servir, et le ministère des Travaux publics était opposé grandement à tenter d'ériger un édifice sur un emplacement de trois acres et demie, ce qui aurait requis au moins trois ou quatre fois cet espace. Nous avons conclu des accords avec

les autorités de l'Université l'an passé, ou auparavant, afin d'échanger un emplacement pour un autre. Lorsque nous avons quitté cet édifice, au temps de l'entente première avec l'université, nous devons nous en remettre à l'université. Présentement, nous sommes sur le point d'acquiescer un nouvel emplacement plus haut sur la colline. Ce retard désagréable a été causé par quelque confusion entre les autorités de la ville et celles de l'université au sujet d'une route d'accès à la rue Regent. Dès que cette question sera réglée, nous pourrions procéder de l'avant.

M. Flemming: Merci, monsieur Prebble.

M. Johnston: Ma question se rattache à une légère observation. En haut de la page 187, à la rubrique quote-part du Canada au coût de développement d'un projet de terminologie forestière multilingue, on voit que cette dépense s'est accrue de \$5,400 à \$12,900. S'agit-il là d'un programme qui en est à ses débuts, en bonne voie ou presque terminé?

M. Prebble: On a établi cette rubrique, il y a plusieurs années, à titre de programme conjoint des organismes internationaux de l'Union de recherches forestières, et de la FAO; le Conseil du Trésor en a approuvé la dépense pour une période de cinq ans. Le chiffre de \$5,400, comprenait la contribution annuelle à la production de ce qu'on appelait fondamentalement la terminologie anglaise; on a décidé qu'on utiliserait la langue anglaise en vue de la terminologie fondamentale d'où d'autres éditions seraient tirées en d'autres langues. Cette augmentation de \$5,400 à \$12,900 vise à verser une contribution à la production d'une édition terminologique française.

M. Johnston: Combien de pays en font partie, monsieur Prebble?

M. Prebble: Je regrette; je ne sais pas combien d'autres pays en font partie. C'est une entreprise conjointe sous la direction des organismes internationaux de recherches forestières et la FAO dont font partie plusieurs pays, mais je ne sais pour le moment combien il y en a.

M. Johnston: Pourrait-on supposer, alors, qu'il existe une participation égale par tous les membres qui en font partie?

M. Prebble: Je croirais que le Canada verserait une part quelque peu plus élevée que certains plus petits pays. Je crois que le Canada et les États-Unis se partageront également ce coût, mais certains petits pays paie-

ront beaucoup moins. Notre quote-part se rattachera seulement aux versions anglaise et française. La version allemande sera payée par les pays de langue allemande, etc. Nous nous intéressons seulement aux versions anglaise et française de cette terminologie.

M. Johnston: Je trouverais quelque peu étrange que nous ayons une terminologie forestière multilingue et qu'ensuite on en rédige des éditions anglaise, française et allemande quand on en a déjà terminé l'étude. Il me semble que dans certains domaines, par exemple, la science des sols—nous nous entendons avec la terminologie russe et nous laissons aux autres pays la tâche de la terminologie dans ce domaine. Les gens étudiant la psychologie en apprennent la terminologie allemande, je suppose, et l'interprètent dans leur propre langue. Je me demandais, au sujet de la foresterie, pourquoi on procède de telle façon?

M. Prebble: Je ne suis pas un linguiste, monsieur, et je crois qu'il s'agit de deux sujets dans un même contexte. Premièrement, il existe chez les gens un désir de se servir de définitions dans leur propre langue, et deuxièmement, de s'assurer que les versions de ces définitions en différentes langues signifient la même chose. Je ne puis m'étendre davantage sur ce sujet.

M. Johnston: On a mentionné cinq ans. Combien d'années de plus faudrait-il pour terminer ce programme?

M. Prebble: Je crois qu'il y aura deux ou trois ans à le continuer. Il s'agit de deux années pour le programme en langue anglaise, monsieur, et le programme de langue française en est à sa première année. La version française sera rédigée d'ici quatre ans.

M. Johnston: Merci.

M. Lefebvre: Je crois, que monsieur Flemming a posé la plupart des questions auxquelles je m'intéressais. Je voulais simplement vous demander, monsieur Prebble, des questions au sujet de ces subventions se rattachant à l'aide à la recherche sur les forêts. Voudriez-vous bien nous dire les noms des universités et le montant de ces subventions?

M. Prebble: Notre programme pour l'année 1967-1968 comprend ceux qui en sont à leur deuxième ou troisième année et d'autres qui ont débuté en 1967-1968. Celles qui sont la suite de programmes plus anciens et je vous les énumérerai comme suit: Université du Manitoba, Université du Nouveau-Brunswick, Université de Calgary, Université de Guelph, le Collège Macdonald de McGill,

l'Université de Saskatchewan, l'Université de Victoria, une subvention à l'Université du Nouveau-Brunswick et d'autres à l'Université Queens, McGill, et l'Université de Toronto. Ce sont celles qui en profitent présentement et le montant s'élève à \$54,000.

M. Lefebvre: Est-ce \$54,000 au total, monsieur, ou pour chacune?

M. Prebble: C'est le total global. Celles que j'ai énumérées obtiennent de \$3,000 à \$9,000. Il en existe une grande quantité que nous étudions actuellement et la répartition dépend, bien entendu, des résultats obtenus après évaluation. Il s'agit de l'Université du Nouveau-Brunswick, l'Université de Waterloo, le *Nova Scotia Technical College*, l'Université Dalhousie, l'Université McGill, l'Université Queens, l'Université de Toronto, l'Université de l'Alberta, l'Université de la Colombie-Britannique et l'Université Laval.

M. Lefebvre: Il s'agit pour celles-ci de nouveaux programmes?

M. Prebble: Il s'agit de nouveaux programmes qui débiteront cette année, selon l'adoption des dépenses budgétaires.

M. Lefebvre: Je crois que le gouvernement fédéral n'en possède qu'un—je crois que vous pourriez le désigner du titre de ferme forestière et je crois qu'il est situé près de Petawawa. Est-ce juste?

M. Prebble: Il s'agit du terrain de la Défense nationale à Petawawa. Nous avons conclu un accord au sujet d'une vaste parcelle de terrain là. Actuellement, il s'agit de terrain étant propriété de la Défense nationale et nous l'occupons à titre de tenanciers non payants sur une base à longue échéance.

M. Lefebvre: Effectue-t-on des recherches sur ce terrain en particulier?

M. Prebble: Oui. Nous y avons là un programme en marche qui se rattache aux sols forestiers, le plantage des arbres, la génétique, la sylviculture et aussi un programme de prévention des incendies. A cet endroit, nous avons les éléments de ce qui constituera un institut dans la région de Hull se consacrant à l'étude des sols et à la biologie forestière. Ils sont logés là pour le moment parce que nous n'avons point d'emplacement dans cet endroit-là en particulier pour eux.

M. Lefebvre: S'agit-il surtout de pin rouge ou de pin blanc ou quel est le genre d'essences dont s'occupe votre programme?

M. Prebble: On a effectué beaucoup d'études sur les espèces de pins, le pin blanc et le pin rouge, dans cet endroit parce que c'est une région où croît le pin. On a également effectué des recherches sur les bois durs résistants de cet endroit, c'est-à-dire le bouleau jaune, l'érable et ainsi de suite. Cependant, ce travail se concentre surtout sur les essences importantes de la région, du type du pin. Nous poursuivons également un programme étendu d'amélioration forestière à cet endroit. On y recueille du matériel de différentes parties du Canada où on en fait l'essai et on en compare les résultats d'une région à l'autre, selon la provenance du matériel. Ce programme a compris l'étude de l'épinette comme celle du pin rouge.

M. Lefebvre: Est-ce que votre recherche se rattache aux essences servant à la fabrication de la pulpe et du papier ou surtout à celles du bois de construction?

M. Prebble: Dans le domaine des produits forestiers, nous ne faisons pas le double travail effectué par l'institut de recherches de pulpe et de papier situé à l'extérieur de Montréal qui s'occupe de ces problèmes. Nous effectuons quelques travaux sur l'étude de la pulpe, surtout à notre laboratoire de Vancouver, au sujet d'espèces qui ne sont pas utilisées actuellement par l'industrie ou de matériel qui s'est détérioré à cause d'incendies, d'insectes ou de maladies. Je crois que notre programme comprend les espèces importantes d'arbres du Canada sans tenir compte si on les utilise pour la pulpe et le papier, le bois de construction, le contre-plaqué ou autre chose. Le produit fini dépend de la région aussi bien que de son espèce.

M. Lefebvre: Vos études se rattachent surtout à la croissance et non au produit fini?

M. Prebble: Au Laboratoire des produits forestiers, nous nous intéressons grandement à l'expansion des produits. Comme je l'ai expliqué plus tôt, le travail du Laboratoire des produits forestiers se concentre surtout sur la cueillette, les propriétés fondamentales, les propriétés physiques, les propriétés chimiques, le génie forestier, la conservation contre la pourriture, les attaques des insectes et la protection contre les incendies, les enduits, l'aide à la fabrication des meubles quant à la dimension des matériaux et leur finition. Nous effectuons beaucoup d'études au sujet des contre-plaqués, des adhésifs et de la formation des contre-plaqués. Je crois que ce sont les principales sphères de nos occupations.

M. Lefebvre: Votre travail sur la cueillette du bois inclurait-il l'essai des nouvelles machines servant à la cueillette du bois dans la forêt et les méthodes s'y rattachant?

M. Prebble: Nos travaux au sujet de la cueillette forestière se sont concentrés surtout aux résidus, aux petites espèces et le matériel qui, dans des situations antérieures, auraient été jetées comme rebuts. Autrement dit, il s'agit de déterminer la quantité de matériel résiduaire qu'il y a sur le terrain, s'il constitue une valeur économique et les méthodes de le transporter et de l'utiliser.

Nous ne nous sommes pas occupés grandement de l'expansion de l'outillage. L'expansion de l'outillage est une question dont se sont occupées elles-mêmes les industries affectées aux produits forestiers. Elles ont reçu une certaine aide du ministère de l'Industrie lorsqu'il s'agit d'établir de nouvelles techniques ou la fabrication d'outillage dont on a déjà fait la démonstration de prototype comme celle de leur fabrication. Nous ne nous sommes occupés activement d'élaborer des plans de machines d'abattage des arbres ou de ce genre, parce que nous n'en n'avions pas la compétence. L'industrie de l'outillage et celle des produits forestiers s'en sont occupées activement.

M. Alkenbrack: Monsieur le président, j'ai quelques questions à poser. Parce que toute ma vie j'ai dû vivre de l'exploitation de produits forestiers, je m'intéresse vivement à ce ministère.

Monsieur Prebble, quelles sont les fonctions du Laboratoire des produits de recherches sur le Chemin de Montréal?

M. Prebble: Ce laboratoire, sur le Chemin de Montréal, s'occupe de programmes dans tous les domaines que j'ai mentionnés à l'exception de celui de la pulpe. Il s'occupe de services de liaison avec l'industrie du bois, celle des contre-plaqués, l'industrie du meuble et l'industrie de la conservation. Il est fortement représenté sur un grand nombre de comités qui ont été créés en vue de la mise au point de normes. Il s'occupe de la recherche en matière d'emballage du point de vue plan d'emballage des produits qui seront serviables en vue de la protection du contenu. Il est en liaison étroite avec le Conseil national des recherches à sa Division de la recherche en construction quant à l'aspect du génie des programmes de construction. Il s'occupe très activement de la sauvegarde du bois contre les incendies en utilisant certains enduits et produits perméables. Je crois qu'il serait juste de dire, monsieur, qu'il participe grandement à l'analyse de problèmes se rattachant à l'industrie des produits forestiers. Il participe activement à la recherche en participant à des comités à cette fin, des programmes des travaux et des programmes d'entraînement. Il effectue la formation de gens s'occupant de déterminer les normes forestières. Je crois qu'on pourrait dire qu'il s'occupe de toute une

gamme de travaux à partir d'analyse de problèmes et de collaboration avec l'industrie jusqu'à s'efforcer de favoriser l'application des résultats obtenus par la recherche.

M. Alkenbrack: Est-ce que certaines de ces recherches très coûteuses ne pourraient être effectuées par l'entreprise privée? Il existe à travers le pays un grand nombre de grandes sociétés, surtout dans l'Ouest, qui ont vraiment le moyen d'effectuer leurs propres recherches et qu'on pourrait faire effectuer par l'entreprise privée. N'empiétez-vous pas, à vrai dire, sur la recherche et ne s'agit-il pas là d'endroits où les dollars des contribuables pourraient être dépensés à plus grand profit dans le domaine naturel, c'est-à-dire la forêt elle-même?

M. Prebble: Nous conservons des liens étroits, avec l'Institut de la pulpe et du papier, à Montréal. Comme je l'ai dit plus tôt, il n'y a pas de chevauchement dans le présent cas. Nous sommes très conscients des travaux effectués par certaines grandes sociétés, telles que l'*Abitibi Corporation* et la *MacMillan Bloedel Corporation* en Colombie-Britannique. De fait, les représentants de ces entreprises, surtout celles situées en Colombie-Britannique, font partie de nos comités de programmes de recherches dans le domaine des produits forestiers. Je crois qu'il serait juste de dire que les demandes de renseignements qui nous parviennent des industries sont beaucoup plus élevées que nous pouvons y répondre présentement. Je pense à un certain secteur de l'industrie qui croit pouvoir accomplir plus: celui de la fabrication des meubles. Notre part consacrée à l'industrie du meuble s'en est tenue surtout à l'étude des dimensions du matériel, des enduits, des adhésifs et autres choses du même genre.

M. Clermont: Monsieur le président, me permettrait-on une question complémentaire? J'ai lieu de croire, bien que nous sachions que les ressources naturelles appartiennent aux provinces, que le ministère des Forêts se consacre surtout, sinon entièrement, à la recherche?

M. Prebble: C'est exact, monsieur.

M. Alkenbrack: Est-ce que ces sociétés vous aident financièrement dans quelques parties de votre recherche ou le gouvernement fédéral en verse-t-il le coût au complet?

M. Prebble: Nous avons obtenu une collaboration très étendue de la part de l'industrie et dans nos recherches sur les lieux, dans nos travaux de cueillette et aussi dans ce qu'on est convenu d'appeler la recherche à l'usine. Autrement dit, certains de nos programmes de recherches sont mieux effectués dans les usines d'entreprises industrielles. Nous avons obtenu d'elles beaucoup de collaboration à ce sujet.

M. Alkenbrack: Mais elles ne contribuent que de cette façon; elles ne contribuent pas financièrement?

M. Prebble: Elles ne contribuent pas en dollars, non.

(Texte)

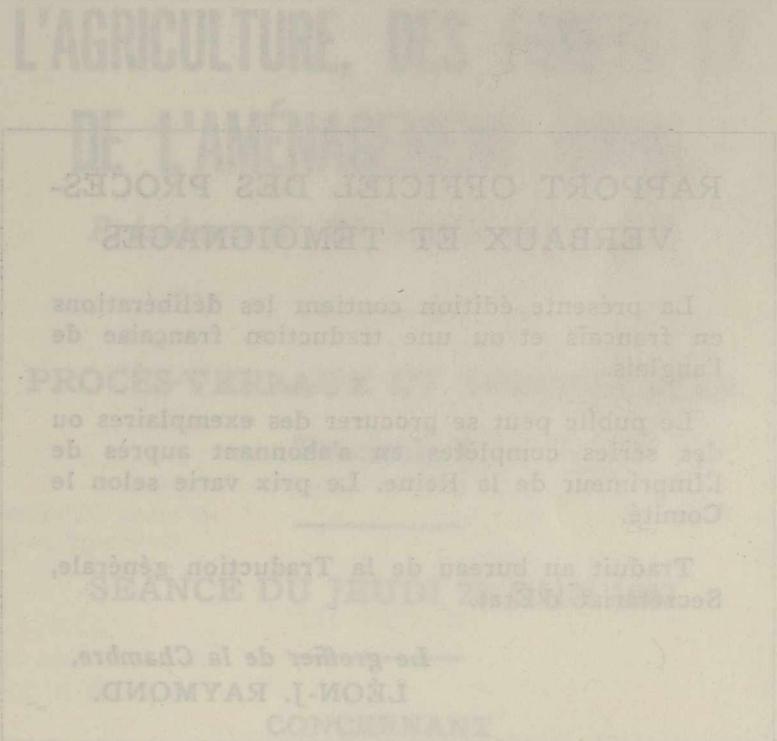
• (11.00 a.m.)

Le vice-président (M. Laverdière): Monsieur Alkenbrack, si vous voulez m'excuser, vous serez le premier, jeudi prochain, à pouvoir poser plusieurs autres questions, si vous

le désirez. Il faut libérer cette salle, car un autre comité se réunira ici. La même chose s'applique aux trois autres députés qui m'ont déjà signalé qu'ils avaient des questions à poser. Alors, si l'on terminait assez rapidement l'étude de ces trois crédits 15, 20 et 23 le Comité serait-il d'accord pour que l'on invite les responsables du Développement rural jeudi prochain? Est-ce que c'est adopté?

(Traduction)

Le Comité est-il d'accord sur ce crédit? Le Comité s'ajourne jusqu'à jeudi prochain.



Du ministère des Forêts et de l'aménagement rural, M. R. L. Fortin, sous-ministre adjoint pour l'aménagement rural, M. J. B. Bégin, adjoint pour l'aménagement rural.

LE MINISTRE DES FORÊTS ET DE L'AMÉNAGEMENT RURAL
LE MINISTRE DES FORÊTS ET DE L'AMÉNAGEMENT RURAL
LE MINISTRE DES FORÊTS ET DE L'AMÉNAGEMENT RURAL

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-septième législature

1967

COMITÉ PERMANENT

DE

**L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET
DE L'AMÉNAGEMENT RURAL**

Président: M. EUGENE WHELAN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 4

SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 1967

CONCERNANT

Le budget (1967-1968) du ministère des Forêts et
du Développement rural

TÉMOINS:

Du ministère des Forêts et du Développement rural: M. R. L. Prebble,
sous-ministre adjoint pour les forêts; M. André Saumier, sous-ministre
adjoint pour l'Aménagement rural.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967

27184-1

CHAMBRE DES COMMUNES
Deuxième session de la vingt-septième législature
1967

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET DE
L'AMÉNAGEMENT RURAL

Président: M. Eugene Whelan

Vice-président: M. Herman Laverdière

Alkenbrack	Gauthier	Noble
Asselin (<i>Richmond- Wolfe</i>)	Gendron	Nowlan
Beer	Godin	Peters
Berger	Grills	Pugh
Chatterton	Herridge	Rapp
Choquette	Honey	Ricard
Clermont	Hopkins	Roxburgh
Comtois	Horner (<i>Acadia</i>)	Schreyer
Côté (<i>Nicolet-Yamaska</i>)	Johnston	Stafford
Crossman	Jorgenson	Stefanson
Éthier	Lefebvre	Thompson ¹
Fairweather	MacDonald (<i>Prince</i>)	Tucker
Flemming	Madill	Watson (<i>Châteauguay- Huntingdon-Laprairie</i>)
Forbes	Matte	Yanakis—45.
	Neveu	

(Quorum 15)

Secrétaire du comité:

Michael B. Kirby.

¹ A remplacé M. Olson le mercredi 21 juin 1967.

TÉMOINS:
Du ministre des Forêts et du Développement rural: M. R. J. Prebble,
sous-ministre adjoint pour les forêts; M. André Saurier, sous-ministre
adjoint pour l'aménagement rural.

ROGER DURAMEL, M.P.C.
IMPRIMERIE DE LA HEINE ET CONTROLEUR DE LA PAPIERIE
OTTAWA, 1967
XIII-1

ORDRE DE RENVOI

Le MERCREDI 21 juin 1967

Il est ordonné,—Que le nom de M. Thompson soit substitué à celui de M. Olson sur la liste des membres du comité permanent de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

ORDRE DE RENVOI

Le mercredi 21 juin 1987

Il est ordonné—Que le nom de M. Thompson soit substitué à celui de M. Olson sur la liste des membres du comité permanent de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural.

DE

Attesté.

Le Secrétaire de la Chambre des communes

LÉON J. RAYMOND

Président M. Eugene Whelan

Vice-président M. Herman Lazarus

Albright	Gauthier	Noble
Anderson	Gendron	Nowlan
Walters	Godin	Peters
Bain	Grills	Pugh
Baker	Herridge	Rapp
Charlton	Honey	Rizard
Chapman	Kopkins	Rumburg
Cloutier	Horne (Ardair)	Schreyer
Desrosiers	Johnston	Stafford
Côté (Noulet-Frenette)	Jorgensen	Stefanson
Desmarais	Leclerc	Thompson
Stiner	MacDonald (Prowse)	Tucker
Fairweather	Madill	Watson (Châteauguay- Huntingdon-Lanverie)
Fleming	Mann	Yanakis—45.
Fisher	Narcy	

(Quorum 45)

Secrétaire du comité:
Michael B. Kirby

A remplacé M. Olson le mercredi 21 juin 1987.

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 22 juin 1967.

(4)

(Traduction)

Le Comité permanent de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural se réunit aujourd'hui, à 9 h. 50 du matin, sous la présidence de M. Laverdière, vice-président du Comité.

Présents: MM. Berger, Clermont, Côté (Nicolet-Yamaska), Crossman, Éthier, Flemming, Forbes, Godin, Herridge, Jorgenson, Laverdière, Lefebvre, MacDonald (Prince), Madill, Matte, Neveu, Noble, Ricard, Roxburgh, Schreyer, Stefanson.—(21).

Autre député présent: M. Olson.

Aussi présents: Du ministère des Forêts et du Développement rural: M. R. L. Prebble, sous-ministre adjoint pour les Forêts; MM. R. D. McAuley, chef des finances; R. H. Dowdell, directeur de l'administration du personnel; L. Cameron, directeur de l'information; André Saumier, sous-ministre adjoint pour l'Aménagement rural; R. August, chef de l'administration.

Le vice-président présente les témoins et les membres du Comité terminent l'interrogatoire des fonctionnaires sur les crédits 15, 20 et 23 du budget principal (1967-1968) du ministère des Forêts et du Développement rural.

Sur la motion de M. Clermont, appuyé par M. Berger:

Il est décidé—Que les crédits 15, 20 et 23 du budget principal (1967-1968) du ministère des Forêts et du Développement rural soient adoptés.

Le vice-président remercie les témoins de la Division des Forêts de leur présence et de l'aide qu'ils ont donnée au Comité et les témoins se retirent.

Le vice-président met en discussion les crédits 25, 30 et 35 du budget principal (1967-1968) du ministère des Forêts et du Développement rural et présente les témoins, MM. Saumier et August, de la Division de l'Aménagement rural.

M. Saumier fait un exposé de la situation.

Subséquentement, à la demande de M. Clermont, il est *convenu* que les notes de M. Saumier seront distribuées par le secrétaire aux membres du Comité.

M. Saumier continue son exposé et à 11 heures du matin, le vice-président ajourne la séance du Comité jusqu'au mardi 27 juin 1967, à 9 h. 30 du matin.

Le secrétaire du Comité,
Michael B. Kirby.

MICHAEL B. KIRBY

Le secrétaire du Comité

ajoute la séance du Comité jeudi, le mardi 21 juin 1961 à 8 h 30 du matin.
M. Gammeter continue son exposé et à 11 heures du matin le vice-président

Comité
notes de M. Gammeter sont distribuées par le secrétaire aux membres du
Surreprésentant à la demande de M. Clermont, il est convenu que les
M. Gammeter fait un exposé de la situation

lundi
sont les témoins MM. Gammeter et Valdez de la Division de l'Aménagement
cité (1961-1962) du ministère des Forêts et du Développement rural et pré-
Le vice-président met en discussion les crédits 22, 30 et 33 du budget d'in-
présence et de l'aide qui ont donné au Comité et les témoins se retirent.

Le vice-président rappelle les témoins de la Division des Forêts de leur
du ministère des Forêts et du Développement rural soient adoptés.
Il est décidé—que les crédits 22, 30 et 33 du budget (1961-1962)
sur le montant M. Clermont appuie M. Berger:

cité (1961-1962) du ministère des Forêts et du Développement rural.
l'interlocuteur des fonctionnaires sur les crédits 22, 30 et 33 du budget d'in-
Le vice-président présente les témoins et les membres du Comité prennent
assement lundi H. Valdez, chef de l'Administration

directeur de l'Industrie; André Gammeter, sous-ministre adjoint pour l'Amé-
nagement; H. H. Dowden, directeur de l'Administration du personnel; L. Gammeter,
L. Pierre, sous-ministre adjoint pour les Forêts; MM. F. D. McLaughlin, chef des
Affaires présentes: Du ministère des Forêts et du Développement rural; M. E.
Autre député présent: M. Olson.

son—(21).
(Russie), Michail, Marie, Meles, Marie, Victor, Viktor, Georges, Gennadi,
Klimovitch, Forster, Godin, Hendrick, Johnson, Gallegos, Gedeon, Macdonald
Présents: MM. Berger, Clermont, Cole (Monsieur-Dominique), Gammeter, Michail,
dible, vice-président du Comité

lundi se retire; ajoutant, à 8 h 30 du matin, sous le présidence de M. Gammeter.
Le Comité permanent de l'Administration des forêts et de l'aménagement
(Discussion)

(4)

Le mardi 21 juin 1961

ПРОСЕС-ЛЕКЦИЈА

(Traduction)

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 22 juin 1967

Le vice-président: La séance est ouverte et nous pouvons commencer.

(Texte)

Mardi dernier, le Comité a étudié les crédits 15, 20 et 23. Pour alimenter la discussion sur ces crédits, j'ai le plaisir d'accueillir M. Prebble, sous-ministre adjoint du ministère des Forêts, M. McAuley, Chef des finances, M. Dowdell, Directeur de l'administration, M. Cameron, Directeur de l'information. Nous avons aussi parmi nous des fonctionnaires désireux de nous aider. Si nous terminons l'étude de ces trois crédits, nous pourrions attaquer ensuite le développement rural.

Sur la liste de ceux qui avaient des questions à poser j'avais inscrit M. Alkenbrack, qui malheureusement n'est pas encore arrivé. Je demanderais alors à M. Madill de bien vouloir poser les questions qu'il désire.

(Traduction)

M. Madill: Monsieur le président, je poserai trois brèves questions. La première a trait à la maladie hollandaise des ormes. Sévit-elle dans l'Ontario seulement ou a-t-elle envahi tout le pays? Est-ce une question qui relève seulement des provinces ou les autorités fédérales et provinciales travaillent-elles de concert pour enrayer cette maladie des ormes? La seconde partie de ma question porte sur une nouvelle que j'ai lue dans un journal à l'effet que l'on emploie la térébenthine pour combattre cette maladie. Vous avez sans doute pris connaissance de cet article, où l'on dit que trois chopines de térébenthine doivent être employées pour chaque arbre. Quel est le mode d'emploi de ce remède? Est-il efficace? Il semble assez dispendieux. Voudriez-vous commenter cet article?

M. M. L. Prebble (sous-ministre adjoint des Forêts et du Développement rural): Monsieur le président, avant de répondre aux questions de l'honorable député, j'aimerais à faire un commentaire que j'aurais dû faire mardi, si j'avais alors connu les circonstances. M. Rousseau était absent ce matin-là et ce n'est que plus tard que j'ai appris qu'il avait été malade et que c'était la raison de son absence.

Aujourd'hui, il est à Québec pour les affaires du gouvernement et c'est ce qui explique son absence aujourd'hui.

Quant à la maladie hollandaise de l'orme, elle sévit au Canada depuis 23 ou 24 ans. Elle fut d'abord découverte dans la ville de Sorel, dans les régions des basses terres de la vallée de Québec d'où elle se propagea dans toute la province. Quelques années plus tard elle envahit le sud de l'Ontario, venant des États-Unis et se répandit dans toute la région. Subséquemment, on en constata la présence au Nouveau-Brunswick où elle avait pénétré par l'État du Maine. Aujourd'hui, elle a infesté tout le Nouveau-Brunswick, le Québec et l'Ontario, mais elle ne s'est pas encore répandue plus à l'ouest que l'Ontario.

Elle est propagée par un insecte indigène que l'on trouve sur les ormes dans tout le Canada. Dans le sud de l'Ontario, elle est aussi transportée par un insecte européen venu au Canada par la voie des États-Unis. Le climat ne semble offrir aucun obstacle à la dissémination de cette maladie. Toutefois, nous anticipons qu'elle se propagera avec le temps à toutes les régions où il y a des ormes, bien qu'elle ne l'ait pas encore fait.

On peut enrayer la maladie hollandaise de l'orme par des mesures sanitaires, c'est-à-dire, en enlevant les branches mortes des ormes qui sont l'habitat et le lieu d'éclosion de ces insectes. En plus des mesures d'assainissement, on emploie des produits chimiques répulsifs aux insectes qui envahissent les ormes pour s'y nourrir. L'emploi des produits chimiques a soulevé beaucoup de protestations dans certaines régions de l'Amérique du Nord, à cause de leurs effets délétères sur les oiseaux des régions peuplées d'ormes. Le DDT en particulier dont on arrose les feuilles des arbres retombe à terre et est absorbé par les vers de terre qui empoisonnent ensuite les oiseaux. Un grand nombre de municipalités hésitent à employer les insecticides pour la protection des ormes à cause de l'opposition de ceux qui préfèrent la conservation des oiseaux.

On a appliqué avec succès des programmes de contrôle dans certaines régions des États-Unis et du Canada où les municipalités ont pris des mesures prudentes d'assainissement et d'application des insecticides. Les

pertes annuelles ont ainsi été réduites à 1 p. 100 des peuplements d'ormes, ce qui est une proportion acceptable, mais pour être efficaces, les mesures de contrôle nécessitent une organisation et une coordination concertées en vue de la conservation de la santé des arbres et de l'enlèvement des branches mortes aussitôt qu'on les découvre. Il est surtout important d'enlever et de détruire les arbres qui sont morts des suites de cette maladie.

Par l'entremise du ministère des Forêts, le gouvernement fédéral applique actuellement un programme général d'études afin d'identifier les régions infestées par la maladie hollandaise de l'orme. Un service de diagnostic a été établi où chacun peut envoyer des échantillons des arbres suspects afin que l'on puisse confirmer avec certitude la présence de la maladie le cas échéant. Nous faisons aussi des recherches afin de mieux connaître la nature de cette maladie, ses effets et les modes de propagation, ainsi que les meilleurs moyens de contrôle.

Au début de l'introduction de cette maladie de l'orme en Amérique du Nord, la Division de la protection des plantes du ministère de l'Agriculture subventionnait l'enlèvement des arbres contaminés, mais comme il s'est déjà écoulé 25 ans depuis l'apparition de la maladie, elle est maintenant classée comme maladie indigène et on a cessé cette subvention. Toutefois, le programme des travaux d'hiver aide les municipalités à l'enlèvement des arbres infectés. Cette mesure peut faire partie des travaux d'hiver. Des fonds sont ainsi mis à la disposition des municipalités pour l'enlèvement des ormes contaminés qui constituent un danger pour la population.

• (10.00 a.m.)

Pour ce qui est de l'emploi de la térébenthine, un grand nombre de panacées comportant des injections dans les arbres ont été préconisées, mais aucune ne s'est encore révélée efficace. Un grand nombre n'étaient fondées que sur des connaissances insuffisantes. En d'autres termes, il s'agissait d'expériences faites à l'aveuglette. Dans un ou deux cas, on a fait des recherches soigneuses, par exemple au sujet des injections de bidrine dans les arbres. C'est un insecticide dont l'emploi est dangereux pour les humains. Si l'on injecte des doses trop élevées, l'emploi en est aussi dangereux pour les arbres eux-mêmes. D'après les résultats constatés aux États-Unis et au Canada, ce n'est pas un remède efficace. Quant à la térébenthine, je ne suis au fait d'aucune expérience qui en ait démontré la moindre efficacité contre la maladie hollandaise de l'orme.

J'ai lu l'article dont vous avez parlé et je pense qu'il s'agit encore là de coups portés à l'aveuglette. Une lecture attentive indique que même son auteur ne prétend pas que cette méthode soit efficace contre la maladie hollandaise de l'orme.

M. Madill: Je vous remercie. Mon autre question est de même nature et porte sur le bouleau blanc. Les feuilles de ces arbres commencent par jaunir et si on les examine à la lumière du soleil, on constate qu'elles sont piquées de petits vers. Cette infestation peut-elle détruire les arbres? Est-elle répandue généralement et peut-on l'enrayer?

M. Prebble: Il s'agit là d'un insecte indigène très répandu et qui a envahi la région au cours des derniers étés. On peut le combattre efficacement dans les jeunes arbres en les arrosant avec un insecticide ordinaire. Il existe aussi un produit que l'on applique en une bande étroite autour du tronc de l'arbre, au niveau du sol ou à une faible hauteur au-dessus du sol, et qui agit comme un insecticide systémique qui empêche l'éclosion des œufs déposés sur les nouvelles feuilles dès qu'elles font leur apparition. Si cette opération est faite de bonne heure au printemps, il n'y a rien à craindre. Mes voisins ont des bouleaux qui sont en excellente santé parce qu'ils en prennent le soin voulu. D'autre part, si ce traitement n'est pas appliqué, on constate que les bouleaux jaunissent considérablement.

M. Madill: Une dernière question que j'aurais probablement dû poser au ministre, M. Sauvé, lorsqu'il était ici. Achète-t-on des terres marginales en application du programme de l'ARDA pour les louer ensuite aux cultivateurs avec l'option de les acheter?

M. Prebble: Cette question s'adresse plutôt à la Division de l'aménagement rural. Je suis certain que M. Saumier se fera un plaisir de vous donner la réponse voulue lorsque ce programme sera discuté. Je ne pourrais tenter d'y répondre moi-même.

M. Madill: Merci beaucoup. Je cède la parole.

M. Noble: Monsieur le président, j'aurais une question additionnelle sur la maladie hollandaise de l'orme. Je ne sais pas si les fonctionnaires sont au courant, mais dans ma région quelqu'un a eu l'idée d'enfoncer des clous galvanisés espacés d'un pouce et demi à deux pouces tout autour de la base des arbres,

à environ deux pieds au-dessus du sol et l'on prétend que cette méthode donne de bons résultats. Je sais que beaucoup de gens l'emploient. Je n'en connais pas l'efficacité. Je me demande si vous êtes au courant.

M. Prebble: La maladie hollandaise de l'orme a été traitée par l'emploi de clous de cuivre ou de clous galvanisés. C'est un remède auquel on a recours depuis plusieurs années, mais qui n'a aucune valeur réelle. On peut juger des résultats des diverses méthodes à la lumière des statistiques. Pour les fins de la discussion, si la maladie hollandaise de l'orme détruit 1 p. 100, 2 p. 100 ou 5 p. 100 des peuplements chaque année, les risques d'infection d'un groupe d'arbres particuliers, ou d'arbres traités seront aussi de 1, 2 ou 3 p. 100. En conséquence, le pourcentage des arbres qui échapperont écologiquement à la maladie sera très élevé. Quelqu'un peut essayer l'une de ces méthodes et si rien ne se produit, il est porté à attribuer ce résultat à la méthode qu'il a employée. Ma réponse est que les clous galvanisés n'ont aucun effet sur la maladie hollandaise de l'orme.

M. Noble: Quel serait le principe de cette méthode? Les clous enfoncés dans l'arbre répandraient-ils un poison dans la sève montante? Est-ce ce que l'on prétend?

M. Prebble: L'insecticide dont j'ai déjà parlé, la bidrine, qui est un organo-phosphate, est ainsi transporté dans le système circulatoire de l'arbre jusque dans ses plus petites branches, ou ses plus petits rameaux. Il est censé empêcher les insectes de percer l'écorce de l'arbre et d'y transporter les germes des champignons. Cette méthode consiste à introduire dans le système de l'arbre une substance qui empêche les insectes de pénétrer l'écorce et d'injecter dans le courant de la sève les spores dont ils sont porteurs. Pour cela, il faut une substance qui puisse facilement être transportée par la sève de l'arbre jusque dans ses plus petits vaisseaux ou fibres qui répandent l'humidité dont il a besoin. Je dois dire tout simplement que les clous galvanisés ne répondent pas à cette exigence.

M. Herridge: Une autre question portant aussi sur les maladies des arbres. Quels sont les plus récents renseignements concernant le contrôle de la rouille vésiculeuse du pin blanc?

M. Prebble: Cette maladie dépend de la coexistence de deux hôtes, le pin blanc et les groseillers sauvages. Si les deux ne se rencontrent pas ensemble, ou s'ils sont éloignés d'une distance d'environ 1,000 pieds, les pins ne sont pas attaqués par la maladie.

En d'autres termes, l'extirpation des groseillers sauvages est la méthode traditionnelle d'enrayer la rouille vésiculeuse du pin blanc. Elle a donné d'excellents résultats où elle a été appliquée intensivement, soit par l'arrachage des vignes de groseillers sauvages, soit par l'emploi d'herbicides qui les détruisent.

Dans ce cas également, on a prétendu il y a quatre ou cinq ans avoir découvert une substance qui, saupoudrée dans les airs, combat efficacement la rouille vésiculeuse du pin blanc. On a fait beaucoup de recherches aux États-Unis et au Canada à ce sujet. Malheureusement, ces panacées d'emploi facile ne donnent pas les résultats espérés et cette méthode est aujourd'hui tout à fait discréditée.

Je m'excuse, il y a un autre point qu'il y a lieu de mentionner en réponse à la question de M. Herridge. Heureusement, il existe de grandes variations génétiques dans les pins et l'on a développé expérimentalement un certain nombre de nouvelles essences au Canada et aux États-Unis qui manifestent une résistance naturelle à la rouille vésiculeuse. Par un programme intensif de propagation et de reboisement avec ces espèces résistantes, il est possible qu'on produise des peuplements de pins qui ne seront pas sensibles à la rouille vésiculeuse.

M. Herridge: A-t-on constaté cette différence dans la nature même, car je possède une forêt de pins blancs qui sont ravagées par la rouille vésiculeuse, tandis qu'une autre située à 50 milles de là n'en a jamais été atteinte. Pensez-vous qu'il existe des variétés naturelles de ce genre.

M. Prebble: Dans la nature, on rencontre plutôt occasionnellement un arbre qui échappe à la contagion plutôt qu'une forêt entière. J'imagine que cette différence que vous avez constatée résulte plutôt de la distribution des hôtes de la maladie, les groseillers sauvages. C'est peut-être là que se trouve l'explication. Ils peuvent être répandus dans un endroit et pas dans l'autre. La réponse à cette question fournirait peut-être l'explication. S'il se trouve des groseillers sauvages dans le voisinage de votre forêt et non dans l'autre, c'est l'explication du fait.

M. Herridge: Les flancs des montagnes sont remplis de groseillers sauvages dans les deux cas.

(Texte)

Le vice-président: Monsieur Flemming, avez-vous une question supplémentaire à poser à M. Prebble?

(Traduction)

M. Flemming: J'ai une autre brève question, monsieur Prebble. Il s'agit du puceron du sapin baumier. Y a-t-il quelque chose de nouveau dans la lutte contre cette maladie des arbres?

M. Prebble: Oui, nous avons touché à cette question du puceron du sapin baumier mardi dernier. Cet insecte a été introduit au Canada et on le rencontre aujourd'hui dans les provinces Maritimes, en Colombie-Britannique et dans l'est du Québec. Il se trouve aussi dans plusieurs régions des États-Unis, dans les États de Washington et de l'Oregon, dans la région du sud des montagnes Alleghany et des États de la Nouvelle-Angleterre. Il a ravagé les forêts de sapins baumiers de la région des Maritimes, de Terre-Neuve, de l'ouest du Canada et des États-Unis.

C'est un très petit insecte qui vit profondément enfoui et qu'il est impossible d'atteindre avec les insecticides qui donnent des résultats satisfaisants dans le cas des autres insectes qui défeuillent les arbres. Depuis quelques années, nous faisons des recherches intensives sur les insecticides capables de ce que nous appelons une action systémique. C'est-à-dire qu'ils sont transportés dans l'arbre tout entier par le courant de la sève. Nos expériences ont mis à jour deux ou trois insecticides très prometteurs qui sont saupoudrés sur des régions simulées. Cette année, nous les saupoudrerons du haut des airs pour vérifier les résultats obtenus de l'application au sol; cette opération se fera au moyen d'avions.

Depuis plusieurs années nous étudions les moyens de contrôle biologique, c'est-à-dire l'introduction de prédateurs des régions d'origine des pucerons en Europe, au Japon, en Australie, en Nouvelle-Zélande, dans l'Inde, au Pakistan et de partout dans le monde. Nous avons réussi à en acclimater un certain nombre mais, malheureusement, ils n'ont pas donné les résultats espérés dans les endroits où les pucerons ne sont pas trop répandus. En d'autres termes, un très petit nombre de ces pucerons ou aphidés peuvent causer des dommages considérables aux arbres alors que les prédateurs ne sont efficaces que si la population des pucerons est très dense.

(Texte)

Le vice-président: Vous avez la parole monsieur Côté.

M. Côté (Nicolet-Yamaska): Monsieur le président, ma question s'adresse à monsieur Prebble et porte sur le domaine de la recherche. Si j'ai bien compris, le gouvernement central a la possibilité ou le droit de faire des recherches dans chacune des provinces. Est-il obligé de demander la permission aux provinces pour effectuer des recherches spécifiques dans une ou différentes provinces ou a-t-il pleine liberté d'action?

(Traduction)

M. Prebble: La division des Forêts travaille en étroite collaboration avec les provinces, surtout avec les ministères provinciaux des terres et des forêts. Dans toutes les parties du Canada, nous nous efforçons de coopérer étroitement avec les autorités provinciales. En ce qui a trait aux insectes et aux maladies des arbres et aux études qui s'y rattachent notre programme s'applique uniformément à tout le Canada.

Dans la sphère de la recherche sur les autres aspects des questions forestières, quelques provinces ont leurs propres organisations de recherche et nous nous efforçons d'en arriver à des arrangements afin d'éviter toute duplication ou tout chevauchement du travail.

(Texte)

M. Côté: Alors, si je comprends bien, supposons que le gouvernement central découvre un besoin dans une province plus que dans une autre, peut-il investir de lui-même certains montants d'argent à même les fonds alloués au ministère des Forêts et du Développement rural ou est-il obligé de respecter une sorte d'équilibre entre les provinces? Si, par exemple, la province de la Colombie-Britannique, ou de l'Ontario ou une autre, éprouve un besoin qui semble assez précis, le gouvernement central est-il obligé de s'en tenir à une moyenne ou doit-il consulter la province intéressée, lui faire part de ce besoin-là et lui signifier qu'il existe tel ou tel danger? Est-ce seulement à ce moment-là qu'il peut se permettre d'investir, ou a-t-il pleine liberté d'action?

(Traduction)

• (10.10 a.m.)

M. Prebble: Nos programmes sont établis pour toutes les régions du Canada en coopération avec les provinces.

Je ne sais pas si l'honorable membre était présent l'autre jour quand j'ai décrit l'organisation des comités consultatifs régionaux. Ceux-ci sont établis dans chaque région du Canada en étroite collaboration avec les ministères provinciaux, l'industrie et les univer-

sités. Avec notre service, ils étudient les problèmes forestiers, établissent des priorités et décident quels programmes répondent aux besoins de chaque région.

Il est assez difficile de répondre à votre question, en ce sens que si le gouvernement ou les industries d'une province ne reconnaissent pas l'existence d'un besoin particulier, celui-ci n'est pas inscrit dans la liste des priorités et n'est pas inclus au programme. Je dois ajouter qu'une partie importante de notre programme est à long terme, et s'adresse aux problèmes de base. Lorsqu'un de ceux-ci se présente dans plusieurs parties du Canada à la fois, nous nous efforçons de l'examiner dans son ensemble. Quelques-uns de nos programmes de recherche ont pour but d'éclaircir certains points encore obscurs et de découvrir les renseignements qui nous manquent. En conséquence, ils dépassent ce que l'on pourrait appeler l'expression de priorités ou des besoins d'un gouvernement provincial en particulier. Ils s'adressent plutôt à la solution générale d'un problème commun à tout le Canada.

(Texte)

M. Côté (Nicolet-Yamaska): J'aimerais maintenant poser une deuxième question: lorsqu'un besoin est bien déterminé dans une province quelconque, de quelle façon procédez-vous? Est-ce que, à ce moment-là, des montants d'argent sont investis dans la même proportion par les gouvernements fédéral et provincial, quant au travail à faire? Est-ce qu'il s'agit de montants d'argent égaux ou bien le gouvernement fédéral a-t-il le droit d'avancer plus d'argent que la province ou celle-ci, plus que le gouvernement central? Il s'agit peut-être d'une question nuancée, mais je la répète. Lorsqu'un besoin est déterminé, dans une province, est-ce que vous êtes d'abord obligés d'obtenir la permission de la province intéressée pour exécuter certains travaux? Supposons qu'il s'agisse du drainage. Si la province, par hypothèse, accepte,—et d'après ce que je peux constater, il faut que la province accepte quand il s'agit de la mise en œuvre de solutions—le gouvernement central peut-il, verser des sommes d'argent à la province, dans la proportion de 50 p. cent seulement ou bien peut-il le faire dans la proportion qu'il juge à propos? Comme vous avez assez bien répondu à mon autre question, en me disant que la province doit d'abord faire valoir ses besoins, je me demande s'il s'agit de la même chose en ce qui a trait aux débours d'argent.

(Traduction)

M. Prebble: Il semble exister une certaine confusion entre le travail de la Division des forêts et celui de la Division de l'aménage-

ment rural. Tout ce que j'ai dit s'applique au programme de recherche et aux études de la Division des forêts. Ces divers programmes sont financés par le gouvernement fédéral, après avoir été établis en collaboration avec les provinces, l'industrie et les universités. Ils ne comportent aucune dépense de la part des provinces en matière de recherches semblables. En réalité, l'application des résultats de la recherche n'a lieu que si ces résultats se sont révélés utiles dans la pratique. Lorsque M. Côté a parlé du drainage, je me demande s'il n'a pas confondu les opérations de la Division de l'aménagement rural avec celles de la Division des forêts.

(Texte)

M. Côté (Nicolet-Yamaska): Non. Je remarquais dans un communiqué,—je pense qu'il s'agissait du Nouveau-Brunswick—que pour essayer d'accroître le développement des forêts, dans certains territoires forestiers, on a fait un certain drainage. En effet, des cours d'eau ont été drainés afin de diminuer l'étendue de la nappe d'eau, et ainsi, accroître le développement des forêts. Je remarquais alors que le gouvernement provincial avait investi un certain montant d'argent et semblait se plaindre du fait que le gouvernement fédéral n'avait pas investi assez d'argent pour continuer le drainage.

Le vice-président (M. Laverdière): Monsieur Côté, ne s'agirait-il pas précisément de choses qui se rapportent au développement rural?

M. Côté (Nicolet-Yamaska): Non. Il s'agit de l'utilisation de la forêt, du maintien de la forêt dans les territoires forestiers.

M. Matte: Cela relève de l'ARDA.

M. Côté (Nicolet-Yamaska): En quoi cela relève-t-il de l'ARDA?

(Traduction)

M. Prebble: Je vous répondrai par une explication négative. Si les résultats d'une étude de ce genre indiquent que le drainage peut être utile à un peuplement forestier, nous publions ce renseignement et en faisons la démonstration. Mais l'application dans la pratique de ces résultats et les frais de cette application, en ce qui a trait au programme de recherche forestière, retombent sur la province et les industries intéressées. Nous n'accordons aucune subvention ou contribution au coût de l'application dans la pratique des résultats de nos recherches. C'est pourquoi, je le répète, on confond les programmes de l'aménagement rural avec ceux de la Division des forêts.

(Texte)

M. Côté (Nicolet-Yamaska): Merci beaucoup.

Le vice-président: Si vous avez terminé, vos questions monsieur Côté, je demanderais à M. Roxburgh de poser les siennes.

(Traduction)

M. Roxburgh: J'aimerais poser une question supplémentaire à celle que M. Flemming a soulevée mardi dernier, sur la prévention des incendies forestiers. Comme il l'a mentionné avec raison, l'élément le plus important de la lutte contre les incendies forestiers est celui de la prévention. Je ne sais pas si l'on a déjà soulevé cette question vu que je suis arrivé un peu en retard, mais j'aimerais savoir s'il existe des lois, et jusqu'à quel point elles sont appliquées, obligeant les compagnies d'exploitation forestière à enlever tous les déchets de leurs opérations une fois que celles-ci sont terminées. Existe-t-il des lois particulières à cet égard? Le cas échéant, sont-elles appliquées strictement ou ne devraient-elles pas l'être?

M. Prebble: Cette question relève clairement de la juridiction provinciale. Les règlements de chaque province diffèrent quelque peu selon les circonstances. En Colombie-Britannique, l'enlèvement des branches et des déchets des opérations forestières est une partie importante des exigences de l'administration provinciale. Dans certaines autres parties du Canada où les conditions climatiques sont différentes et où le danger des incendies forestiers est moins grave, les règlements ne sont pas aussi sévères. En tout cas, ces problèmes relèvent de la compétence des provinces et sont l'objet d'arrangements entre celles-ci et les compagnies forestières.

M. Roxburgh: Y a-t-il des provinces qui n'ont aucune loi concernant cette importante question? J'ai quelque expérience dans cette sphère et je suis d'avis que cette exigence est essentielle à la prévention des incendies forestiers. Quelles sont les provinces qui n'ont pas de lois applicables à cette grave situation?

M. Prebble: Autant que je sache, toutes les provinces qui ont des concessions forestières ont aussi leurs propres règlements concernant l'enlèvement du bois mort et des déchets des opérations. Ces règlements diffèrent sensiblement, mais dans la plupart des cas, les compagnies forestières elles-mêmes sont fort désireuses d'améliorer les conditions propres au reboisement naturel ou artificiel par l'enlèvement des déchets de leurs opérations. Je ne saurais cependant citer les différences précises qui existent entre les règlements des diverses provinces.

(Texte)

Le vice-président: Si vous en avez terminé, monsieur Roxburgh, M. Jorgenson aurait peut-être des questions à poser. Monsieur Jorgenson, vous avez la parole.

(Traduction)

M. Jorgenson: Monsieur Prebble, le gouvernement fédéral a-t-il son propre matériel de lutte contre les incendies forestiers dans les provinces? Contribue-t-il au coût de l'achat du matériel voulu par les provinces?

M. Prebble: Pas dans le moment. Ce sujet était l'objet d'une des dispositions des accords expirés le 31 mars. Jusqu'à cette date, des contributions étaient faites à l'achat du matériel, l'entretien des tours de guet et la location des avions patrouilleurs et ainsi de suite, mais ce programme a pris fin le 31 mars dernier avec l'expiration des accords.

M. Jorgenson: Pourquoi ces accords n'ont-ils pas été renouvelés? Ne pensez-vous pas qu'ils apportaient une contribution importante à la lutte contre les incendies forestiers?

M. Prebble: Si je comprends bien la situation, les arrangements fiscaux conclus entre le gouvernement fédéral et les provinces prévoient un partage des impôts qui permettra aux provinces de continuer le programme qui faisait partie des accords.

M. Jorgenson: Savez-vous comment cet argent est employé et si on le dépense à l'achat du matériel de lutte contre les incendies forestiers?

M. Prebble: L'argent est versé aux trésoriers provinciaux plutôt qu'aux ministères des Forêts, j'imagine.

M. Jorgenson: Mais on n'exerce aucun contrôle sur l'emploi de cet argent et nous ne pouvons savoir s'il sert à la lutte contre les incendies?

M. Prebble: Cette question est tout à fait étrangère aux opérations de la Division des forêts. Vous me demandez de m'aventurer sur une glace bien mince.

M. Jorgenson: Plus il y a de temps que je suis ici et plus je constate le besoin de quelque modification de la constitution. L'armée n'est-elle pas appelée à jouer un rôle dans la lutte contre les incendies? Je sais qu'on lui demande souvent de venir en aide aux localités menacées par des inondations. Ne serait-il pas possible à l'armée de garder une certaine quantité de matériel de lutte contre les incendies forestiers qui pourrait être utilisé le cas échéant et transporté d'une pro-

vince à l'autre au besoin? Ou encore mieux, elle pourrait garder dans chaque province une certaine quantité de matériel qu'on utiliserait lorsqu'on en ferait la demande?

• (10.25 a.m.)

M. Prebble: La chose s'est déjà produite. Le ministère de la Défense nationale a répondu aux demandes officielles d'aide formulées par les provinces. Dans certains cas d'urgence, les provinces se sont entraïdées et ont conclu des arrangements coopératifs. Une province qui reçoit une demande officielle d'assistance d'une autre province dans un cas d'urgence grave vient à son aide dans ces cas. Il existe des accords de collaboration dans les cas d'urgence extrême qui sont tout à fait étrangers à votre première question.

M. Jorgenson: Qui défraie le coût d'opérations de cette nature? Par exemple, si l'on fait appel à l'armée, celle-ci est-elle prêtée à la province ou cette dernière doit-elle payer le coût des forces qui y sont employées?

M. Prebble: Je pense que le bénéficiaire, si l'on peut dire, de cette intervention doit en payer le coût. Je ne pense pas que la province intéressée soit appelée à rembourser la solde régulière des membres de l'armée employés à ce travail, mais elle doit probablement payer le coût du déplacement d'une unité d'une région à une autre.

M. Noble: J'ai une question complémentaire à poser, monsieur le président; elle a trait aux incendies. Les journaux ont rapporté récemment que plusieurs feux de forêts survenus au cours de la période de sécheresse que nous avons connue ont été causés par des étincelles que provoque le freinage des trains. Cela se pourrait-il? S'il en était ainsi, pourrait-on exercer un peu plus de surveillance pour éteindre ces incendies dès le début?

M. Prebble: Je ne saurais trop me prononcer sur les faits que vous relatez, mais je sais qu'on prend des mesures à cette fin. Si je ne m'abuse, les sociétés ferroviaires surveillent ces choses et maintiennent un service de protection contre les incendies le long de leurs routes. De plus, l'Association forestière canadienne utilise des voitures à des fins d'éducation et met en train un programme très utile et très moderne de renseignements pour prévenir la population de tels dangers.

M. Schreyer: Je voudrais que M. Prebble nous dise si, au cours de la dernière décennie, les mesures que prennent les provinces pour combattre les incendies de forêts se sont améliorées lentement mais graduellement ou si elles demeurent plus ou moins au même point.

M. Prebble: Je crois qu'il faut reconnaître une amélioration progressive. Règle générale, les incendies de forêts ne diminuent pas, à cause simplement de l'augmentation des voies d'accès et du nombre de personnes qui vont en forêt.

A mon avis, le nombre des incendies de forêt n'a pas diminué, mais l'ampleur des incendies a beaucoup diminué au cours des huit ou dix dernières années. La capacité de combattre les incendies s'est beaucoup améliorée, compte tenu des occasions plus nombreuses qui peuvent les allumer.

M. Schreyer: Serait-il possible ou pratique que les autorités fédérales puissent créer un pool d'outillage très moderne servant à combattre les incendies de forêt, pool qui serait disponible aux provinces? Je pose cette question parce que le Manitoba, de temps à autre, étant privé d'un outillage coûteux, a dû recourir à l'entreprise privée et louer des avions spécialisés, et le reste.

M. Prebble: Ce problème a fait l'objet d'études dans le passé et a été soulevé récemment par un des députés provinciaux. Les nombreux éléments que votre question comporte rendent la réponse difficile. Je m'attends bien que ce sujet soit étudié de nouveau dans les ans à venir.

M. Schreyer: C'est justement l'objet de ma question. Va-t-on continuer à étudier le problème?

M. Prebble: Oui. Les provinces, évidemment, ne s'entendent pas quant au genre d'équipement à utiliser, à l'endroit de le remiser et à la façon dont on en régirait l'utilisation.

M. Schreyer: Merci.

M. Crossman: Je reviens sur la question complémentaire qu'a posée M. Roxburgh au sujet des dangers d'incendies que peut causer l'exploitation forestière. A-t-on songé à entreprendre des recherches pour l'utilisation des débris en vue de rendre rentable leur enlèvement? Par exemple, les scieries utilisent désormais les dosses que l'on considérait déjà comme déchets pour en faire aujourd'hui des copeaux servant à la pâte à papier.

M. Prebble: Les deux laboratoires des produits forestiers font de nombreuses études sur les soi-disant déchets du bûcheronnage, cela à

plusieurs points de vue, dont l'un consiste à ce que l'on peut appeler une enquête sur la nature des fibres. Des nombreuses recherches se poursuivent également sur la fabrication de planches au moyen de rognures ou d'autres objets faits de petits débris. Un travail considérable se fait aussi sur les extractifs chimiques que peuvent contenir le bois et l'écorce de petites pièces.

A mon avis, la difficulté primordiale se rapporte au coût du transport pour sortir ces choses de la forêt.

L'Institut de recherche sur les pâtes et papiers, de Montréal, se consacre beaucoup à l'étude d'un pipe-line qui transporterait les copeaux. Et je compte que dans un avenir rapproché, la majorité du matériel abandonné en forêt dans l'Est canadien trouvera son utilité. Une transformation remarquable est survenue en Colombie-Britannique dans les 15 ou 20 dernières années au sujet du matériel abandonné en forêts. Ce matériel qui ne valait bien déjà est assez profitable à l'heure actuelle.

Le vice-président: Je crois qu'ainsi peut se terminer l'étude de ces trois postes. Conviendrait-on des postes 15 et 20?

(Texte)

M. Matte: J'aurais une question à poser.

Le vice-président: Oui, monsieur Matte.

M. Matte: Au lac Normand, dans le comté de Saint-Maurice-Lafèche, on a construit dernièrement un poste de recherches entomologiques. Ce poste est-il purement de juridiction fédérale? Le gouvernement provincial a-t-il contribué d'une certaine manière à construire ce poste?

(Traduction)

M. Prebble: Non, Monsieur. Permettez que je recommence. Les enquêtes entreprises au lac Normand, dans le Québec, faisaient partie d'une série d'études qui durent depuis quelques années sur le sapin gris. Antérieurement, nous devions opérer dans une région d'accès difficile parce qu'elle se trouvait au terme d'une route privée qui n'avait pas été entretenue. Notre équipe connut donc plusieurs difficultés et pour s'y rendre et pour travailler dans les bois.

Une entente est ensuite intervenue entre le ministère provincial et notre ministère. On nous désigna une région le long d'une route provinciale et facile d'accès. La province nous réserva un endroit particulier où nous avons établi une station que l'on a confiée à un personnel. Les autorités provinciales reçoivent les résultats de notre enquête de même que l'industrie.

Nous avons érigé à nos propres frais la station, organisé le travail et vu à l'entretien, dans l'emplacement que la province nous a procuré. Tout cela fut fait en raison d'une collaboration entre les deux ministères.

(Texte)

M. Matte: Existe-t-il plusieurs postes semblables dans la province et au pays?

(Traduction)

M. Prebble: On en compte un assez bon nombre au Canada. Nous poursuivons plusieurs enquêtes sur place. Lorsque les problèmes d'une région sont plutôt durables et exigent bon an mal an une surveillance perpétuelle, nous établissons une station qui devient un poste permanent. Tel est bien l'établissement du Lac Normand.

Nous en avons d'autres un peu partout au Canada; nous en comptons une ou plus d'une dans la majorité des provinces canadiennes. Nous comptons aussi sur des parcs-remorques lorsque nous sommes assurés que nous pouvons faire enquête sur un problème au cours de deux, trois ou même cinq ans. En un tel cas, nous n'érigons pas de station permanente.

Aux fins de nos relevés, nous avons naturellement ce que l'on peut appeler de nombreux postes temporaires constitués de tentes dont on se sert lorsqu'on utilise les avions. En ce cas, nous n'avons aucun établissement sur terre, comptant sur ceux qui font enquête et qui poursuivent ensuite leur trajet. Nous comptons au Canada 15 ou 20 établissements comme celui du Lac Normand.

M. Flemming: Puis-je, monsieur le président, demander à M. Prebble qu'il nous explique pourquoi la subvention accordée cette année à l'Association forestière canadienne est le double de ce qu'elle était? Je n'ai aucune raison de ne pas en convenir parce que le travail de l'Association est très louable, mais je voudrais savoir si elle entend assumer de nouvelles responsabilités, ce qui motiverait l'accroissement. S'agirait-il plutôt que la subvention n'était pas assez élevée dans le passé.

M. Prebble: Depuis plusieurs années, cette Association est d'avis que son financement n'était pas convenable. Les méthodes de financement des associations provinciales diffèrent de celles des associations fédérales. Les associations provinciales peuvent compter sur l'industrie forestière alors que la fédération nationale devait plus ou moins compter sur une minime subvention du ministère

et sur ce qu'elle a pu obtenir des banques ou des sociétés intimement liées à l'exploitation forestière. Les dirigeants de cette association se sont sentis négligés depuis quelques années et l'augmentation dans le crédit ne vise pas à accepter de plus nombreuses tâches, mais à améliorer celles qui lui sont communes.

(Texte)

M. Godin: J'ai demandé à M. Prebble si le gouvernement fédéral fait une petite enquête ou étudie les dommages causés dans les forêts du Québec, par exemple, par l'emploi trop poussé de la machinerie. Il y a vingt ou vingt-cinq ans, c'était l'époque de la sciote et du cheval. Le bois était coupé en bouts avant sa sortie de la forêt. De nos jours, on utilise la grande machinerie. Vous pouvez sortir dix, quinze, ou peut-être vingt arbres d'un seul coup. Cependant si on visite ces forêts après une saison de coupe de bois, on se rend compte qu'il s'est produit un véritable balayage. Autrefois, les lois ordonnaient de laisser des pousses, par exemple, de cinq, six ou huit pouces ou plus; aujourd'hui, les jeunes pousses de deux ou trois pouces sont disparues. Qu'est-ce que le gouvernement fait dans ce cas-là? Ce cas relève-t-il simplement des provinces?

(Traduction)

M. Prebble: Non, monsieur. Notre programme de recherches en sylviculture tient compte énormément des conséquences de l'abattage mécanique des arbres et du recours à l'équipement lourd, sous plusieurs rapports. Comme l'a souligné l'interlocuteur, une bonne partie de la pousse anticipée se détruit par l'exploitation mécanique; de plus s'ajoute la probabilité de la compacité du sol en certains endroits.

Nous sommes à étudier ces problèmes en vue surtout d'établir des méthodes de régénérescence à la suite d'une telle exploitation. Ce travail se poursuit dans plusieurs régions du pays. Si je ne m'abuse, nous sommes surtout avancés à cet égard au Nouveau-Brunswick, plus que dans certaines régions du pays.

• (10.40 a.m.)

M. Herridge: Je voudrais, monsieur le président, poser deux questions fort simples. Sous le crédit n° 15, un poste s'intitule «Affiliation à des institutions scientifiques et autres». Voudriez-vous expliquer, s'il vous plaît?

M. Prebble: Oui, il s'agit d'un poste plutôt rare. Certaines associations et institutions

mettent uniquement leurs publications à la disposition de leurs membres. Notre affiliation se fait donc dans le dessein d'obtenir ces publications.

M. Herridge: Cela comprend-il «les autres institutions»? Quelles seraient les institutions autres que scientifiques?

M. Prebble: Il s'agit d'associations commerciales ou techniques. Les institutions scientifiques ne sont pas concernées parce qu'elles sont fort disposées à nous expédier leurs publications, règle générale. Il s'agit plutôt d'associations commerciales.

Une forte partie du crédit est destinée à un organisme connu sous le nom de Société internationale pour l'usage de l'avion en agriculture, dont le siège est en Hollande et qui s'efforce de promouvoir en Europe les avantages de l'avion à des fins agricoles et forestières. Notre souscription remonte à quelques années puisque nous voulons nous tenir au courant du développement qui intervient dans l'utilisation de l'avion à des fins agricoles et forestières. Le montant requis représente les deux tiers du crédit, dont \$700 seront consacrés à des abonnements. Notre affiliation à la Société internationale nous coûte \$1,600.

M. Herridge: Une autre question, monsieur le président. Je m'aperçois que vous devenez impatient. Au sujet du crédit «Participation aux projets d'experts associés à FAO ou autres moyens possibles, \$100,000». Cela nous donne quoi et quels sont les autres moyens?

M. Prebble: J'en ai parlé un peu mardi. La FAO s'efforce d'augmenter son apport aux pays en développement, en ayant recours aux services de diplômés récents, leur assignant certaines tâches pour aider les experts qu'elle engage. Le Canada a été invité à participer à cette initiative. Le projet toutefois n'a pas encore fait l'objet de notre étude approfondie.

On a avancé que le Canada pourrait peut-être disposer de huit ou dix récents diplômés qui seraient assignés à des travaux placés sous la surveillance des experts chevronnés de la FAO, dans différentes parties du monde. Le coût de cette participation nous serait imputé. Ainsi notre pays,—le parrain de l'entreprise,—apporterait une contribution à FAO en défrayant le coût de déplacement de ces diplômés dans diverses parties du monde.

Aucune décision n'a encore été prise à cet égard. Nous avons consulté deux ou trois autres ministères qui ont été mêlés à des entreprises semblables, retenant par le fait même

que d'autres solutions sont possibles. Le ministère, par exemple, pourrait lui-même déléguer son personnel en d'autres pays, sans passer par FAO. En d'autres mots, le ministère rendrait une personne disponible pour une période d'un an ou deux. C'est une possibilité. A cette fin, il s'agirait pour nous de verser le traitement de cette personne et ses frais de déplacement à l'aller et au retour.

Je ne peux trop me prononcer quant aux autres moyens. Ceux-ci n'ont pas trop fait l'objet de notre étude puisque nous n'avons pas encore étudié sérieusement le projet avec le Conseil du Trésor.

M. Herridge: Merci. Si le projet était approuvé, croyez-vous que les personnes ainsi prêtées aux autres pays feraient rapport à votre ministre pour le guider en quelque sorte dans des entreprises analogues à l'avenir?

M. Prebble: Nous nous attendons de recevoir de très nombreux rapports, mais principalement par FAO. En définitive, les rapports nous parviendraient des deux sources et ainsi, nous pourrions juger si les membres de la haute direction de la FAO procureraient l'aide à laquelle nous nous attendions et nous pourrions juger également si nos jeunes diplômés tirent tout le profit possible d'une telle expérience. Nous avons délégué à la FAO certains de nos fonctionnaires depuis quelques années, pour des périodes de courte durée. Il s'agissait de personnes d'expérience. Nous comptons un certain nombre de personnes qui ont été déléguées en Afrique et en Asie, pour le compte de la FAO; elles nous font rapport, de même que le siège de la FAO à Rome.

• (10.45 a.m.)

(Texte)

Le vice-président: Monsieur Lefebvre, désirez-vous poser des questions?

(Traduction)

M. Lefebvre: Oui, je n'ai qu'une question à poser. Vous n'êtes peut-être pas la personne qui doit répondre à une telle question, mais je vous la pose quand même, monsieur Prebble. Ma question intéresse plusieurs habitants de l'Ouest du Québec, de l'Ontario nord et d'ailleurs probablement. A votre connaissance, compte-t-on des fonctionnaires de votre ministère ou du ministère de l'Agriculture, qui poursuivent des recherches tendant à supprimer les mouches noires, les maringouins et

les insectes qui infestent les forêts de ces deux provinces et d'autres peut-être?

M. Crossman: Nous les avons chez nous également.

M. Lefebvre: Vous en avez au Nouveau-Brunswick? Je cherche à savoir si quelqu'un du gouvernement fédéral s'intéresse à ce problème. Ou s'il convient de laisser à eux-mêmes les personnes qui travaillent dans le bois, voire même les touristes et les propriétaires d'établissements de campisme? Doit-on les obliger à vivre et à supporter une telle nuisance? Ne peut-on rien faire à ce sujet?

M. Prebble: Un groupe de fonctionnaires du ministère de l'Agriculture est fort occupé depuis quelques années dans une lutte contre les insectes en forêt et dans l'Arctique. Ce travail s'accomplit en collaboration de l'industrie des pâtes et papiers dans les bois et avec le ministère de la Défense nationale dans l'Arctique. Un bon nombre d'études ont été entreprises de même qu'un bon nombre de travaux sur place contre les mouches noires et les maringouins, toujours en collaboration avec les sociétés des pâtes et papiers, dans le Québec et l'Ontario. On confie depuis quelques années à un homme de l'université Queen's un contrat qui lui permet d'étudier les moyens de supprimer les mouches noires dans les deux provinces.

M. Lefebvre: Cela relève du ministère de l'Agriculture et non pas du vôtre.

M. Prebble: C'est exact, monsieur. L'Institut de recherche en entomologie du ministère de l'Agriculture s'en occupe, à la Ferme expérimentale.

Je peux, si vous le voulez, vous donner le nom de la personne qui est en charge.

M. Lefebvre: Oui, si vous le voulez bien. D'autres membres du Comité seraient probablement intéressés, comme moi.

M. Prebble: Vous pouvez communiquer avec M. George Holland, directeur de l'Institut de recherche en entomologie, à la Ferme expérimentale d'Ottawa.

Le vice-président: Merci, monsieur. Convient-on d'approuver les crédits 15, 20 et 23?

Les crédits 15, 20 et 23 sont approuvés.

(Texte)

Le vice-président: Monsieur Prebble, messieurs, tous les membres du Comité, je pense, vous sont très reconnaissants des renseignements que vous nous avez donnés. Je vous remercie au nom de tous les députés et je suis certain que ces renseignements nous seront d'une très grande utilité. Merci beaucoup, messieurs.

Je demanderai maintenant aux fonctionnaires attachés au Développement rural de bien vouloir prendre place à la table des témoins.

Et pour répondre aux questions touchant ces crédits, j'ai le plaisir d'accueillir M. André Saumier, sous-ministre associé pour le Développement rural, et M. August, officier administrateur. M. Saumier aimerait peut-être faire un exposé, et ensuite nous passerons à la période des questions. Monsieur Saumier, vous avez la parole.

M. André Saumier: Monsieur le président, je tiens tout d'abord à vous remercier de vos bonnes paroles et assurer le Comité de notre entière collaboration. On me signale que le Comité désire s'ajourner à 11 heures. Je m'efforcerai donc d'être aussi bref que possible.

(Traduction)

Dans la déclaration qu'il a présentée au Comité il y a quelques jours, l'honorable M. Sauvé a, si je ne m'abuse, assez bien expliqué le principe qui régit la Division de l'ARDA du ministère des Forêts et du Développement rural. Je n'ai donc pas l'intention aujourd'hui d'entrer dans les détails, sauf pour répondre aux questions que pourront poser les membres du Comité.

On se rend compte, à l'examen du crédit 25, Administration, qu'il s'agit des dépenses d'exploitation pour l'ensemble de la Division de l'aménagement rural. A l'heure actuelle, la Division voit à l'exécution de trois lois. La première, ARDA, Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, qui comprend trois champs d'action: les ententes sur l'aménagement rural, les recherches au palier fédéral et l'inventaire des terres canadiennes.

En deuxième lieu, il s'agit de la Loi sur la caisse du développement économique des régions rurales en vertu de laquelle trois ententes visant à l'aménagement rural dans son ensemble ont déjà été signées; en vertu de laquelle également d'autres ententes sont en voie d'études et de négociations.

Quant à la troisième loi, il s'agit de la Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes, lesquelles, nommément le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île du Prince-Édouard, ont conclu une entente avec le fédéral. Cette loi remonte à 1948.

Les membres du Comité ont assurément observé l'augmentation considérable portée au crédit, augmentation de \$919,000, ou 40 p. 100 environ, au regard de l'année antérieure. Le tiers de ce montant est destiné aux traite-

ments; \$100,000 sont assignés au budget du Conseil canadien de l'aménagement rural; \$546,000 vont à un programme accéléré d'information dans le dessein de renseigner la population sur l'ARDA et la caisse du développement économique. Les autres \$41,000 sont destinés à des dépenses ordinaires de bureau.

La Division de l'aménagement rural est administrée de façon assez décentralisée. On compte principalement à Ottawa le centre administratif qui voit à la préparation des lignes de conduite et à leur exécution. Nous comptons quatre bureaux de régions qui s'occupent activement de l'exécution du travail des sections. La région de l'Ouest a son siège à Winnipeg, celle de l'Ontario à Ottawa, celle de Québec à Montréal et celle de l'Atlantique, dont le siège est en voie de déplacement, de Amherst à Moncton.

L'accroissement remarquable à l'égard du personnel provient de deux sources. Il faut en premier lieu rétablir les quatre bureaux de région et trouver des fonctionnaires. Établis l'an dernier, ces bureaux prennent de l'importance et doivent compter des fonctionnaires en plus grand nombre pour procurer aux provinces les services voulus qu'exigent l'ARDA et le programme touchant la caisse de développement économique.

L'augmentation prévoit aussi l'embauchage d'un nombre convenable de fonctionnaires pour l'exécution de la Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des Maritimes, laquelle est affectée à la région de l'Atlantique, encore dans le dessein de voir aux engagements pris avec les provinces.

Enfin l'accroissement est requis pour le personnel du bureau d'Ottawa, surtout pour le groupe qui voit à la préparation des lignes de conduite et à leur exécution. Les obligations de ce groupe ont augmenté à mesure que les ententes sur l'aménagement rural (ARDA) battent leur plein et que nous nous occupons de plus en plus de négociations et de la mise en œuvre d'un certain nombre d'ententes complexes et nouvelles touchant l'aménagement rural dans son ensemble. Il va sans dire, monsieur le président, que les montants ordinaires sont prévus aux fins des relèvements de traitements.

J'arrive maintenant, monsieur le président, au crédit n° 30 et à la Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des Maritimes.

M. Flemming: Pouvons-nous poser des questions touchant le crédit 25?

M. Saumier: Je suis à votre disposition, monsieur le président.

M. Jorgenson: Ne conviendrait-il pas mieux, monsieur le président, puisqu'il est

onze heures moins cinq, de permettre à M. Saumier de terminer son exposé? Il ne sert de rien de l'interroger aujourd'hui parce que nous manquons de temps.

Le vice-président: Le Comité en convient-il?

Des voix: Convenu.

(Texte)

M. Clermont: Est-ce que monsieur Saumier possède des exemplaires supplémentaires de ses notes en anglais ou en français?

M. Saumier: Oui, je pourrais facilement mettre des exemplaires à la disposition du Comité.

M. Clermont: Est-ce que nous pourrions les avoir avant la prochaine réunion?

(Traduction)

Le vice-président: On m'informe que le secrétaire s'efforcera d'obtenir les notes de M. Saumier pour les distribuer ensuite aux membres du Comité. Convenu?

Des voix: Convenu.

M. Saumier: En conséquence, monsieur le président, si vous m'y autorisez, je vais parler brièvement du crédit n° 30 qui se rapporte à l'utilisation des terrains marécageux des Maritimes, dont les lettres MMRA forment le sigle. Ce programme du MMRA, je l'ai dit, remonte à près de 20 ans. Au cours de 1966 des ententes sont intervenues avec l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick en vertu desquelles le Canada a convenu de poursuivre des projets de récupération et de donner aux structures déjà en place les améliorations normales.

En contre-partie, il a été désormais convenu avec les provinces que d'ici 1970, toutes les structures passeront aux provinces qui verront à leur entretien éventuel. Ensuite, les nouvelles constructions seront autorisées en vertu des lois actuelles, comme celle de l'ARDA, par exemple, et non plus en vertu du MMRA. Donc, après 1970, le MMRA se perdra dans la nuit des temps.

Les principaux projets de construction actuellement en cours en vertu du MMRA sont: le barrage de Petitcodiac, au Nouveau-Brunswick; le barrage de la rivière Avon en Nouvelle-Écosse pour lequel, je m'empresse d'ajouter, aucune entente n'est encore intervenue avec la province; les marais du Grand Village, ceux de Dentiballis et de Habitant. On compte en plus 44 projets moins impor-

tants. L'accroissement du crédit se chiffre par environ \$560,000, principalement pour répondre aux deux plus récents projets, celui du barrage et de la chaussée de la rivière Avon.

Le crédit n° 35 est destiné à des projets entrepris aux termes des ententes de l'aménagement rural et à tous les projets de recherches fédéraux que met en train l'ARDA, y compris l'inventaire des terres canadiennes. L'entente ARDA prévoit l'attribution d'un maximum annuel de 25 millions aux provinces, répartis entre toutes selon une formule particulière. Aucune province dans les années passées n'a eu recours à toutes les sommes prévues et c'est pourquoi nous ne portons au crédit que la somme de 18 millions cette année. Une somme complémentaire de 4 millions est prévue à des fins de recherches au palier fédéral.

Vu le court temps à ma disposition, monsieur le président, je me bornerai à mentionner un autre aspect seulement des programmes de l'ARDA, celui que les prévisions budgétaires désignent comme «statutaire». Les crédits en font mention pour la première fois cette année et en parlent particulièrement aux termes des dépenses prévues en vertu de la loi FRED, Loi sur la caisse du développement économique des régions rurales, adoptée par le Parlement l'an dernier, alors qu'il y a quelques mois, les montants qu'elle prévoit étaient portés de 50 à 300 millions.

Cette loi autorise les gouvernements fédéral et provinciaux à étudier et à mettre en œuvre des mesures qui, dans leur ensemble, tendent à régler des problèmes particulièrement urgents dans les régions économiquement désavantagées. Nous prévoyons que cette année les réclamations que devra honorer la caisse seront ainsi réparties: 3 millions aux termes d'une entente avec le Manitoba, pour le projet Interlake; 3 millions aux termes d'une entente avec le Nouveau-Brunswick pour un projet qui se situe au nord-est de la province; de nouveau avec le Nouveau-Brunswick, 1 million destiné au projet Mactaquac et 2 millions pour des ententes que l'on a à négocier et qui seront conclues avant la fin de l'année financière.

Je conclus donc mes observations, monsieur le président, pour les poursuivre à la prochaine séance du Comité.

(Texte)

Le vice-président: Alors, nous continuerons l'étude de ces trois crédits, mardi prochain 27 juin. Merci, messieurs.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-septième législature

1967

COMITE PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET

DE L'AMÉNAGEMENT RURAL

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-

VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Les copies pour le public des procès-verbaux et des témoignages sont complètes et s'obtiennent auprès de l'imprimeur de la Reine. Les prix varient selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

LE GREFIER DE LA CHAMBRE
LÉON J. RAYMOND.

CONCERNANT

le budget principal (1967-1968) du ministère des Forêts et du Développement rural

TÉMOIN:

De la ministre des Forêts et du Développement rural, M. André Bouchard, sous-ministre adjoint, Aménagement rural.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale,
Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-septième législature

1967

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET
DE L'AMÉNAGEMENT RURAL

Président: M. EUGENE WHELAN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 5

SÉANCE DU MARDI 27 JUIN 1967

CONCERNANT

le budget principal (1967-1968) du ministère
des Forêts et du Développement rural

TÉMOIN:

Du ministère des Forêts et du Développement rural: M. André Saumier,
sous-ministre adjoint, Aménagement rural.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967

27186-1

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET

DE L'AMÉNAGEMENT RURAL

Président: M. Eugene Whelan

Vice-président: M. Herman Laverdière

MM.

Alkenbrack	Gauthier	Nowlan
Asselin (<i>Richmond- Wolfe</i>)	Gendron	Orlikow
Beer	Godin	Peters
Berger	Grills	Pugh
Chatterton	Honey	Rapp
Choquette	Hopkins	Ricard
Clermont	Horner (<i>Acadia</i>)	Roxburgh
Comtois	Johnston	Schreyer
Côté (<i>Nicolet-Yamaska</i>)	Jorgenson	Stafford
Crossman	Lefebvre	Stefanson
Éthier	MacDonald (<i>Prince</i>)	Thompson
Fairweather	Madill	Tucker
Flemming	Matte	Watson (<i>Châteauguay- Huntingdon-Laprairie</i>)
Forbes	Neveu	Yanakis—45.
	Noble	

(Quorum 15)

Secrétaire du comité:
Michael B. Kirby.

TÉMOIN:

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 27 juin 1967

(5)

Le Comité permanent de l'Agriculture, des forêts et de l'aménagement rural se réunit aujourd'hui à 9 heures 40 du matin sous la présidence de M. Whelan.

Présents: MM. Berger, Choquette, Clermont, Comtois, Crossman, Fairweather, Flemming, Forbes, Godin, Herridge, Jorgenson, Lefebvre, MacDonald (*Prince*), Matte, Neveu, Noble, Rapp, Roxburgh, Schreyer, Stefanson, Tucker, Whelan (22).

Aussi présents: Du ministère des Forêts et du développement rural: M. André Saumier, sous-ministre adjoint, Aménagement rural; M. R. August, chef de l'administration, Aménagement rural; M. R. H. Dowdell, directeur de l'administration du personnel; M. J. J. Quigley, chef intérimaire, Services d'information, Aménagement rural.

Le Comité reprend l'étude des crédits 25, 30 et 35 des prévisions budgétaires principales du ministère des Forêts et du développement rural, 1967-1968.

Le président présente les témoins.

Puis, M. Saumier fait une déclaration. Il est interrogé.

Il est *convenu*—Que le secrétaire distribuera aux membres du Comité des exemplaires du rapport de l'ARDA sur les «bleuets».

L'interrogatoire des témoins est interrompu et il est *convenu* aussi—Qu'une répartition par province montrant les études sur les «bleuets» soit imprimée en appendice aux *Procès-verbaux et Témoignages* d'aujourd'hui. (*Voir Appendice C.*)

Sur l'avis de M. Roxburgh, il est encore *convenu*—Que la répartition des deniers dépensés à exécuter des études pour l'ARDA, par les différentes provinces, au cours de l'année budgétaire dernière, soit imprimée en appendice aux *Procès-verbaux et Témoignages* d'aujourd'hui. (*Voir Appendice D.*)

L'interrogatoire des témoins étant terminé,

Sur la proposition de M. Berger, avec l'appui de M. Schreyer,

Il est *décidé*—Que les crédits 25, 30 et 35 des prévisions budgétaires principales du ministère des Forêts et du développement rural, pour 1967-1968, soient approuvés.

Le président et les membres du Comité remercient les témoins de leur présence et de l'aide précieuse apportée par eux au Comité.

A midi et vingt, le président ajourne le Comité, jusqu'à ce qu'il soit convoqué de nouveau par lui.

Le secrétaire du Comité,
Michael B. Kirby.

PROCES-VERBAL

Le MARDI 21 Juin 1987

(5)

Le Comité personnel de l'Assemblée des forêts et de l'aménagement rural se réunit aujourd'hui à 9 heures 40 du matin sous la présidence de M. Wilsan.

Présents: MM. Berger, Choufflet, Cormont, Comtois, Crossman, Falt-weather, Flemming, Gosselin, Huard, Johnson, Labrecq, MacDonald, (Prise), Matte, Navel, Nolin, Rapp, Roxburgh, Schreyer, Steinsson, Tucker, Wilsan (22).

Aussi présents: Les représentants des forêts et de l'aménagement rural: M. André Samuël, sous-ministre adjoint, Aménagement rural; M. R. August, chef de l'administration, Aménagement rural; M. R. H. Dowdell, directeur de l'administration du personnel; M. J. Goulet, chef intérimaire, Services d'information, Aménagement rural.

Le Comité reprend l'étude des crédits 25, 30 et 35 des prévisions budgétaires principales du ministère des Forêts et du développement rural, 1987-1988.

Le président présente les témoins. Puis M. Sauvageau fait une déclaration. Il est interrogé.

Il est convenu — Que le secrétaire distribuera aux membres du Comité des exemplaires du rapport de l'ARDA sur les «biens».

L'interrogatoire des témoins est interrompu. Il est convenu aussi — Qu'une répartition sera présentée montrant les études, analyses «biens» qui ont été effectuées en rapport avec les crédits 25, 30 et 35. (Voir Appendice D.)

Sur l'avis de M. Roxburgh, l'interrogatoire convenu — Que la répartition des crédits dépeçés à exécuter des études pour l'ARDA, par les différents provinces, est couru de l'année précédente dernière, soit imprimée en appendice aux Procès-verbaux et Témoignages d'aujourd'hui. (Voir Appendice D.)

L'interrogatoire des témoins étant terminé.

Sur la proposition de M. Berger, avec l'appui de M. Schreyer,

Il est décidé — Que les crédits 25, 30 et 35 des prévisions budgétaires principales du ministère des Forêts et du développement rural, pour 1987-1988, soient approuvés.

Le président et les membres du Comité remercient les témoins de leur présence et de l'aide précieuse apportée par eux au Comité.

A midi et vingt le président adjointe le Comité jusqu'à ce qu'il soit convenu de nouveau par lui.

Le secrétaire du Comité,
Michael B. Kirby.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 27 juin 1967

Le président: Messieurs, la séance est ouverte. Jeudi dernier, sauf erreur, M. Saumier était en train de présenter un exposé. Il continuera de le faire. Soit dit pour l'information des membres, M. Saumier est sous-ministre adjoint du ministère des Forêts. Les messieurs assis à côté de lui sont M. August, chef de l'administration, M. Dowdell, chef du personnel, et M. Quigley, chef intérimaire de l'Aménagement rural et des Services d'information.

Monsieur Clermont, désirez-vous présenter une observation?

• (9.43 a.m.)

(Texte)

M. Clermont: Monsieur le président, il me fait plaisir au nom de mes collègues, de vous souhaiter la bienvenue parmi nous. J'espère que votre stage à l'hôpital a quelque peu amolli votre caractère.

M. Lefebvre: Je suis entièrement d'accord, monsieur le président.

(Traduction)

Le président: Je sais que vous êtes probablement entièrement d'accord.

M. Clermont: Je viens de dire en français, messieurs, que je souhaitais la bienvenue à notre président et que j'espérais que son séjour à l'hôpital n'avait pas endurci son caractère. Il est suffisamment inflexible à notre égard.

M. Lefebvre: Cela serait presque impossible, monsieur le président.

Le président: Je ne voudrais certainement pas que mon caractère se modifie du fait d'une opération ou de n'importe quoi d'autre, car dans le cas d'un vrai changement de caractère mes électeurs ne voteraient plus pour moi.

La séance se continue. Je prie M. Saumier de poursuivre la présentation de son exposé.

M. André Saumier (Sous-ministre adjoint, Aménagement rural, ministère des Forêts): Monsieur le président, je n'ai que très peu de choses à ajouter à ce que je viens de dire. J'insiste sur ce point: le programme de

l'ARDA a passé par plusieurs stades. A son début en 1963, c'était essentiellement un plan agricole. En 1965, lors de la conclusion de la seconde convention de l'ARDA, on le transforma en programme d'aménagement rural, après s'être rendu compte que les difficultés qui commençaient à se poser n'étaient pas seulement agricoles, mais rurales.

Il n'est que juste de dire qu'un fait saillant de l'année 1966-1967 a été la votation, par le Parlement, de la Loi de la caisse du développement économique rural, qui a fortement agrandi l'importance du programme d'aménagement agricole et rural. Pour la première fois, elle nous a fourni un instrument, tout à fait sans précédent dans le monde occidental, permettant d'entreprendre, à l'aide d'assez grosses ressources financières, la solution de problèmes enracinés de pauvreté rurale, d'une façon cohérente et concertée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, entre les différents ministères fédéraux et entre les différents ministères provinciaux. Si je mentionne ce point, monsieur le président, c'est parce que je crois qu'il importe de se souvenir que le programme *FRED* est absolument nouveau dans notre pays. Il y a quelques jours, je me trouvais à Paris, à une réunion du Comité sur le développement économique de l'OECD. Nous avons jeté un coup d'œil sur la législation et la situation des pays scandinaves, et je vous assure qu'à tout prendre notre législation est plus progressiste que celle de ces pays, peut-être plus que celle que j'ai examinée à Paris. Ainsi, c'est un nouveau programme et, inévitablement, nous éprouvons des douleurs de croissance, ce qui est à prévoir normalement. J'espère qu'à mesure que nous avancerons dans ce nouveau domaine, nous saurons non seulement éviter de répéter les mêmes fautes—je sais bien que nous en ferons—mais aussi que nous continuerons à apporter des changements en matière de développement économique rural et régional.

Ceci dit, monsieur le président, je crois qu'il serait bien plus avantageux que je m'en remette aux membres du Comité, pour répondre aussi bien que je le pourrai, aux questions qu'ils me poseront.

Le président: Merci monsieur. M. Clermont m'a signifié qu'il avait des questions. Il y a plusieurs autres noms sur ma liste.

• (9.47 a.m.)

(Texte)

M. Clermont: Monsieur le président, pouvons-nous poser nos questions ayant trait aux trois crédits, soit les crédits nos 25, 30 et 35?

(Traduction)

Le président: Oui, à la page 182, crédits 25, 30 et 35. J'aurais dû le mentionner au début de la séance. Je devais demander aux membres du Comité leur avis sur la question de savoir s'il convenait de tenir une séance spéciale pour entendre les témoins de la Commission des fourrages à bétail, mettons, jeudi prochain ou mardi de la semaine prochaine. C'est un organisme distinct, dont les bureaux sont à Montréal. Il faudrait lui donner un préavis, de façon que ces témoins puissent comparaître devant nous.

Une voix: Monsieur le président, avez-vous dit page 182?

Une voix: Je vois le chiffre 192.

Le président: J'ai fait erreur. J'aurais dû dire page 40, Procès-verbaux n° 1. Au bas de la page figure le chiffre 40 et en haut, le chiffre 182.

M. Flemming: La page 192 fournit le détail et la page 182, le sommaire.

Le président: Oui, c'est juste. Quelqu'un a-t-il un avis à exprimer avant que M. Clermont continue à poser des questions sur la date à laquelle la Commission canadienne des fourrages à bétail devrait comparaître devant le Comité? Êtes-vous d'accord de laisser au président le soin d'essayer de prendre des mesures pour que ces témoins comparaissent aussitôt que possible?

M. Clermont: J'en suis d'accord avec vous.

Le président: Y a-t-il d'autres observations à présenter?

M. Jorgenson: Monsieur le président; il m'a été extrêmement difficile de m'arranger pour qu'Air Canada me réserve une place et que je rentre chez moi la semaine prochaine, comme il le faut. Il m'est absolument impossible d'obtenir une place pour mon retour ici.

Le président: Pour arriver à temps, pour mardi?

M. Jorgenson: Non.

Le président: Si les témoins pouvaient venir pour jeudi prochain, la chose vous viendrait-elle?

M. Jorgenson: Ceci aussi me causerait une difficulté. Le seul vol pour lequel je puisse obtenir une place à partir d'Ottawa est fixé pour jeudi.

M. Clermont: Comme député de l'Ouest, s'intéresse-t-il vraiment à cela?

M. Jorgenson: Oui, la chose m'intéresse vraiment. C'est pourquoi je l'ai mentionnée.

Le président: Elle vous intéresse réellement.

M. Jorgenson: Oui, beaucoup. Je voudrais être de retour ici, mais Air Canada ne peut pas du tout me réserver une place.

Le président: Je sais qu'il est fort difficile d'obtenir des réservations.

M. Herridge: Monsieur le président, il faut savoir que notre collègue nous a fait une observation satirique.

M. Clermont: Je croyais que le député de la Colombie-Britannique n'était pas un député de l'Ouest.

Le président: J'essayerai de faire en sorte que les témoins de la Commission des fourrages à bétail soient ici à une date qui conviendra à chaque intéressé. Nous allons nous occuper maintenant des postes 25, 30 et 35.

(Texte)

M. Clermont: Monsieur Saumier, à la page 192, sous la rubrique: «Technique, exploitation et service», pour l'année 1967-1968, vous avez dix personnes, et en 1966-1967, aucune. Ces engagements viennent-ils à la suite d'organisation de bureaux régionaux?

M. Saumier: Monsieur le président, en 1966-1967 il n'y a personne au salaire de \$14,000 à \$16,000, et en 1967-1968 il y en a dix, n'est-ce pas? Généralement, dans les chiffres que vous observez dans ce tableau, deux facteurs jouent: tout d'abord le facteur des augmentations de salaires qui font que certaines personnes passent d'une catégorie à une autre; ce premier facteur explique donc l'augmentation des chiffres jusqu'à un certain point.

Deuxièmement, vous avez aussi le fait que les différentes directions régionales de l'ARDA constituées l'an dernier, commencent maintenant à atteindre leur dimension. Lorsque nous avons créé les directions régionales, nous les avons organisées avec un personnel minimum, parce que nous ne savions pas encore jusqu'à quel point elles auraient besoin d'un personnel autonome. Mais, maintenant le besoin se fait sentir.

(Traduction)

L'interprétation ne fonctionne-t-elle pas?

Le président: Mais oui, elle marche.

(Texte)

M. Saumier: Alors, nous avons préféré prévoir les besoins et augmenter graduellement le personnel des directions régionales plutôt que de partir de concepts abstraits et de déterminer à l'avance quelle serait l'équipe dans

chaque région. D'autant plus que nous avons, par exemple, les problèmes de la négociation, de la mise en œuvre des plans de développement qui obligent les régions à augmenter leur personnel à cause de l'ampleur du programme lui-même.

M. Clermont: Avez-vous, monsieur Saumier, de la difficulté à vous adjoindre les services de spécialistes pour le plan d'aménagement rural? Je crois qu'une des raisons de la lenteur du développement de ce programme était la difficulté d'obtenir les services d'économistes bien au fait du développement rural.

M. Saumier: Il y a un problème général que nous rencontrons, au même titre que les autres ministères du gouvernement et des gouvernements provinciaux de l'Industrie. Les économistes sont très rares et généralement, ils peuvent obtenir les conditions qu'ils désirent. Nous avons éprouvé, à l'origine, certaines difficultés à recruter des économistes, et un personnel hautement qualifié, parce que notre programme n'était pas encore tellement connu. Nous remarquons que, maintenant, au fur et à mesure que l'ARDA se fait connaître à travers le pays par ses réalisations, nous commençons à recevoir des demandes de gens qui voudraient se joindre à notre équipe, et ceci me semble d'excellent augure.

M. Clermont: A la page 192, article 22, je vois un montant de \$100,000 attribué au Conseil canadien de l'aménagement rural pour 1967-1968, et aucun montant pour 1966-1967. Est-ce un subside, un octroi, un don?

M. Saumier: Non, voici, le Conseil canadien de l'aménagement rural est un organisme prévu par la loi ARDA où il est dit que le ministre peut former tel comité consultatif qu'il jugera à propos de former. Le ministre a formé un comité consultatif, qui est précisément le Conseil canadien de l'aménagement rural, et le montant de \$100,000 représente le budget de ce comité.

La raison pour laquelle il n'y a pas de chiffre correspondant en 1966-1967 est que, à ce moment-là, le budget du Conseil était simplement incorporé aux autres postes du budget du ministère. Mais, cette année, nous avons voulu séparer le budget du Conseil qui, d'ailleurs, commence maintenant à fonctionner, ce qui justifie, nous a-t-il semblé, cette identification spécifique du budget du Conseil.

M. Clermont: Cette année, pour 1967-1968, monsieur Saumier, je remarque que vous avez un budget de 22 millions de dollars pour ARDA, soit 18 millions de dollars pour des ententes possibles avec les provinces, et 4 millions de dollars affectés à la recherche, quoique l'entente de 1965 mettait à la disposi-

tion du gouvernement fédéral 25 millions de dollars. Je vois aussi, dans vos remarques de jeudi dernier, que jamais, depuis l'institution du programme ARDA, le gouvernement fédéral n'a mis à la disposition des provinces le montant entier qu'il avait voté chaque année. Pour quelle raison?

M. Saumier: Ceci, monsieur le président, est une particularité de la loi ARDA, et cette particularité est la suivante: la loi ARDA, et le gouvernement fédéral, d'un certain point de vue, compensent les provinces financièrement pour les projets qu'elles ont décidé de mettre en œuvre sous l'empire de la loi.

En d'autres termes, et pour mieux nous faire comprendre le processus, lorsqu'une province décide d'approuver un projet ARDA, elle nous l'envoie à Ottawa pour notre approbation et pour notre paiement éventuel; de sorte que les montants qui sont effectivement dépensés en subsides fédéraux sous l'empire de la loi ARDA dépendent essentiellement de l'activité provinciale à l'intérieur de l'entente fédérale-provinciale ARDA. En d'autres termes, c'est la province, chaque province qui possède l'initiative de développer, à l'intérieur de ses propres services administratifs, des projets de type ARDA, et ayant développé ces projets, elle nous les soumet pour notre approbation et pour un partage des frais.

M. Matte: Ainsi, vous êtes uniquement approbateurs?

M. Saumier: Si vous voulez, théoriquement, nous sommes approbateurs. En fait, n'est-ce pas, tout le travail des dernières années a consisté à faire évoluer ce mécanisme, d'une sorte de tampon qu'il était, en un mécanisme de collaboration par lequel nous définissons avec les provinces, en collaboration étroite avec leurs propres services, le genre de projet qui semble, aussi bien à la province qu'au gouvernement fédéral, être celui qui s'applique le mieux aux besoins de la province.

M. Clermont: Monsieur Saumier, cela veut-il dire que les groupes locaux, comme les conseils économiques ou les conseils de comté ou les municipalités, ne peuvent pas faire de demandes directement au gouvernement fédéral, mais seulement à la province?

M. Saumier: Une demande doit toujours être adressée à la province.

M. Clermont: En d'autres termes, nous, du fédéral, trouvons les revenus pour payer ces projets, mais notre seule initiative réside dans la recherche?

M. Saumier: Vous êtes dans la position odieuse, n'est-ce pas, d'aller chercher l'argent au moyen des taxes, et de le remettre à la province qui le dépense et en retire le crédit.

M. Clermont: Mais je crois que la seule initiative que le fédéral peut prendre, ce sont les recherches et les études.

M. Saumier: Il y a deux sortes de recherches; il y a des recherches principalement en vertu de l'inventaire des terres au Canada, recherches qui sont financées entièrement par le gouvernement fédéral. Il y a aussi des projets conjoints de recherches, qui nous viennent des provinces et que nous finançons à 50 p. 100.

Mais si vous me le permettez, monsieur le président, j'aimerais revenir à la question que M. Clermont vient de soulever. Tout le travail que nous faisons, travail qui évolue assez rapidement, consiste, comme je le disais, à faire en sorte qu'au lieu d'être un programme où le gouvernement fédéral sert uniquement d'agent payeur, de transformer le programme ARDA en un programme de collaboration très étroite entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral.

M. Clermont: Cela voudrait-il dire, monsieur Saumier, que le fédéral pourra prendre des initiatives, lui aussi, sauf celle de la recherche?

M. Saumier: D'après les termes de la convention fédérale-provinciale ARDA, le gouvernement fédéral, actuellement, ne peut pas agir directement dans les provinces. Le mécanisme dont nous nous servons pour faire évoluer ce statut, cet état de choses, est essentiellement le mécanisme des plans conjoints de développement rural par lequel nous essayons de mettre en place des organismes qui permettront de manifester plus clairement que le gouvernement fédéral n'est pas seulement un collecteur de taxes mais également un gouvernement qui réalise des projets concrets pour les populations sur le territoire.

Ceci devient possible parce que, sous l'empire des ententes FRED, certains ministères fédéraux interviennent, comme, par exemple, le ministère des Travaux publics ou la Société centrale d'hypothèques et de logement ou le ministère de l'Agriculture. En vertu de la convention ARDA, la Direction générale du développement rural du ministère des Forêts n'est pas un organisme qui agit, c'est un organisme qui finance. De sorte que, si nous voulons avoir des réalisations concrètes, nous devons faire appel aux services d'autres ministères fédéraux qui, eux, peuvent agir d'une façon visible.

C'est précisément ce que nous faisons de plus en plus avec les plans de développement rural où les autres ministères fédéraux, comme le ministère de la Main-d'œuvre, la Société centrale d'hypothèques et de logement, le ministère des Transports, mettent sur pied, dans les provinces, des réalisations

tout à fait apparentes de leur activité, et à ce moment-là le rôle du gouvernement fédéral peut devenir beaucoup plus évident qu'il ne l'est en vertu de la convention fédérale-provinciale de l'ARDA elle-même.

M. Berger: J'aimerais vous poser une question supplémentaire reliée à la question de M. Clermont, monsieur Saumier. Étant donné que la demande doit provenir du gouvernement provincial, et être réétudiée ensuite par le ministère auquel vous appartenez, qui l'accepte ou la refuse, serait-il indiscret de vous demander, jusqu'à présent par exemple, quel est le pourcentage approximatif de l'acceptation ou du refus d'un projet soumis par une province?

M. Saumier: C'est assez difficile de répondre à cette question, et je vais vous dire pourquoi. Il arrive, de plus en plus maintenant, que nous travaillons étroitement avec la province, de sorte que nous participons à l'élaboration même du projet. Alors, dans la mesure où il y a une collaboration étroite entre les techniciens provinciaux et fédéraux, avant que le projet ne nous soit soumis, dans cette mesure-là, les projets rejetés sont fort rares. Et, effectivement, on observe, avec le recul, qu'il y a de moins en moins de projets, soumis par les provinces, qui sont rejetés par le fédéral, (il y en a encore quelques-uns) parce qu'il y a de moins en moins de projets élaborés en vase clos. C'est dans la mesure où il y a une collaboration à partir du début du processus de réflexion—car la soumission d'un projet à Ottawa représente souvent plusieurs mois et même parfois au-delà d'une année de travail des techniciens—dans la mesure où notre collaboration commence dès le début du projet, on s'assure dès le début que le projet remplit les exigences aussi bien du gouvernement provincial que du gouvernement fédéral. Mais lorsque les projets nous arrivent tout cuits, sans aucune consultation préalable, évidemment, l'issue du projet à Ottawa est plus aléatoire. Première considération.

Deuxièmement, il faut se rappeler que la convention fédérale ARDA est une convention relativement récente et, comme tous les textes de loi, elle se prête à des interprétations différentes ou divergentes. Graduellement, avec le temps, nous en arriverons à des interprétations qui sont les mêmes des deux côtés, et alors, la proportion de rejets est minimisée parce qu'il n'y a pas de conflit d'interprétation ou il y en a moins.

M. Lefebvre: Une question supplémentaire, monsieur Saumier. D'après vous, le fédéral a-t-il jamais refusé un projet quelconque d'une province après que cette province eut donné son appui?

M. Saumier: Oui, c'est arrivé et ça arrive encore, d'ailleurs.

M. Lefebvre: Pourriez-vous nous donner les raisons pour lesquelles le fédéral pourrait refuser un projet?

M. Saumier: La seule raison, monsieur le président, pour laquelle le fédéral pourrait refuser un projet, c'est lorsque les frais du projet ne sont pas partageables, suivant les termes de la loi.

M. Lefebvre: Ça n'entre pas dans les cadres de la loi sur l'ARDA.

M. Saumier: Il arrive très souvent qu'une province décide qu'un certain projet est valable. Alors la province le met en marche immédiatement, le finance à ses propres frais et ensuite, elle nous envoie le compte. Nous devons alors étudier le contenu du projet pour voir s'il peut être financé ou non en partie par le fédéral, aux termes de la loi. Si le projet est finançable, nous payons la part prévue par la loi; sinon, nous leur disons regretter infiniment mais que nous ne croyons pas que ce projet entre dans les cadres de la loi.

M. Lefebvre: Ce sont plutôt des projets qui arrivent au fédéral tout cuits, comme vous l'avez dit.

M. Saumier: C'est cela.

M. Clermont: Monsieur le président, je m'excuse d'avoir insisté sur les explications de M. Saumier, mais vous savez que nous, les députés d'Ottawa, sommes souvent critiqués au sujet du programme ARDA. Comme vous l'avez expliqué et comme le dit la loi, monsieur Saumier, l'initiative doit venir des provinces qui présentent des projets au gouvernement fédéral, et le gouvernement fédéral partage ou non le coût des projets. Selon les ententes 1965-1970, monsieur Saumier, un montant de 25 millions est mis à la disposition du gouvernement fédéral pour chaque année de cette entente, et ces montants sont divisés entre les provinces selon une formule spécifiée. Quelle est cette formule spécifiée?

M. Saumier: La formule du gouvernement, monsieur le président,...

M. Clermont: Seulement en termes généraux.

M. Saumier: C'est une formule assez complexe qui tient compte de la population rurale de chaque province et qui, à l'intérieur de la population rurale, tient compte de l'élément de pauvreté de cette population rurale par rapport à certains barèmes de revenus consi-

dérés comme acceptables pour l'ensemble du pays. En d'autres termes, la formule, essentiellement, tient compte de la proportion de la population rurale d'une province considérée comme ayant un revenu inférieur à un certain niveau.

M. Clermont: Considérez-vous, monsieur Saumier, un, deux ou trois comtés, ou une région comme l'Ouest du Québec dont deux ou trois de ces comtés sont dans des régions désignée, comme des endroits d'où ARDA devrait recevoir des projets?

M. Saumier: Effectivement, n'est-ce pas, je dirais qu'une très grande partie du territoire de la province de Québec a été désignée, aux fins de la loi ARDA, comme pouvant bénéficier de certains programmes d'aide spéciaux aux termes de la loi. Il n'y a presque pas de territoire dans la province, sauf le territoire contigu à quelques grandes villes où il n'y a pratiquement pas de population rurale, il n'y a donc presque pas de territoire où les bénéfices de la loi ARDA ne peuvent s'appliquer, dans la mesure évidemment où il y a des projets soumis par ces territoires par l'entremise de la province.

M. Clermont: Une chose m'intrigue, monsieur Saumier. Nous recevons, de temps à autre, de votre ministère ou de votre service, des communiqués au sujet de tel projet, soit de la Colombie-Britannique, ou de l'Alberta, ou de la Nouvelle-Écosse, etc. A moins d'être de ma part, je ne vois pas de communiqué annonçant des projets pour la province de Québec, quoique je sache qu'en 1966 plus de 56 ou 58 projets individuels ont été signés entre la province de Québec et le fédéral. Pourquoi?

M. Saumier: Monsieur le président, il y a une raison très simple à cela. Si vous vous référez à une certaine partie de la convention ARDA vous voyez qu'aux termes de la convention, nous sommes en mesure de contribuer financièrement à l'établissement, à l'intérieur de l'administration ARDA provinciale, de services d'information. Et dans la mesure du possible, nous désirons que l'annonce des projets ARDA, dans une province, soit faite par les services d'information provinciaux, à l'intérieur de certaines structures sur lesquelles nous nous sommes entendus mutuellement. Dans le cas du Québec, effectivement, la publicité du projet ARDA pour le Québec est faite par l'administration ARDA provinciale.

M. Clermont: Oui, mais est-ce que le fédéral y contribue?

M. Saumier: Le fédéral y contribue, oui; le fédéral contribue à défrayer...

M. Clermont: Pourquoi nous, représentants sur le plan national, ne sommes-nous pas informés de ces projets sauf par répertoire des travaux...

M. Saumier: Vous ne recevez aucune information de la province de Québec?

M. Clermont: J'ai pris connaissance des projets lorsque j'ai reçu le répertoire des travaux. Alors pourquoi, si le fédéral contribue, je ne sais pas si c'est à 50 ou à 75 p. 100...

M. Saumier: Cinquante pour cent.

M. Clermont: ...du coût de l'information, le député fédéral ne sera-t-il pas informé qu'un tel projet a été signé pour tel endroit dans la province de Québec? Il me semble que nous sommes la seule province où les communiqués ne sont pas émis par votre ministère, conjointement avec l'ARDA provinciale.

M. Saumier: Les communiqués sont généralement émis conjointement, mais dans le cas du Québec et de quelques autres provinces aussi, les communiqués émanent de la capitale provinciale, au lieu de la capitale fédérale.

M. Clermont: Je regrette d'insister. Je regardais ce matin dans mon dossier des communiqués. Je voyais, monsieur Saumier, des communiqués concernant des projets dans les différentes provinces du Canada excepté le Québec. Et vous me dites que 50 p. 100 de l'information sont payés par le gouvernement fédéral. Je crois que ce serait juste et raisonnable que le député fédéral soit informé aussi des projets individuels signés entre la province de Québec et le gouvernement fédéral, et non l'apprendre seulement six ou sept mois ou un an après, ou bien lire un communiqué dans le journal.

M. Saumier: Est-ce que je pourrais, monsieur le président, suggérer à M. Clermont, peut-être d'entrer en communication avec l'administration ARDA-Québec et demander de lui faire parvenir les communiqués?

M. Clermont: Je ne crois pas, monsieur Saumier, que ce soit mon problème à moi. Vu que votre ministère signe des ententes avec le gouvernement de la province de Québec, et paie 50 p. 100 du coût, je crois que c'est à votre ministère, à votre service, de demander à la province de nous faire parvenir le communiqué en même temps qu'il est remis aux journaux.

Le président: Je veux simplement m'enquérir.

• (10.10 a.m.)

M. Lefebvre: Je ne veux qu'expliquer une chose, monsieur le président; cela ne va me prendre que deux secondes.

M. Lefebvre: Dernièrement, une étude a été faite sur le nord-ouest québécois, le rapport Sice, par exemple. J'ai eu toutes les difficultés au monde à obtenir un exemplaire de ce rapport. Finalement, j'ai écrit au ministre Clément Vincent à Québec. J'ai essayé aussi plusieurs fois à votre ministère et il ne m'a pas été possible d'en obtenir. Ce rapport a coûté \$12,000. Le gouvernement fédéral a payé \$6,000 et le député fédéral n'a aucune possibilité d'en avoir un exemplaire. Je crois que c'est un manque d'organisation. Il y a quelque chose qui ne marche pas.

M. Saumier: Monsieur le président, je ne me rappelle pas les détails du projet, mais il se peut que le rapport n'existe qu'en un seul exemplaire et qu'il n'ait encore été reproduit nulle part.

Il peut arriver, d'autre part, que la province qui a demandé l'exécution du projet demande également que le projet ne soit pas diffusé dans le public. C'est peut-être une exigence légitime. Il peut arriver aussi que le rapport soit sous presse, ou qu'on soit en train de préparer un résumé du rapport pour distribution. Alors, il faudrait que je m'informe pour savoir exactement quelle était la situation particulière de ce rapport que vous mentionnez.

M. Lefebvre: Le rapport était déjà publié, mais les autorités fédérales n'avaient pas d'exemplaires.

M. Saumier: Vous n'avez pas réussi à en avoir?

M. Lefebvre: Je l'ai eu finalement après tous les autres.

M. Clermont: Monsieur le président, je crois que j'ai dépassé mon 20 minutes, quoiqu'il y ait eu plusieurs questions supplémentaires.

Le président: A en juger par les regards de plusieurs députés, et aussi par ma montre, je peux dire que vous avez assez parlé.

(Traduction)

Je ferai remarquer aux députés que nous ne devons pas évacuer cette salle à 11 heures. M. Kirby s'est arrangé pour que nous puissions continuer la séance. J'ai les noms de plusieurs députés sur ma liste. L'interrogateur suivant est M. Stefanson, puis viennent M. Herridge, M. Jorgenson, M. Choquette,—M. MacDonald (*Prince*) était sur ma liste, mais il est absent—, M. Forbes et M. Flemming.

M. Stefanson: Monsieur le président, je n'ai que quelques courtes questions à poser, mais maintenant que M. Clermont a pu parler pendant une demi-heure, je crois...

M. Clermont: Excusez-moi, monsieur Stefanson, je n'ai pas reçu une demi-heure. Ce n'est pas vrai, car il y avait des questions supplémentaires.

Le président: Nous n'avons pas commencé à 9 heures et demie, et M. Clermont n'a guère parlé pendant plus de 20 minutes.

M. Clermont: J'ai commencé à 10 heures moins dix.

M. Stefanson: Il est maintenant 10 heures et quart. C'est là une durée extraordinaire. Si chaque député veut poser des questions pendant aussi longtemps, je crois que nous allons siéger pendant fort longtemps, monsieur le président.

Le président: Monsieur Stefanson, je vous ferai remarquer qu'il m'est très difficile de tenir un compte exact du temps, à cause du nombre de questions supplémentaires qui sont inscrites, et c'est pourquoi, à titre de président...

M. Clermont: N'aurions-nous pas le droit de poser des questions qui vous déplaisent, monsieur Stefanson? Ne voulez-vous pas que les membres du parti au pouvoir posent des questions?

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que nous n'arrivons à rien là-dessus. L'une des raisons pour lesquelles les questions supplémentaires me déplaisent, c'est que nous perdons de vue le temps, et certains membres du Comité, qui déclarent vouloir poser des questions, adressent les mêmes à titre de questions supplémentaires.

M. Stefanson: Merci monsieur le président. Je n'ai que quelques questions à adresser à M. Saumier. Si je vous ai bien entendu, vous avez dit ce matin que l'ARDA avait été fondée en 1963. La loi à cette fin a été votée en 1961 et la première convention a été appliquée pendant la période triennale qui va du 1^{er} avril 1962 au 31 mars 1965.

M. Saumier: Me voilà repris, monsieur le président.

M. Stefanson: Puis vient la seconde convention, qui court, bien entendu, du 1^{er} avril 1965 au 31 mars 1970. Vous avez insisté aussi sur la forte expansion prise par le programme. Les buts originaux du programme de l'ARDA étaient

...de faire un meilleur usage de certains terrains à peine rentables qui ne sont guère productifs du fait de l'usage qu'on en fait actuellement; augmenter les revenus et les occasions d'emploi dans les

régions rurales; développer et conserver les ressources du Canada rural en fait d'eau et de sol.

Je crois que c'est toujours, en essence, le programme de l'ARDA.

M. Saumier: Oui.

M. Stefanson: Vous avez peut-être élargi l'interprétation de différents projets qui ont été soumis. Il s'agit strictement du programme de l'ARDA, non de FRED.

Je vais poser des questions sur ces 3 crédits. Le crédit 25, pour publicité et films, qui était de \$61,000 l'année dernière, s'élève à \$350,000 cette année. Pourquoi a-t-on accru aussi fortement cette somme? Quels sont les plans qu'on exécutera à l'aide de ce crédit?

M. Saumier: Monsieur le président, il va sans dire que l'administration de l'ARDA s'occupe de vulgariser ses plans de travail dans tout le pays. Nous avons fait faire un relevé par un organisme indépendant, qui a estimé à quel point on connaît l'ARDA dans les campagnes. Nous avons constaté, ce qui ne nous a guère surpris, que cette connaissance était fort mince et qu'une faible partie de la population rurale ignorait même l'existence de l'ARDA. Situation déplorable à nos yeux, car ce programme vise à intéresser les ruraux, et à moins que les gens sachent qu'il existe et ce qu'il peut faire pour eux, ils ne pourront pas en tirer plein parti. Nous avons été ainsi amenés à envisager le lancement d'une campagne de publicité dans tout le pays, cet automne ou au début de 1968, afin d'informer les ruraux de l'existence, des plans et des avantages de l'ARDA. C'est précisément le but de ce crédit, savoir, d'élaborer et de lancer une campagne de publicité et d'information parmi toute la population rurale du pays, au cours des quelques mois suivants, afin de résoudre la difficulté ou, du moins, de tenter de la faire.

M. Stefanson: Ferez-vous à cette fin de la réclame dans les journaux?

M. Saumier: Ce sera un programme complet de réclame, à la fois dans les journaux, à la radio et à la télévision. Nous suivrons les conseils du spécialiste, quel qu'il soit, qui est le mieux qualifié à cette fin.

M. Stefanson: Merci. Sous la rubrique du crédit 35,—je crois que vous avez dit dans votre exposé que c'est l'arrangement avec les provinces—, les sommes indiquées ici sont de 18 et de 4 millions de dollars, identiques à celles de l'année dernière. Elles ne constituent pas le plein montant alloué en vertu de la convention, lequel n'a jamais été dépensé jusqu'ici. Quelque province a-t-elle, au cours de quelque année, dépensé toute la somme à laquelle elle a droit en vertu du programme?

M. Saumier: Non, aucune, me dit-on. La chose se complique un peu du fait qu'une province peut annoncer qu'elle dépensera tant d'argent, sans le dépenser en réalité. Il faut nous faire aux décisions provinciales d'entreprendre l'exécution d'un projet, puis, si ce projet est mis à réalisation rapidement, les deniers sont tous dépensés. Mais jusqu'ici aucune province n'a dépensé son entière allocation.

• (10.20 a.m.)

M. Stefanson: Merci. Ensuite, quant à la «caisse régulière pour le développement économique rural, paiement pour travaux, 11 millions de dollars, vous avez ventilé ce crédit, dans votre exposé, entre le Manitoba (3 millions), le Nouveau-Brunswick (4 millions pour les deux travaux), puis encore 4 millions. Est-il vrai que toute dépense tirée de cette caisse ne serve qu'à des travaux faits dans des régions désignées de l'ARDA?

M. Saumier: C'est vrai, mais je veux préciser qu'il y a deux genres de régions, la région dite de développement rural dans la convention, et la région spéciale de développement rural. Les sommes destinées au développement économique rural ne s'appliquent qu'aux régions spéciales; elles ne peuvent être dépensées que dans ces régions-là, où il y a, d'une part, des possibilités de développement, et d'autre part, des difficultés dues à une pauvreté extraordinaire, ces deux choses justifiant l'entreprise d'un projet circonstancié de développement.

M. Stefanson: Jusqu'ici vous avez signé 3 conventions relatives à des projets spéciaux de mise en valeur, les deux du Nouveau-Brunswick et celui du Manitoba. Je crois savoir qu'au Nouveau-Brunswick les projets ont été établis, mais au Manitoba on a fondé bien des comités régionaux de mise en valeur, pour qu'ils collaborent avec les autorités provinciales, etc. A votre avis, quelle est la meilleure de ces deux manières d'aborder les questions?

M. Saumier: Je suppose que je n'ai pas d'opinion officielle là-dessus. La mise en vigueur du plan est une entreprise conjointe de la province et de l'État. Nous avons nos propres spécialistes et nos propres formes de mise en vigueur, tandis que la province a les siens, et nous espérons que tous deux s'accordent sur un point ou un autre. Le but de la loi FRED est de faire en sorte que les régions participent le plus possible à l'élaboration et à l'exécution du plan. Nous essayons de nous conformer le plus exactement possible à cette

exigence, pour faire en sorte qu'on soit non seulement renseigné sur la nature prochaine du plan, mais aussi pour qu'on s'occupe activement d'étudier ses propres difficultés et qu'on finisse par les résoudre de son propre chef. Puis ces solutions sont examinées à la loupe par des spécialistes au courant des considérations techniques et des questions plus générales en cause. C'est grâce à cette collaboration entre la population locale et les spécialistes que le plan finit par se dérouler. Il va sans dire que la mesure dans laquelle on peut atteindre ce but varie suivant les circonstances, mais nous pensons à viser à intéresser la population locale aussi activement que possible à l'élaboration du plan et, une fois ce dernier approuvé, à sa réalisation.

M. Stefanson: Je comprends que la bonne exécution d'un programme exige que la population locale y participe. C'est pourquoi je favorise l'idée des comités locaux de développement. Je crois que le fait d'avoir de tels comités à l'œuvre avant la réalisation du programme rend les gens bien disposés à cet égard. Vous étiez présent quand la convention à grande portée, pour la région interlacustre du Manitoba, a été signée à Arborg le 16 mai dernier. Une fois la convention mise en vigueur, sera-t-elle mise en œuvre à l'aide d'un personnel fédéral ou uniquement à l'aide d'un personnel provincial?

M. Saumier: Non, monsieur le président. Dans le cas en question, la structure administrative envisagée est d'ordre mixte. Le projet a trois côtés. Certains programmes, par exemple celui de l'éducation, sont uniquement du ressort de la province. D'autres, par exemple les subventions pour le logement, sont uniquement du ressort de l'État. Certains autres sont du ressort des deux autorités. Le but visé est de faire en sorte que le plan soit intégral et non composé d'éléments disparates, et que l'exécution des trois parties du plan progresse de façon coordonnée. C'est pourquoi la «structure» est un Conseil consultatif mixte, fédéral-provincial, composé de hauts fonctionnaires provinciaux et fédéraux, qui se réunissent à dates fixes pour passer en revue l'état de la mise à exécution du plan et approuver les crédits prévus. De fait, il va tenir sa première réunion demain, à Winnipeg.

M. Stefanson: Le Conseil se compose-t-il seulement de fonctionnaires provinciaux et fédéraux?

M. Saumier: Oui. Le Conseil a deux coprésidents. Je suis le coprésident fédéral, et il y a

un coprésident provincial qui, dans le cas de la région d'entre les lacs, est le sous-ministre de l'Agriculture. Puis il y a deux hauts fonctionnaires dans les bureaux fédéraux et provinciaux, l'un qui est appelé coordinateur du plan fédéral et l'autre, directeur du plan provincial. Ils doivent veiller, de jour en jour, à ce qu'on élabore de bons projets faisant partie du programme général du plan, à ce qu'ils soient entrepris et qu'ils progressent comme ils le devraient. Le directeur provincial a un petit personnel et le coordinateur fédéral en aura aussi un au fur et à mesure de ses besoins. Nous sommes en train de progresser, autant que possible, très empiriquement. Nous essayons de proportionner notre organisation aux besoins, et non l'inverse. C'est pourquoi, à partir de ce matin, relativement au plan de la région d'entre les lacs, il y a un coordinateur fédéral, dont l'homologue est le directeur provincial, tous deux étant stationnés à Winnipeg.

M. Stefanson: Je n'ai plus qu'une seule et brève question à adresser. Non seulement ARDA et FRED peuvent participer à ces conventions de grande portée, mais dans le cas de projets tels que celui de la région d'entre les lacs, l'argent requis provient d'autres ministères, tels que celui de la Main-d'œuvre et de l'immigration, et peut-être d'autres organismes, tels que la Société centrale d'hypothèques et de logement, n'est-il pas vrai?

M. Saumier: Oui.

M. Stefanson: Avez-vous des plans à l'étude dans les autres provinces que le Manitoba, actuellement?

M. Saumier: Monsieur le président, nous avons des plans à divers stades d'élaboration dans les provinces de Québec, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince-Édouard et de Terre-Neuve. De plus, dans certaines des provinces de l'Ouest, d'autres plans sont à diverses étapes préliminaires de préparation.

M. Stefanson: Merci. J'aurais d'autres questions à poser, monsieur le président, mais je laisse la parole à un autre.

Le président: Fort bien, monsieur Stefanson. Puis-je vous demander en outre si vous avez actuellement quelque plan relatif à l'Ontario?

M. Saumier: Nous sommes en train de discuter avec le gouvernement ontarien en vue de la création d'une région spéciale—de développement rural dans la province.

Le président: Merci.

M. Herridge: Monsieur le président, le travail de la Direction en question m'intéresse très vivement, à vrai dire. Mais je me restreindrai pour permettre à d'autres membres du Comité de poser des questions au cours de la présente séance.

Le président: Vous êtes trop proche du micro, monsieur Herridge. Votre voix porte très facilement.

M. Herridge: Un de mes défauts consiste à me rapprocher trop des gens, d'habitude.

J'ai éprouvé un vif intérêt à entendre vos observations sur le degré de développement, en plus ou en moins, à partir du programme qui était uniquement celui de l'ARDA, jusqu'au développement rural général. Comme les points de vue là-dessus m'intéressent, pourriez-vous, monsieur Saumier, nous donner une idée de la façon dont l'aménagement s'est déroulé? Était-il le résultat de constatations fédérales-provinciales ou de critiques élevées contre le programme de l'ARDA par des organismes régionaux. J'aimerais savoir quelle en est la cause, car j'estime que c'est là une question très intéressante.

M. Saumier: Monsieur le président, je devrais déclarer, en premier lieu, que je m'occupe du programme de l'ARDA depuis quelques mois seulement, en fait depuis le début de l'année, de sorte que mes connaissances de ce qui s'est passé auparavant est théorique, si vous voulez, et non pas pratique. J'estime que le programme de l'ARDA s'est développé en conséquence à la fois de son propre succès et des nouveaux besoins que ce succès a révélés. En d'autres termes, la réussite du programme dans son état initial a produit certains besoins nouveaux. Ces besoins ont été sentis par les provinces comme par l'État, si bien que le programme en question a été graduellement agrandi. Ainsi, à mon avis, il est injuste de dire que l'un ou l'autre côté avait un monopole de la sagesse. Si le programme avait échoué, il n'aurait pas pris cette expansion graduelle qui est la meilleure preuve de son succès. La réussite a fait saisir que le fond des difficultés était plus profond que certains auraient pu penser. On rendit donc le programme plus pénétrant pour arriver de plus en plus près des causes profondes du problème de la pauvreté rurale. Ai-je ainsi répondu à la question du membre du Comité?

M. Herridge: Oui monsieur, et je suis très satisfait de la réponse que j'ai reçue. Maintenant, monsieur Saumier, pourriez-vous nous expliquer la méthode suivie pour réaliser un

programme de ce genre? Sont-ce, dans certains cas, des gens de la région qui prennent l'initiative et s'adressent au gouvernement provincial, qui fait ensuite une proposition au gouvernement fédéral? Je voudrais simplement me faire une idée de la méthode suivie actuellement pour mettre un programme à exécution.

M. Saumier: Monsieur le président, je demande à M. Herridge s'il veut parler d'un programme du genre détaillé et complet, du genre de ceux de *FRED*, ou d'un programme du genre ordinaire, comme ceux de l'*ARDA*?

M. Herridge: Je veux parler d'un programme du premier genre.

M. Saumier: Tout cela est en somme complexe, car nous avons à faire face, d'une part, à des problèmes compliqués et, d'autre part, à une méthode nouvelle de les résoudre, sans compter que les situations varient d'une province à l'autre et d'une région à l'autre, dans une même province. Prenons un cas concret, celui de la région d'entre les lacs. Il y a quelques années, différents groupements régionaux, intéressés à la mise en valeur de la région, s'y sont constitués, conscients de l'existence, là-bas, de certaines difficultés enracinées, dont la solution ne dépendait pas entièrement d'eux. Ils ont donc établi divers comités régionaux d'étude, qui se réunissaient souvent pendant des mois et même des années. Avec l'aide de l'*ARDA*, ces comités ont rédigé différents rapports qui traitaient, si vous voulez, de plusieurs problèmes reconnaissables comme étant particuliers à la région. Entre-temps, la loi de *FRED* ayant été votée par le Parlement, il devint possible de penser à un plan détaillé et complet pour la région. La province s'efforça alors spécialement d'unifier les rapports des comités régionaux en un tout complet. Lors de ce travail en somme d'envergure provinciale, les comités locaux reçurent l'aide de spécialistes-techniciens provinciaux. Le bureau manitobain de l'*ARDA* fit de grands efforts pour unifier tous ces documents en un plan détaillé et complet. Dans l'intervalle, on nous tenait au courant des progrès accomplis. Nous avons entamé des discussions, avec les autorités provinciales, sur la matière du plan et le calcul de la durée de l'exécution des parties composantes du plan. Ce dernier, répétons-le, a exigé les efforts de

plusieurs ministères fédéraux et provinciaux ayant l'habitude de fonctionner plus ou moins isolément. Nous avons essayé d'unifier dans un cadre provincial tous ces efforts, dont le point culminant a été une série de discussions techniques, tenues vers la fin de l'année, entre fonctionnaires fédéraux et provinciaux. Ces hommes se mirent d'accord pour rédiger une convention préliminaire, aux échelons fédéral et provincial. Pendant ce temps, les ministères fédéraux, à Ottawa, étaient tenus pleinement au courant de l'influence ou de la matière du plan en ce qui les concernait. Le gouvernement fédéral soumit la convention à un organisme dit Comité consultatif de la Caisse de l'aménagement économique rural, composé de dix hauts fonctionnaires, sous-ministres et sous-ministres adjoints. Ce Comité, après étude du plan présenté, énonça des conseils. On tint de nouvelles discussions avec la province. La convention fut soumise une seconde fois au Comité consultatif de *FRED*, lequel déclara alors qu'il conseillera volontiers au ministre des Forêts et du Développement rural de présenter le plan au Cabinet pour approbation. En même temps, la province appliquait un procédé identique.

Ainsi, à un moment donné, le programme recommandé par le ministre des Forêts et du Développement rural est passé au Comité du Cabinet, puis au Cabinet. Celui-ci l'a approuvé; le premier ministre du Manitoba a signé un accord officiel tout comme, il y a quelques semaines, notre ministre à Arborg. Telles sont, exposées brièvement, les étapes du programme. Je suis sûr, monsieur le président, que les membres comprendront qu'il s'agit seulement du sommet de l'iceberg, et pour s'assurer de l'accord entre tous les ministères fédéraux, les ministères provinciaux et les deux cabinets, il faut mettre en œuvre un processus complexe, parfois très lent. C'est pourquoi, nous avons un crédit si important consacré aux dépenses de voyage. Ces consultations doivent se faire sur les lieux mêmes, avec les responsables des décisions.

M. Herridge: Je vous remercie, monsieur le président. Je me suis réjoui d'entendre M. Saumier déclarer qu'il y aura des progrès dans les relations avec le public. A mon avis, c'est très nécessaire. Dans ma région, je représente le jardin de l'Éden, Kootenay-Ouest, monsieur le président. Les organisations agri-

coles et même les journaux ont émis des critiques. On était en train d'effectuer un relevé des terrains et, vous le savez, les gens de l'endroit aiment savoir ce qui se passe. A mon avis, il est absolument essentiel que les journaux et les organisations locales renseignent les gens sur les objectifs et même sur les relevés en question, car j'estime essentielle la participation locale si l'on veut la réussite du programme.

J'étais intéressé par votre remarque selon laquelle le gouvernement provincial demanderait parfois qu'on ne publie pas de rapport sur un projet. Pourquoi? J'aurais pensé que plus la publicité serait importante, plus les deux gouvernements en profiteraient.

M. Saumier: Selon moi, monsieur le président, quand un client demande à quelqu'un de faire pour lui un certain travail, le client peut également demander que le rapport lui soit également adressé. Puis, après avoir vu le rapport, il peut décider de ne pas le voir publier, s'il juge qu'il laisse à désirer, ou parce qu'il prête trop à controverse.

M. Herridge: En vérité, parce qu'il n'est pas complet.

M. Saumier: C'est exact.

M. Herridge: Je m'intéresse au développement des zones récréatives, car il y a, dans ma région, un grand nombre de sources d'eau chaude et les plus belles pentes de ski du Canada. Votre filiale a-t-elle des accords avec les gouvernements provinciaux en vue de l'aménagement de zones récréatives, et par suite, du tourisme, dans cette région?

M. Saumier: Monsieur le président, il importe de savoir, à mon avis, que l'ARDA n'a pas pour objectif suprême l'aménagement du tourisme proprement dit, mais le progrès du revenu rural.

M. Herridge: Oui.

M. Saumier: Tout projet récréatif doit être évalué en fonction de l'accroissement des revenus dans les campagnes pauvres. J'estime qu'il est important de souligner que nos affaires ne concernent pas, avant tout, les projets récréatifs. C'est pourquoi, nous devons considérer tout programme récréatif, non seulement d'après ses mérites intrinsèques, si vous préférez, mais encore d'après ses répercussions sur la région rurale concernée. Cela crée, bien entendu, de véritables difficultés. Si nous devions, par exemple, approuver la construction d'installations locales, il nous en coûterait énormément, et les 25 millions de dollars votés chaque année pour le programme d'ARDA seraient tout à fait insuffisants. Par conséquent, nous avons décidé de

considérer les aménagements récréatifs que s'ils doivent appartenir aux autorités publiques par opposition aux aménagements d'ordre privé, et si l'on peut clairement établir que ces aménagements, grâce à l'analyse bénéfice-coût, seraient profitables non seulement à la population environnante, mais aussi à des groupes plus importants de citoyens en apportant à cette région des revenus extérieurs. Certes, vous pouvez définir une région de telle sorte que toute personne parcourant cinq milles pour y parvenir apportera du revenu. Mais nous devons penser en termes plus vastes, et c'est pourquoi vous trouverez dans l'accord une disposition selon laquelle, pour un certain genre de projets récréatifs, on devrait avoir, en quelque sorte, un programme prouvant que ce projet fait partie d'un contexte plus large afin que nous puissions éviter que deux communautés établissent des installations identiques, l'une à côté de l'autre, et qu'aucune des deux ne parvienne à un accroissement profitable.

M. Herridge: J'ai une dernière question. Le gouvernement de la Colombie-Britannique vous a-t-il adressé des demandes concernant l'aménagement de pentes de ski dans les parcs provinciaux?

M. Saumier: Monsieur le président, jusqu'ici, je ne puis me souvenir d'emblée avoir vu de telles demandes.

M. Herridge: Examinerait-on une telle demande?

M. Saumier: On pourrait certainement l'examiner.

M. Fairweather: Est-il possible d'aménager des pentes de ski dans le jardin d'Éden?

M. Herridge: On peut en prévoir beaucoup.

M. le président: Je vous remercie, monsieur Herridge.

M. Jorgenson: Monsieur le président, je constate, en lisant la liste des projets, qu'un grand nombre d'entre eux concerne l'exploitation des bleuets. J'ai fait un calcul plus ou moins précis, et je me demande si nous n'allons pas inonder le marché de bleuets. Pourriez-vous me dire le nombre de ces projets, ou pour lesquels vous avez signé des accords, aussi bien pour le Canada tout entier que par province?

M. Saumier: Monsieur le président, je voudrais vous assurer...

M. Jorgenson: Pendant que vous cherchez ces renseignements, pourriez-vous me dire dans quelle mesure ces projets relatifs aux bleuets augmentent les revenus dans les ré-

gions concernées? Combien y a-t-il de personnes en cause? Il existe un projet concernant l'exploitation de 3,460 acres de bleuets dans le comté de Roberval. Le coût total de ce projet est de 185 mille dollars.

Une voix: Combien?

M. Jorgenson: 185,861 dollars. Je me demandais quelle partie de cette somme a été consacrée à ce projet?

M. Saumier: Monsieur le président, ce problème des bleuets est très intéressant, car il nous préoccupe depuis quelque temps. Je vais expliquer la raison de ce projet. Je ne suis pas un spécialiste de cette question, mais ceux de la région m'en ont parlé. Cette culture est plus ou moins ce que nous appelons en français de l'artisanat. C'est un projet plus ou moins accidentel. Les gens vont dans les forêts qu'on a brûlées pour une raison ou pour une autre—et j'ai appris qu'ils contribuent eux-mêmes à les brûler—et cueillent des bleuets. Un grand nombre de gens viennent des environs et parfois de très loin. On m'a dit que des Américains sont venus à cette fin avec des camions dans la région du lac Saint-Jean pour cueillir des bleuets.

Quoi qu'il en soit, il y a des gens qui viennent de très loin pour cueillir des bleuets sans aucune organisation. Ni le marché ni la production ne sont organisés. A cet égard, nous avons essayé d'organiser la production. En d'autres termes, nous avons cherché des moyens de faire pousser les bleuets de la même manière que les framboises et les fraises. Il y a les framboises et les fraises sauvages, ainsi que les variétés qui relèvent de l'horticulture. Nous pouvons les cultiver d'une manière spécifique. Dans le domaine des bleuets, nous nous sommes occupés jusqu'ici des espèces sauvages seulement. Nous essayons maintenant d'en faire une industrie agricole. Autrement dit, les bleuets seront cultivés dans des conditions contrôlées et exploitées comme toute autre récolte.

Ce projet pose des problèmes techniques concernant le sol, l'humidité, le climat et le reste. Il pose également des problèmes sociologiques. Comme je l'ai déjà dit, la cueillette traditionnelle des bleuets présente un aspect folklorique. Ainsi, quand nous ne voulons pas seulement modifier la technologie, mais encore l'aspect social de la cueillette des bleuets, nous risquons de connaître une situation très compliquée, car nous innovons dans les deux domaines. Nous essayons d'élaborer une technique de la cueillette des bleuets présentant un aspect plus ou moins expérimental et nous cherchons à introduire à l'égard de cette technique un comportement qui n'existait pas auparavant.

C'est pourquoi, comme vous voyez, ce processus s'est avéré très coûteux et je dois avouer, pour être juste, qu'il n'a pas entièrement réussi. Mais en général, nos premiers échecs ne nous effraient pas, et dans le cas des projets du Québec, le gouvernement de cette province a retenu les services des experts.

M. Lefebvre: Est-ce dans le Nord-Ouest du Québec, monsieur Saumier?

M. Saumier: Cela se passe dans la région du lac Saint-Jean qui est le théâtre de projets très importants. En fait, les résultats n'ont pas répondu à nos espoirs, mais nous sommes sûrs de savoir pourquoi, et les nouveaux projets permettront d'éliminer ces difficultés d'une manière efficace.

Il ne s'agit pas seulement de faire pousser les bleuets et de les cueillir mais aussi de former une équipe de travail dotée d'un outillage moderne et d'acquérir un matériel industriel pour congeler le produit et le vendre au Canada et aux États-Unis. Nous avons des problèmes concernant la gradation et la congélation, et nous élaborons toute une gamme de nouvelles techniques. C'est pourquoi ce projet a pris tant d'importance.

Nous pensons que nous allons pouvoir bientôt recueillir les avantages de cette exploitation.

M. le président: Monsieur Jorgenson, M. Tucker aurait une brève question supplémentaire à vous poser.

M. Tucker: Qu'est-ce que l'industrie des bleuets nous rapporte?

M. Saumier: Il s'agit d'une industrie qui vaudra bientôt plusieurs millions de dollars. Dans la situation actuelle, le domaine de l'offre ne présente aucune organisation. L'on n'a donc pas satisfait à toute la demande. Les rapports qui nous parviennent nous font penser que la demande dépasse énormément la production actuelle, et que cette demande s'accroîtrait encore si l'on organisait la production de manière à les trier et à les vendre à grand renfort de publicité. La demande serait alors plus importante qu'elle ne l'est actuellement.

M. Tucker: Est-ce que nous n'importons pas des bleuets des États-Unis? Je crois que nous en amenons de l'état du Maine.

M. Saumier: Dans une certaine mesure, je crois. Il y a également une exportation importante.

M. Tucker: Pourriez-vous me donner plus de renseignements à ce sujet?

M. Saumier: Oui. Nous avons publié un rapport sur les bleuets et nous pourrions nous l'envoyer.

M. Tucker: Je vous remercie.

M. Saumier: Nous veillerons à ce que ce rapport soit distribué à tous les membres du comité.

M. le président: Très bien. Tous les membres du comité en obtiendront un exemplaire.

M. Schreyer: Monsieur le président, M. Jorgenson me donne la permission de poser une question supplémentaire.

Le président: Je sais que M. Jorgenson aime les questions supplémentaires presque autant que moi. Allez-y.

M. Schreyer: Je voudrais simplement demander ceci: je ne suis pas sûr de vous avoir compris, monsieur Saumier, quand vous avez parlé non seulement de modifier la technologie de la cueillette des bleuets et de leur production, mais aussi de la restructuration du comportement des personnes effectuant ce travail. Je ne sais pas au juste à quoi vous faites allusion. Pourriez-vous préciser?

M. Saumier: Il y a, dans la région du lac Saint-Jean, dans le Québec, un très gros producteur de bleuets qui pourrait vous éclairer beaucoup mieux que moi, mais je crois que cette cueillette dure peu et ressemble à une fête. Des gens viennent de loin: ils dansent, ils boivent la nuit. Les bleuets sont cueillis dans des bois très difficiles d'accès et sont l'occasion de réjouissances universelles. C'est en quelque sorte une moisson sur une petite exploitation.

Le président: C'est comme une fête de la cueillette des bleuets.

M. Schreyer: On dirait une fête du vin en Allemagne, par exemple. Je crois comprendre, monsieur le président.

M. Saumier: Nous voulons faire pousser des bleuets sur des terrains spécialement apprêtés, avec des machines automatiques et le reste. Nous avons ensuite besoin de spécialistes, de travailleurs, et non pas de gens qui viennent cueillir des bleuets pour se distraire.

M. Schreyer: Songez-vous à un emploi presque permanent, à une profession au lieu d'une diversion? Est-ce là votre opinion?

M. Saumier: Je ne crois pas qu'elle puisse devenir une profession à temps plein dans un proche avenir, du moins pour un grand nombre de gens.

Ce sera plutôt, pour des gens qui vivent dans une situation difficile, un moyen d'augmenter leurs revenus.

Le président: Avec la permission de M. Jorgenson, je dirais que demeurant près de l'état de Michigan, je connais des gens qui s'occupent de cultiver des bleuets et qui passent tout l'hiver en Floride. En revenant, ils s'assurent que leurs bleuets poussent bien, puis ils les moissonnent. C'est pour eux une opération très profitable. A mon avis, la production des bleuets présente certainement d'extraordinaires possibilités au Canada. Il y a certes lieu de féliciter le personnel ministériel qui encourage, dans un sens commercial, cette production.

M. Jorgenson: Je note également, monsieur Saumier, que vous avez signé avec la province de Québec un accord en vue de l'étude du marché des bleuets et d'établir des normes concernant les usines. Ce programme vous coûtera \$37,383. Combien a-t-on consacré à l'étude des débouchés de la production des bleuets?

D'après les listes de projets que vous avez étudiés et les sommes impliquées dans ces études, il me semble que nos économistes ont découvert un véritable Trésor public.

Il y a ici un autre exemple: un programme d'urbanisme pour la région pilote, quelle qu'en soit la signification. Il s'agissait de la somme de \$38,000 dont le gouvernement provincial a payé la moitié. Puis, l'on a ajouté 15,500 dollars, soit au total 53,500 dollars simplement pour étudier un programme de planification urbaine.

M. Saumier: Pourriez-vous nous donner le nombre?

M. Jorgenson: Oui, ce nombre est 24,015; celui de la somme supplémentaire est 240,151.

Le président: Monsieur Jorgenson, quel document citez-vous?

M. Jorgenson: C'est une liste des projets d'ARDA que nous avons signés.

Le président: Y a-t-il un nombre ou quelque chose là-dessus?

M. Jorgenson: Les projets d'ARDA approuvés jusqu'à...

M. Saumier: Oui, monsieur le président; cela faisait partie des recherches en vue de la préparation d'un programme complet et détaillé d'aménagement de la région de Gaspé. Le titre exact que vous trouverez dans le catalogue d'ARDA est le suivant: Définition des normes d'urbanisme dans la région pilote de Gaspé. En voici la raison: A mesure que nous nous déplaçons, les habitants de certai-

nes régions rurales défavorisées doivent être emmenées vers d'autres centres. Il est nécessaire d'étudier auparavant les conséquences du mouvement de ces centres urbains plus petits pour savoir comment ils doivent être organisés, même au point de vue de la planification matérielle consistant à recevoir et à servir comme il convient la population déplacée.

M. Jorgenson: Oui, je reconnais la logique de ce projet. Quelle est l'importance de la ville qui suppose une dépense d'environ \$53,000?

M. Saumier: Monsieur le président, cette étude s'appliquait à la région de Gaspé en général. Elle n'était pas destinée à une ville seulement, mais aux conditions d'une région comprenant le climat, entre autres choses.

M. Jorgenson: J'ai ici un autre projet, celui qui porte le numéro 24039. Il concerne l'amélioration des quais du Batiscan, dans le comté de Champlain. Coût: \$15,850. Pourriez-vous me dire comment l'amélioration des quais de cette rivière augmenterait le revenu des habitants de cette région?

M. Saumier: En fait, il s'agissait de la construction d'un quai à Sainte-Geneviève-de-Batiscan. C'était, en quelque sorte, un projet de rétention de l'eau destiné à empêcher l'érosion des deux côtés de la rivière par les inondations périodiques qui accablent cette région.

M. Jorgenson: Le prochain concerne le dynamitage d'une saillie rocheuse dans le lit de la Rivière Noire, dans le comté de Charlevoix. De quoi s'agissait-il au juste?

M. Saumier: C'était également un projet destiné à empêcher l'inondation. Je ne connais pas la géographie de Saint-Siméon. Je suppose qu'une formation géologique a empêché l'accumulation de l'eau dans cette région et l'inondation de celle-ci. On a enlevé cette roche.

M. Jorgenson: Elle causait l'inondation des terres cultivables?

M. Saumier: C'est exact.

M. Jorgenson: Je ne crois pas avoir d'autres questions à poser pour le moment, monsieur le président. Je vais laisser les autres en poser.

Le président: Monsieur Schreyer voudrait poser une question supplémentaire.

M. Schreyer: Au sujet des projets de dépense spécifiques, j'ai ici celui qui porte le numéro 7030. Il concerne une étude faite d'un

programme à frais partagés émanant de la province du Manitoba. Sauf erreur, c'était une analyse de la population. Je constate qu'elle a coûté \$20,000. Ce montant n'est pas particulièrement élevé, mais la répartition appelle quelques remarques. Par exemple, le principal article de dépense concerne les services d'un analyste du gouvernement provincial. Ces services s'élèvent à \$10,000. Or, cet analyste est un responsable permanent du ministère provincial de l'Agriculture. Je me demande si les \$10,000 lui ont vraiment été payés? En fait, c'est un fonctionnaire provincial à plein temps. L'ARDA paierait-elle un montant supplémentaire?

M. Saumier: Monsieur le président, voici ce qui se passe dans des cas de ce genre. Si, pour un projet donné la province déclare qu'elle va employer les services d'un spécialiste; si elle donne son nom et d'autres détails en disant qu'il s'agit d'un élément nouveau chargé d'étudier ce projet en particulier, le traitement de ce fonctionnaire peut être partagé, en vertu de l'accord d'ARDA, entre la province et le gouvernement canadien.

M. Schreyer: Le gouvernement fédéral paie alors \$5,000 les services de cet homme?

M. Saumier: C'est exact. Il travaille en effet sur un projet particulier dont les frais peuvent être partagés en vertu de l'accord en vigueur.

M. Schreyer: Comme je l'ai déjà dit, ce projet particulier consiste en une analyse démographique et j'ai feuilleté tout le rapport qui a été publié. Il me semble n'être qu'une répétition de données qui auraient pu être facilement extraites des chiffres obtenus lors du dernier recensement. Pourquoi était-il nécessaire que l'ARDA fasse une analyse démographique d'une région donnée, alors qu'il aurait pu s'agir d'une division de recensement et qu'un bon statisticien aurait pu obtenir les mêmes renseignements, simplement en étudiant de près les données publiées lors du recensement de la région.

M. Saumier: Monsieur le président, je suppose qu'il s'agit d'un projet préliminaire à la mise en œuvre du plan de développement de la région d'Interlake. Dans un cas comme celui-ci, puisque nous essayons d'élaborer un programme qui prendra dix ans à se réaliser, il est nécessaire que nous sachions quelle sera l'évolution probable dans la région au cours des dix prochaines années, sur le plan économique, sociologique et, dans une certaine mesure, sur le plan démographique pour que nous puissions déterminer si la diminution du nombre de la population est assez forte pour que les problèmes de la région disparaissent

au cours de cette même période simplement parce que les gens auront déménagé.

Si tel est le cas, nous n'avons plus aucune raison, ou beaucoup moins de raisons, d'employer de forts stimulants en vue de développer une région dont les problèmes sont appelés à disparaître parce que la population en aura émigré. Il est donc nécessaire que nous menions une étude détaillée de toutes les données disponibles concernant la population afin que nous sachions combien de personnes habiteront encore la région au bout d'un certain nombre d'années, combien de gens l'auront quittée et combien seront venus s'y installer, afin que nous ayons une assez bonne idée du genre de population qui occupera la région et qui devra être capable d'y vivre de façon convenable. Lorsque nous connaîtrons toutes ces données, nous serons à même de découvrir les méthodes et les stimulants qui nous permettront, en nous fondant sur les extrapolations, d'aider les personnes qui tirent leurs revenus de l'exploitation des ressources de la région.

• (11.00 a.m.)

M. Schreyer: Si je m'en souviens bien, vous attachez une importance toute particulière dans votre étude et dans votre rapport à la fécondité relative des femmes des régions urbaines et de celles des régions rurales, et je suis certain que vous pouvez obtenir ces renseignements en puisant aux données du recensement. En fait, monsieur, et c'est là un point assez sérieux, certains des calculs et des principes statistiques auxquels vous avez eu recours, ne manquent pas d'intriguer le profane. Il y a, par exemple, une étude de la fécondité relative des mères appartenant à diverses catégories; je dois admettre que je n'avais jamais entendu parler de ce principe d'analyse statistique en vertu duquel les mères seraient ainsi divisées en catégories. Enfin, vous avez répondu à la partie la plus importante de ma question c'est-à-dire la partie dans laquelle je vous demandais si les études démographiques faites par l'ARDA ne sont pas une simple répétition du travail de recensement.

J'ai d'autres questions à poser, monsieur le président, mais, en réalité, ce n'est pas moi qui ai la parole, n'est-il pas vrai?

Le président: En effet, votre tour n'est pas encore arrivé.

M. Jorgenson: L'une des questions que je voulais poser en commençant, porte sur l'aménagement des bleuétières. J'aimerais savoir combien de projets d'aménagement de bleuétières vous avez en train. Je suppose que vous ne pouvez pas nous donner ce renseignement de but en blanc. Vous pourriez, dans ce cas, l'incorporer au compte rendu.

M. Saumier: Nous avons 13 projets de recherche concernant l'aménagement de bleuétières, la cueillette et la commercialisation des bleuets, et l'établissement de normes et de méthodes; nous avons de plus 27 projets concernant l'acquisition et l'aménagement de terres. Le coût total des programmes de recherche s'élève à \$239,000 dont la moitié est payée par le gouvernement fédéral, l'autre moitié par la province; l'acquisition des terres et le défrichement coûteront 1.59 million de dollars également partageables entre les deux gouvernements.

M. Jorgenson: Pourriez-vous en donner le détail province par province?

M. Saumier: Oui, monsieur Jorgenson, je puis le lire afin qu'il apparaisse dans le compte rendu.

Le président: Je pense qu'il serait plus rapide et plus facile pour vous que nous l'annexions au compte rendu.

M. Jorgenson: Tout ce que je désire c'est qu'il soit rendu public.

Le président: Les membres du Comité sont-ils d'accord que nous annexions ce document au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui?

La proposition est adoptée.

(Texte)

Le président: Monsieur Choquette.

M. Choquette: Monsieur Saumier, qu'il me soit permis d'abord de vous faire part de toute notre appréciation. Vous appartenez à cette nouvelle génération de fonctionnaires compétents et dynamiques et nous sommes très heureux de bénéficier de vos lumières.

Je vois dans les documents qui nous ont été fournis qu'une allocation annuelle de 25 millions de dollars est prévue pour l'exécution des projets ARDA et que la somme de 18 millions seulement a été dépensée pour l'année courante. Le montant de 7 millions qui n'a pas été dépensé est-il mis en réserve pour servir à l'exécution de projets au cours des années ultérieures?

M. Saumier: Oui, monsieur Choquette.

M. Choquette: En d'autres termes, le montant global sera, tôt ou tard, dépensé?

M. Saumier: Nous l'espérons.

M. Choquette: Il est là en disponibilité. Pourriez-vous nous expliquer, d'une manière plus détaillée, ce qui différencie les critères envisagés lorsqu'il s'agit d'un programme exécuté sous le régime ARDA et lorsqu'il s'agit d'un programme exécuté dans le cadre du développement rural, c'est-à-dire, lorsqu'il s'agit d'un programme mis en application par des fonds fournis par ARDA et d'un programme mis en application en vertu des fonds fournis par le régime du développement rural. Vous serait-il possible d'énumérer quelques

critères qui différencient l'un et l'autre de ces programmes?

M. Saumier: Si je comprends bien la question, monsieur le président, vous faites allusion au programme ARDA classique, si vous voulez, si on peut employer ce terme...

M. Choquette: Exactement.

M. Saumier: ...et au programme FRED, d'autre part.

M. Choquette: Le programme qui découle d'une loi adoptée l'an dernier, celui du développement rural.

M. Saumier: Alors dans le cas de la loi du programme ARDA, classique ou typique, il s'agit essentiellement de projets isolés et régionaux. En d'autres termes, il peut s'agir d'une province où nous voulons avoir du drainage à tel endroit, où nous voulons avoir un projet de consolidation des sols à tel autre endroit, et où nous voulons avoir un projet de développement touristique à un troisième endroit. Il n'est pas nécessaire que tous ces projets-là forment un ensemble intégré et cohérent. Voilà une première différence.

Dans le cas des plans de développement global, si vous voulez, tous les différents projets doivent être intégrés à l'intérieur d'un plan qui prévoit la cohérence interne des différents aspects du plan, de sorte que tous les projets se supportent mutuellement en vue d'atteindre un objectif spécifié à l'intérieur de l'entente qui est généralement le relèvement économique de la région rurale en cause.

Une deuxième différence vient de ce que, dans les programmes ou les projets ARDA, il s'agit de projets qui n'impliquent pas d'intervention de la part des autres ministères fédéraux, comme le ministère de la Main-d'œuvre, la Société centrale d'hypothèques et de logement ou le ministère des Transports, etc. Alors que...

M. Choquette: Ce sont les programmes ARDA. Ils relèvent directement du ministère.

M. Saumier: Ils relèvent directement du ministère fédéral concerné. Il n'y a pas nécessairement d'intervention des autres ministères fédéraux, alors que, dans les plans de développement global, nous cherchons, nous prévoyons les interventions des différents ministères fédéraux à l'intérieur de la région, et nous cherchons à coordonner, intégrer et harmoniser ces interventions à l'intérieur des structures du plan. Donc, *grosso modo*, dans un cas, c'est un programme qui implique uniquement un ministère provincial, qui est «sectoriel» et isolé, dans un autre cas, c'est un programme qui implique plusieurs ministères, tant fédéraux que provinciaux, un programme qui n'est pas «sectoriel» mais régional et intégré à l'intérieur de certains cadres territoriaux.

M. Choquette: Le fonds de développement rural peut-il être considéré comme un fonds spécialement affecté à la guerre à la pauvreté et qui nécessiterait un certain droit de regard, par exemple, de la part du secrétariat spécial chargé de la guerre à la pauvreté?

M. Saumier: Je vais répondre, monsieur le président, à la deuxième question en premier lieu. Le fonds de développement économique rural, ou fonds FRED, est régi essentiellement par un comité interministériel, qu'on appelle le Conseil consultatif du fonds de développement économique rural où siègent dix hauts fonctionnaires fédéraux. Et le directeur du secrétariat des plans spéciaux est un des dix fonctionnaires qui siègent à ce comité, de sorte qu'il y a automatiquement, par son entremise, une intégration entre les activités qui sont faites sous l'empire du fonds FRED et les autres activités du gouvernement fédéral dans le domaine de la lutte contre la pauvreté.

M. Choquette: Une dernière question, monsieur Saumier, qui a trait au fameux Bureau d'aménagement de l'Est du Québec dont le rapport a été présenté aux autorités provinciales, l'an dernier. Comment envisagez-vous l'exécution du rapport soumis par le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec, quels sont les engagements nécessités de votre part, ou enfin quelle relation peut exister entre l'exécution de ce programme et les travaux de votre ministère?

M. Saumier: Monsieur le président, comme vous l'avez dit, le plan a été remis aux autorités provinciales et fédérales l'année dernière. Ce plan a été étudié attentivement, aussi bien à Ottawa qu'à Québec. Nous avons eu de nombreuses rencontres techniques avec les fonctionnaires provinciaux qui étudiaient le plan en vue de préciser ce qu'il fallait retenir des projets soumis par les consultants. Le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec était essentiellement un groupe de consultants qui nous avisaient des problèmes économiques et sociaux de la Gaspésie, enfin de la région-pilote qui débordait la Gaspésie, et sur les remèdes à y apporter. C'était donc un document de travail.

A partir de ce document de travail, il appartient aux deux gouvernements de décider ce qu'ils vont faire pour la région. Ceci veut dire que, même si un projet, ou une sorte d'action, est recommandé par les consultants, ce projet-là n'est pas nécessairement retenu. Il peut être modifié ou abandonné complètement, suivant nos propres impératifs et nos propres politiques.

A la suite de cette consultation entre les fonctionnaires fédéraux et les fonctionnaires provinciaux, nous avons précisé nos positions de part et d'autre, un projet a été soumis pour approbation au gouvernement provincial, et

ce projet nous sera remis officiellement d'ici peu de temps.

Il servira de point de départ à des négociations formelles entre la Direction générale du développement rural à Ottawa et le groupe choisi par le gouvernement provincial en vue d'en arriver à la préparation d'une entente qui reflétera, en partie, les recommandations du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec.

Il y a eu une déclaration de principe faite il y a quelques semaines par le ministre de l'Agriculture du Québec, d'une part, et le ministre des Forêts et du développement rural du Canada, d'autre part, dans laquelle les deux gouvernements s'engageaient à continuer le processus et exprimaient l'espoir qu'une entente pourrait être conclue d'ici la fin de 1967, pour mettre en marche le plan de développement de la région-pilote de la province de Québec.

M. Choquette: J'aimerais avoir une précision au sujet des développements ruraux. Je veux parler du mont Sainte-Anne, qui a été aménagé en vertu d'un programme ARDA. Auriez-vous considéré ce projet comme pouvant être inséré dans le cadre d'un programme relevant plutôt du développement rural ou d'un programme pour lequel les fonds du développement rural auraient pu être affectés?

M. Saumier: Dans le cas du mont Sainte-Anne, monsieur le président, la contribution de l'ARDA a consisté certainement dans l'achat du terrain qui a servi ensuite à l'aménagement touristique pour le ski, à cet endroit. Si vous regardez les recommandations du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec, vous verrez qu'il y en a plusieurs qui portent sur des projets de développement touristique, de sorte que le développement touristique peut fort bien faire partie d'un plan de développement global, comme c'est le cas justement en ce qui regarde les recommandations du BAEQ. Il me semble probable que certains développements touristiques seront retenus lors de la préparation de l'entente finale pour la région pilote: la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent.

M. Choquette: Merci, monsieur Saumier.

• (11.15 a.m.)

Le président: La parole est à M. Forbes qui est le suivant sur ma liste des membres qui ont exprimé le désir de poser quelques questions.

M. Forbes: Monsieur le président, je désire tout d'abord féliciter le témoin de la compétence qu'il a démontrée à répondre aux questions. En fait, tandis que j'étais là, assis à

l'écouter, je me disais que s'il occupait un poste de ministre au sein du gouvernement actuel, la situation en serait grandement améliorée. Aucune des questions qui ont été posées jusqu'à maintenant, n'a traité du problème qui m'intéresse.

Le président: Vous auriez pu parler au temps passé aussi, monsieur Forbes.

M. Forbes: Il est sans doute préférable que je commence par définir le problème. Notre ville a une population d'environ 8,500 âmes et est située dans une région industrielle peuplée surtout de manœuvres; le problème est que l'approvisionnement en eau n'est pas suffisant pour répondre aux besoins qui vont se faire sentir d'ici quelques années. On a étudié un projet d'installation de canalisations d'amenée mais il en coûterait environ un million et demi pour le réaliser; vous comprenez tout de suite que cela est beaucoup trop pour une population si limitée. A quel ministère devons-nous nous adresser pour obtenir de l'aide financière afin que nous puissions faire le nécessaire pour amener à la ville l'eau dont elle a besoin, et en vertu de quel programme nous serait-il possible de le faire.

M. Saumier: Monsieur le président, je ne suis pas au courant des dispositions ou des lois provinciales qui, au Manitoba, ont trait à l'approvisionnement en eau dans un cas semblable. En ce qui a trait à l'ARDA, il est dit clairement dans la convention, dans la Loi elle-même d'ailleurs, que nous ne pouvons accorder notre aide qu'à la population des régions rurales et non à celle des villes; donc, si les installations d'eau sont destinées à satisfaire avant tout les besoins de la population urbaine nous ne pouvons en partager les frais d'aménagement entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial en vertu de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole. Pour que nous puissions partager les frais de réalisation d'un projet en vertu de la Loi sur l'ARDA, il faut qu'une forte proportion de ruraux, une très forte proportion de ruraux en profite.

M. Forbes: Je pense que les occasions d'emploi dans l'industrie qui en découleront, suffisent pour répondre à cette condition.

M. Saumier: Il faut que ce projet réponde à un besoin de la population rurale. Autrement dit, il faudrait démontrer que l'eau ainsi amenée sera utilisée par la population rurale pour satisfaire à ses besoins dans le domaine de l'irrigation, par exemple, ou dans tout autre domaine, et non qu'elle servira à satisfaire les besoins de la seule population urbaine.

M. Forbes: Bien sûr, mais je pense que nous pouvons répondre aux besoins de la population rurale en fournissant de l'emploi aux

ruraux et aux cultivateurs qui ne consacrent qu'une partie de leur temps à l'agriculture.

M. Saumier: Je pense qu'il faudrait plus que d'offrir des occasions d'emploi. Autrement dit, il faut que les canalisations d'eau répondent essentiellement à un besoin de la population rurale de la région, non à un besoin de la population urbaine. Il s'agit d'établir qui a besoin de cette eau avant que nous ne puissions partager les frais d'installation en vertu de la Convention de l'ARDA.

M. Forbes: Certaines des industries qui ont été établies dans la ville en vertu du Plan d'aménagement industriel constituent une aide directe à l'agriculture. Pensez-vous que nous pourrions aborder le problème sous cet angle?

M. Saumier: Voulez-vous dire parce qu'on y fabrique des machines agricoles ou...

M. Forbes: Enfin, une usine de séchage des semences et autres usines de ce genre.

M. Saumier: Il faut que cela réponde directement à des besoins de la population rurale de la région, cultivateurs et autres, et non aux besoins de quelques personnes intéressées de près ou de loin aux activités agricoles.

M. Forbes: Un de mes collègues vient de suggérer que cela créerait un marché pour les produits agricoles. Cela est-il suffisant?

M. Saumier: Il faudrait établir clairement le rapport avec les besoins du consommateur.

M. Forbes: Très bien, alors, permettez-moi de vous poser une autre question. En supposant que les autorités de la ville en parlent aux autorités provinciales et que, à leur tour, ces dernières vous en fassent la demande, accepteriez-vous de vous occuper du projet?

M. Saumier: Nous serions tenus de l'étudier soigneusement pour vérifier s'il répond aux conditions dont je viens de vous parler. C'est une chose qu'il nous faut faire à cause des termes de la loi qui régit nos activités.

M. Forbes: Mais il vous arrive de sortir de ce que nous pourrions appeler les domaines de l'ARDA dans le cas de certains projets. N'est-il pas vrai?

M. Saumier: Nous pouvons parfois le faire.

M. Forbes: Vous le pouvez. Merci.

M. Stefanson: J'ai une question supplémentaire à poser.

Le président: M. Stefanson aimerait poser une question supplémentaire.

M. Stefanson: Dans votre définition de la population rurale...

Le président: Je pense que vous devriez rapprocher votre microphone, monsieur Stefanson.

M. Stefanson: Dans votre définition de la population rurale vous faites sûrement entrer

la population des petits villages et des petites villes. Examinons le cas de la région d'*Interlake*, par exemple. On n'y rencontre que des petites villes et je pense que la région tout entière peut être considérée comme région rurale bien qu'on puisse y trouver une ville qui compte de 800 à 1,000 âmes.

M. Saumier: Monsieur le président, c'est là une question à laquelle il m'est vraiment difficile de répondre. Quand une agglomération est-elle une ville et quand est-elle un village? Quand constitue-t-elle une agglomération rurale et quand doit-on la considérer comme une agglomération urbaine? Cependant, dans le cas de la région d'*Interlake*, nous sommes capables de contourner la difficulté parce que les dispositions de la Loi sur le fonds de développement rural imposent moins de restrictions que ne le fait la Loi sur l'ARDA proprement dite. C'est là un des avantages qu'il y a à tenir une Conférence sur le développement rural car nous pouvons à cette occasion résoudre plus facilement les difficultés que nous rencontrons lorsqu'il nous faut décider de ce qui peut être qualifié de rural et de ce qui ne peut pas l'être.

M. Forbes: Nous conseilleriez-vous de présenter toute demande que nous pourrions faire auprès de votre ministère, en invoquant la Loi sur le fonds de développement économique rural?

M. Saumier: Si la Loi de *FRED* permet de résoudre certaines difficultés, elle en crée d'autres car, pour pouvoir y recourir, il faut qu'il s'agisse d'un plan de développement d'ensemble.

M. Forbes: C'est l'un des ennuis du gouvernement actuel. Il passe son temps à créer des difficultés.

Le président: Puis-je poser une question supplémentaire? Êtes-vous au courant du travail de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies?

M. Saumier: Oh oui, nous travaillons en collaboration étroite avec cet organisme.

Le président: Êtes-vous au courant du fait que les provinces des Prairies ont pu obtenir, dans certains cas, qu'on construise un réservoir en bordure immédiate d'un centre urbain, pour assurer l'approvisionnement en eau, en faisant appel à la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies? Je pense que, pour autant que je puisse m'en rendre compte, l'Administration du rétablissement agricole des Prairies peut dans bien des cas rendre de plus grands services aux cultivateurs que ne le fait l'ARDA.

M. Saumier: Elle a rendu de plus grands services dans le passé, monsieur le président, parce que l'ARDA n'existait pas encore.

Je pense qu'il n'est que juste de dire que, à présent, ce qui peut être accompli en vertu de

la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, peut, dans l'ensemble être accompli en vertu de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole; que la province en profite plus ou moins en ce qui concerne le partage des frais, c'est là une question entièrement différente.

Le président: La Loi sur le rétablissement agricole des Prairies n'a pas de dispositions restrictives concernant les revenus comme en a la Loi sur l'ARDA.

M. Saumier: C'est exact.

Le président: A mon avis, cela est une chose terrible. Les restrictions de la Loi sur l'ARDA concernant les revenus empêchent qu'on ne mette en œuvre de nombreux projets qui seraient un bienfait pour bien des gens.

M. Roxburgh: Monsieur Saumier, d'après les renseignements qui m'ont été fournis, il semble que l'Ontario fasse bien peu dans le domaine de l'ARDA, comparé à ce qui se fait dans certaines autres provinces dont la situation financière est beaucoup moins favorable. Selon une étude qui vient d'être faite en Ontario, il semble qu'il y ait dans cette province un grand nombre de régions très pauvres. Pourriez-vous me donner le nombre des régions qui entrent dans cette catégorie? Pourriez-vous aussi nous dire pourquoi, si on tient compte du nombre de ces régions, le gouvernement de l'Ontario ne profite pas de l'aide que lui offrent les programmes de l'ARDA et pourquoi il fait si peu dans ce domaine comparé aux autres provinces?

M. Saumier: Je pense, monsieur le président, qu'il est juste de dire que l'Ontario a su fort bien profiter du programme de l'ARDA compte tenu, cependant, de la distinction qu'il faut faire, comme je l'ai dit plus tôt, entre l'élaboration et le financement de certains projets, et la mise en œuvre réelle de ces projets. Autrement dit, si vous comparez le nombre de projets qui ont été approuvés pour l'Ontario et la somme d'argent qui a été affectée à ces projets, au nombre de projets et aux fonds affectés aux projets de toute autre partie du Canada vous remarquerez qu'il n'y a pas grande différence. Mais, ce qui est plus difficile, c'est de déterminer combien de ces projets ont vraiment été exécutés. Il y a une différence entre dire que l'on va faire une chose ou une autre...

M. Roxburgh: Oui, c'est exact.

M. Saumier: ...et vraiment mettre ces projets à exécution. Le nombre des projets qui ont été approuvés, et les fonds qui y sont affectés, pour la province de l'Ontario, peuvent très bien se comparer au nombre de projets qui ont été approuvés pour les autres provinces. Que ces projets aient été mis à

exécution, en Ontario, aussi rapidement qu'ils auraient pu l'être, après qu'ils ont été approuvés, ou aussi rapidement que dans les autres provinces, c'est là une chose qui...

M. Roxburgh: Il ne semble pas qu'il en soit ainsi, d'après les renseignements qui nous sont parvenus. Il semble que l'Ontario traîne loin derrière les autres, d'autant plus que la province dispose de meilleurs revenus. Savez-vous combien il y a de ces régions... Possédez-vous ce renseignement?

Le président: Vous désirez savoir combien ces projets ont progressé?

M. Roxburgh: C'est cela même.

M. Saumier: J'ai ici un chiffre, monsieur le président, qui peut jeter de la lumière sur la situation. Une somme totale de 25.3 millions est consacrée aux projets de l'Ontario en vertu de l'accord quinquennal. La province s'est engagée à en payer 17 millions.

M. Roxburgh: Pour une période de cinq ans.

M. Saumier: C'est exact. Les engagements qui ont été pris en Ontario sont excellents, aussi bons que dans n'importe quelle autre région du pays. Que ces engagements aient été honorés aussi bien qu'ils auraient pu l'être, cela je ne le sais pas.

Le président: Il ne vous est pas possible de dire au Comité quelle somme l'Ontario a consacrée à chaque projet?

M. Saumier: L'Ontario a réellement dépensé 1.4 million de dollars au cours de l'exercice financier dernier. Il existe, comme dans la plupart des cas d'ailleurs, un écart entre les fonds affectés et les dépenses réelles.

M. Roxburgh: Comment ces chiffres peuvent-ils se comparer à ceux de la province de Québec?

M. Saumier: Le Québec a dépensé 4.4 millions, l'Ontario, 1.4 million.

M. Roxburgh: Où se place l'Ontario, alors, comparé au reste des provinces, disons le Québec, les Maritimes et le Manitoba? J'aimerais être renseigné sur ce point, si cela est possible.

M. Saumier: Nous pouvons vous fournir ce renseignement.

M. Roxburgh: Vraiment. Une dernière question, alors. Elle suit une des questions posées par M. Clermont au début de la séance et je pense que vous y avez partiellement répondu; cependant je ne sais pas si je vous ai tout à fait saisi lorsque vous avez dit que la demande est présentée par la province au gouvernement fédéral. Mais vous avez dit que dans certains cas elle peut être refusée ou qu'elle l'a déjà été, par le gouvernement fédéral. Certainement, puisque la province elle-même est prête à payer pour le projet, elle ne

va pas engouffrer \$100,000 dans quelque projet irréalisable, puis le proposer au gouvernement fédéral pour le seul plaisir de se le voir refuser. Du point de vue de la politique, ce serait une bien mauvaise affaire. Quelle serait donc la raison, pourquoi le gouvernement fédéral devrait-il rejeter un projet qui a reçu l'approbation d'un gouvernement provincial?

M. Saumier: La seule raison pour laquelle nous pouvons rejeter un projet, monsieur le président, après qu'il a reçu l'approbation de la province, c'est que ce projet ne relève pas de la Loi. Autrement dit, la province peut décider que, en ce qui la concerne, une certaine dépense est légitime. Mais cela ne veut pas du tout dire que cette dépense peut être partiellement payée par le gouvernement fédéral en vertu de la Loi sur l'ARDA.

M. Roxburgh: Autrement dit, la province devrait être au courant du fait avant de faire sa demande.

M. Saumier: C'est pourquoi, comme je l'ai dit plus tôt, monsieur le président, nous essayons de travailler en collaboration aussi étroite que possible avec les provinces alors que les projets n'en sont encore qu'au stade d'ébauches afin d'éviter que, au moment où on nous demande de partager les frais, nous soyons obligés de répondre que, à notre avis, nous n'avons pas l'autorité voulue pour approuver le projet.

M. Roxburgh: C'est très bien, je vous remercie infiniment.

M. Crossman: Je désirerais poser une question supplémentaire au sujet des dépenses. Je suppose que les dépenses qui découlent de la mise en œuvre de ces programmes sont payées moitié par le gouvernement fédéral, moitié par les provinces.

M. Saumier: Nous pouvons payer jusqu'à 50 p. 100 des dépenses, mais pas toujours 50 p. 100.

M. Crossman: Le gouvernement fédéral a-t-il, dans certains cas, payé plus de 50 p. 100 des dépenses?

M. Saumier: Non, 50 p. 100 est le maximum que nous puissions payer, excepté lorsqu'il s'agit de travaux exécutés en vertu de la Loi sur le fonds de développement économique rural.

M. Crossman: En ce qui concerne les employés provinciaux qui travaillent dans le domaine de l'ARDA, comme les directeurs, les coordonnateurs et les personnes qui s'adonnent aux recherches qui sont employés par la province, leur traitement est-il payé entièrement par la province ou le gouvernement fédéral en paie-t-il la moitié?

M. Saumier: Dans le cas des accords réguliers de l'ARDA, pour prendre un exemple

concret, supposons que la province décide de consacrer des capitaux à un programme dont les frais sont partageables en vertu de la Loi sur l'ARDA. Si la province dit que l'exécution du programme exige qu'elle engage dix personnes supplémentaires, dans ce cas le traitement de ces gens, qui sont des employés provinciaux, est partageable en vertu de l'accord. En plus de ces employés provinciaux, il y a les employés fédéraux dont le traitement est entièrement payé par le gouvernement fédéral, bien sûr. Dans un accord concernant le développement d'ensemble d'une région rurale, la partie des dépenses administratives partageables en vertu de l'accord général est déterminée séparément pour chacun des accords qui le composent. Cette part peut varier d'un cas à l'autre, la part fédérale peut monter, jusqu'à 75 p. 100, ou elle peut être moindre.

M. Roxburgh: Puis-je poser une courte question supplémentaire, monsieur le président, au sujet du 50 p. 100? Donc, dans un cas comme celui-là, il est un peu plus difficile pour une province, pour une province pauvre, dirais-je, de faire un travail quelconque ou de mener à bien un projet, lorsque les frais sont partagés moitié-moitié entre les deux gouvernements; n'est-il pas vrai? Comparons, par exemple, la situation d'une province riche, comme la province de l'Ontario, pour en revenir à l'Ontario une fois de plus, avec celle des Maritimes, ou de Terre-Neuve, ou de certaines des autres provinces. L'effort des provinces qui ne sont pas riches, est beaucoup plus grand puisqu'elle ont moins d'argent à leur disposition. Il est assez difficile de donner un exemple en dollars et cents. Comme M. Crossman le laissait sous-entendre dans sa question, on ne donne rien de plus à ces provinces pauvres. La règle du 50 p. 100 est applicable pour chaque province.

M. Saumier: Ce que vous en dites est tout à fait exact. Cependant, lorsque nous en venons à l'affectation des fonds, à la somme d'argent que nous mettons à la disposition de la province, nous tenons compte de ce que vous pourriez appeler le degré de pauvreté rurale de la province; ainsi, une province relativement pauvre se verra accorder plus de fonds, en vertu de la Convention de l'ARDA, qu'une province relativement riche. Le montant des fonds mis à la disposition de la province est, de plus, calculé en fonction du chiffre de la population. Par conséquent, bien que le partage des frais se fasse de la même façon, le montant des fonds mis, en fait, à la disposition de la province pauvre est comparativement plus élevé.

M. Roxburgh: Je vous remercie.

M. Crossman: Si nous nous en tenons à la dépense même, les provinces pauvres sont

toujours limitées dans leurs entreprises par le fait qu'il faut que la somme versée par elle égale les 50 p. 100 versés par le gouvernement fédéral.

M. Saumier: Oui, cela est vrai.

M. Crossman: Cela serait donc au détriment de ses chances de survivre.

• (11.30 a.m.)

M. Saumier: Nous espérons être capables de changer cette situation, précisément, dans le cadre de la Convention sur le développement rural qui ne précise pas de quelle façon les frais doivent être partagés entre le gouvernement fédéral et celui des provinces, ainsi nous pouvons participer aux frais en tenant compte non seulement de l'importance du problème à résoudre mais aussi de la situation financière de la province.

M. Crossman: Dans ce cas la participation fédérale pourra dépasser la limite.

Le président: M. Stefanson a une question supplémentaire à poser.

M. Stefanson: Le gouvernement a pourtant payé 100 p. 100 du coût des inventaires et des travaux de recherche?

M. Saumier: Oui, dans certains cas nous l'avons fait.

M. Stefanson: Oui. Je sais que cela s'est fait dans la région d'Interlake. Mais le coût des projets eux-mêmes est-il partagé moitié-moitié?

M. Saumier: Oui.

M. Stefanson: Merci.

M. Forbes: Puis-je poser une autre question supplémentaire? Avez-vous recours aux ingénieurs civils de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies à l'occasion de ces relevés ou avez-vous...

M. Saumier: Non, nous avons recours aux services des ingénieurs de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies.

M. Forbes: Je vous remercie.

(Texte)

M. Godin: Monsieur le président, je veux me joindre à ceux qui m'ont précédé, et féliciter le témoin, M. Saumier. Il fait mentir la carte qui nous laisse croire à un pays immense. Les réponses qu'il nous a données sont très à point pour chaque région du pays, et il nous laisse croire que le pays est assez concentré et assez facile à conduire.

Et si vous me le permettez, je reviendrai à la question des bleuets. On a parlé des danses, on a parlé de la récolte, mais lorsqu'on parle, par exemple, d'ensemencement, (c'est un détail qui me manque, probablement comme à la majorité des mortels) s'agit-il de plants, s'agit-il d'arbustes ou s'il s'agit de grains? D'où proviennent ces semences? Est-ce que ce sont des semences domestiques, c'est-à-dire

des semences que l'on a perfectionnées, et depuis combien de temps? Et supposons qu'on ensemence, cette année, des milliers d'arbres, dans combien d'années la récolte sera-t-elle assez avantageuse pour que je puisse me joindre à ceux qui ont fait une récolte et pour danser en remerciant le Seigneur de nous avoir envoyé une si belle récolte?

M. Saumier: Monsieur le président, avec votre permission je voudrais dire au député que, si nos projets se réalisent, il n'y aura plus de danses, de réjouissances populaires, alors vous ne pourrez pas y participer. Maintenant, en ce qui concerne les détails techniques sur les problèmes d'ensemencement, de croissance des arbustes, je dois vous avouer que je n'ai pas ces détails à ce moment-ci. Nous allons vous faire parvenir un document qui donne ces détails et alors, si vous-même ou d'autres membres du comité avez des questions à poser, il nous fera plaisir d'y répondre. Je dois vous avouer qu'en ce qui concerne la technique de la culture du bleuet, mes connaissances sont encore assez limitées. Je m'excuse, monsieur le président.

(Traduction)

Le président: Pouvez-vous fournir la publication aux membres du Comité?

M. Saumier: Oui, nous le pouvons. Nous mettrons la publication à la disposition de tous les membres du Comité et nous serons heureux de répondre à toutes autres questions qui pourraient être restées sans réponse.

Le président: C'est très bien. Merci.

M. Noble: Je suppose que le témoin peut nous dire si on a examiné les plantations qui ont bien réussi aux États-Unis. J'en ai examiné quelques-unes moi-même et je sais qu'on y récolte des bleuets qui sont environ quatre fois plus gros que nos bleuets sauvages, aussi je suppose que quelques-unes des terres où vous aménagez et où vous aidez à l'aménagement de bleuetières, sont des terres qui ne sont pas bonnes à grand-chose d'autre. Il y a de ces régions de bas-fonds à sol sableux, aux États-Unis, qui se sont révélées très favorables à la culture du bleuet. Je puis dire que c'est là un de nos projets favoris dont j'avais proposé l'adoption il y a bien longtemps, alors que le programme de l'ARDA n'en était qu'à ses débuts. Je suis heureux que vous travailliez à améliorer l'industrie du bleuet, que vous lui donniez de l'expansion et que vous en fassiez une industrie lucrative.

M. Saumier: Monsieur le président, nous avons en effet examiné des bleuetières dans diverses régions des États-Unis et la raison pour laquelle nous nous sommes intéressés à cette culture, est justement qu'elle permet de tirer parti de terres qui n'auraient autrement

aucune valeur agricole. Telle est la raison fondamentale.

(Texte)

M. Lefebvre: Je vous remercie, monsieur le président. Les questions que M. Clermont vous a posées, de même qu'à M. Saumier m'ont éclairé et, je l'espère, les autres députés aussi. J'aimerais vous donner un exemple, et vous demander une réponse.

Supposons que vous soyez préfet d'un comté. A une assemblée du conseil de votre comté, les maires des municipalités sont d'accord avec vous sur un plan donné pour une région, un comté, soit l'aménagement d'un terrain pour le camping ou une bleuétière ou une pépinière. Quelle est la procédure à suivre et à qui adresser la première demande? Et quels sont les stades qui mènent à bonne fin la réalisation d'un plan? Pouvez-vous nous dire où doit s'adresser le préfet de comté, en premier lieu?

M. Saumier: Monsieur le président, s'il s'agit d'un projet spécifique, comme le député l'a signalé, soit l'aménagement d'un terrain de camping ou d'une bleuétière ou quelque chose de ce genre, la demande doit être adressée en premier lieu à l'administration provinciale de l'ARDA où le comté se trouve. Si c'est au Québec, alors cela irait à l'administration provinciale ARDA du Québec, dans la ville de Québec. Cette administration ARDA va alors étudier le problème en collaboration avec nous et, éventuellement...

M. Lefebvre: Toujours avec vous?

M. Saumier: ... Idéalement, oui. Si elle retient le projet, il y aura une demande officielle faite de la part du gouvernement provincial à l'ARDA fédéral pour approuver le projet et en partager le coût. Les demandes doivent être adressées en premier lieu à l'administration provinciale compétente.

M. Matte: Une question supplémentaire. Qu'est-ce que le député fédéral peut faire, directement ou indirectement, avec ARDA?

M. Saumier: Le député fédéral, monsieur le président, peut faire connaître le programme à ses électeurs, aux gens de sa région. Ceci est d'autant plus important que, comme je l'ai mentionné, les enquêtes révèlent que fort peu de gens, dans nos régions rurales, connaissent réellement l'existence du programme ARDA et ses modalités. De sorte que le député fédéral peut éclairer ses électeurs et les encourager à soumettre des projets à l'administration, aux fonctionnaires provinciaux compétents.

M. Lefebvre: Premièrement, la province va étudier avec vous la demande d'un comté; que ce soit un comté du Québec, de l'Ontario, etc., il n'y a pas de différence. Y a-t-il des ingénieurs ou des économistes, dans votre mi-

nistère, qui vont étudier ce problème avec les fonctionnaires de la province?

M. Saumier: Oui, monsieur le président.

M. Lefebvre: Et vous envoyez des gens sur les lieux?

M. Saumier: Monsieur le président, évidemment, cela varie d'un projet à l'autre. Dans certains cas, nous pourrions envoyer un petit groupe de fonctionnaires fédéraux et provinciaux sur les lieux pour étudier le problème. Dans d'autres cas, les fonctionnaires provinciaux pourront le faire seuls, et nous discuterons avec eux par la suite. Cela varie suivant les cas. Mais nous avons, soit à l'ARDA même, soit dans les différents ministères fédéraux avec lesquels nous collaborons très étroitement, tous les spécialistes dont nous avons besoin pour nous aider à discuter avec les fonctionnaires provinciaux du bien-fondé des problèmes qui se rattachent au projet qui leur est soumis.

M. Lefebvre: Si la première demande adressée à la province est refusée carrément, pour des raisons valables peut-être, il n'y a plus rien à faire?

M. Saumier: Monsieur le président, il faut peut-être ajouter que la province dispose d'une certaine allocation annuelle. Il est évident que les demandes qui peuvent être faites dépassent largement cette allocation annuelle pour les projets ARDA, de sorte qu'une province doit établir elle-même certaines priorités et décider de concentrer ses efforts, cette année, sur telle région de la province, sur tel genre de problème. Dans ce cas, les projets qui n'entrent pas dans ces cadres sont remis à l'autre année...

M. Lefebvre: Me permettez-vous de faire une suggestion? Pourriez-vous quelquefois, à l'avenir, entreprendre un voyage, surtout dans les comtés ruraux, pour expliquer votre programme aux gens, et peut-être réunir les conseils de trois ou quatre comtés dans une région? Je crois que c'est bien important. J'ai eu le plaisir d'assister à une assemblée de conseils de comtés où le ministre avait été invité et où on a posé beaucoup de questions, parce que les gens ne sont pas au courant de la loi ARDA.

M. Saumier: Monsieur le président, cette suggestion paraît excellente et j'espère que nous pourrions lui donner suite en plus du programme de publicité que nous comptons lancer de toute façon.

M. Lefebvre: Merci monsieur le président.

M. Matte: Est-ce que les provinces font beaucoup de publicité à propos de l'ARDA?

M. Saumier: Bien sûr.

Le président: M. Noble a une question supplémentaire.

M. Noble: Je voudrais demander au témoin, monsieur le président, s'il a l'intention de se servir de ces films à la télévision dans le but de faire connaître le programme d'ARDA à tout le pays, ou les réserve-t-il à un autre usage? A-t-il l'intention de les montrer par l'entremise d'associations sociales? Quel usage fera-t-on de ces films?

• (11.40 a.m.)

M. Saumier: Nous préparons une campagne de publicité à l'heure actuelle, monsieur le président, mais le projet n'est pas encore assez avancé pour que j'indique d'une façon précise ce que nous allons faire. Je ne sais encore si ces films seront passés à la télévision, offerts à des associations sociales, ou peut-être même distribués au moyen d'une caravane qui transportera d'un endroit à l'autre des films et des spécialistes de l'information qui inviteront les spectateurs à poser des questions. Tout ceci est incertain cependant, et je ne puis répondre d'une façon plus définitive.

M. Schreyer: Il y a environ dix-huit mois, monsieur Saumier, un *Farm Enlargement and Consolidation Conference* a eu lieu au sujet des provinces de l'Est. Une conférence semblable est-elle prévue, ayant pour objet les provinces de l'Ouest?

M. Saumier: Oui, monsieur le président.

M. Schreyer: Savez-vous quand elle aura lieu?

M. Saumier: Avez-vous dit «où» ou «quand»?

M. Schreyer: J'ai dit quand.

M. Saumier: Si nos prévisions se réalisent, ce sera vers la fin de cette année ou au début de 1968.

M. Schreyer: Pour revenir au sujet de nos discussions d'il y a quelques instants, qui traite du lancement des projets de l'ARDA, je crois comprendre que le lancement de ces projets est du ressort des provinces. Je ne vois pas tout à fait pourquoi il appartient aux provinces d'initier les projets qui ont rapport aux terres indiennes, puisque ces terres sont du ressort du gouvernement fédéral et que les Indiens, au moins ceux de l'Ouest, le préféreraient ainsi. Pourquoi alors un règlement aussi inflexible?

M. Saumier: C'est un règlement auquel il faut se plier. Cependant, il ne faut pas oublier que c'est le gouvernement fédéral qui supporte le coût entier des projets sur les réserves indiennes.

M. Schreyer: Je comprends.

M. Saumier: Pourquoi alors ces projets doivent-ils être présentés par l'entremise des bureaux provinciaux? C'est à l'avantage de la province de recommander ces projets puisqu'elle n'assume aucun engagement financier et que les sommes qu'elle peut affecter à d'autres programmes ne sont pas entamées par les projets qui ont trait aux réserves indiennes.

M. Schreyer: Je voudrais savoir plus exactement s'il y a des raisons d'ordre technique ou administratif pour laisser aux provinces l'initiative des projets sur les réserves indiennes.

M. Saumier: Nous ne nous attendons pas, monsieur le président, que la province prenne l'initiative dans un cas comme celui-ci. Nous nous attendons que les gens de la localité présentent leur projet, par l'entremise du bureau provincial, à nos directeurs régionaux qui sont sur les lieux et peuvent donner suite au projet presque immédiatement.

M. Schreyer: De cette façon les résidents de la réserve, en coopération avec le bureau local des Affaires indiennes, déposeront le plan de leur projet ou leur demande au coordonnateur provincial de l'ARDA?

M. Saumier: C'est exact. C'est une façon de procéder qui a ses avantages et ses désavantages, comme tout autre procédé de ce genre, d'ailleurs.

M. Stefanson: Ce genre de programme pourrait toucher les terres avoisinantes des réserves aussi bien que les Indiens.

M. Schreyer: Oui, je comprends cela. Mais pourriez-vous me dire si, parmi les travaux prévus sur les terres indiennes, la loi dont nous parlons prévoit, ou a déjà inauguré des projets de défrichement sur les terres indiennes exclusivement.

M. Saumier: Oui, certains projets sont déjà en marche et d'autres sont prévus. Nous aurons certaines difficultés en ce qui concerne les terres indiennes, parce que les Indiens ne sont pas propriétaires. Il leur est par conséquent difficile d'obtenir l'aide des sociétés de

prêts ou de se procurer les fonds nécessaires pour la mise en valeur de leurs terres, mais, de concert avec divers ministères fédéraux, nous cherchons la solution de ce problème.

M. Schreyer: Il y a en ce moment en Saskatchewan, sous l'empire de cette loi, deux projets de défrichement des terres indiennes qui donnent environ \$20 l'acre défrichée. Y a-t-il d'autres projets semblables en cours?

M. Saumier: On en prépare au Manitoba.

M. Schreyer: Sur quelles réserves ou dans quelles parties de la province se trouvent-ils?

M. Saumier: Il y en a dans la région *Interlake*, entre autres, et au Manitoba aussi, dans quelques régions au nord d'*Interlake*. Je ne sais pas au juste le nom des réserves, mais je puis vous procurer ces renseignements si vous le voulez.

M. Schreyer: Oui, si vous le pouvez. Pourriez-vous nous dire la proportion approximative des dépenses, au cours du présent exercice financier, entre les programmes ARDA et les programmes particuliers à certaines régions?

M. Saumier: La proportion des dépenses avec quoi?

M. Schreyer: Le programme ARDA en rapport avec les programmes particuliers à certaines régions.

M. Saumier: Je ne saisis pas très bien votre question.

M. Schreyer: Vous avez d'abord le programme ARDA qui s'applique à tout le pays et ensuite le programme FRED-ARDA qui s'applique à des régions particulières. Je voudrais savoir quelle est la proportion des dépenses entre l'un et l'autre.

M. Saumier: Je ne puis vous donner que nos prévisions parce qu'aucun projet du programme FRED n'a encore été approuvé. Il y en aura demain ou jeudi, au Manitoba.

M. Schreyer: On en prévoit.

M. Saumier: Monsieur le président, si le représentant veut bien voir à la page 193 du Budget, au crédit 35, il pourra constater que le programme ARDA se chiffrera à 18 millions en 1967 et 1968. Au poste: Statutaire—Fonds de développement économique rural—

Parements à l'égard des projets, nous prévoyons une dépense de 11 millions cette année. Je suppose que ceci répond à votre question. En coopération avec les provinces, nous prévoyons soutirer cette année du Fonds de développement économique rural la somme de 11 millions pour ces programmes, alors que nous dépenserons environ 18 millions des fonds de l'ARDA pour les programmes ARDA. Je devrais ajouter qu'à la longue les déboursés du FRED augmenteront plus rapidement que les dépenses en vertu de l'ARDA.

M. Schreyer: Les dépenses du FRED ne doivent-elles pas atteindre leur point culminant d'ici quatre ou cinq ans?

M. Saumier: C'est difficile à dire, monsieur le président, car ceci dépendra de la date de la signature des ententes avec le Québec, la Nouvelle-Écosse et les autres. L'effet sur FRED sera donc assez variable.

M. Schreyer: Je crois comprendre cependant que le plan FRED marquera un accroissement continu des dépenses pendant les quatre ou cinq premières années de sa mise à exécution, après quoi les dépenses diminueront quelque peu.

M. Saumier: C'est probablement ce qui arrivera dans la région *Interlake*. Quant aux autres projets, leur nature et les engagements financiers qui seront faits à ce temps-là entre les gouvernements provinciaux et le fédéral auront une influence sur les dépenses. Et je voudrais ici souligner le fait que chaque projet de développement est fait à la mesure de l'endroit où il sera mis à exécution. Nous ne suivons pas un plan arrêté et ne créons pas de précédent. Chaque projet doit répondre aux besoins d'une région particulière et variera selon la situation financière de la province. Il m'est donc difficile de prédire quelle sera la nature d'un certain projet, ou les dépenses qu'il occasionnera.

M. Schreyer: J'ai une autre question, très importante à mon avis, à laquelle vous aurez peut-être quelque mal à répondre. Il s'agit de la répartition du coût d'ARDA entre l'administration des projets et leur réalisation. M. Saumier est peut-être au courant d'une dissatisfaction grandissante envers ARDA pour la raison, vraie ou imaginaire, que l'étude des projets et l'administration gonflent le coût et fournissent peu de résultats quant à la réalisation des projets. Sans vouloir verser dans la

critique, pourrais-je savoir s'il est possible d'établir la proportion entre le coût administratif et le coût des travaux mêmes? Ces chiffres sont-ils disponibles?

M. Saumier: Oui, il est assez facile d'obtenir ces chiffres. Je voudrais ajouter ici, monsieur le président, que la somme dépensée pour les recherches à l'égard des projets d'ARDA—sauf l'inventaire des terres—est peu considérable. La plus grande partie des fonds est destinée aux travaux mêmes. Il arrive que certains projets de recherches sont apparents mais n'aboutissent à rien. Cependant, le but de ces projets de recherches est de préparer le terrain en quelque sorte afin que nous sachions exactement ce qu'il y a à faire. Ces projets visent ordinairement à résoudre un problème bien précis, et à nous indiquer le chemin à suivre. Comme j'ai dit plus tôt cependant, le coût de la recherche en rapport avec le coût total des réalisations est très faible. Elle est de 7 millions sur 57 millions?

M. Schreyer: Vous voulez dire que, de 57 millions, la somme de 7 millions est affectée à la recherche et à l'administration.

M. Saumier: C'est bien cela.

M. Schreyer: C'est encourageant, monsieur le président. Je ferai une étude plus approfondie de la chose. Pour ce qui est des programmes auxiliaires d'ARDA, j'apprends qu'il est question d'un projet concernant l'affouillement des bords de rivières ainsi que d'une étude sur la rentabilité d'une industrie de la tourbe, entre autres. Ces deux exemples me portent à croire que de tels projets pourraient entraîner ARDA dans une foule de problèmes. Celui de l'affouillement des berges, par exemple, est très complexe. Au Manitoba, dix-huit à vingt milles des bords de la rivière Rouge présentent un problème d'affouillement depuis des années. Si ARDA consacre ses ressources au problème décrit, je crains que la province du Manitoba, la ville de Winnipeg et nombre de municipalités rurales en aval des rivières au Manitoba ne fassent appel à ARDA pour combattre cette condition. Le problème de l'affouillement des berges est-il relié de quelque façon aux objectifs primitifs d'ARDA?

M. Saumier: Les provinces qui présenteront des projets ayant trait au problème de l'affouillement des rives pourront sans doute

le faire, monsieur le président, pour la raison qu'ils maintiennent que cette question touche de près le développement de leur agriculture et le bien-être des régions rurales.

M. Lefebvre: Vous avez raison.

M. Saumier: Je dois ajouter, monsieur le président, que l'entente ARDA ne permet pas à une province de dépenser plus de 50 p. 100 de son allocation aux problèmes de conservation du sol et des eaux. La loi prévoit donc que de tels projets ne peuvent se placer au premier rang des besoins d'une province.

M. Schreyer: Je suis d'accord que l'étude du problème de l'écoulement des eaux est bien du ressort d'ARDA, mais que celui de l'affouillement des rives est une toute autre chose. En se rapportant à l'exemple que j'ai donné pour démontrer que l'ARDA est à étudier la possibilité d'utiliser la sphaigne sur le plan industriel, n'est-ce pas quelque chose qu'un ministère provincial de l'Industrie devrait faire? Il me semble que dans ma province d'origine on a effectué de nombreuses études sur l'utilisation industrielle de la sphaigne. C'est ce que le ministère de l'Industrie a réalisé et il en est résulté un bien sensible, l'établissement d'une petite exploitation. Je remarque, cependant, que l'ARDA a supporté quelques dépenses pour étudier la possibilité de fonder une petite exploitation de traitement de la sphaigne. En cette matière, ne serait-il pas mieux de s'en remettre au ministère de l'Industrie?

M. Saumier: Monsieur le président, je ne sais pas à quel projet le membre du Comité fait allusion.

M. Schreyer: Je crois qu'il est mentionné dans le prospectus RD 2 de l'ARDA. Il a été réalisé, je crois, dans la province de la Nouvelle-Écosse.

M. Saumier: Si on me permet une observation d'ordre général, il est fort possible que le ministère provincial de l'Industrie soit l'organisme qui effectuera réellement les recherches. En d'autres termes, une province peut dire: «nous avons un potentiel de sphaigne dans cette région de pauvreté rurale. Nous voudrions examiner les caractéristiques de ce lopin spécial de sphaigne afin d'en connaître la valeur marchande et nous voudrions que le ministère de l'Industrie se charge de cette étude». S'il y a espoir d'augmenter les reve-

nus des gens de cette région rurale dépourvue, nous avons là le genre de projet auquel le programme de l'ARDA peut légitimement coopérer, peut importe qui effectue cette étude.

M. Schreyer: Finalement, monsieur le président, je remarque qu'en Alberta le bureau fédéral de l'ARDA et la province ont conclu une entente pour l'élaboration d'un programme quinquennal de regroupement des terres de trois millions de dollars. Je voudrais savoir si en Saskatchewan et au Manitoba on projette quelque chose de semblable et sur la même échelle?

M. Saumier: Au Manitoba, on entreprendra un programme de grande envergure en vertu de l'entente portant sur le fonds de développement économique rural de la région d'Interlake, ainsi cette province possédera un programme similaire. L'Ontario a aussi un programme semblable. Je ne sais pas si la Saskatchewan projette un tel programme. Cette province a un programme pilote réduit.

Monsieur le président, permettez-moi d'exposer un autre point. Une province dispose pour ses dépenses d'une certaine somme d'argent et elle assume la responsabilité de déterminer la priorité de ces dépenses. Une fois qu'elle a pris une décision et nous l'encourageons en ce sens, alors plusieurs projets seront maintenus ou rayés de la priorité.

M. Schreyer: Je ne crois pas trouver dans les prévisions budgétaires le montant alloué au regroupement des terres pour la présente année financière, c'est-à-dire, l'acquisition, l'usage alternatif, le bail, le loyer et autres.

M. Saumier: Monsieur le président, nous avons trouvé très difficile de le spécifier dans le budget par de vastes programmes, car ils varient considérablement d'une province à l'autre et les demandes de fonds présentées par les provinces ne sont pas détaillées ainsi. Il est regrettable, mais il a été impossible de le faire. Mais nous pouvons fournir les détails de chaque projet, à mesure qu'il se réalise, donnant le montant d'argent affecté à tel ou tel programme. Il est possible d'obtenir ces renseignements si vous voulez en connaître l'élément positif, mais du point de vue provincial il est impossible de les fournir.

M. Schreyer: Quel montant a-t-on puisé à même le fonds fédéral pour l'acquisition de terres, et autres?

M. Saumier: Voulez-vous dire réellement dépensé ou engagé?

Le président: Durant l'année financière.

M. Saumier: Les deux peuvent être très différents.

M. Schreyer: L'un ou l'autre, suivant la convenance.

M. Saumier: Pendant les deux dernières années, environ dix millions de dollars ont été engagés pour le regroupement des terres dans tout le pays.

M. Schreyer: Oui. Si on a engagé \$10 millions depuis deux ans, est-il possible de dire combien on a réellement dépensé sur ce montant?

M. Saumier: Nous n'avons pas ces renseignements. Nous connaissons l'engagement parce qu'il a été élaboré en vertu des différentes parties de la Loi dont le regroupement des terres. En ce qui concerne les dépenses réelles, nous n'avons pas ces renseignements mais nous pourrions vous les fournir sous peu.

• (midi)

M. Schreyer: Monsieur le président, je voudrais terminer mon interrogatoire avec une assertion qui pourrait appeler une réponse du témoin. Il me semble, à en juger par la déclaration que j'ai pu obtenir de gens vivant dans les régions rurales, que l'on jugera la valeur de l'ARDA d'après les travaux spéciaux et concrets qu'elle a réalisés: l'acquisition de terres, l'instauration de l'usage alternatif, la construction et les plans des travaux de drainage et autres. Jusqu'à présent, les signes sont encourageants, mais les travaux concrets, tangibles entrepris ne sont pas suffisamment complets, sans compter ceux qui sont terminés. Croyez-vous que ce jugement est juste?

M. Saumier: J'ai peur que ma réponse à cette question révèle un point de vue partial et prévenu, de sorte qu'on ne pourrait pas accepter mon opinion dans son entier. Cependant, je voudrais formuler l'observation suivante. Lors de la signature des accords de l'ARDA, deux possibilités, somme toute, s'offraient aux provinces. Elles pouvaient soit dire qu'elles ajouteraient les fonds de l'ARDA à leurs programmes continus, elles pouvaient alors agir très rapidement et dépenser beaucoup d'argent par l'addition des fonds de l'ARDA à leurs programmes réguliers, soit qu'elles pouvaient étudier encore leurs programmes et décider du choix de l'un d'eux

pour la consolidation en conformité avec l'ARDA. L'élément principal, si vous voulez, de cette seconde possibilité, se réalise plus lentement, parce que les provinces utilisent ces fonds pour d'autres vues. Il est arrivé, j'ose dire, que les provinces, à tort ou à raison, il leur appartient de décider, ont choisi la seconde voie. Au début, elles ont dû beaucoup travailler pour déterminer dans quelles régions les fonds de l'ARDA pourraient être employés plus efficacement.

Après avoir procédé à ce choix préliminaire, les provinces ont voulu réaliser rapidement le projet. Au lieu de procéder au petit bonheur, les provinces ont utilisé des programmes bien élaborés et augmentés visant à atteindre des buts déterminés et s'assurant que ces objectifs ont été réellement atteints. Nous avons répondu, je crois, un peu à ce qui vous intéresse et nous intéresse aussi beaucoup, en démontrant que les provinces ont essayé de trouver de nouvelles régions et d'utiliser les fonds de l'ARDA à cette fin au lieu de dépenser l'argent à poursuivre leurs programmes.

M. Herridge: Monsieur le président, puis-je terminer sur une note d'espoir cette enquête de M. Saumier en posant une question? Avec lequel de vos agents un député ou une organisation de la Colombie-Britannique devrait se mettre en rapport pour obtenir des renseignements sur les projets qui ont été proposés ou entrepris en cette province?

M. Saumier: La personne à contacter, monsieur le président, est notre chef d'information, M. Couture.

M. Herridge: Merci.

M. Forbes: Monsieur le président, puis-je poser une question? Puis-je supposer, d'après la réponse adressée à M. Schreyer concernant les réserves indiennes, etc., que vous concluez des ententes pour la réalisation de certains projets hors la région d'Interlake au Manitoba?

M. Saumier: Oh, oui.

M. Forbes: Merci beaucoup.

M. Saumier: Les programmes réguliers de l'ARDA, monsieur le président, qui dans la province sont réalisés en dehors de la zone prévue, le sont indépendamment de la région.

Le président: M. Noble avait une question.

M. Noble: Monsieur le président, je voudrais poser une question au témoin. Les agriculteurs reçoivent de l'aide pour construire des étangs sur leur ferme dans le but d'y conserver l'eau. Si un agriculteur déclarait

qu'il préfère un puits à un étang, l'ARDA lui fournirait-il de l'aide pour creuser ce puits?

M. Saumier: Il se pourrait.

M. Noble: Dans quelle mesure?

M. Saumier: Je ne sais pas ce que vous voulez dire par: «dans quelle mesure».

M. Noble: Quel montant d'argent l'ARDA fournirait-elle pour le creusement du puits? Verserait-elle 50 p. 100? Quel serait le montant de son aide?

M. Saumier: Plusieurs provinces ont des programmes prévus dans ce but. Dans quelques provinces, le programme stipule, quel que soit l'organisme qui fasse le travail, que l'autorité locale ou la coopérative doit fournir, disons, 15 ou 30 p. 100 des frais occasionnés par le creusement du puits. Il y a aussi la part provinciale. L'ARDA partage avec la province la part de celle-ci. Si la province dit que suivant son règlement la part locale est de 30 p. 100, alors l'ARDA fédérale partagera la moitié du 70 p. 100 qui reste. Naturellement, une province peut utiliser les fonds de l'ARDA pour réduire sa part locale ou elle peut les employer pour augmenter le montant d'argent mis à sa disposition dans le but d'entreprendre beaucoup plus de ces projets qu'elle ne le pourrait faire autrement. Comme je l'ai dit, c'est différent d'une province à l'autre.

M. Noble: C'est 50 p. 100, je crois, dans la province d'Ontario; est-ce exact?

M. Saumier: Cinquante pour cent qui est la part locale de...

M. Noble: La part des frais occasionnés par le forage du puits?

Le président: La limite est de \$500.

M. Saumier: Est-ce la part locale?

M. Noble: La subvention accordée à l'agriculteur serait de 50 p. 100 du coût du puits, n'est-ce pas?

M. Saumier: Je crois, oui.

Le président: Si j'ai bien compris, monsieur Noble, la limite est de \$500.

M. Noble: Il faudrait que ce soit un puits de pétrole pour excéder ce montant.

Le président: Tout dépend de la dimension du puits d'irrigation que vous creuserez. Parfois la subvention de \$500 est insuffisante. Monsieur Berger?

(Texte)

M. Berger: Très bien, oui. Ayant toujours été intéressé à la publicité, je remarque, à la

page 192, à l'article (10) «Publicité et films», une augmentation, cette année, au budget, de quelque \$290,000. Est-ce que je pourrais savoir de quels films il s'agit? Peut-on s'en procurer, par exemple, au niveau provincial? Où sont montrés ces films et quel genre de publicité fait-on?

M. Saumier: Ces films, monsieur le président, sont faits, pour la plupart, par l'ONF pour le compte de l'ARDA. On peut donc se procurer des exemplaires des films en s'adressant au bureau de l'ONF qui les met à la disposition du public.

M. Berger: Alors tous les députés peuvent se prévaloir de cette offre, par exemple, pour organiser une réunion de gens et leur faire voir les films.

M. Saumier: Si vous remarquez, cet article-là, l'an passé, était de \$61,000, maintenant il monte à \$350,000. Ce qui veut dire qu'il y a actuellement fort peu de films disponibles sur l'ARDA. L'ONF est en train, actuellement d'en préparer davantage pour notre compte. Il se peut que, si vous communiquez aujourd'hui avec le directeur de l'ONF, vous ne pourrez obtenir qu'un film, mais dans quelques mois il y en aura davantage.

M. Berger: Monsieur Saumier, avec un sourire en coin, est-ce que la publicité s'adresse surtout aux gouvernements provinciaux pour les inciter à mieux bénéficier de l'ARDA en coopérant avec le fédéral, ou si elle tend aussi à repousser un peu la frustration évidente des gens des régions comme la mienne, par exemple, qui, à cause des décisions provinciales, ne peuvent tirer profit de l'ARDA?

M. Saumier: C'est le but de la publicité, monsieur le président, de montrer aux gens tous les avantages qu'ils pourraient recevoir de l'ARDA si leur projet était accepté.

M. Berger: Pour les inciter à faire les pressions voulues là où il se doit?

M. Saumier: Exactement.

Le président: Monsieur Matte a une question.

M. Matte: Si j'ai bien compris, on pourrait venir en aide aux petites municipalités rurales qui voudraient construire un aqueduc ou un système d'égout. ARDA peut-il les aider?

M. Saumier: A condition, monsieur le président, que l'aqueduc serve, non pas les fins urbaines comme telles, mais les fins rurales. Donc, s'il s'agit d'un aqueduc strictement mu-

nicipal, pour les gens qui demeurent dans la petite municipalité, ce n'est pas admissible au partage. S'il s'agit de fournir de l'eau aux cultivateurs, là, c'est possible.

M. Matte: Si c'est mixte, s'il s'agit des deux, si vous voulez?

M. Saumier: Si c'est mixte, alors on regarde la proportion et on décide à ce moment-là.

M. Matte: Serait-il possible de recevoir les travaux prévus par ARDA? Disons qu'ARDA prévoit des travaux pour cette année...

M. Saumier: Vous voulez dire des projets concrets qui sont prévus?

M. Matte: Oui. Les projets concrets. Nous les recevons toujours un an ou deux ans après qu'ils sont faits.

M. Saumier: C'est-à-dire qu'on vous envoie la liste des projets que les provinces elles-mêmes nous soumettent?

M. Matte: Oui.

M. Saumier: Eh bien, cela pose, j'imagine, certains problèmes de la part des provinces. Ce sont des documents provinciaux qui nous parviennent, alors il ne nous appartient pas immédiatement de rendre ces demandes publiques. Mais une fois que le projet est approuvé, immédiatement il est rendu public sous forme de communiqué de presse, et, éventuellement, il est inséré dans le document ARDA. Monsieur le président, si vous me permettez une remarque, le nouveau catalogue ARDA sera prêt d'ici quelques semaines, il couvre l'année qui vient de se terminer.

Le président: Le catalogue renferme-t-il tous les travaux?

M. Saumier: Oui.

Le président: Je pense que ce serait une bonne idée si le Comité...

(Texte)

M. Matte: L'aplanissement des terres de la province de Québec, est-il rattaché à ARDA?

M. Saumier: Oui, il peut être financé par ARDA.

M. Matte: Merci.

● (12.10 p.m.)

(Traduction)

Le président: Avant de continuer, je propose que la liste des projets, sous forme de catalogue ou autre, soit insérée dans la docu-

mentation ou placée dans l'annexe. Sera-t-elle annexée au dossier? On m'a laissé entendre qu'elle sera trop considérable et par conséquent difficile à imprimer. Je me perds un peu dans cette question d'imprimerie. Le coordonnateur des comités nous a dit qu'une quantité de procès-verbaux finissaient dans la corbeille à papier. Pendant mon absence, les imprimeurs ont averti mon bureau que je ne recevrais qu'un nombre limité d'exemplaires des procès-verbaux. Je n'en connais pas la raison. Serait-ce parce que les membres ne peuvent recevoir qu'un nombre restreint d'exemplaires et qu'ils ne les utilisent pas? J'ai été bien étonné lorsqu'on m'a annoncé que je ne pourrais pas avoir les 24 exemplaires habituels que j'expédie par la poste aux différentes organisations agricoles et aux dirigeants agricoles qui en font la demande. Je ne sais pas si d'autres membres ont rencontré ce problème.

M. Lefebvre: A mon avis, cela s'applique spécialement à la séance de ce matin, monsieur le président. Elle a été une des séances les plus intéressantes que nous n'ayons jamais eues, et j'allais précisément vous en demander 50 autres exemplaires. Je m'éleve fortement contre cette manière de faire, car je suis certain que les autres membres présents seraient bien aises d'avoir des exemplaires supplémentaires.

Le président: Habituellement j'envoie ces procès-verbaux par le courrier à un certain nombre de dirigeants agricoles chaque fois qu'un nouveau numéro est publié. On ne nous a pas restreint le nombre. Je ne sais pas si on les jette encore dans la corbeille à papier. Le secrétaire pourra peut-être vous renseigner. Monsieur Kirby, le secrétaire du Comité, propose qu'en ma qualité de président, je rédige une lettre au bureau de distribution et s'il faut une autre mise au point, à la prochaine séance nous présenterons une motion au Comité pour obtenir un nombre suffisant d'exemplaires. Combien de membres ont éprouvé de la difficulté à obtenir des exemplaires de surplus?

Une voix: Eh bien, je n'en ai jamais demandé. Je ne savais pas que nous pouvions le faire.

Le président: Vous ne saviez pas que vous pouviez en obtenir. A la suite de demandes, dans le cours de la dernière session, j'ai expédié de mon bureau des exemplaires à des gens qui n'étaient même pas de ma circonscription électorale et qui habitaient en différentes parties de l'Ontario et du Canada en général.

M. Lefebvre: La plupart des membres sont d'avis, je crois, que cette séance compte parmi les meilleures et les plus instructives que

nous ayons eues, surtout en ce qui concerne l'ARDA et je voudrais recourir à vos bons services pour m'assurer que l'impression soit faite le plus tôt possible, que l'on exécute rapidement la traduction française en particulier; ainsi nous n'aurons pas à attendre jusqu'en septembre pour en envoyer des exemplaires à nos électeurs. Vous recevrez alors presque en même temps les textes anglais et français.

Le président: Je vais faire tout mon possible.

M. Noble: Puis-je poser une question au témoin? Dans la publicité du programme de l'ARDA, selon votre proposition, les films réalisés sont-ils de 35 ou de 16 millimètres? Je demande cela parce que si le film est de 16 mm, le profane qui, à mon instar, possède un projecteur de 16 mm peut aller ici et là montrer le film dans les clubs sociaux et faire ainsi de la publicité. S'il s'agit d'un 35 mm, il n'y a rien à faire.

M. Saumier: Monsieur le président, les films que réalisera pour nous l'Office national du film seront également en 16 et en 35 mm. Je suppose qu'ils seront surtout en 16 mm. Voilà pourquoi vous pourriez vous procurer cette documentation en 16 mm.

M. Noble: Je suis content d'entendre cela. Merci.

M. Schreyer: Monsieur le président, je crois qu'on devrait expliquer un point du dossier. Il me semble qu'à la demande de M. Noble concernant l'admissibilité aux subventions pour le forage des puits, on a répondu que chaque agriculteur devait faire le nécessaire pour obtenir cette subvention. Je ne comprends pas la question ainsi. Je ne veux pas défier...

M. Saumier: Les procédures varient d'une province à l'autre. Tout dépend des rouages de l'administration provinciale.

M. Stefanson: C'est quand même pour un but d'irrigation, n'est-ce pas?

Le président: C'est pour les besoins de la ferme.

M. Stefanson: Voulez-vous l'utiliser dans n'importe quel but?

M. Crossman: Monsieur le président, peut-on me dire si la province doit soumettre son programme pour recevoir la subvention fédérale annuelle ou si la part fédérale est versée à la province pour chaque projet?

M. Saumier: Elle est donnée pour chaque projet en particulier.

Le président: A mesure que le projet se réalise?

M. Saumier: Lorsqu'on approuve un projet de drainage dans une région déterminée, par exemple, après réception des comptes, la part fédérale est payée.

M. Crossman: Qu'arrive-t-il lorsque la province n'utilise pas toute la subvention; cela s'est-il déjà produit?

M. Saumier: Alors la subvention pourra être utilisée plus tard, suivant le besoin.

M. Crossman: Je comprends. Est-elle mise en réserve?

M. Saumier: Elle n'est pas perdue.

M. Crossman: Très bien.

Le président: A mon avis, la séance a été très bonne. Elle a été très longue et très

intéressante. Je suis certain que les membres en ont profité. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de rappeler M. Saumier et ses collègues. Je voudrais faire adopter une motion pour que les crédits 25, 30 et 35 du budget du ministère des Forêts et du Développement rural soient adoptés. Proposée par M. Berger et appuyée par M. Schreyer?

M. Clermont: Pouvez-vous faire cela?

Le président: Pourquoi pas? Est-ce que tous sont pour?

M. Forbes: Je crois que vous devriez changer la terminologie en disant «approuvés» au lieu de «adoptés».

Le président. Est-ce adopté?
Les crédits sont adoptés.

Le président: Je veux remercier M. Saumier et son personnel de l'aide merveilleuse qu'ils ont apportée au Comité.

APPENDICE C

ENGAGEMENTS FÉDÉRAUX ET DÉBOURS RELATIVEMENT À DES
CATÉGORIES SPÉCIALES DE L'ARDA1. *Projets des myrtilles (premier et deuxième accord) allant à juillet 1967*

Les treize projets ci-après indiquent les recherches occasionnées par l'établissement des étals pour les myrtilles, par l'emballage de la récolte et par la mise en marché.

Province	Nombre de projets	Frais partageables	Engagement fédéral
Terre-Neuve	3	65,000	37,000
Nouvelle-Écosse	3	12,000	26,000
Québec	2	57,000	29,000
Ontario	3	41,000	22,000
Manitoba	2	64,000	32,000
Total	13	239,000	146,000

Les projets concernant l'aménagement de champs de myrtilles (ce qui peut aussi inclure l'acquisition des champs) se concentrent en trois provinces.

Province	Nombre de projets	Frais partageables	Engagement fédéral
Î. du P.-É.	4	128,000	64,000
Nouvelle-Écosse	2	22,000	11,000
Québec	21	1,441,000	717,000
Total	27	1,591,000	729,000

Des indices laissent prévoir l'engagement de fortes sommes au Québec et de sommes moindres dans les provinces Maritimes pour des projets concernant la production de myrtilles.

2. *Projets de regroupement des terres par rapport à l'agriculture (Deuxième accord allant au 31 mars 1967)*

La totalité des débours fédéraux concernant les projets de l'ARDA se rapportaient surtout à l'acquisition et à l'aménagement des terres dans un but d'agriculture et s'élevaient à \$4,564,000. Dans ce cas, l'usage agricole comprenait les pâturages communautaires, la production du fourrage, l'expansion de la ferme, l'assistance au drainage en tuile, les étangs agricoles et l'approvisionnement d'eau. On a versé jusqu'ici des subventions à 81 de ces projets du deuxième accord.

3. *Projets de regroupement et d'aménagement des terres relativement à la forêt. (Deuxième accord allant du 31 mars 1967)*

Des subventions fédérales au montant de \$940,000 ont été accordées à 54 projets se rapportant à la forêt. L'exploitation du boisé sur les terres de la Couronne et sur les terres privées, l'acquisition de terrain convenant au boisé, l'industrie du sirop d'érable et autres projets connexes prennent place sous ce titre. L'acquisition de terrain pour des emplacements de camps, de services récréatifs et de parcs sont exclus de cette statistique.

APPENDICE D

DÉPENSES CUMULATIVES OCCASIONNÉES PAR LES
PROJETS DE L'ARDA
jusqu'au 31 mars 1967

	Ancien accord		Nouvel accord		Total	Total	Total
	Coût partagé	recherches fédérales	coût partagé	recherches fédérales	coût partagé	recherches fédérales	dépenses
Terre-Neuve	569,016	284,431	480,268	175,733	1,049,284	460,164	1,509,448
Î. du P.-É.	222,639	66,512	348,105	230,038	570,744	296,550	867,294
Nouv.-Écosse	440,222	178,141	1,241,407	402,066	1,681,629	580,207	2,261,836
Nouveau-							
Brunswick	467,277	181,921	670,640	300,340	1,137,917	482,261	1,620,178
Québec	9,440,445	198,513	4,394,293	507,050	13,834,738	705,563	14,540,301
Ontario	598,826	55,483	1,420,013	300,220	2,018,839	355,703	2,374,542
Manitoba	2,576,123	338,535	695,739	373,207	3,271,862	711,742	3,983,604
Saskatchewan	5,836,153	325,055	2,079,891	357,933	7,916,044	682,988	8,599,032
Alberta	1,449,389	95,540	720,983	405,563	2,170,372	501,103	2,671,475
Colombie-							
Britannique	1,403,350	111,208	540,907	717,274	1,944,257	828,482	2,772,739
Projets fédéraux	—	889,136	—	2,483,478	—	3,372,614	3,372,614
Total	\$23,003,440	\$ 2,724,475	\$12,592,246	\$ 6,252,902	\$35,595,686	\$ 8,977,377	\$44,573,063

Ottawa,
1^{er} juin 1967

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-septième législature

1967

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET DE L'AMÉNAGEMENT RURAL

Président: M. EUGENE WHELAN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 6

SÉANCE DU JEUDI 29 JUIN 1967

CONCERNANT

le budget des dépenses (1967-1968) du ministère
des Forêts et du Développement rural

TÉMOINS:

De la Commission canadienne des grains de provende: M. R. Perreault,
président, M. C. Huffman, vice-président, M. J. McDonough, directeur
exécutif.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967

27188-1

COMITÉ PERMANENT
DE

L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET DE
L'AMÉNAGEMENT RURAL

Président: M. Eugene Whelan

Vice-président: M. Herman Laverdière

et messieurs

Alkenbrack	Gauthier	Noble
Asselin (<i>Richmond- Wolfe</i>)	Gendron	Nowlan
Beer	Godin	Peters
Berger	Grills	Pugh
Chatterton	Herridge	Rapp
Choquette	Honey	Ricard
Clermont	Hopkins	Roxburgh
Comtois	Horner (<i>Acadia</i>)	Schreyer
Côté (<i>Nicolet-Yamaska</i>)	Johnston	Stafford
Crossman	Jorgenson	Stefanson
Éthier	Lefebvre	Thompson
Fairweather	MacDonald (<i>Prince</i>)	Tucker
Flemming	Madill	Watson (<i>Châteauguay- Huntingdon-Laprairie</i>)
Forbes	Matte	Yanakis—45.
	Neveu	

(Quorum 15)

Secrétaire du Comité,
Michael B. Kirby.

(Traduction)

PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 29 juin 1967

(6)

Le Comité permanent de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural se réunit aujourd'hui à 9 h. 50 du matin, sous la présidence de M. Whelan.

Présents: MM. Choquette, Clermont, Côté (Nicolet-Yamaska), Crossman, Flemming, Forbes, Gauthier, Herridge, Jorgenson, Laverdière, Lefebvre, MacDonald (Prince), Matte, Noble, Roxburgh, Stefanson, Tucker, Whelan, Yanakis (19).

Aussi présents: De la Commission canadienne des grains de provende: M. R. Perreault, président, M. C. Huffman, vice-président, M. J. McDonough, directeur exécutif.

Le président met en délibération les crédits 40 et 45 du budget principal de 1967-1968 du ministère des Forêts et du Développement rural et présente les témoins de la Commission canadienne des grains de provende. M. Perreault a fait une déclaration et les députés commencent à l'interroger.

Plus tard, sur proposition de M. Clermont, appuyé par M. Noble,

Il est décidé,—Que les crédits 40 et 45 des crédits principaux de 1967-1968 du ministère des Forêts et du Développement rural soient adoptés.

Le président remercie les témoins et leur souhaite plein succès dans leur future entreprise.

Le président met de nouveau en délibération les crédits 1 et 3 qui avaient été réservés par le Comité le vendredi 16 juin 1967 et après discussion,

Sur proposition de M. Flemming, appuyé par M. Herridge,

Il est décidé,—Que les crédits 1 et 3 du budget principal de 1967-1968 du ministère des Forêts et du Développement rural soient adoptés.

A 10 h. 55 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Michael B. Kirby.

PROCES-VERBAUX

Le jeudi 29 juin 1987

(8)

Le Comité permanent de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural se réunit aujourd'hui à 10 h 30 au Sénat sous la présidence de M. Whelan.

Présents: MM. Choquette, Clermont Côté (Nicolas-Yves), Crossman, Fournier, Forbes, Gauthier, Hébert, Joranson, Lavoie, LeBlond, MacDonald (Prince), Martin, Robitaille, St-Onge, Tucker, Whelan, Yanakis (19).

Aussi présents: De la Commission d'études des grains de province: M. R. Perreault, président; M. C. Huffman, vice-président; M. J. McDonough, directeur exécutif.

Le président met en délibération les crédits 40 et 45 du budget principal de 1987-1988 du ministère des Forêts et du Développement rural et présente les témoins de la Commission canadienne des grains de province, M. Perreault et M. Huffman, et les députés commençant l'interrogatoire.

Plus tard, sur proposition de M. Clermont appuyée par M. Nobis,

Il est décidé — Que les crédits 40 et 45 des crédits principaux de 1987-1988 du ministère des Forêts et du Développement rural soient adoptés.

Le président remercie les témoins et leur souhaite plein succès dans leur future entreprise.

Le président met le nouveau en délibération les crédits 1 et 2 qui avaient été réservés par le Comité le vendredi 18 juin 1987 et après discussion

(sur proposition de M. Flemming appuyée par M. Hébert),

Il est décidé — Que les crédits 1 et 2 du budget principal de 1987-1988 du ministère des Forêts et du Développement rural soient adoptés.

À 10 h 55, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président B. Lachin.

Le secrétaire du Comité,
Michael B. Kirby

(Traduction)

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 29 juin 1967.

Le président: Nous avons maintenant le quorum, messieurs, nous pouvons commencer.

Nous avons parmi nous aujourd'hui des représentants de la Commission canadienne des grains de provende, M. R. Perreault, président, M. C. Huffman, vice-président et M. J. McDonough, directeur exécutif.

Je crois que nous devrions d'abord demander à M. Perreault de nous donner son exposé. Je vais prendre les noms de ceux qui veulent interroger les témoins.

Monsieur Perreault, comme il s'agit ici d'un nouvel organisme, nous vous permettrons de faire un exposé aussi long qu'il vous plaira.

(Texte)

M. Clermont: Monsieur le président, M. Perreault possède-t-il des exemplaires supplémentaires de ses notes ou de ses remarques?

M. R. Perreault (président de l'Office canadien des provendes): Non, je n'en possède aucun.

M. Clermont: Merci.

(Traduction)

Je ne pense pas que M. Perreault ait préparé un texte, mais on le connaît bien par ses discours improvisés à l'emporte-pièce.

M. Clermont: Comme le président.

Le président: Beaucoup mieux.

M. R. Perreault (président de l'Office canadien des provendes): Monsieur le président, nous vous remercions de cette occasion qui nous est offerte de comparaître devant votre Comité ce matin. Comme vous l'avez indiqué, MM. Charles Huffman, vice-président de l'Office canadien des provendes et McDonough, son directeur exécutif, m'accompagnent.

M. Dernier, qui est le troisième membre de l'Office, aurait voulu être des nôtres ce matin, mais il n'a pu venir à cause d'une réunion du bureau de direction dans les Maritimes.

Comme votre président l'a mentionné, cet Office est quelque chose de nouveau. Ses membres, vous le savez, ont été nommés au début d'avril. Depuis lors, la commission a tenu deux réunions. Je suis moi-même en fonction depuis la mi-mai. L'Office canadien des provendes, comme vous le savez, a ses bureaux à Montréal. Ces bureaux ayant été

ouverts au début de juin, c'est dire que nous avons commencé notre travail il y a moins d'un mois.

Les problèmes principaux que nous avons à résoudre actuellement sont ceux ayant trait à l'organisation et à l'établissement des contacts. Les membres de l'Office n'ayant pas eu l'opportunité d'orienter leur politique, nous ne pourrons ce matin qu'effleurer la question. Vous réaliserez qu'après moins d'un mois d'activité, face aux nombreux problèmes d'organisation qui se posent, nous voulons accorder la priorité à l'acquisition d'une bonne équipe.

(Texte)

Alors, messieurs, je disais, en anglais, que nous sommes heureux de vous rencontrer ce matin. Comme vous le constatez, l'Office canadien des provendes commence à peine à fonctionner. Ses membres ont été nommés au début d'avril. Cet Office a tenu quelques réunions jusqu'à ce jour; un bureau a été ouvert à Montréal au début du mois de juin, ce qui veut dire que nous remplissons nos fonctions depuis à peine trois ou quatre semaines tout au plus.

Il nous fait plaisir de répondre à vos questions ce matin; nous ne pourrons peut-être pas aller en profondeur en ce qui concerne l'orientation des principales politiques, parce que le problème majeur actuellement, en est un d'organisation, de contact, et de mise en place. De toute façon, c'est avec plaisir que nous répondrons à vos questions.

(Traduction)

Le président: M. Jorgenson a indiqué qu'il désirait poser quelques questions à M. Perreault. M. Clermont suivra.

M. Jorgenson: Monsieur Perreault, je comprends que vous n'êtes président de l'Office canadien des provendes que depuis peu, mais je me demande si vous pourriez nous préciser brièvement ce que vous croyez être les objectifs de la commission.

M. Perreault: La loi définit déjà les objectifs de l'Office. Un de ses buts est de fournir aux agriculteurs les provendes nécessaires et nous devons faire en sorte que les quantités suffisantes de provendes sont entreposées aux endroits appropriés. Un autre objectif de l'Office est de maintenir une stabilité raisonnable des prix. Je comprends qu'il est très

difficile d'avoir toujours des prix stables alors que nous vivons dans un milieu économique si dynamique, mais la loi dit que les prix doivent être aussi raisonnables que possible. Évidemment, nous verrons aussi à établir une égalité des prix des provendes dans l'Est du Canada et dans la Colombie-Britannique.

Ce sont là les principaux objectifs définis par la loi, mais avec les années, selon l'expérience que nous aurons gagnée, nous pourrions mieux définir nos objectifs, face aux problèmes que nous aurons à résoudre.

M. Jorgenson: Deux de ces objectifs m'intéressent au plus haut point. Il s'agit de la stabilité et de l'équilibre des prix dans les régions où vous avez juridiction. Comment vous proposez-vous de réaliser ces objectifs? Avez-vous une idée de la façon dont cela peut être fait?

M. Perreault: Pour le moment, non, mais en nous basant sur l'expérience que nous pourrions acquérir avec le temps et en travaillant à résoudre les divers problèmes qui nous seront soumis, nous espérons être en mesure de réaliser ces objectifs. Nous abordons notre travail sans aucune idée préconçue d'aucune sorte.

Quand nous prendrons des décisions importantes, nous comptons bien qu'elles seront prises à la lumière de faits bien étudiés. Comme je l'ai déjà dit, nous n'avons aucune idée préconçue d'aucune sorte et nous comptons bien étayer toute décision d'importance que nous prendrons sur des faits bien concrets. Bien sûr, nous aurons à étudier plusieurs questions urgentes.

M. Jorgenson: Indirectement, vous avez indiqué qu'il y a actuellement fluctuation des prix des provendes dans l'Est du Canada. Savez-vous quelles sont les causes de cette fluctuation et en connaissez-vous la raison?

M. Perreault: Cette fluctuation peut dépendre de bien des facteurs, comme les marchés restreints, de facteurs externes, de facteurs extérieurs. Il y a aussi le fait que certaines régions sont paralysées durant l'hiver et que les gens doivent voir à faire leurs provisions pour l'hiver. Il y a ici une question d'approvisionnement et de demande et les prix peuvent fluctuer à cause aussi de certaines pratiques commerciales. Puis-je répéter que nous n'avons aucune idée préconçue. Nous voulons étudier chaque cas à son propre mérite.

M. Jorgenson: Le fait que le gouvernement défraie le coût de l'entreposage des grains de provende dans l'Est du Canada n'aurait-il pas dû résoudre ce problème d'insuffisance de provisions, si le problème n'a pas été résolu?

M. Perreault: Je n'étais pas membre de la commission quand on a pris cette décision. Je sais que l'on a soigneusement étudié la situa-

tion avant de prendre cette décision et je me demande si M. McDonough ne voudrait pas répondre à la question.

M. J. McDonough (directeur exécutif de l'Office canadien des provendes): Je puis dire qu'une analyse du prix des provendes dans les ports de l'Est, durant les mois d'hiver, aussi bien avant la mise en vigueur de la politique d'entreposage qu'après, n'a indiqué aucune différence appréciable des prix. Nous en avons donc conclu que la politique d'entreposage n'avait pas atteint les buts pour laquelle elle avait été conçue.

M. Jorgenson: Pourriez-vous nous dire pourquoi cette politique n'a pas atteint les buts désirés? Quand notre Comité a étudié cette question, il y a plusieurs années, certaines pratiques commerciales nous sont apparues comme évidentes.

Une de ces pratiques commerciales représentables consistait à expédier les grains vers les éleveurs de l'Est durant la saison de navigation, par voie maritime, en utilisant les taux les moins élevés, et à les entreposer. Mais, dès la fermeture de la saison de navigation, les prix commencent à monter automatiquement. Que le prix ait eu quelque chose à voir avec les expéditions par rail ou non, on ajoutait simplement le coût de transport par rail au prix du grain déjà entreposé. Le paiement des frais d'entreposage, qui permettait aux éleveurs d'avoir des approvisionnements suffisants pour toute la saison, aurait sûrement dû avoir quelque effet matériel sur le prix du grain. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi il n'en a pas eu?

M. McDonough: Je crois que je peux l'expliquer en disant que le prix du grain était basé sur un entreposage à court terme dans l'Est du Canada. Le paiement des frais d'entreposage n'a pas encouragé la venue d'approvisionnements supplémentaires et par conséquent les prix sont demeurés les mêmes. La chose n'a pourtant pas été vraie durant la première année alors que l'on a entreposé plus de grains que durant les années précédentes.

M. Jorgenson: En d'autres termes, le commerce a trouvé moyen de contourner cette difficulté.

M. McDonough: Le commerce, en effet, a suivi les mêmes pratiques que par le passé, gardant le prix au niveau de la demande.

M. Jorgenson: Ceci m'amène à poser une autre question. Croyez-vous que votre organisme aura le pouvoir de mettre fin à cette sorte de pratique? Êtes-vous d'avis que vous

avez les pouvoirs nécessaires pour ce faire et que l'activité dans laquelle vous vous engagez vous le permettra?

M. McDonough: Je crois que l'on a donné à la commission suffisamment d'autorité pour lui permettre d'accomplir les objectifs qui lui ont été fixés.

M. Jorgenson: Comment vous proposez-vous de les atteindre?

M. McDonough: Il appartient évidemment à l'Office de le décider et, comme le D^r Perreault l'a déjà indiqué, je pense qu'avant de prendre quelque décision que ce soit, il faudra effectuer bon nombre de travaux de recherches d'ordre économique, par exemple dans le domaine de l'entreposage, afin de déterminer quel genre de programme est le plus approprié.

M. Perreault: Nous avons déjà beaucoup de documents écrits, mais nous croyons que l'Office devrait recueillir d'autres renseignements pour mieux orienter ses décisions.

Je pense par exemple aux renseignements que nous possédons déjà sur le mouvement des prix d'entreposage. Nous avons déjà des renseignements précieux, mais nous croyons qu'ils ne sont pas suffisants, surtout face aux nombreuses décisions que nous devons prendre. On nous a donné évidemment l'autorité voulue pour nous permettre d'obtenir les renseignements désirés, mais nous voulons la coopération des divers mouvements agricoles. La coopération est en effet nécessaire si nous voulons obtenir des renseignements sur une base permanente. C'est un besoin définitif pour l'activité de l'Office.

M. Jorgenson: Croyez-vous qu'il faudra construire d'autres entrepôts dans l'Est du Canada si nous voulons qu'il y ait des réserves suffisantes pour faire face aux besoins des mois d'hiver?

M. McDonough: Je crois qu'il serait trop tôt pour nous permettre de nous prononcer sur cette question.

M. Jorgenson: Vous n'avez donc pas étudié cette situation?

M. McDonough: Non.

M. Jorgenson: Pour mieux déterminer la structure des prix dans les régions où vous aurez juridiction, avez-vous l'intention de demander aux entreprises commerciales des rapports hebdomadaires sur les prix de chacune des catégories de grains? Je pose cette question parce que lorsque la Commission canadienne du blé, dans l'Ouest du pays, a aboli les restrictions de quotas sur les provendes, elle a signé une entente avec les différentes compagnies afin que celles-ci lui fournissent une liste des prix de chaque catégorie de céréales qu'elles achetaient et qu'elles ven-

daient. Cette entente a permis à la Commission d'obtenir un contrôle sur la structure des prix dans l'Ouest du Canada. On nous a fourni la preuve que l'adoption d'un tel système pourrait peut-être vous aider davantage à faire en sorte qu'il y aura égalité des prix. Si une société, par exemple, vous soumet une liste de prix qui vous semble différente des autres, vous pourrez immédiatement prendre la situation en main et en établir la cause.

M. Perreault: Disons d'abord que nous ne pouvons parler d'équilibre des prix sans posséder les renseignements requis pour établir ce que sont réellement les prix équilibrés.

M. Jorgenson: Mais vous vous proposez de demander aux entreprises commerciales de vous fournir chaque semaine les prix des ingrédients qu'elles vendent.

M. McDonough: Il ne s'agira peut-être pas d'un rapport hebdomadaire, mais d'un rapport qui pourra nous être soumis toutes les deux semaines. Disons simplement que la commission a l'intention de se procurer tous les renseignements dont elle a besoin pour bien fonctionner et nous demanderons au service de recherche économique d'accorder priorité à cette question.

M. Jorgenson: Merci beaucoup, monsieur McDonough.

Le président: Je donne maintenant la parole à M. Clermont.

(Texte)

M. Clermont: Monsieur Perreault, une fluctuation des prix s'est produite durant une certaine période de l'année, en janvier, en février et en mars, je crois, parce que le transport par voies navigables cesse à l'automne. Selon moi, les fabricants ou les négociants, dans les provinces maritimes, avaient conclu des ententes avec les compagnies de chemins de fer pour bénéficier d'un taux équivalent au taux maritime s'ils acceptaient de faire transporter par train leurs céréales pendant une période de douze mois. Une telle entente a-t-elle été conclue par les négociants ou les fabricants de la province de Québec?

M. Perreault: Non, pas encore. Je sais que des pourparlers sont engagés entre les compagnies de chemins de fer et les représentants du marché, comme vous le mentionniez.

M. Clermont: D'après votre expérience, celle de M. McDonough ou celle de votre associé, M. Huffman, l'entente conclue avec les négociants des provinces Maritimes a-t-elle permis que les prix ne soient pas trop soumis à des fluctuations durant les mois de janvier et de février 1967?

M. Perreault: Je ne peux pas répondre à la deuxième partie de votre question. Je sais

cependant que les habitants des provinces Maritimes sont très satisfaits de cette entente.

M. Clermont: Comme vous le savez, monsieur Perreault, à la suite des négociations Kennedy le prix maximum et le prix minimum du blé, sur le marché mondial, ont été accrus. Ce geste augmentera-t-il d'une manière appréciable le prix des céréales de provendes sur le marché de l'Est ou sur celui de la Colombie-Britannique?

M. Perreault: Je ne suis pas en mesure de vous répondre là-dessus. Cet Office a été créé tout récemment, et c'est pourquoi je ne suis pas en mesure de vous répondre là-dessus.

M. Clermont: Ce comité, monsieur Perreault, durant le mois de février, a visité la Colombie-Britannique et les trois provinces des Prairies. Dans les provinces des Prairies, on décelait dans les mémoires qui ont été présentés à ce comité, une certaine appréhension au sujet de l'Office canadien des provendes. Entre autres, certains mémoires manifestaient la crainte que votre Office essaie d'obtenir de meilleurs prix de la Commission canadienne du blé, car d'après le bill C-218 votre Office doit acheter ses céréales dans les provinces des Prairies et dans les régions désignées de la Colombie-Britannique par l'entremise de la Commission canadienne du blé. Ces personnes, ces groupes, ces syndicats avaient-ils raison d'appréhender une telle chose?

M. Perreault: Nous avons l'intention de rencontrer bientôt des dirigeants de la Commission canadienne du blé. D'ailleurs...

M. Clermont: Je dois ajouter, monsieur Perreault, que M. McNamara, qui est le président de la Commission canadienne du blé, dit qu'il était prêt à collaborer totalement avec votre Office. Cependant, votre Office paierait les mêmes prix que n'importe quel autre négociant pour l'achat des céréales.

M. Perreault: Alors, comme je le disais il y a un moment, nous avons l'intention de rencontrer bientôt les représentants de la Commission canadienne du blé. D'ailleurs, la loi créant l'Office canadien des provendes explique bien que l'Office doit entretenir des relations avec tous les autres Offices gouvernementaux. Nous allons les rencontrer pour discuter différents problèmes d'ici quelques mois.

M. Clermont: Le bill C-218 donne à votre Office, monsieur Perreault, le pouvoir d'importer des céréales de provendes mais, ai-je raison de penser que vous devez obtenir l'autorisation de la Commission canadienne du blé avant d'obtenir une licence d'importation?

M. Perreault: Oui.

M. Clermont: Ou bien possédez-vous de tels pouvoirs sans passer par la Commission canadienne du blé?

M. Perreault: Cela nous donne le pouvoir de négocier les licences d'importation. Je pense que cela est mentionné en toutes lettres dans la loi.

M. Clermont: N'est-ce pas la Commission canadienne du blé qui possède les droits exclusifs pour l'importation, au Canada, de céréales de provendes?

M. Perreault: Oui, mais la loi dit aussi que l'Office est habilité à négocier les licences d'importation. C'est le premier pas à faire. Cela doit être négocié d'abord.

M. Clermont: Mais avec qui? Avec les exportateurs de l'étranger ou avec la Commission canadienne du blé? Monsieur Perreault ou monsieur McDonough pourrait peut-être me faire parvenir le renseignement plus tard, parce que, d'après moi, c'est très important. C'est d'ailleurs, une des appréhensions, je crois, manifestées par des syndicats ou des organisations agricoles des provinces Maritimes.

M. Perreault: Alors je tiens compte de votre question et de votre demande.

M. Clermont: Il est très important de tirer l'affaire au clair, et de déterminer si votre Office possède les pouvoirs de négocier des importations de céréales directement ou s'il est obligé de passer par la Commission canadienne du blé.

(Traduction)

Le président: Afin de clarifier une chose, monsieur Clermont, je dois dire que le président de l'Office canadien des provendes a déjà indiqué qu'il aura à les traiter comme n'importe quel autre. J'en conclus donc que si l'Office peut négocier un meilleur prix qu'un autre pays, il lui appartient de le faire.

M. Clermont: Monsieur le président, bien que la commission ait le pouvoir de négocier des permis d'importation, je ne crois pas que le bill C-218 soit tellement explicite à ce sujet.

M. Perreault: Oh, oui.

M. Clermont: On ne dit pas clairement que l'Office est autorisé à négocier directement avec des exportateurs de l'étranger. Doit-il d'abord s'entendre avec la Commission canadienne du blé?

M. McDonough: Puis-je tenter d'apporter un éclaircissement? La loi, si je comprends bien, accorde à la Commission canadienne du blé le pouvoir exclusif d'importer du blé, de l'avoine et de l'orge provenant d'autres pays, mais n'importe quelle autre agence gouvernementale peut se voir accorder le même privilège par arrêté en conseil.

(Texte)

M. Clermont: Voici ma dernière question, monsieur le président. Référons-nous à l'article 5 du bill C-218, qui spécifie les objets, pouvoirs et fonctions de votre Office, monsieur Perreault. Je vous demande, comme le représentant du comté de Provencher vous l'a demandé, si, selon vous, selon l'expérience que vous possédez, malgré le fait que vous occupiez votre poste seulement depuis le mois de mai 1967 (et vous vous êtes sans doute familiarisé avec le bill C-218) si ce bill vous donne les outils, les moyens d'atteindre les objectifs spécifiés à l'article 5 du bill, ou bien, pensez-vous que certaines modifications devraient être apportées à ce bill dans un avenir rapproché pour permettre à votre Office d'atteindre ses objectifs conformément à l'article 5?

M. Perreault: A mon avis, il est encore trop tôt pour parler de modifications. Il faut tout de même acquérir une certaine expérience. Avec le temps, je crois, certains objectifs seront précisés; alors, je pense qu'il est encore un peu tôt pour parler de modifications.

M. Clermont: Je vous posais cette question parce que le Parlement a l'intention d'adopter, à la fin de juin ou au début de juillet, une loi relative aux fonds spéciaux pour les régions désignées, mais au mois de janvier 1967. Ce projet de loi était modifié parce qu'on s'est aperçu, après seulement quelques mois, que le montant de 50 millions de dollars n'était pas suffisant et qu'il devrait être porté à 300 millions de dollars.

M. Perreault: Ces pouvoirs seront utilisés selon les besoins et remarquez bien que des règlements devront être adoptés définitivement par décret du conseil.

M. Clermont: Nous allons prendre en considération, que vous, monsieur Perreault, que vous, monsieur Huffman et que vous, monsieur McDonough soyez nouveaux à la besogne. Je sais, d'autre part, que vous possédez une grande expérience touchant les questions agricoles, les questions de céréales, étant donné les responsabilités que vous avez assumées dans le passé. Nous serons donc, disons, indulgents envers vous, parce qu'il s'agit de votre première rencontre avec les membres de ce comité.

M. Perreault: Vous ne le serez donc pas lors de la deuxième rencontre, alors?

M. Clermont: Je ne m'engage pas pour l'avenir.

(Traduction)

Le président: Il y a d'autres députés qui veulent poser des questions et je ne sais pas s'il s'agit de questions complémentaires. La vôtre est-elle complémentaire, monsieur Flemming?

M. Flemming: Non.

Le président: J'ai maintenant sur ma liste les noms de MM. Herridge, Côté et Flemming.

M. Herridge: Merci, monsieur le président. J'ai deux ou trois questions à poser qui ne prendront pas beaucoup du temps du Comité. En premier lieu, pour dégonfler certains de mes collègues des Prairies, je veux attirer l'attention du Comité sur le fait que nous avons, dans ma circonscription, le champ de blé non clôturé le plus vaste du Canada, soit quelque 11,000 acres.

Je voudrais poser cette question au D^r Perreault. Quelle importance l'adoption de cet article aura-t-il en Colombie-Britannique, quelles régions recevront de l'aide et avez-vous une idée des volumes dans chaque cas?

M. Perreault: M. McDonough a tous les chiffres et il peut parler des nouvelles activités de la commission en Colombie-Britannique du même coup.

M. McDonough: Actuellement, la commission défraie une partie du coût du transport des céréales livrées en Colombie-Britannique au même titre que celles livrées dans l'Est du pays. Il s'agit exclusivement de transport par rail. On est en train d'étudier la possibilité de verser des subventions pour le transport par camion qui ferait concurrence au transport par chemins de fer pour tenter de réduire un peu le coût du transport des céréales en Colombie-Britannique. Quant aux régions desservies, je dois dire que cette politique de subsides s'applique à toute la province, sauf à la région de Creston-Windel.

M. Herridge: Les producteurs de céréales de la région de Creston-Windel recevront-ils eux aussi une subvention s'ils fournissent des céréales aux autres régions de la Colombie-Britannique si la décision est...

M. McDonough: Ils reçoivent déjà des subventions du gouvernement provincial de la Colombie-Britannique.

M. Herridge: Étudiera-t-on l'opportunité d'accorder une subvention à ces agriculteurs, en vertu de cet article, si l'on reconnaît que le transport des céréales par camion coûte moins cher?

M. McDonough: La production de Creston-Windel est actuellement livrée par camion et par chemins de fer dans la région de Vancouver et dans d'autres régions de la Colombie-Britannique et le gouvernement provincial a adopté un programme de subsides très semblable au nôtre à l'intention des producteurs de céréales de cette région.

M. Herridge: Quelles régions de la Colombie-Britannique reçoivent de l'aide en vertu du présent programme?

M. McDonough: A l'heure actuelle, toutes les régions, à l'exception de celle de Creston-Windel, reçoivent de l'aide.

M. Herridge: Merci.

(Texte)

M. Côté (Nicolet-Yamaska): Monsieur McDonough, vous venez de mentionner qu'il y a une loi provinciale, en Colombie-Britannique, en vertu de laquelle on donne une subvention au transport à l'intérieur de la province de la Colombie-Britannique. Est-ce bien cela?

(Traduction)

M. McDonough: Oui, monsieur.

(Texte)

M. Côté (Nicolet-Yamaska): Maintenant, à quel taux? Est-ce à la tonne? Comment le paiement est-il effectué par le gouvernement provincial?

(Traduction)

M. McDonough: Je n'ai pas ici la loi provinciale, mais je pourrai vous donner ces chiffres plus tard. Je crois que l'on se sert du même barème que nous qui est d'environ \$4.40 en tenant compte des coûts actuels de transport par chemins de fer ou par camion.

(Texte)

M. Côté (Nicolet-Yamaska): Merci. Maintenant, monsieur Perreault, cet hiver, dans les provinces des Prairies, nous avons vu que la principale objection semblait en être une à l'organisme des grains de provende de l'Est, parce que l'on craignait une négociation des producteurs. Et je pense, vous le savez très bien vous aussi, que pendant les six ou sept dernières années, nous, l'UCC, demandions cette agence des grains de provende. Le but n'était pas de payer moins cher aux producteurs, mais plutôt d'éliminer l'intermédiaire.

Le 10 février, nous sommes allés à la Bourse de Winnipeg et j'ai remarqué que l'avoine, en particulier, se vendait de \$0.686 à \$0.694, ce qui donnait à peu près \$1.97 à \$1.98 du 100 livres, c'était pour une céréale n° 1. Au retour de notre voyage, je me suis renseigné, et l'on m'a dit que dans l'Est du Canada nous payons le grain commercial qui nous vient de l'Ouest de \$3.90 à \$3.98 dans l'Est.

Ma question est celle-ci: la Commission des grains de provende, qui aura pour but d'empêcher cet écart, va-t-elle pouvoir corriger certaines lacunes qui existent actuellement dans le transport, dans le commerce en gros ou dans le commerce du détail? Je pense que ce sont là à peu près les trois seuls points auxquels vous pourrez vous attaquer pour savoir où se trouve la faiblesse. Mais, il y avait presque \$2.00 de différence au mois de février. Il est probable que si cet écart était moins grand, ou s'il disparaissait, cela ne nuirait pas aux producteurs de l'Ouest. Peut-être, même, pourrions-nous améliorer notre produit.

M. Perreault: Je ne crois pas que ce soit le but de l'Office d'éliminer les intermédiaires. Ce n'est pas son affaire. Suivant les pouvoirs de la loi, créant l'Office canadien des provenances, je crois qu'il est possible de rendre le système de mise en marché, du moins dans certains cas, plus efficace.

Quelqu'un a mentionné les accords avec les chemins de fer. Ils permettraient aux producteurs d'avoir des céréales en tout temps de l'année, de faire certaines économies dans l'entreposage, etc. Alors, encore une fois, le but de l'Office n'est pas d'éliminer les intermédiaires mais de rendre le système de mise en marché le plus efficace possible pour les consommateurs de céréales.

M. Côté (Nicolet-Yamaska): Deuxième question supplémentaire. Avez-vous une idée, dans une année complète de la différence entre le prix payé au producteur et le prix payé par l'acheteur dans l'Est du Canada?

M. Perreault: Non, je le disais tout à l'heure, il faut d'abord établir des statistiques. Il y a des statistiques qui sont publiées et d'autres qui ne le sont pas. Alors, disons que c'est une des priorités de l'Office et du service de l'économie d'amasser et d'analyser de telles données de façon à être en mesure, à ce moment-là, de rendre des décisions plus judicieuses. Alors, il y a beaucoup de données qui nous manquent, forcément, puisque nous commençons.

M. Côté (Nicolet-Yamaska): Maintenant, ma dernière question. Même si votre travail est tout récent, croyez-vous que la Commission aura le temps, d'ici l'automne, de voir à la mise en marché dans l'Est du Canada? Pourrions-nous espérer que, dès cet automne, nous pourrions voir les effets de la Commission?

M. Perreault: Vous voulez dire appliquer le pouvoir d'achat, de vente et de distribution, suivant le besoin? Nous n'avons pas d'idée préconçue à ce sujet. Si la situation s'impose, comme d'ailleurs dans ce cas-là, une décision doit être rendue par un décret du conseil, et tout ce que l'Office peut faire c'est une recommandation dans ce sens-là, le cas échéant. Nous ne le savons pas.

M. Côté (Nicolet-Yamaska): Merci beaucoup.

(Traduction)

M. Flemming: D' Perreault, j'aimerais vous poser une question ou deux relativement à la distribution des céréales dans les provinces de l'Atlantique. Combien de points de distribution et d'entreposage avons-nous dans les provinces Maritimes?

M. Perreault: Je ne connais pas très bien, monsieur, la situation dans les Maritimes; je possède certains renseignements mais je n'ai

pas tous les détails. C'est certainement une question que j'aimerais étudier à fond.

M. Flemming: Je ne veux pas mettre vos connaissances en doute. Je comprends que vous en connaissez bien plus que moi-même et je veux simplement me rafraîchir la mémoire.

M. McDonough: Le port de Halifax est le seul port d'importance qui peut assurer la distribution des provendes dans les Maritimes. Il y a, du point de vue économique, d'autres endroits qui sont en mesure d'assurer la distribution des provendes dans les Maritimes, mais à coût plus élevé qu'Halifax.

M. Flemming: Je comprends. Relativement à cette distribution, je suppose que ces céréales viennent des ports des Grands lacs à bord de ces navires équipés pour la navigation sur les lacs, et qui n'ont pas un fort tirant d'eau.

M. McDonough: Jusqu'à Halifax?

M. Flemming: Non. Ce à quoi je veux venir constitue plutôt une soumission à la commission, soumission que je voudrais faire maintenant, en faveur de l'établissement de centres de distribution à certains endroits comme Moncton, sur la rivière Petitcodiac par exemple et à Fredericton sur la rivière Saint-Jean. Fredericton représente en fait le centre géographique de la province du Nouveau-Brunswick et Moncton le centre des provinces Maritimes. Il me semble que l'Office pourrait, pour le bénéfice des consommateurs en général, étudier la possibilité d'établir des entrepôts de distribution si vous voulez—si c'est là le terme approprié—à ces endroits à cause de leur situation géographique. La commission a-t-elle pu étudier cette question à ce jour?

M. Perreault: Pas encore.

M. Flemming: Puis-je alors avoir l'assurance, D^r Perreault, que vous le ferez?

M. Perreault: Vous m'avez mal compris. Selon les problèmes qui nous seront soumis, les résultats de l'étude que nous entreprendrons et ainsi de suite, la Commission pourra prendre une décision à ce sujet mais je ne connais pas suffisamment la situation pour vous donner à l'heure actuelle une réponse définitive.

Notre commission compte un membre qui vient des Maritimes, M. Dernier, comme vous le savez, qui est très compétent et connaît très bien les problèmes des Maritimes et quand un problème surgit dans cette région, c'est de lui que nous obtenons tous les renseignements désirés.

M. Flemming: Quel est le nom du commissaire que vous venez de mentionner?

M. Perreault: M. Willard Dernier, de Moncton.

M. Flemming: Il sera alors certainement aussi intéressé que moi à faire de Moncton un centre de distribution, puisque cette question ne tombe pas sous ma juridiction.

Encourage-t-on les commerçants à donner aux agriculteurs certaines facilités de paiement vers la fin de la saison de navigation afin de permettre à ces fermiers de se procurer une provision suffisante de provendes pour l'hiver? Est-ce là un programme que la commission pourrait aider à établir entre les commerçants et les consommateurs?

M. C. Huffman (vice-président de l'Office canadien des provendes): Monsieur le président, je dois d'abord dire que nous désirons travailler de concert avec les entreprises commerciales et nous tentons de les amener à connaître les besoins des producteurs à une date assez hâtive pour réaliser cet objectif. Si un tel programme ne fonctionne pas nous aurons à étudier une autre solution. Toutefois, nous visons à cela.

M. Flemming: C'est exactement ce que je voulais savoir. Je comprends que l'Office est un nouvel organisme et qu'il n'a pas encore étudié toute l'étendue de son activité. Je ne veux pas laisser croire que je loge une plainte; je cherche plutôt à obtenir des renseignements. J'ai mentionné ce que la commission pourrait considérer comme des champs fertiles à explorer, à mon sens, en tentant d'amener une amélioration du système de distribution et des avantages accrus pour le consommateur.

Je comprends que les approvisionnements de provendes, au Canada, n'augmentent pas à un rythme accéléré et je soumets, monsieur le président, qu'il faut réaliser la meilleure distribution possible à un plus grand nombre de gens possible pour en tirer les meilleurs avantages. En d'autres termes, je crois que c'est l'objectif auquel nous devons atteindre. L'Office connaît certainement la situation et je ne doute pas que ses membres voudront collaborer dans toute la mesure du possible.

M. Perreault: Je voudrais ajouter que la commission a certainement l'intention d'avoir en sa possession tous les meilleurs renseignements possibles puisque c'est là une de ses principale préoccupations. C'est nécessaire aussi puisque l'Office possède l'autorité de négocier les espaces requis dans les élevateurs.

A l'heure actuelle, nous avons à faire face à deux problèmes dans deux endroits différents de l'Est du Canada, soit Halifax et Québec.

M. Flemming: Je voudrais vous soumettre, D^r Perreault, que la question de l'établissement d'un centre de distribution dans la pro-

vince du Nouveau-Brunswick devrait retenir votre attention dans le plus bref délai possible.

M. Perreault: J'en prends bonne note.

M. Flemming: Halifax, après tout, est située à 250 ou 300 milles de la région que j'ai l'honneur de représenter au Parlement et je suppose que les coûts de transport sont assez sérieux du point de vue de consommateur.

D'autre part, il me semble que s'il était possible d'utiliser les navires des lacs durant la saison de navigation votre commission pourrait aider à l'établissement de centres de distribution choisis à cause de leur avantage géographique. Je crois que c'est une solution que vous devriez envisager dès que vous en aurez le temps. Je veux vous en faire une demande officielle, monsieur.

M. Perreault: Je prends bonne note de votre demande.

M. Flemming: Et n'oubliez pas Fredericton, sur la rivière Saint-Jean, comme centre de distribution.

M. Huffman: Monsieur le président, pourrais-je vous demander si vous désirez que nous étudions aussi les taux de transport par chemins de fer aussi bien que par eau? Je suppose que vous désirez que nous adoptions les meilleurs taux possibles?

M. Flemming: Oh, oui. Je n'ai aucune raison de penser que cela doive se faire d'une façon particulière. Tout ce que je veux, c'est d'assurer au consommateur les provendes au meilleur prix possible et avec une régularité qui lui permette de continuer son travail en toute saison; c'est là mon intérêt dans cette question. S'il est plus avantageux de faire le transport par rail, je ne m'y opposerai certainement pas. Je tente simplement de soulever ces questions devant les membres de la commission, monsieur le président, afin qu'ils puissent en prendre connaissance et leur accorder l'attention qu'ils jugeront à propos.

Le président: Je voudrais vous signaler, monsieur Flemming, que le vice-président a un gendre qui a passé de longues années au Nouveau-Brunswick et qu'il connaît très bien les besoins et les désirs des gens de cette province. Sa connaissance de cette région devrait être utile dans la solution des problèmes relatifs à l'entreposage et d'autres questions intéressantes les gens du Nouveau-Brunswick.

M. Flemming: C'est parfait. J'espère que le gendre aura autant d'effet sur le beau-père qu'il en a eu sur sa fille.

M. Roxburgh: Monsieur Perreault, en réponse à une question de notre très révérend collègue de la Colombie-Britannique, on a signalé qu'une certaine région de cette province—et comme on a par là-bas des noms très particuliers, je ne puis me souvenir de son nom—expédie des céréales à d'autres régions de la province et reçoit des subsides pour le transport par fret ou par camion, selon le cas.

Or, dans l'Ouest de l'Ontario se trouve une des plus grandes régions de culture du maïs et du blé d'hiver, et je me demandais si la Commission avait songé à verser des subventions de transport-marchandises pour les céréales acheminées vers d'autres parties du pays; sinon, la Commission considérerait-elle la chose?

M. Perreault: Bien, la Commission a discuté de cette question. Il fut décidé d'effectuer une étude complète de toute la question non seulement du maïs, mais aussi du blé de l'Ontario. Le Service des recherches donnera la grande priorité à toute cette question.

M. Roxburgh: Merci bien.

M. Perreault: La question que vous avez soulevée a été discutée à deux réunions de la Commission jusqu'à présent.

M. Roxburgh: Je vois, merci infiniment.

Le président: Puis-je poser une question. Je ne crois pas qu'il existe une commission du maïs. J'ai lu dans le journal d'hier que les cultivateurs de maïs en Ontario examinent la possibilité d'organiser un plan de commercialisation ou une commission provisoire. Vous proposez-vous de tenir une réunion avec, par exemple, l'*Ontario Wheat Producers' Marketing Board*? Vous proposez-vous de rencontrer cette commission?

M. Perreault: Oui. Lorsque nous ferons notre tournée, nous nous proposons de rencontrer ces gens. Soit dit en passant, une commission de commercialisation du maïs a été fondée. On n'a pas encore voté en faveur de ce projet dans le Québec.

M. Forbes: Monsieur Perreault, depuis le début de vos activités, avez-vous reçu des plaintes des marchands de provendes au sujet des prix qu'ils obtiennent pour le fourrage, et quelles mesures avez-vous prises pour améliorer la situation, ou l'avez-vous améliorée à leur satisfaction?

M. Perreault: A ma connaissance, nous n'avons pas eu de plaintes. En avez-vous eu, monsieur Huffman?

M. McDonough: Le seul problème que nous ayons eu réellement depuis le début des opérations a surgi dans la région de Halifax par

suite de la grève à l'élevateur de Halifax qui a interrompu les approvisionnements de céréales jusque dans la vallée d'Annapolis. La solution a pris la forme d'un programme de subventions d'urgence selon lequel nous avons assumé une partie du coût de transport-marchandises pour le grain du point d'origine afin de s'assurer d'un approvisionnement suffisant de céréales et du maintien des prix durant cette période de pénurie critique de graines de provende dans la Vallée d'Annapolis.

M. Forbes: Autrement dit, les mesures prises par la Commission ont satisfait les producteurs dans cette région.

M. McDonough: Oui, dans cette région.

M. Forbes: Avez-vous eu des discussions avec les gens des chemins de fer au sujet des taux de transport-marchandises en vue d'essayer de réduire le prix de revient des marchands de provende.

M. Perreault: Nous avons rencontré quelquefois des représentants des chemins de fer. Je crois que pour être efficaces, les frais de transport devront tenir compte du transport par eau.

M. Forbes: Vous n'avez pas réussi à faire des changements dans toute l'exploitation avant...

M. Perreault: Bien, pour parler, ils discutent encore du problème parmi les représentants des chemins de fer et les représentants du commerce. Voilà où en sont les choses présentement en ce qui concerne le Québec.

M. Forbes: Je vous pose ces questions à brûle-pourpoint et pourtant vous n'avez pas été en activité bien longtemps. L'an prochain, lorsque vous reviendrez, vous devrez justifier votre emploi à l'effet que vous avez une fin à servir, et c'est là une chose à laquelle je n'ai jamais cessé de songer. Je doute que vous puissiez faire quelque chose étant donné que le gouvernement subventionne déjà les taux d'entreposage et de transport-marchandises.

M. Noble: Monsieur le président, je voudrais poser ma question à M. Huffman, car il est un homme pratique et, je crois, au courant de la situation en Ontario. Croit-il que cette Commission sera en mesure d'offrir un meilleur service aux cultivateurs de l'Ontario d'un bout à l'autre de la province? Comme il le sait, les cultivateurs de l'Ouest de l'Ontario n'ont pas trop à se plaindre du service qu'ils obtiennent maintenant en fait de graines de provende. Je me demande quel avantage nous avons là que nous pourrions leur offrir en plus de ce qu'ils obtiennent déjà.

M. Huffman: Monsieur le président, venant d'une région de l'Ontario, nous nous propo-

sons sûrement d'entamer des négociations et, sans faire de prédictions, nous croyons pouvoir établir une meilleure coopération avec les organisations de blé et de maïs, et même obtenir un meilleur accord en fait de transport.

Nous avons fait passablement de travail dans mes organisations précédentes pour obtenir de meilleurs taux de transport jusqu'à Montréal et nous croyons pouvoir introduire ce projet de façon à le rendre intéressant aux consommateurs des Maritimes et du Québec, et aussi avantageux aux producteurs de l'Ontario. C'est sûrement là un de nos objectifs les plus positifs.

M. Noble: Que dites-vous des céréales qui arrivent de l'Ouest et entrent dans nos éleveurs à grain. Est-ce que les cultivateurs vont pouvoir en acheter à un prix un peu meilleur par suite des efforts que vous pourriez déployer en ce sens?

M. Huffman: C'est là une bonne question, mais je ne peux pas encore y répondre.

M. Forbes: Percy, seriez-vous maintenant un dur?

Le président: Je puis poser une question supplémentaire, monsieur Huffman. Croyez-vous qu'on ait besoin d'éleveurs dans l'ouest de l'Ontario pour y amener des céréales dans cette région, car celle-ci est un grand acheteur de certains genres de grains de provende de l'Ouest canadien, mais elle produit également de grandes quantités d'autres genres de grains de provende qui ne sont pas consommés dans cette région. Croyez-vous qu'on ait besoin de facilités d'éleveurs dans cette région? Êtes-vous en mesure de répondre maintenant à cette question?

M. Huffman: Monsieur le président, je vais vous donner mon opinion sincère. Nous avons les facilités et si elles sont utilisées convenablement, je crois que cela ferait un... Pour le moment, je ne saurais dire, sauf que nous avons des facilités, mais je crois qu'on pourrait en améliorer les conditions d'exploitation. Je crois que cette commission va s'appliquer à chercher les moyens d'y parvenir. Les moyens sont là; c'est peut-être la façon dont ils sont employés qui ne donne pas des résultats satisfaisants.

Le président: Monsieur Clermont?

(Texte)

M. Clermont: Monsieur le président, j'aimerais poser à M. Perreault une question supplémentaire, en égard à une question posée par M. Flemming et à une réponse de M. Perreault. Si les fabricants de la province de Québec, les intermédiaires, concluaient avec les compagnies de chemins de fer une entente semblable à celle qui a été conclue par les fabricants ou intermédiaires des Maritimes,

est-ce que les endroits d'emmagasinage deviendront aussi importants que s'il n'y avait pas eu d'entente?

M. Perreault: Des répercussions se feront sûrement sentir, à ce moment-là, sur l'emmagasinage. C'est à n'en pas douter. Tout dépend naturellement du volume, des accords qui sont conclus...

M. Clermont: Mais s'ils concluaient l'entente, le taux de fret ou de transport serait-il le même durant les douze mois? Cela ne remédierait-il pas en partie au manque d'endroits d'emmagasinage dans certaines régions si une telle entente était conclue?

M. Perreault: Oui, sûrement. Tout dépend encore du volume qui sera considéré dans l'entente. Il se produira sûrement de bons effets à ce moment-là. Oui, nous le croyons. A condition que les taux soient concurrentiels. D'ailleurs...

M. Clermont: A mon avis, l'offre qui a été faite et l'entente qui a été conclue par les fabricants des Maritimes présentent les mêmes taux que ceux qui avaient été offerts si le transport s'était effectué par voies navigables. Merci.

(Traduction)

Le président: Il m'est venu une question à l'esprit. Monsieur Perreault, avez-vous déjà tenu une réunion de votre Comité consultatif?

M. Perreault: Non. Nous nous proposons de tenir une réunion le mois prochain. La raison pour laquelle nous n'en avons pas eu jusqu'à présent, c'est que nous avons eu à nous occuper de notre organisation, mais il va sûrement y avoir une réunion le mois prochain. Elle doit avoir lieu le 20 juillet.

M. Forbes: Puis-je savoir qui sont les membres de ce comité consultatif, comment ils sont établis et où ils sont?

M. Perreault: Je n'ai pas ici la liste des noms. Le président est M. Currie, qui vient de Colombie-Britannique, et il y a sept membres en tout. Il y a deux représentants de l'Ontario, deux du Québec, sauf erreur, et deux des Maritimes.

M. Forbes: Ce Comité est-il entièrement composé de nourrisseurs de bestiaux? S'y trouve-t-il des producteurs de céréales?

M. Perreault: Il y a des représentants d'organismes agricoles.

Le président: Ils sont presque tous recommandés par des organismes agricoles.

M. Perreault: Par les organismes agricoles jusqu'à présent.

M. Forbes: Certains pourraient être des producteurs.

Le président: La Fédération des agriculteurs du Canada, les Unions de cultivateurs et l'U.C.C. ont proposé les noms, si ma mémoire est bonne.

M. Forbes: Très bien, merci.

Le président: J'aurais une autre petite question à poser. Avez-vous tout votre personnel? Dans le cas de la négative, avez-vous de la difficulté à obtenir du personnel?

M. Perreault: Nous nous occupons de la chose. Le mois prochain, nous allons embaucher des techniciens compétents. Je dois dire que le procédé est toujours lent dans une nouvelle organisation. Quant à moi, je croyais que le procédé serait plus rapide, alors que tel n'est pas le cas, mais dans le temps qu'il nous faudra nous voulons recruter des gens fort compétents pour le Service de la commercialisation.

Je peux vous livrer quelques renseignements au sujet de l'organisation. Le Service de la commercialisation, la Recherche économique, l'Administration et, naturellement, le Programme des subventions. Monsieur McDonough, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. McDonough: Oui. J'allais dire à peu près ce que vous avez dit, monsieur Perreault, que nous avons agi avec précaution. Nous voulons les meilleurs éléments possibles et nous nous sommes efforcés de former une organisation petite en nombre mais composée de gens de caractère et qui connaissent leur affaire, plutôt que de nous adresser à un grand nombre de personnes pour essayer de réaliser les mêmes objectifs. Nous faisons nos recherches dans un domaine où il est difficile de trouver ces gens. Normalement il y a des gens passablement responsables dans la commercialisation des céréales, et ils sont en demande dans l'industrie.

Le président: S'il n'y a plus de questions, je vais remercier M. Perreault, M. Huffman et M. McDonough. Je suis un bien piètre Irlandais si je ne puis pas prononcer correctement ici un nom irlandais. Je suis peut-être trop Canadien. Nous comprenons que votre commission est nouvelle, monsieur. Nous savons que vous allez probablement rencontrer bien des difficultés et des obstacles, et dans une autre année s'il y a des plaintes, elles seront certainement portées à l'attention du Comité et celui-ci s'emploiera à découvrir le pourquoi de ces choses. Je crois que vous trouverez chez les membres du Comité des gens tous très réalistes, qui savent que vous aurez ces problèmes à régler. Nous vous remercions d'être venu ici aujourd'hui. Je puis ajouter que M. Perreault, qui faisait autrefois partie de l'U.C.C., et M. Huffman, qui est cultivateur et un membre de la Fédération

des cultivateurs,—je crois comprendre que le représentant du Nouveau-Brunswick est chef de l'organisation coopérative des Maritimes...

M. Flemming: Comment s'appelle-t-il, monsieur Perreault? Je n'ai pas retenu son nom.

Le président: Le nom du représentant du Nouveau-Brunswick?

M. Flemming: Oui.

Une voix: C'est M. Willard Dernier.

M. Flemming: Comment épelez-vous ce nom?

Une voix: D-e-r-n-i-e-r.

M. Flemming: Son prénom est Willard?

Une voix: Oui, c'est son prénom.

M. Perreault: Il est le directeur général de Maritime Co-Ops.

M. Flemming: Je vois.

Le président: Vous verrez donc et vous comprendrez que nous avons des gens qui font partie du Conseil consultatif. Comme nous l'avons dit, il se compose de cultivateurs recommandés par les organisations de cultivateurs de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, du Québec et des Maritimes. Ils seront très utiles à la Commission de temps à autre. Je crois que M. Perreault doit se sentir libre de faire des recommandations ou des suggestions à vous-même et à votre Commission à l'occasion, propositions qui vous seront utiles. Ils doivent pouvoir vous faire connaître eux-mêmes les plaintes qu'ils reçoivent. Ainsi, s'il n'y a pas d'autre discussion, je...

M. Clermont: Monsieur le président, j'ai un mot seulement à dire. Je veux souhaiter à la nouvelle commission le même succès que la Commission canadienne du blé et je crois que vous serez acceptés comme cet organisme l'a été des producteurs de l'Ouest.

M. Jorgenson: Je suis sûr que vous n'en demandez pas davantage.

Le président: Non.

M. Clermont: Ne croyez-vous pas que ce soit là un vœu équitable?

Le président: C'est un vœu équitable. Avant d'ajourner, nous pourrions adopter une proposition relative au budget principal, à l'effet que les crédits 30 et 45 soient adoptés?

M. Clermont: Je le propose.

M. Noble: J'appuie la proposition.

Les crédits 40 et 45 sont approuvés.

Le président: Maintenant, il nous reste les crédits 1 et 3 des prévisions budgétaires des Forêts et du Développement rural, lesquels, je crois, ont été réservés vendredi le 16 juin. Je crois comprendre que M. Flemming a des commentaires à nous faire.

M. Flemming: Oui, monsieur le président. J'ai parlé au secrétaire et, malheureusement, je regrette infiniment de n'avoir pas entendu l'exposé du ministre.

Le président: Je vois.

M. Flemming: J'allais en obtenir un exemplaire, mais le secrétaire a dit que cela prendrait une journée ou plus. Je crois, en toute justice pour le ministre, et par courtoisie, je devrais me renseigner sur ses propos avant de faire des commentaires, si le Comité veut bien m'en donner le temps, au lieu de faire des commentaires sans me soucier de ce qu'a dit le ministre.

Le président: Alors, nous pourrions laisser là le sujet jusqu'à la prochaine réunion qui aura lieu, je pense, mardi.

M. Clermont: Je souhaite que non, monsieur le président. Je souhaite qu'il n'y ait pas de réunion la semaine prochaine. M. Flemming peut faire ses remarques quand...

Le président: Quand les crédits seront étudiés par la Chambre.

M. Flemming: Je n'ai pas d'objection.

M. Clermont: J'ai exprimé mon opinion, mais j'espère qu'il ne sera pas nécessaire de se réunir la semaine prochaine. S'il n'est pas possible...

Le président: Nous devons avoir une réunion à huis clos la semaine prochaine afin de préparer notre rapport à la Chambre. Nous pourrions donc le soumettre à la Chambre. Je proposerais, monsieur Flemming, si vous êtes d'accord, que vous fassiez vos commentaires à la Chambre. Nous pourrions présenter le rapport à la Chambre la semaine prochaine, après quoi vous pourriez faire vos commentaires lorsque les prévisions budgétaires seront devant la Chambre. Car je crois comprendre que les députés qui veulent faire des commentaires en Chambre s'ils...

M. Flemming: Si tel est votre désir, monsieur le président, et aussi le désir du Comité, cela me convient parfaitement. En effet, pourquoi ne pas adresser mes commentaires à la Chambre? Je ne crois pas devoir ignorer les commentaires du Ministre.

Le président: Très bien.

M. Crossman: Monsieur le président, vous proposiez-vous de tenir cette séance mardi?

Le président: Je songeais à mardi après-midi ou mardi soir, car toute réunion est impossible le matin.

M. Crossman: Il ne serait pas possible d'avoir une réunion mardi matin?

Le président: Non, car je ne peux pas revenir moi-même mardi matin. Nous avons une réunion du comité directeur cet après-midi à 2 heures; nous essaierons d'obtenir que ce comité nous fixe une heure de réunion qui sera des plus pratiques pour tout le monde. Nous convenons qu'il est impossible de fixer une date acceptable de tout le monde. Mais je crois que nous devrions l'avoir tard mardi, dans la soirée de mardi. Je ne sais quelles activités sont au programme mardi; il y a

tant de choses qui marchent en même temps à l'heure actuelle.

Quelqu'un veut-il proposer l'adoption des articles 1 et 3?

M. Flemming: Je le propose.

M. Herridge: J'appuie la proposition.

Les articles 1 et 3 sont adoptés.

M. Crossman: Pourrions-nous avoir cette réunion durant les heures de délibération de la Chambre de mardi après-midi?

Le président: Nous en discuterons au Comité directeur cet après-midi. Nous nous réunissons à la pièce 356-S à 2 heures de l'après-midi.

Messieurs, je vous remercie cordialement.

Le Comité s'ajourne jusqu'à convocation par le président.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-septième législature

1967

COMITÉ PERMANENT

DE

L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET
DE L'AMÉNAGEMENT RURAL

Président: M. EUGENE WHELAN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 7

SÉANCES DU MARDI 4 JUILLET ET
DU JEUDI 6 JUILLET 1967

Concernant

Le budget (1967-1968) du ministère des Forêts
et du Développement rural

TÉMOINS:

Du comité de la marche sur Ottawa: M. Ellard Powers, coordonnateur et vice-président de l'Union des agriculteurs d'Ontario; M. John Dolmer, président de l'Union des agriculteurs d'Ontario; M. Walter Miller, 2^e vice-président, Union des agriculteurs d'Ontario; M. Charles Munro, président, Fédération des agriculteurs d'Ontario; M. R. A. Hergott, directeur, Fédération des agriculteurs d'Ontario; M. Roy Coulter, membre du conseil d'administration, Fédération des agriculteurs d'Ontario; M. Lionel Sorel, président général de l'Union catholique des cultivateurs; M. Paul Couture, vice-président de l'Union catholique des cultivateurs; et M. Jean-Marc Kirouac, directeur du Service d'information à l'Union catholique des cultivateurs.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967

27262-1

COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE, DES FORÊTS
ET DE L'AMÉNAGEMENT RURAL

Président: M. Eugene Whelan

Vice-président: M. Herman Laverdière

et Messieurs

Alkenbrack	Gauthier	Nowlan
Asselin (<i>Richmond-</i> <i>Wolfe</i>)	Gendron	Orlikow ¹
Beer	Godin	Peters
Berger	Grills	Pugh
Chatterton	Honey	Rapp
Choquette	Hopkins	Ricard
Clermont	Horner (<i>Acadia</i>)	Roxburgh
Comtois	Johnston	Schreyer
Côté (<i>Nicolet-</i> <i>Yamaska</i>)	Jorgenson	Stafford
Crossman	Lefebvre	Stefanson
Éthier	MacDonald (<i>Prince</i>)	Thompson
Fairweather	Madill	Tucker
Flemming	Matte	Watson (<i>Châteauguay-</i> <i>Huntingdon-Laprairie</i>)
Forbes	Neveu	Yanakis—45.
	Noble	

(Quorum 15)

Le secrétaire du comité,
Michael B. Kirby.

¹ A remplacé M. Herridge le mercredi 5 juillet 1967.

ORDRE DE RENVOI

Le MERCREDI 5 juillet 1967.

Il est ordonné,—Que le nom de M. Orlikow soit substitué à celui de M. Herridge sur la liste des membres du comité permanent de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le JEUDI 6 juillet 1967.

Le Comité permanent de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Conformément à un ordre de la Chambre donné le jeudi 25 mai 1967, le Comité a étudié les crédits énumérés dans le budget principal des dépenses du ministère des Forêts et du Développement rural de 1967-1968.

Pour remplir son mandat, le Comité a tenu six séances et entendu les témoignages des personnes suivantes:

L'honorable Maurice Sauvé, ministre des Forêts et du Développement rural;

Du ministère des Forêts et du Développement rural: M. R. K. McAuley, chef des services financiers; M. G. W. McGuire, directeur adjoint des services du personnel; M. R. J. Mulligan, directeur de l'administration; M. R. H. Dowdell, directeur de l'administration du personnel; M. L. Cameron, directeur des services techniques et de l'information.

Direction des forêts: D^r M. L. Prebble, sous-ministre adjoint; M. H. W. Beall, conseiller spécial auprès du sous-ministre.

Direction du développement rural: M. André Saumier, sous-ministre adjoint; M. R. August, directeur de l'administration; M. J. J. Quigley, chef suppléant des services d'information; M. L. E. Poetschke, conseiller économique.

Office canadien des provendes: D^r R. Perrault, président; M. C. Huffman, vice-président; M. J. M. McDonough, directeur exécutif.

FORÊTS

Peu de Canadiens se rendent compte que nos forêts constituent une ressource importante et moins nombreux encore sont ceux qui comprennent que les forêts sont l'une des quelques ressources renouvelables de notre pays. Le Comité constate avec plaisir que les autorités du ministère s'efforcent de faire connaître ces faits à tous les Canadiens.

Le Comité remarque avec satisfaction que les recherches en sylviculture se sont multipliées ces dernières années. Il se réjouit d'apprendre que les forestiers canadiens se réuniront de nouveau cette année à Monte-Bello. Le Comité reconnaît que ce congrès permet de disséminer les résultats des recherches sylvicoles d'un bout à l'autre du pays.

Tout en reconnaissant la compétence en ce domaine de la Direction des forêts du ministère, le Comité croit que l'on devrait encourager davantage les divers travaux de reboisement. Le ministère a un rôle directeur à jouer en ce domaine très important, car les besoins industriels et récréatifs du pays s'accroîtront constamment au cours des années à venir. Même si le Canada produit actuellement plus de bois que l'industrie en a besoin, on discerne que le rythme actuel de croissance ne permettra plus de répondre à la demande du marché dans cinquante à soixante ans.

AMÉNAGEMENT RURAL

Le Comité se doit d'abord de féliciter les autorités de la Direction du développement rural pour les progrès qu'elle a accomplis jusqu'ici.

Le Comité estime toutefois que l'ARDA ne reçoit pas la priorité qui lui est due et que, dans plusieurs cas, le manque de renseignements fournis au public sur ce programme est la raison fondamentale pour laquelle on n'en tire pas parti.

Le Comité recommande au gouvernement fédéral de renouveler ses efforts pour faire connaître l'ARDA et ses possibilités.

Le Comité est toutefois heureux de remarquer que la Direction du développement rural prépare des films et d'autres documents publicitaires destinés à mieux faire connaître le programme de l'ARDA; en outre, il espère que le programme prendra plus d'ampleur et que l'application en sera accélérée.

Le Comité aimerait étudier plus à fond la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA), les lois connexes ainsi que leur application. Il estime que le budget des dépenses ne lui a pas permis de faire une étude aussi approfondie qu'il aurait souhaité. En conséquence, le Comité demande qu'on lui accorde les pouvoirs nécessaires pour examiner plus à fond le programme d'aménagement rural et la permission de siéger en divers endroits au Canada.

OFFICE CANADIEN DES PROVENDES

L'Office canadien des provendes vient de commencer à fonctionner. Le Comité est d'avis qu'on lui accorde toute l'aide voulue pour qu'il fonctionne à plein rendement le plus tôt possible. Il faudra fournir à l'Office le personnel qualifié dont il aura besoin et veiller à ce qu'il ne soit pas obligé d'abaisser les normes qu'il a judicieusement fixées pour fonctionner.

Le Comité a été frappé de la compétence des hommes à qui l'on avait confié la tâche de mettre cet organisme sur pied et il a bien confiance que, au cours des prochaines années, l'Office justifiera les espoirs qu'on a mis en lui.

Le Comité recommande donc à la Chambre d'approuver les crédits du ministère des Forêts et du Développement rural énumérés dans le budget principal des dépenses de 1967-1968.

Un exemplaire des *Procès-verbaux et Témoignages* pertinents (*fascicules n° 1 à 6 inclusivement*) est déposé.

Le président,
EUGENE WHELAN.

RAPPORT À LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT RURAL

Le Comité a l'honneur de féliciter les autorités de la Direction du développement rural pour les progrès qu'elle a accomplis jusqu'ici. Le Comité estime toutefois que l'ARDA ne reçoit pas le soutien qui lui est dû et que, dans plusieurs cas, le manque de renseignements fournis au public sur ce programme est la raison fondamentale pour laquelle on n'en tire pas parti.

Le Comité recommande au gouvernement fédéral de renouveler ses efforts pour faire passer l'ARDA et ses possibilités à l'échelle nationale. Le Comité est convaincu que les autorités de la Direction du développement rural ont fait de bons progrès et qu'il y a de nombreuses possibilités de mieux faire connaître le programme de l'ARDA; en outre, il espère que le programme prendra plus d'ampleur et que l'application en sera accélérée. Le Comité aimerait étudier plus à fond la loi sur l'aménagement rural et les développements relatifs (ARDA); les lois connexes ainsi que leur application. Il estime que le budget des dépenses de l'ARDA doit être augmenté de façon à ce que les besoins nécessaires pour exécuter plus à fond le programme d'aménagement rural et la permission de séjour en divers endroits au Canada.

OFFICE CANADIEN DES PROVEDES

L'Office canadien des provedes vient de commencer à fonctionner. Le Comité est d'avis qu'on lui accorde toute l'aide voulue pour qu'il fonctionne à plein rendement le plus tôt possible. Il faut fournir à l'Office le personnel qualifié; il faut aussi établir des normes et des méthodes de travail. Les normes qu'il a judiciairement fixées pour fonctionner.

Le Comité a été frappé de la compétence des hommes à qui l'on avait confié la tâche de mettre cet organisme sur pied et il a bien confiance que au cours des prochaines années, l'Office justifiera les espoirs qu'on a mis en lui.

Le Comité recommande donc à la Chambre d'approuver les crédits du ministère des Forêts et du Développement rural énumérés dans le budget pour l'exercice 1987-1988.

Un exemplaire des Procès-verbaux et Témoignages pertinents (attachés) est inclus (également) est déposé par le Comité canadien des provedes. Le Comité recommande à la Chambre d'approuver les crédits du ministère des Forêts et du Développement rural énumérés dans le budget pour l'exercice 1987-1988.

EUGENE WIELAND, président

Les membres de la Commission ont été invités à se réunir le 15 novembre 1987 à l'Assemblée législative de l'Ontario à Toronto. Le Comité canadien des provedes a été invité à présenter un rapport sur son travail. Le Comité a l'honneur de féliciter les autorités de la Direction du développement rural pour les progrès qu'elle a accomplis jusqu'ici. Le Comité estime toutefois que l'ARDA ne reçoit pas le soutien qui lui est dû et que, dans plusieurs cas, le manque de renseignements fournis au public sur ce programme est la raison fondamentale pour laquelle on n'en tire pas parti.

(Traduction)

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 4 juillet 1967.

(7)

Le Comité permanent de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural se réunit à huis clos, aujourd'hui, à 2 h. 10 de l'après-midi, sous la présidence de M. Whelan.

Présents: MM. Chatterton, Clermont, Gauthier, Gendron, Godin, Honey, Hopkins, Johnston, Lefebvre, Matte, Noble, Schreyer, Stafford, Tucker et Whelan—(15).

Le président annonce au Comité que le sous-comité du programme et de la procédure s'est réuni et veut présenter son second rapport que voici:

Le sous-comité recommande que le Comité entende, ainsi qu'ils l'ont demandé, le jeudi 6 juillet 1967, les représentants du comité de la marche sur Ottawa formé de membres de l'Union catholique des cultivateurs, de l'Union des agriculteurs d'Ontario et de la Fédération des agriculteurs d'Ontario.

Il est convenu.—Que le second rapport du sous-comité du programme et de la procédure soit adopté.

Le Comité étudie un projet de rapport devant être présenté à la Chambre au sujet des prévisions de dépenses du ministère des Forêts et du Développement rural pour l'année 1967-1968.

Après discussion, plusieurs modifications sont adoptées et, plus tard,

Sur la proposition de M. Clermont, appuyé par M. Noble,

Il est décidé.—Que le rapport ainsi modifié soit adopté et que le président le dépose à la Chambre.

A 2 h. 35 de l'après-midi, l'ordre du jour étant épuisé, le Comité lève la séance jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le JEUDI 6 juillet 1967.

(8)

Le Comité permanent de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural se réunit aujourd'hui à 9 h. 40 du matin, sous la présidence de M. Whelan.

Présents: MM. Alkenbrack, Asselin (*Richmond-Wolfe*), Chatterton, Choquette, Clermont, Comtois, Côté (*Nicolet-Yamaska*), Crossman, Gauthier, Gendron, Godin, Honey, Hopkins, Johnston, Jorgenson, Laverdière, Lefebvre, Matte, Neveu, Noble, Orlikow, Peters, Ricard, Stafford, Tucker, Whelan et Yanakis—(27).

Autres députés présents: MM. Cowan et Moore (*Wetaskiwin*).

Aussi présents: Du comité de la marche sur Ottawa: M. Ellard Powers, coordonnateur et vice-président de l'Union des agriculteurs d'Ontario; M. John Dolmer, président de l'Union des agriculteurs d'Ontario; M. Walter Miller, 2^e vice-président de l'Union des agriculteurs d'Ontario; M. Charles Munro,

président de la Fédération des agriculteurs d'Ontario; M. R. A. Hergott, directeur de la Fédération des agriculteurs d'Ontario; M. Roy Coulter, membre du conseil d'administration de la Fédération des agriculteurs d'Ontario; M. Lionel Sorel, président général de l'Union catholique des cultivateurs; M. Paul Couture, vice-président, Union catholique des cultivateurs, et M. Jean-Marc Kirouac, directeur du Service d'information, Union catholique des cultivateurs.

Le président met en délibération le premier crédit, administration centrale, du budget des prévisions budgétaires de 1967-1968 du ministère de l'Agriculture, qui a été renvoyé au Comité le jeudi 25 mai 1967.

Le président signale que le coordonnateur du comité de la marche sur Ottawa a demandé, le lundi 19 juin 1967, que son groupe puisse comparaître devant le Comité et que le Comité est convenu de l'entendre le jeudi 6 juillet 1967.

Le président présente les témoins qui représentent le comité de la marche sur Ottawa. MM. Powers, Dolmer, Sorel et Munro font tous une déclaration.

Une fois les exposés terminés, les membres du Comité questionnent les témoins.

Plus tard, le président remercie les témoins qui se retirent.

Sur la motion de M. Choquette, appuyé par M. Gauthier,

Il est convenu,—Que la séance soit levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

A 1 heure de l'après-midi, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Michael B. Kirby.

(Traduction)

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 6 juillet 1967

Le président: Messieurs, la séance est ouverte.

Il y a quelque temps, M. Ellard Powers, vice-président de l'Union des agriculteurs d'Ontario et président du groupe qui est venu à Ottawa, il y a quelques semaines, écrivait au secrétaire du Comité pour lui faire part du désir de comparaître devant le Comité permanent de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural de la Chambre des communes. M. Powers et des représentants de l'Union des agriculteurs d'Ontario, de la Fédération des agriculteurs d'Ontario et de l'Union catholique des cultivateurs sont ici aujourd'hui. M. Powers est immédiatement à ma droite et, si l'on va en sens direct, les autres témoins sont M. John Dolmer, président de l'Union des agriculteurs d'Ontario, M. Lionel Sorel, président général de l'Union catholique des cultivateurs, M. Charles Munro, président de la Fédération des agriculteurs d'Ontario, M. R. A. Hergott, directeur de la Fédération des agriculteurs d'Ontario, M. Walter Miller, 2^e vice-président de l'Union des agriculteurs d'Ontario, M. Jean-Marc Kirouac, représentant de l'Union catholique des cultivateurs, et M. Paul Couture, vice-président de l'Union catholique des cultivateurs.

Pour la gouverne de ceux qui n'ont jamais comparu à notre Comité, je vais donner les grandes lignes de notre façon de procéder. En tant que président, je dois faire en sorte que les délibérations se déroulent de la bonne façon et nous devons suivre le règlement applicable à la Chambre, que nous tenions nos séances à Ottawa ou à d'autres endroits du pays. Nous ne procédons pas d'une façon trop officielle (nous tenons compte des libertés démocratiques, pour ce qui est de cela); mais il faut suivre certaines règles. Il ne sera pas possible d'entendre tous les témoins que j'ai mentionnés; mais les trois principaux sont, à part M. Powers, à moins que je ne me trompe, MM. Dolmer, Sorel et Munro. S'ils veulent soumettre toute question des membres du Comité à M. Couture ou aux autres qui sont ici présents, ils auront toute liberté de le faire.

Malheureusement, je ne pense pas que chacun ait le texte de la lettre que M. Powers m'a adressée en tant que président du Comité, dans laquelle il mentionnait certains sujets dont on voulait parler. J'ai fait faire quelques

exemplaires de cette lettre, mais je n'en ai pas assez pour tout le monde. Je demande maintenant à M. Powers de faire son exposé d'ouverture.

M. Ellard Powers (vice-président de l'Union des agriculteurs d'Ontario, Beachburg (Ont.)): Merci, monsieur le président. Nous sommes heureux d'être ici ce matin. Lors de la dernière réunion de notre comité de coordination, il a été décidé que j'écrive à votre président pour lui exposer dans leurs grandes lignes les principaux points dont nous voudrions qu'il soit question. Je dirai en passant que ce comité de coordination poursuit sa tâche comme il le faisait avant la marche sur Ottawa; il veut coordonner l'action des organismes agricoles de l'Ontario et du Québec. Toutefois, ayant l'occasion d'être ici aujourd'hui, nous sommes disposés à parler de tout ce qui a trait à l'agriculture et aux problèmes de l'agriculture et à répondre à toute question que voudront bien nous poser les membres du Comité.

Je vais donner lecture des points de discussion que je proposais dans ma lettre à votre président:

1) Notre comité aimerait parler de la loi sur la stabilisation des prix agricoles et de son application, ainsi que de la présente méthode de soutien des prix agricoles.

2) La nécessité d'un programme à long terme pour l'agriculture, ce qui devrait comprendre l'établissement des prix, la production et la mise en marché, aussi bien au pays qu'à l'étranger.

3) La nécessité d'assurer une plus grande coordination entre les organismes gouvernementaux qui ont actuellement pour objet d'aider les agriculteurs.

4) Que le gouvernement donne plus d'importance aux commissions ou offices nationaux de mise en marché et qu'il fasse davantage à cet égard.

5) La nécessité d'appliquer un régime de réglementation des importations et de péréquation des paiements, afin que le Canada ne devienne pas un terrain de dumping pour les autres pays.

Il y a bien d'autres domaines qui nous intéressent et qui, je veux croire, vous intéressent aussi en tant que membres du Comité.

Le président: Les instructions que le Comité a reçues de la Chambre sont qu'il doit examiner les prévisions de dépenses. Si nous faisons de trop grands écarts, nous ne nous en tenons plus aux instructions reçues et aucun comité n'est autorisé à s'éloigner du mandat qu'il a reçu de la Chambre des communes. A mon avis, tous les députés qui sont ici aujourd'hui s'intéressent à l'agriculture.

Monsieur John Dolmer, voulez-vous faire une déclaration?

M. Dolmer est président de l'Union des agriculteurs d'Ontario.

M. John Dolmer (président de l'Union des agriculteurs d'Ontario): Monsieur le président et messieurs, la réunion de ce matin fait suite à la démonstration du 24 mai et à la réunion qui a eu lieu avec M. Greene, ministre de l'Agriculture, et avec M. Sauvé, ministre des Forêts et de l'Aménagement rural, le 13 juin. Si je comprends bien, vous voulez parler ce matin de questions relatives aux prévisions de dépenses du ministère de l'Agriculture. Je commencerai par parler de la question laitière.

Nous savons tous que, d'après les groupements agricoles d'Ontario, à la vérité de tout le Canada, il est entendu que \$5 le cent livres de lait préparé est un minimum essentiel et que le programme fédéral en matière d'industrie laitière est bien loin de cet objectif. En ce qui concerne les trois groupes représentés ici ce matin, je crois pouvoir dire que nous n'avons pas changé d'avis, savoir que \$5 le cent livres de lait préparé est un montant nécessaire. Avant que les prévisions de dépenses soient prochainement adoptées à la Chambre, il nous semble que le Comité pourrait prendre des mesures qui auraient une certaine influence à cet égard.

• (9.45 a.m.)

Le président: Nous allons passer aux autres exposés.

Monsieur Sorel, voulez-vous prendre la parole maintenant? M. Munro pourra parler ensuite, s'il le désire. Après cela, les membres du Comité pourront poser leurs questions.

(Texte)

M. Lionel Sorel (président général de l'U.C.C.): Monsieur le président, excusez-moi si je parle dans ma langue: cela m'est toujours plus facile. Alors, comme je dois le faire, et bien que cela me répugne un peu, je voudrais ce matin attirer votre attention sur la situation des cultivateurs en général. Les cultivateurs, depuis 10 ans, vivent avec 50 p. 100 du revenu des autres secteurs de l'écono-

mie. Cela est vrai ou ne l'est pas. Si ce n'est pas vrai, qu'on le prouve, et si c'est vrai, on n'a plus le droit de l'endurer.

A mon avis, nos législateurs devraient maintenant décider si nous aurons véritablement une politique agricole au Canada, si nous aurons une politique agricole dans l'Est, et si nous aurons une politique agricole qui ne les obligera pas à induire nos cultivateurs en erreur en leur disant qu'il s'est produit de légères améliorations, que ça va mieux, que c'est un peu moins pire que c'était, même si nos gens finissent par en mourir quand même. De légères améliorations ne peuvent pas, à ce moment-ci, de l'avis de l'agriculteur, suffire. Les cultivateurs ont le droit d'exiger qu'avec un effort raisonnable, avec un effort comparable à ceux des autres travailleurs, ils obtiennent un revenu comparable. Des mesures doivent donc être prises. Je sais que nous nous heurtons à ce moment-là à beaucoup d'objections. Les législateurs trouvent toujours un moyen d'en sortir afin de laisser cette situation durer.

Les représentants du peuple sont ici. A mon avis, ils n'ont pas le droit de laisser cette situation durer. Vous n'en avez pas le droit. Je ne veux pas vous indiquer quels sont vos devoirs, vous les connaissez mieux que moi. Vous êtes des hommes responsables. Cependant, je veux seulement attirer votre attention sur cette chose. On donne comme raison qu'il existe des ententes: le GATT, les négociations Kennedy, etc., et le libre commerce. On dit alors aux agriculteurs qu'il faut importer, si nous voulons exporter. Alors, nous allons exporter du papier, de l'amiante, etc., et nous allons importer des produits agricoles pour détruire complètement le marché et ruiner les prix de nos cultivateurs des provinces, comme c'est le cas actuellement. En effet, on n'a pas besoin de chercher longtemps. Au moment où vous siégez, une telle situation prévaut dans le cas des pommes de terre où l'on est obligé, et cela me scandalise (je ne sais pas si je suis faible ou facile à scandaliser), mais cela me scandalise de voir des pommes de terre importées dans toutes nos épiceries, dans toutes les succursales des grands magasins actuellement, pendant que le gouvernement fédéral est obligé de payer pour détruire les pommes de terre n° 1. Je ne suis pas capable de me résigner à accepter cela.

Je le répète, même dans plusieurs très petits magasins de Montréal que j'ai visités, j'ai constaté que l'on offrait en vente des pommes de terre importées à ce moment-ci. Je ne suis pas contre l'importation, mais une importation qui fournisse aux consommateurs des produits à des prix équitables. A l'heure actuelle, il n'existe pas de prix pour les pommes

de terre et nous avons à faire face à l'importation. La même situation prévaut dans le domaine des œufs actuellement, ainsi que dans celui des volailles. Les œufs se vendent 12c. meilleur marché qu'il n'en coûte pour les produire. Alors, je ne vois pas pourquoi, à ce moment-ci, nous devons subir cette importation. Cela dépend du commerce, nous dit-on. Il faut commercer. Il faut faire du commerce, mais pas toujours sur le dos du cultivateur. Je suis en faveur de l'exportation. Qu'on exporte de l'amiante, je ne m'y oppose pas. Cependant, on n'a pas le droit de le faire sur le dos des cultivateurs. Pourquoi doit-on importer des œufs au moment où nous exportons de la viande, ce qui crée des désastres? Nos cultivateurs ont fait un effort dans les provinces. La province d'Ontario est capable de parler pour elle-même, et je sais qu'elle est même en avance sur le Québec en ce qui touche à l'organisation de la production; je fais allusion au *Marketing Board*. Le Québec s'organise. Nous avons une grande quantité de plans conjoints ou de *Marketing Boards*, si vous voulez, et ils ne produisent aucun effet à cause précisément des produits importés, ce qui vient à détruire les effets complètement. Aussi, les producteurs d'œufs du Québec se sont-ils imposé à eux-mêmes des quotas cette année. Ils ne produisent qu'environ 60 p. 100 des besoins de la consommation du Québec. Il y a donc de la place pour les autres provinces sur le marché. Ils produisent des œufs, actuellement, parce qu'ils se sont imposé des quotas pour produire selon les besoins du marché. Il ne s'est produit aucune augmentation de quotas par rapport à l'an dernier. Le rendement de la production s'est accru d'à peu près 8 p. 100, mais cela est dû au fait que les troupeaux, cette année, ont été moins affectés par la maladie que l'an dernier. Ce n'est donc pas à cause de l'augmentation de la maladie, mais pourtant, nous constatons un désastre actuellement.

J'étais hier soir tout près de Québec et je vais vous faire part des impressions d'un bon cultivateur représentant la région au sud de Québec. Il a dit: «Les producteurs d'œufs et de volailles tombent comme des mouches actuellement.» Il s'agit de paroles d'un responsable élu par une région, et qui représente toute cette région. Cette situation-là est créée non pas par les producteurs, non pas par leur manque d'efforts, mais par d'autres problèmes, tels que les négociations Kennedy, le GATT, et le reste. Le commerce justifie tout, mais durant ce temps-là, le cultivateur crève. On sait qu'il crève. Il crève à cause de GATT, à cause du commerce, à cause des négociations Kennedy, et à cause des négligences.

Vous allez me dire: ces producteurs n'ont qu'à changer leur production. Dans le moment, il y a assez de producteurs: dans le cas des œufs, c'est le désastre, dans le cas des pommes de terre aussi. Actuellement, dans le domaine des fruits et des légumes nous avons des désastres nombreux.

Alors, il faut que l'État décide qu'on n'a plus besoin de producteurs; et s'il décide cela, il devra orienter ces derniers vers une autre production. Je ne suis pas pessimiste, je suis réaliste. Je n'étudie pas les problèmes de mon grand-père, j'étudie les problèmes qui sont là, aujourd'hui; pas les problèmes d'il y a six mois, pas les problèmes de l'année passée. C'est la situation actuelle et si vous voulez vous en donner la peine, vérifiez-la.

(Traduction)

Le président: Merci, monsieur Sorel.

Nous entendrons maintenant M. Munro, président de la Fédération des agriculteurs d'Ontario.

M. Charles Munro (président de la Fédération des agriculteurs d'Ontario, Embro (Ont.)): Monsieur le président et messieurs, c'est un honneur et un plaisir pour moi que d'être ici ce matin à titre de représentant du comité de la marche sur Ottawa et de président de la Fédération des agriculteurs d'Ontario.

Pour résumer la question telle qu'elle nous apparaît en Ontario,—et je pense qu'elle est la même bien au-delà des frontières de l'Ontario, comme M. Sorel l'a si bien dit,—nos difficultés viennent assurément de ce que l'industrie agricole manque de revenus. Contrairement à ce que pensent beaucoup de Canadiens, ce ne sont pas seulement les cultivateurs qui sont désavantagés, qui ne peuvent joindre les deux bouts, comme on a l'habitude de dire. Un grand nombre de nos meilleurs cultivateurs manquent de revenus et ils s'inquiètent beaucoup pour l'avenir.

Lorsque, à la fin de mars, nous avons appris que le Canada appliquerait un nouveau programme laitier le 1^{er} avril, ce fut l'étincelle qui a mis à feu les organismes représentés ici aujourd'hui et qui les a incités à rencontrer le ministre de l'Agriculture pour étudier les problèmes qui se posaient. A notre consternation, on nous a dit, à la réunion du 7 avril, que nous n'avions fait aucune proposition en faveur de l'agriculture, que nous nous étions contentés de demander toujours plus d'argent. Cela nous a semblé quelque peu ridicule, puisque pendant des années les deux organismes agricoles nationaux, l'Union nationale des agriculteurs et la Fédération canadienne des

agriculteurs, ont tous deux présenté des demandes très semblables au gouvernement fédéral au sujet de ce qu'ils considéraient les problèmes de l'industrie agricole; en particulier, les domaines posant des difficultés aiguës ont été soumis à l'attention du gouvernement.

Nous avons été consternés de constater l'inaction, le manque de compréhension et de bonne volonté, après qu'on eut présenté de façon appropriée une demande visant les mesures à prendre ou même les conseils à donner. Il suffit de considérer les demandes qui ont été présentées. Vous êtes au courant de bon nombre d'entre elles. Nous avons fait des demandes précises au sujet de la faillite et il a fallu attendre longtemps avant qu'elles passent dans les faits. Nous avons réclamé des changements dans le programme laitier (nous demandons encore des changements dans le nouveau programme laitier) et nous ne savons pas si nous obtiendrons ces changements. Si nous ne les obtenons pas, un grand nombre d'excellents cultivateurs de ma région éprouveront de graves difficultés. Nous avons réclamé un programme à long terme pour le sucre. Nous avons demandé qu'on nous accorde plus d'attention au sujet de nos besoins de main-d'œuvre. Enfin, l'organisme des provinces de l'Est fonctionne, mais nous attendons encore pour voir ce qu'il adviendra de nos autres demandes.

Le commerce nous crée des problèmes. En Ontario, nous avons établi des offices de mise en marché qui sont assez efficaces. Il va de soi que, si un produit entre dans la province ou en sort, la question prend une portée nationale. Le problème n'est plus d'ordre provincial. Les agriculteurs d'Ontario peuvent s'occuper de la mise en marché de leurs produits seulement à l'intérieur de leur province. Ils ne peuvent s'attaquer aux difficultés qui se posent lorsque les produits viennent des autres parties du Canada ou lorsque des produits ontariens sont destinés à d'autres régions du pays. Nous demandons qu'on considère les offices de mise en marché sur le plan national et qu'on en vienne à des accords sur les denrées qui permettront d'avoir une meilleure organisation de mise en marché. Il faut regarder plus loin que cela, car nous savons très bien que, sur le plan international, les produits agricoles subissent une très forte influence de la part de petites quantités, dans bien des cas, qu'il faut exporter ou qu'il faut importer et qui peuvent bouleverser notre marché.

Nous avons présenté ces nombreuses demandes et nous sommes bouleversés par l'inaction et le manque de compréhension que nous avons observés. Nous espérons, ce matin, être bien entendus et bien compris, de sorte

que vous serez en mesure de faire saisir au gouvernement la nécessité d'une plus grande compréhension des problèmes de l'agriculture. Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Munro. Nous avons maintenant entendu les principaux porte-parole des différents groupes.

Voulez-vous poser une question, monsieur Clermont.

(Texte)

M. Clermont: Monsieur le président, M. Munro a mentionné que rien n'avait été fait au sujet des faillites. Qu'entend-il par cela?

(Traduction)

Le président: Je ne pense pas qu'il ait dit cela. Il a dit qu'on avait réclamé pendant longtemps, mais qu'il s'était fait quelque chose. N'est-ce pas ce que vous avez dit?

M. Munro: En effet, c'est ce que j'ai dit.

(Texte)

M. Clermont: Ensuite, vous avez mentionné la betterave à sucre. N'a-t-on pas accordé récemment, un prix de soutien à la betterave à sucre?

(Traduction)

M. Munro: Oui, en dernière heure, on a annoncé un prix spécial; mais, en ce qui a trait aux agriculteurs du sud-ouest de l'Ontario, cela s'est fait seulement quand il semblait que cette industrie était à peu près ruinée. Mais qu'est-il arrivé l'année suivante? Nous demandons un programme à long terme pour le sucre; nous ne pensons pas qu'il suffit d'annoncer en dernière heure une décision spéciale d'année en année. Nous demandons qu'on ait un programme à long terme pour l'agriculture; sans cela, je ne suis pas certain qu'on tienne à ce qu'existe une industrie agricole au Canada.

(Texte)

M. Clermont: Monsieur Sorel, vous avez mentionné que vous avez vu, récemment, sur le marché de Montréal, de la pomme de terre importée. De quel pays?

M. Sorel: Je n'ai pas les moyens de faire l'enquête.

M. Clermont: Est-ce de l'extérieur ou d'une autre province, comme les Maritimes?

M. Sorel: De l'extérieur. Les Maritimes ne sont pas sur le marché de la pomme de terre en ce moment.

M. Clermont: Alors, comment la pomme de terre d'un pays étranger peut-elle concurrencer la pomme de terre sur le marché canadien, dans le moment, quand nous avons un surplus, monsieur Sorel?

M. Sorel: Je n'ai pas parlé de cela. Je vous ai dit que je suis incapable de comprendre comment, au moment où le gouvernement du Canada est obligé de payer pour détruire de la pomme de terre de première qualité, nous devons en importer.

M. Clermont: Je sais que vous avez vu de la pomme de terre importée, mais de quel pays? Vous vous êtes sans doute informé de quel pays nous importons de la pomme de terre. En importe-t-on des États-Unis ou d'ailleurs?

M. Sorel: Je me suis contenté de vérifier qu'il y en avait. Je n'ai pas fait d'enquête pour savoir de qui on l'avait achetée, et je n'ai pas cherché à savoir le numéro du camion qui l'a apportée.

M. Clermont: Ce n'est pas cela, monsieur Sorel. Vous avez fait une affirmation à l'effet que nous avions de la pomme de terre importée. C'est vague. Vous êtes-vous informé aussi, monsieur Sorel, si le Canada a exporté de la pomme de terre aux États-Unis, cette année, en plus grande quantité que l'année dernière? presque le double?

M. Sorel: Je ne suis pas contre l'importation à un moment opportun. Je ne vois pas pourquoi, au moment où on a un surplus et qu'on est obligé d'en détruire, on doive en importer. C'est là mon objection.

M. Clermont: Vous dites qu'on a importé la pomme de terre, mais vous ne pouvez pas me dire de quel pays. Vous dites que vous n'avez pas l'organisation ou...

M. Sorel: Vous pouvez le vérifier vous-même, monsieur Clermont: il y en a dans toutes les places de commerce à Montréal, même sur les plus petites rues; il y en a sur le marché de Québec. J'ai vérifié même à Québec et si vous voulez, il est très facile de le faire, plus facile que de trouver une épingle dans une botte de paille.

M. Clermont: Je ne voudrais pas qu'il y ait de malentendu, monsieur Sorel. Quatre personnes ont déjà parlé des problèmes agricoles et ont dit que c'était un dialogue. Vous dites être venu ici renseigner les députés afin qu'ils puissent mieux remplir leur rôle de représentants du peuple. Je vous ai posé des questions, et vous m'avez dit qu'il y avait des pommes de terre importées sur le marché canadien. Je vous demande tout bonnement de quel pays.

Ce n'est pas une question pour vous embarrasser. Cela nous intéresse de savoir de quel pays.

M. Sorel: Je ne peux pas vous dire de quel pays. J'ai vu de la pomme de terre importée.

M. Clermont: Vous avez mentionné aussi qu'à la suite des négociations Kennedy, on est obligé d'importer, d'exporter. Vous savez sans doute que, récemment, on a obtenu le droit de doubler nos exportations de fromage sur le marché américain, le cheddar mûri? Vous dites qu'on blâme toujours la question des surplus mais le Canada à la suite des négociations Kennedy doit importer et exporter. J'aimerais que vous nous disiez comment le gouvernement devrait s'y prendre pour fermer ses portes à l'importation, et, en même temps, ouvrir des portes pour écouler les produits qu'il a en surplus? Je sais que, cette année, les quantités de pommes de terre exportées aux États-Unis, ont doublé. C'est un exemple.

Je sais que, récemment, le gouvernement canadien a obtenu, des autorités américaines, de doubler ses exportations de cheddar mûri. Cela, c'est un autre exemple.

Nous savons, nous, que les agriculteurs de l'Ouest approuvent l'exportation, car, autrement, s'ils ne pouvaient exporter de blé, ce n'est pas le marché canadien qui va l'écouler.

Alors j'aimerais que vous nous disiez comment le gouvernement du Canada pourrait fermer ses portes, à une certaine saison, et les ouvrir à une autre, afin d'exporter ses surplus. Je ne pose pas cette question pour vous embarrasser.

• (10.04 a.m.)

M. Sorel: Je ne crois pas que ce soit notre rôle de vous dire quels moyens prendre et à quel moment importer. Notre rôle est de vous dire de quel mal nous souffrons.

Je crois que le gouvernement du Canada est en bien meilleure position que nous pour soit éliminer le mal, soit décider la disparition de l'agriculture, un des deux. Nous lui faisons connaître les problèmes, qui ont des répercussions sur le commerce, sur les échanges, et c'est au gouvernement du Canada de prendre les mesures qui s'imposent afin de permettre aux cultivateurs de vivre, au lieu de les maintenir dans la situation où ils sont présentement. Moi, je vous expose le mal dont nous souffrons, et pour ce qui est des moyens à prendre pour y remédier, je crois que c'est à l'État de les trouver.

M. Clermont: Vous n'avez aucune suggestion à faire qui nous permette à certaines époques de l'année, de fermer nos portes à l'importation, et, en même temps, de négocier

avec les pays étrangers afin qu'ils reçoivent nos surplus agricoles? Je parle seulement des surplus agricoles, je ne parle pas des surplus industriels, car nous avons beaucoup de surplus industriels aussi. Vous, vous nous exposez les problèmes des surplus de l'agriculture canadienne, mais vous ne pouvez pas nous proposer de solutions?

M. Sorel: Je viens de lire dans un document officiel, je ne l'ai pas ici, que nos importations de fruits et légumes, sont deux fois supérieures à nos exportations.

M. Clermont: Il s'agit de quel document, monsieur Sorel?

(Traduction)

Le président: M. Munro veut dire un mot lui aussi.

M. Munro: Il y a aussi un cas bien connu. En vertu de l'accord de troc, le Canada a acheté du fromage de la Nouvelle-Zélande en échange de la vente de moteurs hors-bord dans la région des Antilles. Cette affaire n'a guère inquiété l'industrie agricole.

M. Lefebvre: Vous dites que nous avons exporté des moteurs hors-bord. Qu'avons-nous importé?

M. Munro: Nous avons importé du fromage de la Nouvelle-Zélande.

M. Clermont: Au Canada?

M. Munro: En effet, au Canada.

M. Clermont: Quelle quantité de fromage, monsieur Munro?

M. Munro: Nous ne savons pas la quantité exacte.

M. Clermont: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Sorel, en tant que président, je veux vous poser une question, si vous me le permettez. Voudriez-vous que, comme cela se fait dans certains pays, nous ayons des permis d'importation au lieu de droits de douane? Les États-Unis, qui se piquent d'être un pays de libre-échange, mais le commerce n'y est pas aussi libre que cela vraiment, imposent une interdiction complète sur certaines denrées et ils permettent seulement l'entrée des importations sous licence. Vous présumez donc quelque chose du genre.

M. Sorel: Ce serait certainement mieux s'il y avait des permis. Nous en avons besoin à l'heure actuelle et les États-Unis en ont également besoin. Ils peuvent importer de ces produits avec des permis au lieu de laisser le champ libre et de laisser le commerce s'en

occuper. De cette façon, le commerce peut acheter à l'extérieur du pays avec l'intention d'abaisser les prix.

Le président: Je voudrais corriger une erreur qui s'est glissée dans un reportage du réseau national de Radio-Canada au sujet du récent Kennedy Round sur les tarifs. Vous pouvez vous imaginer le nombre d'appels téléphoniques que j'ai reçus après qu'on eut déclaré que les concombres et les choux pourraient entrer au Canada en franchise. La situation n'a pas changé. Il y a toujours une douane *ad valorem* lorsqu'ils sont produits au Canada. Certains produits entrent au Canada sans douane lorsqu'on n'en produit pas au Canada. Cet article n'a aucunement changé. Cependant, tout le monde au Canada croit qu'un changement a été apporté. Vous pouvez vous imaginer la réaction des producteurs de concombres et de choux et l'effet que cette réaction a produit sur le député d'Essex-Sud qui est déjà surmené!

• (10.16 a.m.)

(Texte)

M. Gauthier: Ma question s'adresse à M. Sorel encore. M. Sorel vient ici réclamer pour les cultivateurs du Québec et je suis de son avis. Il dit aussi que le gouvernement ne fait pas son devoir et que, souvent, les députés du Québec dorment plutôt que de travailler pour les agriculteurs du Québec. Aujourd'hui, monsieur Sorel, il s'agit d'un dialogue, et le dialogue c'est la lutte. Je crois que le malaise, aujourd'hui, vient un peu du gouvernement, je l'admets, mais vous êtes-vous demandé s'il ne vient pas aussi des cultivateurs, des organismes de l'U.C.C., des organismes en général? Ce qui nous intéresse aujourd'hui c'est une question de mise en marché, non pas de deux ou trois mois par année, mais de douze mois par année.

Quand j'ai étudié l'histoire de la Commission canadienne du blé, monsieur Sorel, je me suis rendu compte que la victoire, je dirais, de la Commission canadienne du blé, vient des efforts fournis d'abord par les cultivateurs, par les associations de l'Ouest qui se sont entendues et se sont unies pour venir discuter avec le gouvernement. Le gouvernement n'est pas là pour imposer, il est là pour aider. J'ai discuté avec M. Bouchard et les gens de la Chaîne coopérative du Saguenay, de la Fédération et de l'U.C.C. Ils admettent qu'il n'y a pas assez d'unité, entre ces trois organismes de notre région. Ils font un travail parallèle, mais ne sont pas parvenus à s'entendre afin de venir présenter un projet concret aux autorités fédérales.

M. Clermont avait un peu raison quand il disait, tout à l'heure, que le gouvernement était là pour appuyer les projets, aider à la mise en marché. Ce sont les représentants d'organismes, dans le Québec, qui connaissent les besoins de la région, qui connaissent d'abord la production.

Il faut écouler la production et ne pas la laisser pourrir. Je connais des cultivateurs qui vont perdre au-delà de 800 poches de pommes de terre, qu'ils ne peuvent pas vendre. Ils les offrent à 60c. la poche et elles ne se vendent pas. Je ne suis pas prêt à dire que le gouvernement et les députés sont complètement responsables de cette situation, parce que, à mon avis, nos organismes auraient dû présenter des plans concrets.

Si les gens de l'Ouest ont été capables de se faire aider pour la construction d'élevateurs par le gouvernement fédéral afin de garantir un marché continu, à mon avis, les organismes du Québec sont capables de faire un effort d'ensemble et de présenter des demandes uniformes pour toute la province de Québec, visant la création d'une mise en marché permanente des pommes de terre, des légumes et de tous les autres produits du Québec.

• (10.21 a.m.)

Je demande donc à M. Sorel, si sincèrement, il croit que les organismes du Québec coordonnent assez leurs efforts pour venir présenter ici, au gouvernement, quelque chose de concret, pour que nous puissions forcer la main du ministre, nous aussi, afin de faire vendre les produits du Québec, ainsi disponible douze mois par année. Et je crois que c'est là le point important.

À l'automne, par exemple, nous vendons les pommes de terre pour presque rien parce que nous ne possédons pas d'entrepôts frigorifiques: nous n'avons pas de mise en marché douze mois par année. Les organismes du Québec, je crois, devraient tendre à faire des efforts ultimes pour pouvoir parvenir à cela.

Il devrait en être de même en ce qui touche à la question du lait. J'ai étudié depuis le début les difficultés que nous éprouvons au sujet de la question du lait et je constate que, dans certaines régions, le prix actuel peut convenir, tandis que dans notre région, il ne conviendrait pas du tout. Il faut absolument que vos organismes étudient chaque plan régional afin de présenter au gouvernement quelque chose qui se tienne. Nous nous apercevons, par exemple, comme je me le suis laissé dire, que, bien que faisant partie de l'U.C.C., les gens de la région de Montréal

—au sujet de la question du lait—étaient plus avantagés que nos gens de la région du Saguenay-Lac Saint-Jean. M. Sorel ne dira pas le contraire. Il existe une différence de 35 à 40 cents le 100 livres à cause des frais de transport, etc., et même à cause du contact entre certains groupes de l'U.C.C. je crois.

Je demande donc à M. Sorel, sans aller plus loin et sans prendre plus de temps si, sincèrement il ne décèle pas un défaut dans le système; s'il trouve actuellement des défauts, il dira que c'est au gouvernement de les régler. Il est facile de dire qu'il appartient au gouvernement de les régler, mais les unions du Québec font-elles un effort sincère, au bénéfice du cultivateur, non pas seulement pour maintenir ces organismes mais aussi pour essayer de les augmenter? Il faut que ces organismes-là travaillent pour le petit producteur. Je demande à M. Sorel si, sincèrement, des efforts louables, et je dirais même les derniers efforts, sont faits au niveau des organismes du Québec?

M. Sorel: Monsieur Gauthier, la question de la mise en marché des produits douze mois par année ne pose pas de problème quand nous parlons des céréales. Il existe des moyens de les conserver à l'année longue. Mais, pour une foule de produits, cela ne peut pas exister. Je vois difficilement le Québec s'organiser pour mettre des fraises ou autre chose douze mois par année sur le marché.

M. Gauthier: Les gros produits, comme les pommes de terre, peuvent être conservés très facilement.

M. Sorel: Quand nous en arrivons au problème des œufs, je ne crois pas que le consommateur va accepter de manger des œufs qui ont été entreposés pendant un certain nombre de mois et qui sont déclassés par le fait même. C'est le premier sujet dont je voulais parler.

Maintenant, on semble encore présenter des demandes. M. Munroe, tout à l'heure, a fait l'inventaire de ce que nous avons déjà présenté. Nous avons déjà présenté des demandes par l'entremise de la Fédération canadienne de l'agriculture. Nous vous avons présenté notre point de vue tous les ans, alors, je ne sais pas si nous devrions faire réimprimer ce que nous avons déjà dit à propos d'autres domaines, i.e. ceux qu'a mentionnés M. Munro. Dans tous les cas, cela a été fait et se fait régulièrement tous les ans.

Traitons maintenant du défaut d'organisation des cultivateurs. C'est une chose facile à

dire quand nous sommes de l'extérieur. Quant à moi, je peux trouver que les députés sont mal organisés. Je peux penser que telle chose est mal organisée, car je ne la connais pas trop. Je ne sais pas comment c'est organisé mais j'observe cela de loin. C'est alors assez facile de faire une telle affirmation.

Tout de même, les cultivateurs ont certainement fait un effort quand on pense que 53,000 cultivateurs, tous les ans, font partie de leur union. Les cultivateurs n'ont de conseils à recevoir de personne. C'est le plus fort pourcentage de syndiqués, exception faite des professions fermées, dont les membres sont obligés de faire partie. Je veux parler des professions libérales, dont les membres sont obligés de faire partie pour exercer leur profession; notre union possède un pourcentage de syndiqués plus élevé que n'importe quelle autre union ouvrière. Il faut que cela soit dit. Et nos cultivateurs ne paieraient pas leur cotisation s'il était vrai que nous n'accomplissons rien, que nous ne faisons pas notre part. Ils paient, et ils paient volontairement. Cette cotisation n'est pas déduite à la source.

Cinquante-trois mille membres paient leur cotisation régulièrement tous les ans, parce que, tout de même, ils sont assez satisfaits du travail accompli dans l'Unicn. On ne paierait pas volontairement une cotisation quand l'Union ne fait rien ou est mal organisée. Alors, elle peut paraître mal organisée aux yeux d'autres personnes, de l'extérieur, mais que les cultivateurs en jugent par eux-mêmes! On peut connaître leur jugement, parce que nous avons exactement doublé le nombre de nos membres depuis cinq ans. Depuis cinq ans, le nombre de nos membres a doublé, dans la province de Québec.

Au sujet des plans conjoints, nos membres ont accepté de s'imposer des déductions à la source pour les administrer. Je ne voudrais pas vous scandaliser mais laissez-moi vous dire que nos membres contribuent, de cette manière-là, à s'administrer. Ils l'ont fait en votant. Ils ont voté à chaque fois qu'il s'est agi d'adopter un plan conjoint. C'est ainsi qu'ils les ont acceptés. Et la déduction à la source était mentionnée sur leur bulletin de vote comme il suit: «Si tu votes en faveur, il va t'en coûter tant de la corde pour ton bois, si tu votes en faveur, il va t'en coûter tant du 100 livres de lait». C'est écrit sur le bulletin et le vote porte là-dessus. Et les gens ont voté. Pas un seul plan n'a reçu moins de 95 p. 100 des voix dans la province de Québec.

Dire que les cultivateurs ne les désirent pas, qu'ils sont mal organisés, est une chose très injuste. Je pense que les gens ont fini de dire que les cultivateurs ne sont pas unis ou qu'ils ne travaillent pas à leur affaire, quand on pense que 95 p. 100 des syndiqués votent en faveur d'un plan, alors qu'il est aussi écrit sur le bulletin: «Pour le 100 livres de lait, il va t'en coûter 3½ cents si tu votes en faveur.» Si un plan est mis en vigueur, c'est parce qu'ils en ont décidé ainsi. Cependant, il est dommage que ces plans soient annulés par d'autres facteurs, qui échappent à leur contrôle.

Quant aux œufs, les cultivateurs ont accepté, je crois, un demi-cent la douzaine.

«Si tu votes en faveur du plan, tu seras obligé de contribuer un demi-cent; l'acceptes-tu ou ne l'acceptes-tu pas? Fais ta croix et retourne le bulletin par la poste.» Ce sont les cultivateurs qui ont décidé. On sait donc qu'ils ont confiance en leur organisation. Quand on a confiance en une organisation, on peut la maintenir pendant un petit bout de temps sans rien faire, mais les cultivateurs ne sont pas aveugles. En effet, s'ils versent une cotisation à leur organisation, c'est parce qu'elle fait quelque chose pour eux. Et je vous l'assure, nous avons doublé le nombre de nos membres depuis cinq ans. La cotisation est fixée à \$10. Les syndiqués se prononcent sur l'adoption des plans conjoints. Au moins 75 plans conjoints ont été créés dans la province de Québec.

M. Gauthier: Monsieur Sorel, permettez-moi de vous interrompre, s'il vous plaît. Lorsque vous dites que les cultivateurs ont fait leur possible, je suis absolument du même avis que vous.

Je n'ai pas parlé directement du cultivateur, j'ai parlé des responsables des organismes auxquels les cultivateurs font confiance. Ils ont encore confiance en ceux-ci, puisqu'ils ont doublé leurs effectifs. Ce n'est pas tout d'avoir des membres mais encore faut-il leur donner quelque chose en retour. Et je me demande encore pourquoi vous n'avez pas fait un effort en ce sens, tous les organismes réunis, même la Fédérée.

Le président de la Fédérée m'a dit qu'il n'y avait pas d'unité entre la CCS, la Fédérée et l'U.C.C. Il n'y avait pas assez de contacts entre ces organismes. Les présidents de deux autres organismes m'ont aussi dit la même chose. Je n'attaque pas les cultivateurs, j'attaque l'administration en général. Je ne vous attaque pas, je ne fais qu'une suggestion afin

de savoir comment il se fait que vous n'avez pas réussi à présenter des plans en vue, au moins de procurer les entrepôts frigorifiques nécessaires aux cultivateurs de nos régions qui les réclament à grands cris. Nous ne possédons pas d'entrepôts frigorifiques et nous ne sentons pas la force des responsables des unions pour proposer quelque chose au gouvernement comme cela avait été fait, pour les éleveurs de l'Ouest. C'est pour cette raison que je veux vous entendre me dire si c'est le gouvernement qui n'a pas agi ou si c'est l'unité qui ne s'est pas faite entre les trois organismes pour venir exercer des pressions auprès du gouvernement.

(Traduction)

• (10.31 a.m.)

M. Munro: Monsieur le président, je me demande combien de cultivateurs celui qui questionne en ce moment suggérerait qu'on invite à Ottawa pour lui démontrer que les organismes de cultivateurs nous appuient. J'espère que nous n'aurons pas à répéter cette expérience, mais plusieurs personnes m'ont déclaré qu'il y en aurait deux fois, trois fois ou même quatre fois plus si la chose se répétait. Je sais que vous ne voulez pas qu'on ait à répéter cette expérience.

Nous avons fait nos représentations et nous avons formulé ici-même un certain nombre de demandes. Les fermiers de l'Ouest canadien ont dû mener un dur combat pour obtenir l'établissement de la Commission canadienne du blé. Nous demandons qu'un organisme semblable soit établi pour d'autres denrées et nous demandons votre aide à cette fin.

(Texte)

M. Gauthier: Oui monsieur, je suis d'accord avec vous là-dessus. Je demanderais cependant à M. Sorel si, selon lui, les efforts, au niveau des unités de travail, fournis par les organismes intéressés dans le Québec, ont été complets? Êtes-vous capable de me le dire?

M. Sorel: Monsieur Gauthier, vous dites que des efforts n'ont pas été faits. Je pourrais vous donner des exemples concrets, choisis, prouvant le contraire. A St-Arsène, dans le bas du fleuve, une coopérative de producteurs de pommes de terre avait entreposé ce printemps, 30,000 sacs de pommes de terre pour les distribuer au cours de l'hiver. Mais comme il existe un problème de mise en marché, parce qu'il y en a trop, ils n'ont pas pu distribuer leurs 30,000 sacs. Ces gens-là sont, à 80 p. 100, membres de l'U.C.C. et membres de leur coopérative. Il est injuste de prétendre qu'on ne travaille pas ensemble, lorsque

80 p. 100 des gens sont membres de l'U.C.C., et en même temps se bâtissent un entrepôt en commun, pour entreposer 30,000 sacs de pommes de terre. Ces gens font face à une situation telle, cette année, qu'à mon avis la paroisse voisine ne se bâtira pas un entrepôt l'an prochain.

Je peux vous citer un autre exemple. A St-Jérôme, dans le comté de Terrebonne, ce printemps, une vingtaine de tonnes de fraises congelées et entreposées ne trouvaient pas preneur, parce qu'on importe des fraises de Hollande et d'ailleurs. Alors nous avons mangé des confitures durant tout l'hiver. Pourtant, une vingtaine de tonnes sont entreposées là. Ce printemps, les cultivateurs sont venus nous demander ce qu'ils devaient faire. Ces mêmes producteurs-là sont encore à 80 p. 100 membres de l'U.C.C.; ils se sont bâti un entrepôt muni d'un système de congélation, mais, à cause d'autres facteurs, ils ont rencontré des difficultés et ce n'est pas parce que nous produisons trop de fraises. Nous produisons à peine 20 p. 100 des fraises dont nous avons besoin. Alors, pourquoi ont-ils subi un revers? Parce que tout le monde a cessé de manger des confitures aux fraises ou des fraises au cours de l'année. Mais je ne crois pas que ce soit là le problème. Alors, ils ont gardé leurs fraises, ce printemps, bien que le temps de la récolte approchait. Les cultivateurs s'étaient engagés à les conserver, sous peine d'amendes déterminées, sous peine de payer tant du cageot qu'ils vendraient à l'extérieur de leur entrepôt. Au printemps, l'entrepôt était encore plein et le temps de la récolte approchait. Je ne crois pas qu'il se bâtisse beaucoup d'autres entrepôts, si tel est le succès qui en résulte. Pourquoi? A cause, précisément, du commerce et d'autre chose.

Nous ne produisons pas, ici, dans l'Est; nous ne produisons pas dans la province de Québec; les cultivateurs ne produisent pas, en Ontario, la quantité de fraises dont ils ont besoin pour satisfaire la demande du marché. Alors, d'où vient le problème? Comment se fait-il que nous rencontrions des déficits et que nous ayons des problèmes de ce genre? Alors, quel encouragement doit-on donner aux cultivateurs qui vont mettre en commun \$100, \$200 ou \$500 pour la construction d'un entrepôt pour les fraises et qui se seront engagés par contrat à payer une amende chaque fois qu'ils vendront des fraises à l'extérieur, de façon à être bien certains qu'elles seront entreposées?

Les cultivateurs ont agi ainsi; pourquoi dire, ensuite, qu'ils ne veulent pas s'aider eux-mêmes? Écoutez, ils se sont engagés sans jamais payer d'amendes. Pour ma part, je suis

allé acheter des fraises personnellement; les cultivateurs m'ont dit: «Écoute, je ne peux pas t'en vendre, parce que je vais payer l'amende: je me suis engagé.» Les fraises seront entreposées. Ils ont conçu l'entrepôt à cette fin, ils ont tout fait, et, malheureusement, d'autres facteurs ont complètement détruit les efforts faits par les cultivateurs en vue de la création d'une mise en marché ordonnée et communautaire.

Est-il logique de faire cultiver des fraises aux cultivateurs, de leur faire dire: «Je m'engage, sous peine de tant du cageot, à payer l'amende,» de leur signer un contrat en bonne et due forme à cette fin et de leur faire mettre en commun de l'argent pour la construction d'un entrepôt, quand on sait que tout cela est détruit à la fin? Alors, qu'on ne dise pas que les cultivateurs ne s'aident pas eux-mêmes.

Et je pourrais vous citer des exemples choisis du même genre dans votre province, et même chez-vous, au Lac St-Jean. Je ne fais pas d'affirmations gratuites: je vous cite des faits. Je vous parle de la coopérative de St-Jérôme et de celle de St-Arsène dans le bas du fleuve. Les cultivateurs de ces régions se sont construit des entrepôts; ils ont tout mis en œuvre pour atteindre ce but. Ils ont accepté de mettre leur argent en commun; ils se sont résignés à cela. Ils ont agi ainsi pour avoir des fraises et des pommes de terre durant tout l'hiver et constatez-en le résultat ce printemps.

• (10.36 a.m.)

M. Gauthier: Monsieur, est-ce que je pourrais prendre la parole durant quelques instants?

(Traduction)

Le président: Je demanderais qu'on pose des questions un peu plus brèves; les réponses en seraient raccourcies d'autant. Plusieurs membres du Comité ont des questions à poser et des opinions à exprimer. Monsieur Gauthier, voulez-vous faire le point rapidement.

(Texte)

M. Gauthier: J'aimerais remercier M. Sorel. Je lui ai parlé un peu durement pour qu'il se vide un peu le cœur! Je sais maintenant ce que je voulais savoir... Si dans certaines de nos régions nous n'avons pas obtenu totalement ce que les cultivateurs souhaitent, M. Sorel nous en a donné un peu la raison ici. Je pense, et c'est aussi l'opinion de M. Sorel, que le ministre chargé de faire la distribution des produits du Québec et du blé, s'occupe souvent (je ne dirais pas trop) du blé, mais il devrait s'occuper un peu plus des produits du Québec, afin de traiter avec justice toutes les provinces.

(Traduction)

Le président: M. Powers voudrait faire des commentaires sur certaines déclarations de M. Gauthier.

M. Powers: Je ne voudrais traiter que d'un point en particulier. Vous avez demandé si M. Sorel était d'accord ou non sur le besoin d'une mise sur le marché d'une période de douze mois en prenant comme exemple la Commission canadienne du blé. Je crois que vous vous êtes servi d'un très bon exemple. Je m'inquiète parfois de l'importance que certaines personnes donnent à la mise sur le marché sans se rendre compte de nos besoins réels dans ce domaine et plusieurs fois dans le passé des personnes bien intentionnées dans les différentes provinces ont encouragé la création d'offices provinciaux de mise sur le marché comme la solution à tous nos problèmes. La mise sur le marché est la moitié du problème de la fixation d'un prix, sans doute la moitié la plus importante, et cela ne fait pas de doute pour les cultivateurs. Nous nous leurrions, toutefois, en encourageant la création d'un office provincial de mise sur le marché pour une denrée qui est produite dans presque toutes les provinces du pays ou dans plus d'une province; nous nous leurrions aussi, si nous croyons qu'un office national de mise sur le marché peut régler tous nos problèmes, à moins que nous obtenions de l'aide en ce qui a trait aux importations. Je ne parle pas de mettre fin aux importations, parce que l'on peut établir le meilleur système du monde pour la mise sur le marché du blé ou de toute autre denrée. Le secret du succès de la Commission canadienne du blé est que les céréales secondaires qui lui passent entre les mains ne peuvent entrer au Canada qu'en vertu d'un permis, ce qui permet de réglementer les importations. Notre problème aujourd'hui, dans plusieurs cas, n'est pas le montant des importations, mais le moment où elles entrent au Canada. Nous pouvons aller de l'avant et établir le genre de mise sur le marché qui est requis; les fermiers et le gouvernement devraient travailler ensemble à cette fin, mais nous avons besoin d'aide pour réglementer l'entrée du produit au pays. Nous devons aussi nous rappeler que nous devons, avec certaines réserves, réglementer la production du produit au Canada. Rien ne sert à un cultivateur de produire un million de livres de lait si l'on ne peut en vendre que 800,000 livres. Par conséquent, la quantité d'une denrée dans le pays, qu'elle soit produite ici-même ou importée, doit être réglementée.

M. Peters: Monsieur le président, comme nous devons tenir que cette seule réunion, j'espère que nous n'entrerons pas dans un

domaine général comme nous semblons le faire en ce moment.

Il est peut-être impossible d'éviter qu'il en soit ainsi, mais ce sera peine perdue si nous procédons ainsi aujourd'hui. Je suis d'avis que les cultivateurs n'ont pas été suffisamment renseignés, et les propos de M. Sorel indiquent certainement qu'ils ne sont pas au courant de certains changements qui ont été apportés. Je pourrais ajouter que les membres du Parlement ne sont pas plus renseignés. Je suis certain que les cultivateurs devront repenser certains aspects de leur production en fonction des changements qui ont été effectués par GATT et le Kennedy Round, et je voudrais savoir si le gouvernement ou ses organismes ont eu des entretiens ou demandé la tenue d'entretiens avec les cultivateurs pour les renseigner sur les effets que ces divers changements auront sur leur production. Je n'ai aucune idée des répercussions que les changements peuvent entraîner. Je me demande si les cultivateurs sont au courant.

M. Powers: S'ils le sont, ils sont mieux renseignés que nous. Nous n'avons eu aucune rencontre avec le Gouvernement. De fait, les gens de notre région n'ont qu'une faible idée de ce qui a été décidé.

M. Walter Miller (deuxième vice-président de l'Union des cultivateurs de l'Ontario): Je crois, en toute justice, qu'il faudrait mentionner que les représentants de l'Union nationale des cultivateurs étaient à Genève au moment des discussions. Roy Atkinson y était, mais de là à dire s'il y a eu consultation...

Le président: Il s'agissait des céréales, n'est-ce pas?

M. Miller: Oui, c'est cela.

M. Peters: Il me semble que le Comité devrait considérer l'opportunité de recommander au Gouvernement que les hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture rencontrent immédiatement les organismes de cultivateurs pour leur indiquer les domaines où les nouvelles dispositions vont chambarder ce que l'on considérerait le système traditionnel de mise sur le marché, que ce soit ou non à notre avantage. Quelques-unes des nouvelles dispositions doivent être avantageuses et d'autres désavantageuses.

Le Comité devrait peut-être étudier une recommandation visant l'établissement immédiat d'un comité de liaison afin de dissiper les craintes qui ont été exprimées. On a mentionné les patates et les fraises, et je suis certain que le président a mentionné le maïs, les tomates, les concombres et quelques légumes de serre et, dans sa région en particulier, nous avons entendu parler de deux ou trois des principaux producteurs de légumes en

serre qui feront bientôt faillite. Il est possible qu'ils déclarent une faillite totale. Les cultivateurs devraient être au courant de cela. Je me demande si le comité voudrait étudier cet aspect particulier du problème, pour recommander au Gouvernement qu'on crée un groupe d'étude ou d'information. Il est vrai que M. Atkinson était à Genève en ce qui a trait aux négociations sur le blé et je puis affirmer sans peur de me tromper que M. Jorgenson et quelques autres membres de l'Ouest canadien sont sans doute très au courant des effets que les changements auront sur la production de blé et peut-être sur les céréales secondaires. Je me demande si quelqu'un est au courant des effets que les changements auront dans d'autres domaines. Je ne crois pas que les membres du Parlement soient au courant des effets.

Le président: Avant de céder la parole à M. Munro, je voudrais mentionner que des représentants de la majorité des producteurs de céréales de l'Ouest étaient de passage à Ottawa la semaine dernière pour être mis au courant de ce qui a été décidé, au sujet des futurs marchés mondiaux de blé, à la suite du Kennedy Round sur les tarifs. Ils ont rencontré le ministre et des fonctionnaires du ministère. Un de ces fonctionnaires m'a assuré qu'on vérifierait de très près pour s'assurer que tous les organismes de cultivateurs reçoivent des copies des ententes du Kennedy Round sur les tarifs et qu'ils reçoivent aussi la documentation qu'on nous a fait parvenir. Les fonctionnaires du ministère espèrent ensuite pouvoir convoquer une réunion avec les organismes de cultivateurs. Je ne saurais dire si les organismes ont été approchés à ce sujet, mais la chose a été suggérée.

M. Munro: Monsieur le président, messieurs, je ne suis pas au courant à l'heure actuelle de ce qui s'est passé à la Fédération canadienne, dont deux des organismes présents font partie. Mais nous aurons notre réunion semestrielle à Montréal à la mi-juillet et je sais que cette question est au programme. Nous qui faisons partie des organismes canadiens de cultivateurs, nous avons toujours été d'avis que le manque de consultation avec le gouvernement fédéral et les hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture est un de nos grands problèmes et nous l'avons mentionné dans le mémoire que nous avons présenté au Gouvernement le jour de la marche des cultivateurs sur Ottawa. C'est là une des grandes lacunes et nous l'avons déclaré.

M. Peters: Je crois que le comité serait justifié d'insister auprès du Gouvernement pour qu'il établisse cette liaison, parce qu'il semble que les questions soulevées par mon collègue ici relèvent de domaines qui

ont certainement changé et au sujet desquels nous ne sommes pas renseignés. Je ne sais pas quelles dispositions on a prises au sujet des fraises, par exemple. Voilà un domaine spécifique qui devrait être discuté et les organismes de cultivateurs devraient être complètement renseignés sur les décisions qui ont été prises. Il y a des dispositions sur l'importation et l'exportation qu'ils ignorent complètement. Les cultivateurs ne devraient pas demander ce genre d'assistance ou de conseil au Comité, parce que nous ne sommes pas en mesure de les renseigner. Cela devrait être fait en consultation avec le Gouvernement et les hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture.

Le président: Vous dites bien que nous ne sommes pas en mesure de donner des conseils, mais nous sommes en mesure de recommander que des renseignements leur soient donnés.

M. Peters: C'est bien là ce que je recommande. Je voudrais maintenant passer à un autre domaine, parce que je crois qu'il s'agit là d'une recommandation générale que nous devrions faire. Je suis toujours étonné d'entendre les cultivateurs dire qu'ils ne savent pas quels sont les effets que certains changements apporteront. Ils devraient toujours être au courant. Lors de la marche des cultivateurs il y a quelques semaines, on a présenté un mémoire au nom des producteurs de lait, et plus particulièrement au nom des producteurs de lait transformé, qui demandaient \$5.10 le cent livres pour leur produit. A ce moment-là, le Gouvernement a répondu que cela n'était pas possible, mais il a depuis mis en vigueur un programme qui fonctionne depuis déjà quelque temps. Je voudrais demander quel résultat l'augmentation de prix a eu sur les entreprises de lait transformé qui achètent ce lait à un prix considérablement supérieur à celui qu'elles payaient il y a un an?

M. Munro: Il n'y a pas eu de résultat, monsieur le président. Je ne crois pas qu'on ait encore distribué de chèques de subvention à la suite de la nouvelle politique.

M. Peters: Non, mais...

M. Munro: L'entreprise de transformation ne paie pas plus.

Le président: Voulez-vous dire que le Gouvernement n'a pas émis de chèques?

M. Munro: Aucun chèque du Gouvernement n'a été émis et l'entreprise, en tout cas, ne paie pas plus cher.

M. Peters: A l'origine, mes fromageries payaient \$3.20 et, en certains cas il y a un an, elles ne payaient que \$3. Elles paient maintenant \$3.75. Je ne suis pas au courant de ce qui se passe dans d'autres régions, mais on

paie \$3.75 dans ma région. Quel effet cela a-t-il eu?

Le président: Quelqu'un désire-t-il faire des commentaires à ce sujet?

M. Powers: Ce \$3.75, monsieur Peters, est un prix volontaire de la part de votre fromagerie, car le prix minimum établi par l'Office ontarien de la mise sur le marché du lait est de \$3.54. Votre fromagerie n'est donc pas en mauvaise posture si elle peut payer 21 cents de plus que le prix minimum. Je ne vois pas comment cela peut créer des embarras aux fromageries; car, chaque fois qu'on a haussé le prix minimum, le prix du fromage a été augmenté.

M. Peters: Le point auquel je veux en venir est le suivant. Si le prix peut être augmenté, cela détruit l'argument du Gouvernement qui prétend que le prix du fromage au consommateur n'aura rien à voir avec le prix de \$5.10 qui est payé au cultivateur. On a fait des progrès dans cette direction, ce qui veut dire qu'il a dû y avoir des effets. Y a-t-il eu une baisse dans les ventes de fromage?

Le président: Quelqu'un désire-t-il commenter le point que M. Peters a soulevé?

M. Peters: Je voudrais porter à votre attention le fait qu'il s'est produit un changement partiel. Le Gouvernement paie maintenant \$4.75 pour le lait transformé. Ce n'était évidemment pas le prix qu'on payait il y a un an. Quel a été le résultat sur le montant de fromage ou de sous-produits disponibles? La meilleure façon de poser la question serait peut-être de cette façon: le cultivateur vend-il la même quantité de lait qu'il vendait il y a un an?

M. Powers: Je ne puis vous donner de chiffres précis, monsieur Peters, mais on a vu une baisse du volume total de lait pour les cinq premiers mois. Je ne connais pas les chiffres du mois de juin, mais je sais que le volume total des cinq premiers mois était à la baisse. Je puis déduire des chiffres que j'ai mentionnés que la consommation de fromage a continué d'augmenter au Canada, du moins jusqu'à la fin de l'année dernière. Nous ne semblons pas éprouver d'ennuis dans notre marché d'exportation, mais la consommation de beurre *per capita* est à la baisse cette année. La production diminue toujours, mais la consommation diminue également.

M. Peters: Monsieur le président, si je travaillais dans une mine et si je demandais un plus fort montant que le produit peut rapporter, il faudrait naturellement s'attendre que la mine ferme ses portes. Il en va de même pour le lait. Si l'on augmentait le prix à \$10, par exemple, il y aurait sûrement un effet. Quel serait cet effet? Si l'on est prêt à réclamer

cette augmentation, il faut aussi être en mesure d'indiquer quel effet a eu l'augmentation qui a déjà été décrétée.

M. R. A. Hergott (Directeur de la Fédération ontarienne de l'agriculture): Monsieur le président, je crois qu'il y a ici confusion entre ce que l'usine paie et la subvention du Gouvernement. Cette subvention n'a aucun effet sur le prix du produit.

M. Peters: Je suis d'accord.

M. Hergott: Vous voyez. Cela ne se présente qu'en Ontario, où l'Office ontarien de la mise sur le marché du lait a décrété que personne ne peut payer moins que \$3.54 pour le lait transformé. Cela a un effet direct sur le prix du produit, sur son écoulement et sur les prix que vous avez mentionnés. La chose est plus difficile avec le fromage, parce que je sais qu'il y avait l'année dernière des fromageries du sud de l'Ontario qui payaient jusqu'à \$3.65, quand le prix minimum était beaucoup plus bas. Le problème tel qu'il se présente est qu'il y a une situation d'offre et de demande qui force les fromageries de votre région à payer \$3.75 pour obtenir du lait. Cette situation dépend exclusivement de l'exploitation des fromageries en question. Elles ne sont pas tenues de payer ce prix, et je pourrais croire qu'elles sont en concurrence avec des fromageries qui ne paient que \$3.54 pour leur lait.

M. Peters: Vous voulez donc en venir à suggérer que le seul problème en cause dans le prix de \$5.10 au lieu de \$4.75 est un 35 cents additionnel sous forme de subvention du Gouvernement?

M. Hergott: Précisément.

M. Powers: Le problème tel que nous l'entrevoions, ou que certains d'entre nous l'entrevoient, est qu'il s'est écoulé une période de 12 à 15 ans au cours de laquelle nous avons eu un surplus de produits laitiers au Canada et au cours de laquelle les prix sont demeurés presque stationnaires. Si vous vous reportez au début des années 50, vous verrez qu'il y a eu très peu de changements jusqu'à 1963. Nous sommes d'avis qu'il est possible avec le temps d'augmenter graduellement les prix des produits laitiers et, pourvu que le coût ne connaisse pas de sautes, qu'il est possible de diminuer la subvention. Vous ne serez pas en mesure de diminuer la subvention si le coût de production continue d'augmenter. Il vous faudra augmenter le prix pour pouvoir absorber cette augmentation. Toute augmentation subite dans le prix des produits laitiers, comme dans le prix de tout autre produit, aura son effet dans la consommation. Nous nous inquiétons pour le moment de la baisse que l'on constate dans la consommation de beurre. Je crois que votre question se rap-

porte essentiellement à ceci: les cultivateurs canadiens sont-ils plus satisfaits d'obtenir plus d'argent pour 75 p. 100 de la consommation actuelle? Est-ce bien cette théorie que vous tentez d'établir?

M. Peters: Vous avez demandé plus d'argent et quelqu'un devra le fournir. S'il provient d'un subside, il y aura quand même un effet, selon le mode que le Gouvernement choisira. Vous allez accumuler un surplus, parce que le Gouvernement, à la fin, si le tout est placé dans les mains de l'Office de stabilisation des prix, devra vendre le produit. S'il s'accumule des surplus, comme la chose s'est produite auparavant, alors il est évident...

M. Powers: Je voudrais vous rappeler, tout de même, que la nouvelle politique de contingentement a été conçue afin d'obtenir une production suffisante pour satisfaire à la demande domestique et à l'exportation. Elle n'a pas été conçue pour encourager une production de surplus. Voilà une politique que nous n'avons jamais adoptée jusqu'ici.

M. Peters: Je voudrais poser une autre question. Quel a été l'effet, alors, du système de contingentement de la production du gouvernement fédéral sur la production?

M. Powers: L'effet n'a pas toujours été salutaire. Pour citer un exemple, il a mené à une baisse du prix des vaches à lait dans la plupart des régions de l'Ontario. Il a éliminé la demande. Il a aussi créé une certaine quantité d'ennuis, parce qu'il était un peu trop rigide à l'origine et qu'il est encore trop rigide. Plusieurs jeunes cultivateurs qui augmentaient leur volume de production dans un effort pour se tenir hors de l'eau sont maintenant dans une situation où une grande partie de leur lait sera vendu à des profits bruts de \$3.42 ou \$3.43. Voilà certainement un prix qui n'est pas avantageux.

A part cela, je crois que la politique de contingentement est en soi excellente pour ceux qui avaient une entreprise assez grande pour s'y conformer. Un autre aspect que certaines personnes n'aiment pas mais que j'appuie personnellement est cette pratique de ne pas accepter cette année des producteurs nouveaux et de les reporter à une autre année selon le besoin, c'est-à-dire selon le besoin de lait.

M. Peters: L'année dernière, le surplus de lait des producteurs de lait fluide pour l'industrie du lait transformé a été l'objet de subsides. Il ne l'est pas cette année. Quel effet ce surplus de lait a-t-il sur la situation en général?

M. Powers: Il a sans doute eu l'effet de faire économiser quelques millions de dollars au gouvernement fédéral, mais il n'a pas eu

d'effet. Cela demeure cependant sans effet sur le marché parce que le surplus de lait nature ne disparaît pas pour autant. On l'envoie encore à la manufacture pour le transformer en lait traité, beurre ou fromage. On n'a fait que réaliser quelques économies car les vaches étaient là de toute façon.

Le président: M. Munro aimerait faire un commentaire.

M. Munro: Dans ma région, un très grand nombre de producteurs ne peuvent, depuis nombre d'années, augmenter leur apport au marché du lait nature, bien que la rationalisation de la production et les progrès technologiques aient entraîné un accroissement de leur production qu'ils se refusent à considérer comme un excédent. La portion industrielle de leurs envois représente à leurs yeux une partie de leurs recettes à laquelle ils tiennent beaucoup. Elle est aussi importante pour eux que pour le producteur qui livre toute sa production à la manufacture. Personnellement, je fais partie de ceux-là et mon consignénaire de lait tient absolument à cette portion industrielle qui pour lui est plus importante que ses ventes de lait nature, car il transforme cette portion en fromage cottage et autres produits. Nous ne pouvons absolument pas tomber au-dessous de ce programme de subventions, que nous expédions 20 ou 30 p. 100 de notre lait au prix du lait nature. Nous avons beaucoup, beaucoup de producteurs, d'excellents producteurs, qui fournissent d'excellents produits.

M. Peters: Comment cela influence-t-il votre revenu?

M. Munro: Il a baissé énormément, énormément. A cause de cela, mon revenu personnel de cette année a accusé une baisse de \$4,000 à \$5,000 sur celui de l'année dernière.

M. Lefebvre: Monsieur le président, puis-je poser une autre question?

Le président: M. Munro, avez-vous terminé votre intervention? M. Lefebvre aimerait poser une question supplémentaire.

M. Lefebvre: Au sujet de cette question de lait nature excédentaire dont vous nous parlez, il semble qu'elle sème une certaine discorde entre les ministres provinciaux de l'Agriculture et le ministre fédéral de l'Agriculture et probablement aussi votre organisation. Les contingents de livraison des producteurs de lait nature sont sous juridiction provinciale, je crois. Est-ce exact?

M. Munro: Oui. Ils sont sous la juridiction de la Commission de commercialisation. Mais dans ma province, l'Ontario, cette commission n'a pas encore eu le temps de s'établir assez fermement pour entrer effectivement en action.

M. Lefebvre: Les contingents relèvent donc de la province, par l'entremise de la Commission de commercialisation, et l'on peut, semble-t-il, en dire autant des normes.

M. Munro: Oui.

M. Lefebvre: Les prix sont sous la juridiction provinciale. Je crois que les provinces ont volontairement accepté que le gouvernement fédéral s'occupe des producteurs de lait industriel tandis qu'elles s'occuperaient des producteurs de lait nature.

M. Munro: Je pense qu'on est très au-dessous de la réalité quand on parle d'une certaine discorde entre les ministres provinciaux et le ministre fédéral sur ce point. Mais ce qui me chagrine le plus, c'est que nous soyons pris entre deux feux.

M. Lefebvre: C'est là que je voulais en venir. D'après les journaux, il me semble qu'on se dispute à ce sujet dans la province de Québec. Mais, croyez-vous, monsieur, —vous êtes un expert dans le domaine, mais moi qui ne le suis pas, je veux m'instruire —que les choses iraient mieux si les producteurs de lait nature pouvaient livrer davantage aux laiteries? Il semble que certains ne leur livrent que 30 ou 40 p. 100 de leur production. Serait-il possible de permettre aux autres d'y aller à 100 p. 100 dans la production de lait industriel pour réduire l'excédent de lait nature?

M. Munro: Sauf que quelques-unes de nos fermes travaillent selon ce régime depuis 40 ou 50 ans et que ces soi-disant envois de surplus ne sont pas des surplus du tout; ils sont une partie non négligeable de la production des manufactures. Dans le but d'obtenir du lait de qualité, ces manufactures maintiennent très discrètement tout juste assez de ventes au prix le plus élevé, puis elles utilisent ce lait de qualité pour des produits secondaires, tels le fromage cottage, le yogourt et ainsi de suite, et nous sommes dans leurs machinations! C'est ce qui nous a vraiment mis en furie. Le 1^{er} avril de cette année, des changements dans la politique laitière ont entraîné l'exclusion d'un nombre considérable d'expéditeurs. Ils nous disent de modifier notre production, mais nous ne savons que faire. Beaucoup d'entre nous atteignons environ un million de livres par année. Le ministre nous dit qu'il n'est intéressé à subventionner que les contingents de 300,000 livres de production, ce qui, d'après mes normes, est la production minimale d'une entreprise rentable. En d'autres termes, l'économie que pouvaient réaliser les cultivateurs s'est perdue dans la brume avec la nouvelle politique laitière.

M. Lefebvre: Quel est votre contingent sur votre production d'un million de livres de lait nature?

M. Munro: Il varie selon les fluctuations de la production tout au long de l'année, mais c'est environ 30 p. 100.

M. Lefebvre: Alors vous ne croyez pas que ce serait mieux si vous aviez 80 p. 100?

M. Munro: Si je pouvais l'atteindre.

M. Lefebvre: Pourquoi ne pouvez-vous pas l'atteindre?

M. Munro: Où trouverons-nous la population pour le boire à moins que certains producteurs soient éliminés du marché? Il est vrai que des changements sont survenus dans les marchés; de nouvelles techniques de commercialisation ont fait leur apparition. Par exemple, à Toronto les magasins Becker's et les magasins Mac's se sont lancés dans le commerce des cruches et ont donné à leurs propres producteurs comme aux nouveaux producteurs sur le marché de 90 à 100 p. 100 des ventes, un très haut pourcentage, et les vieilles compagnies traditionnelles qui vendaient le lait en ont accusé une baisse dans leurs ventes ou tout au moins n'ont pas pu augmenter leurs ventes. A cause des économies que j'ai dû, en tant que producteur, investir pour demeurer fort, à cause de la nouvelle technologie, j'ai dû porter mon troupeau de 15 à 75 têtes. J'avais besoin de cela pour avoir une unité rentable. C'est une tendance dans l'industrie. Je répète donc que nous sommes très inquiets d'une nouvelle politique laitière qui semble réduire à néant les économies ainsi investies. On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur un nouvel organisme établi par le gouvernement, la Société du crédit agricole. Beaucoup se sont fait prendre dans une situation embarrassante. Cette société a recommandé des prêts à des personnes pour l'établissement d'unités rentables en supposant qu'elles pourraient le faire avec de très légers changements et à peu de frais, sans devoir nécessairement acheter plus d'animaux, se contenant de garder leur jeune bétail pour accroître leur troupeau de 15 à 30 vaches par exemple. La nouvelle campagne laitière a placé des personnes, soit comme fournisseur exclusif de lait industriel, soit comme fournisseur ambivalent comme ceux dont j'ai parlé, dans une situation très grave. L'emploi du mot «excédent» à l'égard du lait nature ne comporte pas une véritable signification. Les envois industriels comprennent une très large part de mon revenu et celui de gens qui travaillent dans ma ferme.

Le président: Merci. Vu que seulement quatre interlocuteurs ont eu la parole au cours de la dernière heure et demie, on ne respecte pas mes conseils. La parole est à M. Moore et puis ce sera à M. Choquette.

M. Moore (Wetaskiwin): M. Lefebvre a posé de nombreuses questions sur le sujet que j'avais à l'idée. Je dirais à M. Munro que je suis entièrement d'accord avec lui. Je suis peut-être plus fâché qu'il l'est, car j'expédie du lait nature depuis plus de 30 ans et je m'inquiète beaucoup actuellement. Je dirais que mon revenu n'en est pas atteint parce que la ferme est louée. Je n'ai donc aucune crainte d'entamer ce sujet.

Le président: Aucun nantissement?

M. Moore (Wetaskiwin): En effet. Peu m'importe le prix du lait. Cependant, tout le pays s'en ressent.

Le président: Vos commettants aussi.

M. Moore (Wetaskiwin): Oui, bien sûr. Je croyais que la question posée par M. Lefebvre avait produit une réponse suffisante, mais il n'est pas exact que, d'après la présente politique des produits laitiers, on ne peut transformer le lait parce qu'il n'existe pas de contingentement.

M. Munro: C'est exact. Lors des consultations avec M. Greene, le 16 juin, où le comité formé en mars était présent, M. Greene et M. Berry, président de la nouvelle Commission canadienne du lait, nous ont dit que si nous désirions transformer notre entreprise sur un pied industriel nous devrions leur en faire part et eux jugeraient si on doit nous accorder un contingentement sujet à subvention.

M. Moore (Wetaskiwin): Ne courriez-vous pas ainsi un risque énorme en agissant ainsi pour qu'on puisse décider ensuite s'il y a lieu ou non de vous accorder un contingentement.

M. Munro: En outre, qu'arrivera-t-il? Quelle sera la politique en matière de produits laitiers au 1^{er} avril 1968? Nous avons été témoin d'une volte-face complète le 1^{er} avril 1967. Le même changement radical aura-t-il lieu le 1^{er} avril 1968?

M. Moore (Wetaskiwin): Vraisemblablement.

M. Munro: On l'ignore et cet état de choses empêchera même ceux qui détiennent un contingentement de 20 p. 100 de changer.

M. Moore (Wetaskiwin): C'est juste.

Le président: Monsieur Moore, M. Powers fait partie du comité consultatif de la Commission canadienne du lait et je suis certain qu'il est bien au courant de la question des contingentements.

M. Powers: J'espère que je ne vous apprendrai rien que vous ne sachiez déjà. Je crois qu'on annoncera prochainement que les commerçants de lait entier pourront transformer leur entreprise pour le lait préparé. Cette

nouvelle pourrait être annoncée de deux façons. Peut-être leur accordera-t-on un contingentement équivalant au total de leur production de l'an dernier ou peut-être leur accordera-t-on un contingentement de 300,000 livres. Je ne puis dire comment on procédera, mais je suis certain qu'on en annoncera les détails. Je ne puis dire si c'est satisfaisant ou non; moi je pense que ce ne l'est pas. On a effectué un changement et je voulais seulement le signaler.

M. Moore (Wetaskiwin): Eh bien, l'année est d'ailleurs à moitié écoulée et il est beaucoup trop tard.

M. Powers: Il y aura rétroactivité à partir d'avril. Dans le cas de celui qui a cessé d'expédier du lait nature en avril et qui s'est occupé de la transformation du lait, il y aura rétroactivité. Pour ceux-là qui ont continué à expédier du lait nature, la rétroactivité ne comptera que de la date où ils ont cessé d'expédier ce genre de lait.

M. Moore (Wetaskiwin): Quel prix verse-t-on aux expéditeurs de lait nature en Ontario et au Québec à l'égard de cette partie du lait qui n'est pas utilisée dans la distribution? Je ne dirais pas qu'il s'agit d'un surplus parce que je crois qu'il est grandement essentiel qu'on le produise.

Le président: On le transforme au Québec.

M. Munro: \$3.54 pour le lait de la classe 5.

M. Moore (Wetaskiwin): Dans notre région, on nous paie \$3.20 et \$3.25.

Le président: Monsieur Sorel, quelles sont les données à l'égard de la province de Québec?

M. Sorel: \$3.25 à \$3.40.

M. Moore (Wetaskiwin): Très bien. Ai-je raison de dire que plusieurs expéditeurs de lait canadiens détiennent des contingentements restreints parce que, selon vous, ils sont restreints à la quantité de lait utilisé. Dans notre région, on pourrait posséder un contingentement de 600 livres par jour et n'en recevoir que le prix de 300 livres ou moins par jour parce qu'on nous paie selon ce qui est utilisé et non pas pour ce que l'on croit être utilisé. N'est-il pas vrai, alors, qu'à travers le pays, il existe de nombreux expéditeurs de lait nature qui reçoivent en moyenne un prix inférieur par cent livres à celui que reçoivent leurs voisins qui expédient du lait préparé?

M. Munro: Monsieur le président, lors de la réunion du 16 juin, on a fait part de nombreux renseignements à M. Greene au sujet du lait. Ils provenaient de la région ontarienne de Brockville. Le prix moyen d'après ces renseignements variait de \$3.75 à \$3.85 pour le total des ventes.

M. Moore (Wetaskiwin): Oui. J'en ai de semblables dans ma région et c'est ce que je voulais signaler. Je ne crois pas qu'on doive continuer dans une situation pareille.

Le président: Merci, monsieur Moore, Monsieur Choquette.

(Texte)

M. Choquette: Je voudrais m'adresser à M. Sorel. Même si je ne partage pas toujours les opinions de M. Sorel, on peut quand même lui rendre le témoignage d'avoir donné une consistance à l'U.C.C., d'avoir solidarisé les cultivateurs à l'intérieur d'une véritable force syndicale. Depuis que M. Sorel est à la tête de ce mouvement, il y a eu, si on peut dire, une transformation dont il a une grande part du mérite.

Monsieur Sorel, je veux vous poser une question, que vous trouverez peut-être humoristique: n'auriez-vous pas l'intention d'aller manifester un peu à Québec, et de demander au ministre de l'Agriculture de respecter certains de ses engagements? A Ottawa, vous êtes toujours le bienvenu, il nous fait plaisir de vous recevoir, et vous reviendrez, nous aimons discuter avec vous. Mais quelquefois, nous sommes traités assez durement, surtout que le gouvernement a mis en œuvre d'excellents programmes d'action. Je me demande s'il ne serait pas bon que vous alliez faire une petite visite à Québec, demander au ministre de l'Agriculture, par exemple, d'établir le fameux prix de soutien de \$3.54 pour les producteurs de lait industriel, tel que cela existe dans l'Ontario, je crois?

M. Sorel: D'abord, monsieur, je voudrais vous dire que je ne veux pas m'attribuer le mérite de l'organisation des cultivateurs, car même si on ne le voulait pas, ils nous passeraient sur le dos. Je voudrais laisser le mérite à un réveil des cultivateurs, à un ensemble de cultivateurs plus décidés, mieux préparés, alors je ne veux pas m'attribuer ce mérite-là. Heureusement avez-vous dit à la fin que j'ai une part de mérite. J'en ai peut-être une part, mais pas plus grande que les autres.

En ce qui concerne notre visite à Québec, j'y étais hier, à Québec. J'y serai probablement très prochainement, et nous discuterons nos problèmes à Québec avec autant de ténacité, de franchise et de loyauté. Vous dites que nous traitons durement les gens d'Ottawa. Moi je ne suis pas député. J'ai fait fâcher un premier ministre, un jour, en lui disant: «Mais vous, monsieur le premier ministre, vous n'êtes pas président de l'UCC.»

M. Choquette: On ne demandera pas de nom.

M. Sorel: Vous êtes premier ministre, vous avez des problèmes, d'accord. Vous êtes député, vous avez des problèmes, d'accord. Mais nous en avons aussi et si nous ne vous les apportons pas, nous manquons à notre devoir. Nous manquons à notre devoir parce qu'il y a une situation qui ne peut pas durer. C'est pour cela que nous les apportons ici. Vous êtes responsables. Ne croyez pas que je sois venu ici tuer quelqu'un parmi vous. Je n'ai l'intention de tuer personne. Ce n'est pas dans mes habitudes. Je n'ai jamais frappé personne. Ce qu'on appelle des coups au figuré, c'est toujours loyal.

On dit qu'Ottawa a un excellent programme d'action. Je l'ai dit l'autre jour, je le répète, nous avons fait des progrès depuis trois ans. Mais nous sommes toujours pris dans un étau, entre le coût de production, qui monte continuellement, et le coût de la vie. Nous sommes frappés deux fois. Alors, les petites améliorations ne suffisent pas, je vous l'ai dit tout à l'heure, parce qu'il y a de grosses augmentations du coût de production, et de grosses augmentations du coût de la vie.

Vous le voyez, pas seulement chez les cultivateurs, vous le voyez ailleurs. Quelquefois on réussit à avoir \$1 l'heure d'augmentation. Nous, les cultivateurs, sommes obligés de vivre à l'écart, et nos enfants surtout sont obligés de vivre à l'écart de cela. Nous sommes aussi frappés par le coût de la vie et nous devons l'accepter comme les autres.

Mais, pour cela, il faut un revenu qui augmente, et nous sommes frappés par l'augmentation du coût de production des tracteurs, de l'huile, de l'essence, de l'engrais chimique, des insecticides, des pièces de machinerie etc. Il y a des pièces de machinerie qui sont dix fois plus chères qu'il y a une dizaine d'années. Alors, nous sommes frappés deux fois.

On fait le jeu des pourcentages quelquefois. Moi, je trouve cela malhonnête. On dit: vous avez eu 15, 16, 17. Même si c'était 20 p. 100? Celui qui gagne seulement \$1,000 par année, même si vous lui donnez 17 ou 20 p. 100, il est encore mal pris aujourd'hui. Celui qui gagne

\$8,000, \$10,000, \$12,000 ou \$18,000, réussit peut-être à boucler son budget avec son 20 p. 100. Jouer sur les pourcentages, c'est malhonnête parce que nous restons continuellement avec la moitié du revenu des autres travailleurs d'autres industries, des autres secteurs d'économie. Les statistiques sont là, et ce n'est pas moi qui les fais. Alors, nous restons toujours au même point. Depuis dix ans, nous sommes restés au même point. Mais, je ne nie pas les améliorations, si elles produisent un effet. Ce n'est pas une amélioration, on ne suit même pas, on perd du terrain.

(Traduction)

Le président: M. Munro désire exprimer une certaine remarque.

M. Munro: Monsieur le président et messieurs. Je désirerais ajouter que nous sommes las de faire la navette entre deux gouvernements. Notre mémoire définit ce que nous croyons être les besoins de l'Ontario et du Québec dans les secteurs de la ligne de conduite fédérale qui nous touchent de plus près. La Fédération ontarienne des agriculteurs vient de publier une longue liste des demandes présentées à notre gouvernement provincial et nous ferons connaître les résultats relatifs aux demandes pour lesquelles on nous a consultés et les mesures prises. Nous ferons également connaître ces demandes au sujet desquelles on nous a consultés et pour lesquelles on nous a fait des promesses qu'on n'a pas accomplies. Nous travaillons dans le secteur qui nous occupe et nous vous demandons de vous occuper du secteur fédéral en notre nom.

(Texte)

M. Choquette: Monsieur Munro, je prends bonne note de ce que vous dites, mais remarquez que, dans la province de Québec, il se pose un problème un peu plus spécial. C'est que les députés fédéraux, d'ailleurs je n'ai pas l'intention de m'attarder là-dessus, ont été les cibles d'attaques systématiques. Nous en sommes à un point de saturation, et nous disons: voyez donc d'abord si, à Québec, le gouvernement remplit ses engagements.

Monsieur Sorel, avez-vous l'intention d'obtenir, avec la même ténacité et les mêmes démonstrations, de la part du gouvernement québécois, l'établissement du prix de soutien de \$3.54 pour le prix du lait industriel? Je crois que cela serait extrêmement important si les producteurs laitiers du Québec avaient

cette assurance que chaque fois qu'ils vont livrer leur lait à la fabrique, ils sont assurés du prix de soutien de \$3.54.

M. Sorel: C'est bien beau, monsieur Choquette, de demander cela à Ottawa. D'ailleurs, on va négocier, les négociations vont se faire incessamment avec les usines. Si le Québec décidait demain matin de fixer le prix du lait à \$3.64, ce serait un problème fédéral parce que, du lait, sort de la caséine qui relève du gouvernement fédéral, il sort de la poudre de rouleau, qui est un problème fédéral. Mais, l'usine n'est pas capable de le payer. Les usines de poudre de rouleau, «rolling powder», et les usines de caséine, ne sont pas capables de le payer. Pourquoi? Parce que c'est un problème national, ce n'est pas un problème provincial. Alors, si nous allons à Québec, on jouera à la balle avec nous.

M. Choquette: Je suis content d'avoir vos commentaires là-dessus, monsieur Sorel. Dans un autre ordre d'idées, peut-on dire que votre principal objectif serait, disons, d'échapper au régime des subsides, et de créer un contexte économique tel, que le produit agricole sera valorisé?

La grande déficience, la grande défaillance, c'est que le produit agricole n'est pas suffisamment valorisé à l'intérieur de notre économie. Alors, pourrait-on dire que le premier objectif de votre mouvement, de concert avec les autres organisations dans le pays, c'est justement de revaloriser le produit agricole et d'échapper à ce système de subsides qui fait, ni plus ni moins, de plusieurs cultivateurs, des pensionnés de l'État?

Le vice-président (M. Laverdière): Je pense que la meilleure façon de répondre à une question comme celle-là, c'est d'expliquer ce qu'est un plan conjoint en général, et notamment le plan conjoint du lait industriel.

M. Sorel: Dans l'optique des syndiqués agricoles du Québec, le subside est une politique temporaire. Seulement, quelquefois le temporaire dure longtemps. Prenons le problème du lait industriel, et voyons de quelle façon les producteurs ont décidé de le régler.

En votant un plan conjoint, je constate ceci: les producteurs ont demandé à la Loi des marchés agricoles du Québec l'autorisation d'exercer tous leurs pouvoirs au niveau de la production. Cela veut dire qu'ils sont disposés à se contenter pour que leur production s'équilibre entre les besoins du marché intérieur canadien et les possibilités de marchés d'exportations. Au sujet du transport du lait d'une usine à l'autre, par exemple, ils ont décidé de planifier de l'intérieur afin d'éviter ce «charroyage» d'une région à l'autre, et

d'un rang à l'autre. Il y a des rangs où, par exemple, trois coopératives vont ramasser le lait d'une série de producteurs et où les camions se chargent au tiers, à la moitié, ou aux trois quarts. Nous voulons planifier de ce côté. Et, en passant, ne vous surprenez pas s'il y a des accrochages, à l'avenir, entre le syndicalisme et la coopération.

Troisièmement, ils nous ont demandé des pouvoirs au niveau de la transformation du lait. Nous avons quelque 350 usines dans la province de Québec. Nous savons parfaitement que, de ces 350 usines, il y en a peut-être 150 qui ne peuvent fonctionner efficacement, à l'heure actuelle, parce qu'elles ne sont pas assez grandes, elles sont géographiquement mal situées, et elles sont obligées de prendre leur coût de transformation sur le 100 livres de lait. A l'heure actuelle, en 1967, une usine qui fait trop de caséine dans la région «X» de la province de Québec, ne peut donner, comme rendement maximum à ses producteurs, que \$2.92 le cent. Alors, additionnez cela, si vous voulez, à des subsides gouvernementaux, cela vous donne \$4.02 que retire «l'habitant» du Québec. C'est cela qu'on appelle une politique de \$4.75.

Et, quatrièmement, les représentants du plan conjoint demandent des pouvoirs au niveau des produits finis, afin de pouvoir discuter avec le consommateur, et activer la consommation des produits finis laitiers du Québec et du Canada, et aussi d'avoir leur mot à dire lors des consultations. Vous avez cela dans le mémoire conjoint.

Au sujet des programmes d'exportation du gouvernement fédéral, j'ai aimé tout à l'heure l'expression de M. Peters au sujet des comités. A l'avenir, nous voulons discuter avec le gouvernement fédéral ce que va être l'import-export en ce qui touche les produits laitiers.

Le cultivateur veut savoir où il va, s'il restera ou non dans l'industrie laitière. S'il doit en crever, s'il doit ne retirer que la moitié des revenus des autres classes de la société, il va en sortir. Seulement, qu'on ne le renvoie pas d'une année à l'autre avec une chanson où il manque des couplets. Et, dans la politique laitière actuelle, ce sont les couplets qui manquent qui seraient les plus avantageux pour lui. C'est ce qui fait qu'il ne retire qu'entre \$4.02 et \$4.75 dans le Québec, alors qu'en réalité il aurait besoin, lui aussi, d'une augmentation d'environ 20 p. 100 sur le prix de vente de ses produits. C'est de cela qu'il aurait besoin pour joindre les deux bouts, comme tout le monde.

Le but du producteur, c'est d'être maître de son produit, d'exercer son action le plus possible pour, justement, que disparaissent les subsides un jour ou l'autre. Si on ne peut concevoir les économies dans ce sens, qu'on établisse les prix de façon qu'il puisse vivre comme les autres. C'est cela que nous voulons.

(Traduction)

Le président: Je crois que M. Powers et M. Munro désirent formuler des commentaires.

M. Powers: J'essaierai d'être bref. Je reviens à la Commission canadienne du lait et aux prix et au marché du lait. J'avais plus tôt parlé de la responsabilité du gouvernement provincial à l'égard du lait nature et celle du gouvernement relativement au lait fabriqué. Je pense qu'on ne peut s'occuper comme il convient de cette industrie si l'on en répartit ainsi les responsabilités. Selon moi, la Commission du lait a fait marche arrière cette année en écoulant le surplus du lait. A mon avis, il faut plus de surveillance de la part de la Commission canadienne du lait et on devrait soustraire aux commissions provinciales de vente certains contrôles autoritaires pour les conférer à la Commission canadienne du lait afin qu'on établisse les prix. Je ne vois pas comment on pourra jamais établir un prix minimum à travers le pays si l'on doit négocier avec dix provinces.

Le président: Ayant dix idées différentes.

M. Powers: Oui, dix provinces ayant dix idées différentes. En outre, on ne peut équilibrer la production du lait au Canada aussi longtemps que les gouvernements provinciaux régissent le lait entier et le gouvernement fédéral, le lait fabriqué.

Je ne propose pas qu'on abolisse les commissions provinciales de vente mais certains de leurs pouvoirs devraient être remis à la Commission canadienne du lait. Dorénavant, lorsque nous créerons des agences provinciales de vente pour d'autres produits à mesure qu'elles sont nécessaires, elles devraient être de la nature d'organismes d'échange au lieu de jouer un rôle autoritaire.

Voilà mes remarques à ce sujet.

M. Honey: Puis-je poser une brève question complémentaire à M. Powers à ce sujet?

Le président: Oui, si vous désirez interroger M. Powers avant que M. Munro prenne la parole.

M. Honey: M. Powers a parlé de demander aux provinces de se départir de certains de leurs pouvoirs en faveur de la Commission nationale du lait.

Monsieur Powers, vous êtes membre du comité consultatif de la Commission. Du point de vue constitutionnel, je ne crois pas qu'on pourrait les obliger à agir ainsi, mais seraient-elles consentantes à se départir de certains de leurs pouvoirs en faveur de votre Commission.

M. Powers: Vous me posez une question hypothétique.

M. Honey: Non, je vous demande...

M. Powers: Le président a tranché cette question.

M. Honey: Monsieur Powers, vous avez exprimé l'avis qu'on devrait agir ainsi et je suis d'accord avec vous. C'est cependant manquer de réalisme que d'exprimer un souhait sans s'attendre qu'il soit réalisé.

M. Powers: J'entrevois plus de problèmes dans les deux provinces où nous avons créé un organisme de vente que dans les autres simplement parce que, lorsqu'on crée un autre organisme, on doit lui soustraire certains pouvoirs ou alléger une partie du fardeau.

M. Honey: Oui, en effet. Une fois établis, ils ne veulent plus se départir de leurs pouvoirs.

M. Powers: Je suis moi-même convaincu qu'il faut agir ainsi. Les gouvernements provinciaux entendent raison lorsqu'on en discute avec leurs représentants, mais il ne faut pas s'imaginer que ce soit chose facile.

M. Honey: Non.

M. Powers: Mon souhait le plus cher—je l'ai formulé à la Commission—est que nous mettions en œuvre ce genre de système dans les provinces où il n'existe pas.

M. Honey: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Munro, vous avez la parole d'abord, puis M. Sorel désire formuler une remarque.

M. Munro: Monsieur le président et messieurs, je désire exprimer certaines remarques à l'égard des consommateurs qui doivent payer le coût en entier des denrées qu'ils consomment. Cependant, aussi longtemps qu'existera, comme je le pense, le concept du gouvernement qu'on doit nourrir les gens à bon marché au pays, nous devons tirer notre

revenu d'une des deux sources dont la première provient des impôts que nous payons tous. Les autres faisant partie de notre société et qui sont moins favorisés et qui doivent se procurer des vivres à meilleur marché doivent émarger aux impôts des plus favorisés.

Je crois que c'est le concept qui régit notre vie et nous ne le modifierons pas. Il existe dans de nombreux autres pays du monde. Ceux-ci nous causent des embarras dans les débouchés commerciaux parce qu'ils exportent à des prix ridiculement bas; ce qui n'est pas admissible à des subventions en concurrence avec nos produits dans notre prétendu—je dis bien prétendu—système de libre entreprise.

(Texte)

• (11.30 a.m.)

M. Sorel: Monsieur le président, la question laisse craindre des problèmes entre le fédéral et les provinces, au moment où on parle de l'autorité nationale. Nous avons demandé une autorité nationale sur l'industrie laitière. Toutes les provinces font partie de la Fédération canadienne de l'agriculture et la résolution demandant une autorité nationale sur le lait a été adoptée à l'unanimité. Je parle au nom des cultivateurs: les cultivateurs organisés au Canada ont demandé une autorité nationale. Je ne crois pas qu'ils s'opposent à ce qu'elle fonctionne, pour autant qu'on respectera les lois que chaque province s'est données. Il y a des lois qui régissent la mise en marché des produits du lait dans chaque province. Nous les respectons, tout en tenant compte de l'autorité nationale, dont je sais que les cultivateurs ont besoin.

En ce qui regarde les gouvernements, on ne peut jamais prédire ce qu'un Parlement peut faire, pas plus à Ottawa qu'à Québec, alors je ne peux pas répondre pour les représentants du gouvernement. Quant aux cultivateurs, ils sont en avance sur le Parlement puisqu'ils ont demandé une autorité nationale.

M. Choquette: Je vais vous poser une dernière question, monsieur Sorel, d'ordre très général. Y a-t-il, je ne dirais pas une certaine résignation, mais enfin une certaine acceptation du sort qui semble peser sur la classe agricole, savoir: que la classe agricole est appelée à devenir numériquement restreinte, mais plus intensément productive. Vous avez 53,000 membres, acceptent-ils cette perspective ou bien se disent-ils: nous sommes 53,000, au lieu de diminuer numériquement, nous allons augmenter? Que leur dites-vous? J'étais ici lors de votre conférence avec le ministre de l'Agriculture et les hauts fonctionnaires, et vous êtes repartis d'un air plutôt sombre en

disant: je vais être obligé de dire à mes gars: «Allez-vous-en, il n'y a plus de place pour vous, trouvez-vous quelque chose ailleurs.» S'agit-il d'un sort qui pèse sur la classe agricole et accepte-t-on ce sort?

M. Sorel: Moi, je ne fais pas de prédiction, je ne dis jamais combien il faut de cultivateurs. Ce que je veux c'est que les cultivateurs efficaces puissent vivre. Nous avons une diminution de 3,000 cultivateurs dans la province de Québec depuis les cinq dernières années; 3,000 par année font 15,000 en cinq ans. Alors, ils vont diminuer. Mais je ne veux pas, je ne suis pas assez fort pour cela, peut-être que d'autres vont le faire, mais ils vont se tromper, ils vont faire comme je fais moi-même, dire qu'on en a besoin de tant et qu'il y en a tant. Moi, je veux que les cultivateurs «efficaces» vivent.

Maintenant, il ne faudrait pas placer le mot «efficacité» trop haut de sorte qu'il n'en reste que quatre qui puissent vivre dans le pays. Il faudrait établir les critères d'efficacité comme dans les autres classes de la société. Prenons les ouvriers, il peut y en avoir de bons, et parmi les bons ouvriers les plus efficaces, si le degré d'efficacité exigé est trop élevé, ils partiront tous demain matin et il n'en restera plus. Si vous les mettez tous dehors, demain matin, vous devrez recommencer.

Les cultivateurs ont prouvé leur efficacité en diminuant leur main-d'œuvre de 50 p. 100 et en doublant leur production. Si ce n'est pas de l'efficacité, cela! C'est meilleur que dans l'industrie. Il y en aura toujours, comme partout ailleurs,—j'ai envie d'être méchant et de dire: même au Parlement,—

M. Choquette: Il y aurait moins de députés...

M. Sorel: ...qui ne sont à leur place. Ce n'est pas moi qui vais les classer...

M. Choquette: Cela ne me blesse pas, parce que je suis sûr que vous ne me visez pas.

M. Sorel: ...ils vont se classer eux-mêmes. Je n'ai pas l'intention de les trier et de dire: ceux-ci sont bons et ceux-là ne sont pas bons. Ils vont se classer eux-mêmes. Ceux qui ne sont pas efficaces ne vivront pas et vont partir. Mais je me demande quand les démissions vont cesser, et je ne le sais pas. Quel chiffre

devrions-nous recommander? Je ne le sais pas. Mais nous voulons que le cultivateur efficace vive.

M. Choquette: Merci, monsieur Sorel.

M. Paul Couture (vice-président de l'U.C.C.): Monsieur le président, dans le même ordre d'idées, je sais que les cultivateurs tendent à avoir des organisations plus productives, mais les principes directeurs de l'industrie laitière de cette année vont à l'encontre de cela. C'est comme la méthode de quota. Le cultivateur est limité par sa production de l'an dernier. Cela crée un réel problème chez nos cultivateurs, parce qu'ils sont limités à la production de l'année dernière.

M. Choquette: Quoique le quota de 50,000...

M. Couture: Oui, mais le 50,000, on n'en parle pas, ça n'intéresse pas beaucoup.

M. Côté (Nicole-Yamaska): Monsieur le président, tout d'abord, puisque nous n'avons pas suivi l'ordre du jour, c'est-à-dire qu'au lieu de discuter des crédits, nous avons parlé d'autres choses, vous allez me permettre d'en parler un peu plus longuement que d'autres. Je vais quand même essayer d'être bref. Je suis peut-être unique en mon genre ici. Du côté de l'U.C.C. M. Sorel a un rôle à jouer; du côté du Parlement, les députés ont un rôle à jouer; moi, j'ai deux rôles à jouer: je suis un gars de l'U.C.C. et je suis député.

Quand on a parlé de l'augmentation du nombre des membres à l'U.C.C., monsieur Sorel, vous vous souvenez que j'étais un de ceux-là. J'ai perdu beaucoup de cheveux à l'U.C.C. et je suis prêt à perdre ce qui m'en reste en politique, s'il y a des problèmes là. Il y a quelques années, quand j'étais à l'U.C.C. (je m'en suis occupé pendant sept ans) j'ai toujours entendu parler des problèmes. Je fais cette mise au point pour que, finalement, à partir d'aujourd'hui, pas d'hier, parce que ça n'existe pas hier, mais à partir d'aujourd'hui, il y ait une sorte de front commun entre mes représentants de l'U.C.C. que je paie, et vos représentants, qui sont des députés que vous payez, vous.

Quand j'étais à l'U.C.C., les problèmes m'ont toujours paru venir des députés. Vous savez, quand j'ai fait ma campagne électorale, je faisais le «jars» sur les tribunes politiques, parce que j'étais bien sûr que ça pouvait se régler les problèmes de l'agriculture. Mais, arrivé ici, ce n'est plus tout à fait la même chose. Là où l'on croyait qu'il était facile de régler un problème, je me suis rendu compte qu'en le réglant de la façon que je connaissais, j'en créais deux autres.

J'ai étudié la question, je me suis rendu compte que, dans le champ, on est porté à penser qu'il existe une barrière entre les représentants d'associations et les députés. C'est la première fois que vous me voyez, vous, les dirigeants de l'U.C.C., prendre la parole. Mais depuis que nous nous sommes rencontrés, je me renseigne, je lis les journaux et j'emploie tous mes efforts, depuis que je suis ici, à trouver des solutions à vos problèmes. J'ai même demandé à M. Sorel et à M. Couture, après la présentation du mémoire de la Fédération canadienne de l'agriculture, les solutions que vous proposiez à certains problèmes. Je vous ai demandé de venir me rencontrer à mon bureau pour m'aider à les résoudre. Vous étiez pris par d'autres problèmes, vous n'avez pas eu le temps.

Il faudrait probablement qu'à partir d'aujourd'hui, la population sache qu'il existe un dialogue entre nous, et que, s'il n'est pas tout à fait à votre goût, il n'est peut-être pas non plus au goût de tous les députés. Il faut pouvoir dire qu'on travaille de concert.

Je connais mon comté, et même plusieurs comtés, puisque j'ai été président d'organismes provinciaux. Des problèmes et des solutions me viennent de tous les comtés, je ne devrais pas dire tous les comtés, mais disons huit à dix comtés. Et on me dit: «Tu ne fais rien là-bas.» Les problèmes, je les connais. C'est pour trouver les solutions que j'ai beaucoup plus de difficulté. Alors, à partir d'aujourd'hui, si vous voulez, moi, je voudrais que les dirigeants de l'U.C.C. continuent à discuter amicalement.

Je n'aurais pas parlé de cela si je n'avais pas vu une petite flamme s'allumer tout à l'heure. En effet, quand M. Clermont a demandé d'où venait la pomme de terre, je suis certain qu'il n'avait aucune malice, car je sais le travail accompli par MM. Clermont, Choquette, Comtois, Lefebvre, etc. Nous avons essayé de faire front commun, mais nous sommes bloqués. Nous avons besoin de l'U.C.C. énormément pour trouver la solution aux problèmes. Je pense que c'est clair, et qu'à l'avenir, nous travaillerons ensemble et que nous trouverons une solution. Moi, demain, je m'en retourne dans mon champ, je ne suis en politique que pour un an ou deux. Je finis mon mandat et je m'en retourne. Et j'irai encore à l'U.C.C.

Au sujet de l'industrie laitière, pouvez-vous me dire pourquoi on dit que la politique n'est pas bonne? D'abord, l'année dernière, le prix du lait était fixé à \$4 et, quant au lait industriel, il m'a rapporté \$4.39. Cette année, à la même usine, le lait industriel m'a rap-

porté à peu près \$4.90. Dans d'autres régions de la province, il ne rapportera pas autant. Lorsque la revue *La Terre de chez nous*, rapporte que la moyenne est de \$4.10, à ce moment-là on jette le blâme uniquement et totalement sur la politique fédérale. Et ce, malgré le \$8,500,000 donné pour que le 25 cents soit accordé dans la province de Québec. Cela représentait une somme de \$8,500,000. On était censé uniformiser les prix non pas en les haussant mais en accordant une subvention aux usines qui n'étaient pas aussi efficaces que les autres. Si ce n'est pas déjà fait, dans ma région, je pense, le prix sera porté à \$4.90. Alors, la politique fédérale n'atteint pas les buts poursuivis. Les députés savent à quel point j'ai bataillé pour obtenir le prix de \$5.10, mais je ne l'ai pas obtenu. Le prix est de \$4.90 dans ma région. Quant à la situation qui prévaut dans le reste de la province de Québec, s'agit-il d'un problème fédéral ou provincial? Où est allé le \$8,500,000 donné aux cultivateurs?

Dans *La Terre de chez nous*, j'ai vu qu'il existait une entente à l'effet que le gouvernement fédéral avait accepté que le gouvernement provincial se retire de ce champ d'action. Comment se fait-il qu'en 1964, le ministre de l'Agriculture de la province de Québec—je ne veux pas faire de politique—ne soit pas venu demander, à Ottawa, la permission de donner le 25 cents? Je sais qu'il s'est imaginé qu'il s'agissait d'un cas particulier. Je me souviens d'une réunion des ministres de l'Agriculture provinciaux de l'Ontario et du Québec, où on a dit: «Ne l'accordez pas, parce que cela va créer un conflit dans les autres provinces.» J'avais entendu le ministre de l'Agriculture dire: «Il existe un problème particulier au Québec: l'hiver dure un mois de plus qu'en Ontario. Que l'Ontario accepte qu'on le fasse parce qu'il s'agit d'un cas particulier». Cette année, les ministres provinciaux de l'Agriculture de l'Ontario et du Québec sont venus à Ottawa et on dit: «On se retire du champ d'action». A ce moment-là on a aussi dit: «On vient d'aller chercher à Ottawa \$4.50, alors, il ne faudrait pas...»

C'est ce qu'on pense dans les champs, et moi je ne suis ni rouge ni bleu, mais simplement le représentant d'un comté. Je retourne demain à l'agriculture, dans les champs, où on se demande comment il se fait qu'on est venu nous parler de l'UCC depuis cinquante ans. Dans ce temps-là, les problèmes semblaient plutôt ressortir au Québec. En effet 75 p. 100

de nos mémoires s'adressaient à la province de Québec et 25 p. 100 à Ottawa. Lors du dernier congrès de l'U.C.C., 75 p. 100 des résolutions étaient adressées à Ottawa, et je me rappelle que le ministre de l'Agriculture de la province de Québec assistait à mon congrès diocésain où furent présentées les quatre résolutions fédérales et les résolutions provinciales. Le ministre a alors quitté les lieux en compagnie d'un dirigeant; il n'a pas assisté à la présentation des résolutions provinciales alors qu'il avait assisté—il avait même fait des suggestions—à la présentation des résolutions fédérales. Alors, les cultivateurs me disent: «Toi, on te considère comme un politicien d'un côté, et comme un membre de l'U.C.C. de l'autre. On ne sait plus de quel œil tu nous vois. Nous vois-tu de l'œil de l'U.C.C., ou nous vois-tu par celui de la politique?» Quant à moi, je n'ai joué personne ni d'un côté ni de l'autre. J'ai convoqué des réunions depuis un bout de temps et j'ai dit aux cultivateurs: «Il faut que vous preniez tout ce qu'il y a à prendre à Québec, et tout ce qu'il y a à prendre à Ottawa»

Je termine, monsieur le président, en demandant à l'UCC, parce que je ne trouve pas toutes les solutions aux problèmes, de m'aider à les trouver. Si vous abordez le problème des exportations de pommes de terre, regardez sur le sac d'où elles proviennent, pour qu'on le sache, nous, ici, à Ottawa, et aussi pour que l'on présente au ministre des renseignements précis. Notre temps est précieux. Quant à moi, je dois répondre à 30,000 lettres de cultivateurs. Je m'occupe de divers problèmes, en plus d'examiner l'ensemble des politiques, non seulement la politique laitière, mais aussi la politique internationale. Je m'arrêterai ici. Excusez-moi si j'ai parlé trop longuement.

(Traduction)

Le président: Quelqu'un désire-t-il exprimer des remarques sur les propos de M. Côté? Monsieur Sorel.

(Texte)

M. Sorel: J'avoue, monsieur le député, que je ne me préoccupe peut-être pas assez des problèmes qui vous accablent. Vous faites face à de gros problèmes. Cependant, j'ai confiance parce qu'on n'envoie pas n'importe qui nous représenter au Parlement. Alors, on se sent en sûreté. On dit: «Nous envoyons les meilleurs hommes...» Tout de même, vous avez accepté d'être député. Quant à moi, j'ai accepté d'être le président de l'UCC. Eh bien, j'en accepte les avantages et les incon-

vénients. J'accepte même qu'on me qualifie de temps à autre de bleu ou de rouge. De trop rouge ou de trop bleu: Cela dépend de la journée, ou de qui je rencontre. J'accepte même qu'on me qualifie de *vert* (Greene).

Évitons maintenant, comme le disait M. Munro tout à l'heure, le danger de nous faire ballotter entre Ottawa et Québec. Nous venons parler ici des problèmes qui regardent Ottawa et à Québec, nous parlons des problèmes qui regardent Québec. Nous ne rendons pas de comptes à chacun de ces gouvernements. Je m'en vais à Québec, tout à l'heure. Nous avons des problèmes et nous voulons les régler. Les problèmes auxquels vous faites allusion, sont en voie d'être réglés, à Québec. Ce n'est pas la première journée que nous rencontrons les représentants du gouvernement fédéral. Nous avons commencé, il y a six ou sept mois, à soumettre nos problèmes à Ottawa et ces rencontres n'avaient rien de public. A un moment donné, nos cultivateurs sont allés plus loin et ils ont dit: «Nous allons y aller, nous, à Ottawa.» Alors, ils sont venus. Nous avons été obligés de restreindre leur nombre à un moment donné. Nous avons demandé qu'un seul représentant par paroisse soit délégué. Il était défendu d'en envoyer plus. Cependant, quelques-uns ne nous ont pas écoutés, malgré nos instructions. Ils sont venus par eux-mêmes; nous ne les avons pas amenés à Ottawa. Ce sont eux qui en ont décidé ainsi. Alors, les débats sont devenus plus publics, à ce moment-là. Mais à Québec, les questions ne pouvaient pas être réglées. On ne savait pas à quel niveau se situerait le prix de la poudre de lait et de la caséine. On ne savait rien de cela. Il fallait d'abord régler, à Ottawa, nos problèmes principaux: celui des produits finis et celui des prix de soutien qui seraient établis pour ensuite régler nos problèmes à Québec.

Quant au \$8,500,000, je l'ai continuellement à la mémoire et toute l'UCC l'a aussi à la mémoire. Nous avons déjà commencé des tractations, donc ne soyez pas inquiets. Si vous craignez que nous ne soyons pas capables d'accomplir notre travail à Québec, eh bien, pensez à ce qu'on fait à Ottawa. Nous en ferons autant à Québec. Nous ne ménagerons personne. Nous accomplirons notre travail à Québec. Cependant, si la situation devient critique à Québec, peut-être en entendrez-vous parler davantage mais, actuellement, il ne s'agit que de tractations privées comme nous en avons faites ici.

Nous discutons des problèmes. Nous accomplirons notre travail à Québec, soyez sans crainte.

M. Côté (Nicolet-Yamaska): J'aimerais vous poser, monsieur Sorel, une seule question. A ce propos, je suis content que vous nous ap-

portiez ces éclaircissements. Vous me pardonnerez de vous avoir traité un peu durement, car, comme vous le dites, vous êtes mon employé et moi, je suis le vôtre. Alors, dans le milieu rural, il arrive ceci: lors d'assemblées publiques, je suis obligé de faire face au ministre de l'Agriculture de la province, puisque nous représentons le même comté. Quant à moi, je travaille et j'essaie d'accomplir l'impossible. Les deux députés qui représentent les électeurs de mon comté au Québec, ne sont pas du même parti politique. Malgré cela, j'essaie d'accomplir l'impossible pour prouver que je ne suis pas uniquement au service d'une couleur, mais que j'essaie d'aider les habitants du comté. Ces derniers m'apportent aussi leur aide. Lors d'une assemblée publique, le ministre l'Agriculture a pu dire: «Si M. Sorel organise des réunions à Ottawa c'est parce qu'il sait que les problèmes relèvent d'Ottawa. Il ne viendra pas à Québec parce que nous, réunis en assemblée publique, sommes bien intimes. Nous sommes bien amis et nous nous entendons bien. Quant à moi, je m'entends encore mieux avec certains dirigeants en dehors des assemblées publiques». Alors je répondrai tout de suite: «Pouvez-vous me dire le nom de la personne avec qui vous vous entendez si bien pour que j'essaie de la rencontrer moi aussi?» Voyez-vous, dans le milieu agricole, cela crée une drôle de situation. J'admets que je traite ici de choses un peu trop particulières, mais il faudrait, à l'avenir, que l'on sache que je ne travaille pas seulement pour mon comté, mais pour l'agriculture, au Québec. Je suis appelé à travailler en dehors de mon comté assez souvent. Alors, je voudrais faire l'impossible pour que les gens disent: «Il n'est ni rouge ni bleu, ni pour l'UCC, ni pour Ottawa. C'est un député qui nous représente à Ottawa comme le président ou des dirigeants nous représentent, dans notre association».

(Traduction)

Le président: Monsieur Miller, avez-vous quelque chose à dire?

M. Miller: Si on me le permet, je désire me porter à la défense des sociétés d'agriculture. Je me demande...

Le président: Je ne crois pas qu'on vous ait visé, mais je n'ai pas encore dit ce que j'entends dire.

M. Miller: J'ai remarqué surtout qu'on a dit que les organismes d'agriculture n'ont pas proposé de solution.

Le président: Je regrette, monsieur Miller, mais M. Côté a dit, entre autres, qu'il voulait qu'on le tienne au courant et qu'on lui présente des demandes afin qu'il soit un meilleur membre du comité et un meilleur député. C'est là le résumé des remarques de M. Côté.

M. Miller: Je m'en rends compte, mais on a exprimé d'autres remarques à ce sujet. Il me semble que si nous devons résoudre le problème en collaboration avec les mêmes gens qui ont échoué sans cesse au cours des 15 dernières années, nous n'en trouverons pas la solution. Si nous ne voulons pas dépenser quelques dollars, nous ne résoudrons pas ce problème.

Si on ne tient pas à ce que les agriculteurs doivent payer la note des problèmes du bien-être du pays et d'autres, on n'en trouvera pas la solution à moins d'y investir de l'argent. C'est, il me semble, le gros du problème. Les associations d'agriculteurs ont formulé des propositions à maintes reprises mais où ont-elles abouti? On l'ignore. Ce Parlement a servi de corbeille à rebuts, parce qu'on a distribué les miettes sous la table; c'est pourquoi les agriculteurs protestent.

Ils réclament de véritables programmes. Lorsque j'ai comparu devant vous, le 16, on en a fait mention. J'en parlerai de nouveau parce qu'il faut trouver une solution. La page 6 du mémoire devant être présenté le 24 mai précédonne que la ligne de conduite dans les questions se rattachant à l'agriculture devrait être soustraite de ceux qui s'en occupent actuellement et être confiée à ceux qui élaboreront des programmes véritables—non seulement devrait-il s'agir de recommandations visant à convaincre le public en général—revêtus de pouvoirs dont on pourrait discuter, mettons, avec le ministre ou quiconque est fondé de tels pouvoirs au lieu de servir de pantins politiques. A mon point de vue et comme nous en sommes convenus, il faut qu'on en vienne à une nouvelle façon de voir les choses si nous désirons véritablement trouver la solution à ce problème.

M. Asselin (Richmond-Wolfe): Je désirerais proposer qu'il vise, à l'instar de M. Côté, à une meilleure compréhension entre les associations et les députés. N'est-ce pas là le nouveau programme du gouvernement visant à des projets à longue échéance comme à courte échéance de politique nationale d'agriculture?

M. Miller: J'espérais entendre cette question et je vous en remercie.

M. Asselin (Richmond-Wolfe): Je vous en prie.

M. Miller: Tout ce que nous avons retenu de la déclaration du ministre au sujet du programme énoncé antérieurement—lors du discours du Trône—revêtait les apparences d'une extrême rigidité et que les fonctionnaires s'en occuperaient bientôt. Je pense qu'on en a élargi la portée.

M. Asselin (Richmond-Wolfe): Je voudrais signaler une correction. Lors du discours du Trône, on n'en a pas parlé de cette façon. Il s'agissait de se mettre à l'œuvre en vue d'élaborer une ligne de conduite à longue échéance sur l'agriculture. On n'y faisait pas mention de fonctionnaires.

M. Miller: D'après les dernières remarques de M. Green, je pensais qu'il s'agirait d'un comité de trois personnes. Les conclusions de ce comité ne seraient pas nécessairement acceptées; il devait simplement étudier la situation et faire un rapport. Le ministre espérait recevoir ses premières recommandations d'ici un an. Ce n'est qu'une répétition des choses, si j'ai bien saisi. Ce sera un paravent derrière lequel on pourra se cacher pendant un an en disant qu'on ne peut rien faire avant que le comité ait fait son rapport. Nous n'avons même aucune assurance que l'on donnera suite aux conclusions de ce rapport.

M. Honey: Monsieur le président, je demande l'application du règlement. Jusqu'à présent, notre assemblée a été agréable et utile et je pense que M. Miller rompt l'harmonie en insinuant que le gouvernement, ou les membres du Parlement, cherchent un paravent ou un endroit où ils pourront se cacher. Il serait préférable de continuer nos délibérations sur le même ton qui a existé jusqu'à présent et de ne pas envenimer la discussion.

M. Miller: Je vous prie d'accepter mes excuses. Je ne voulais pas dire que ce sera un moyen de se dérober. Veuillez me permettre de m'exprimer en d'autres termes, monsieur Honey, car je ne voulais offenser personne.

M. Honey: C'est la raison pour laquelle j'ai fait mon objection. Je ne pensais pas que vous désiriez être offensant.

M. Miller: On retarde encore la solution d'un problème qui s'impose depuis déjà longtemps. A cause de ce retard, comme on l'a déjà signalé, les cultivateurs doivent aban-

donner leurs fermes. On ne résoudra pas le problème en différant plus longtemps.

M. Asselin (Richmond-Wolfe): Seriez-vous en faveur de l'adoption d'une politique agricole nationale?

M. Miller: Oui.

M. Asselin (Richmond-Wolfe): Comment pourrait-on la formuler sans avoir étudié la question à fond? Comment pourrait-on l'étudier convenablement si l'on refuse de recourir aux meilleurs cerveaux du pays qui pourraient conseiller le gouvernement à l'exclusion des fonctionnaires? Ne pensez-vous pas que c'est là un pas en avant? Vous dites que cette étude exigera une année et qu'elle aurait dû être faite il y a un an déjà. J'en conviens, mais la chose n'a pas été faite et pourquoi ne pas agir maintenant?

M. Miller: La question n'a-t-elle pas déjà été étudiée?

M. Asselin (Richmond-Wolfe): J'en conviens.

M. Hergott: Me permettrait-on un commentaire à ce sujet?

(Texte)

M. Asselin (Richmond-Wolfe): J'aimerais demander à M. Sorel de faire ses commentaires sur la même question, car, moi aussi je suis membre de l'U.C.C., je suis cultivateur et aussi député, donc dans la même position que M. Côté.

M. Gauthier: Messieurs, vous parlez d'une commission de trois membres. Si le gouvernement nommait deux représentants des unions et un représentant des fonctionnaires, croyez-vous que ce serait préférable à trois fonctionnaires?

(Traduction)

M. Miller: Je n'ai pas bien saisi votre question, je le regrette.

(Texte)

M. Gauthier: Au sujet de la commission de trois membres dont vous avez parlé tout à l'heure, et qui étudiera une proposition à soumettre au ministère de l'Agriculture, croyez-vous qu'il serait préférable de former cette commission de deux membres représentant les différentes unions et d'un fonctionnaire du gouvernement plutôt que de trois fonctionnaires uniquement?

(Traduction)

Le président: Absolument.

M. Hergott: Monsieur le président, un principe est en jeu et il faut comprendre claire-

ment de quoi il s'agit. La méthode adoptée, qu'il s'agisse d'un groupe d'étude, d'une commission royale, quelque nom que vous lui donniez, fait que nous en serons toujours au même point aussi longtemps que cela durera. Un groupe établit un camp retranché. Cela se fait en toute sincérité. Si l'on ne croit pas aux conclusions du rapport, il ne faut pas les inclure dans celui-ci. De fait, on établit un camp. Ensuite, nous qui ne songeons qu'à l'établissement d'une organisation agricole dans le cas actuel, bien que la même chose soit courante dans toute la société, et qui n'avons exercé aucune influence dans la préparation de ce rapport, nous nous trouvons dans le camp opposé. Immédiatement, la lutte s'engage.

M. Peters: Le gouvernement se trouve dans un troisième camp.

M. Hergott: Nous ne voyons pas toujours les choses de ce point de vue.

Nous voudrions pouvoir travailler de concert dès le début. Les représentants de l'Ontario et la Fédération de l'Ontario ont dit clairement au gouvernement de l'Ontario dans le mémoire qu'ils lui ont présenté en janvier dernier. Nous avons demandé que tous les comités permanents de la Chambre continuent leur travail entre les sessions afin que nous puissions les consulter et exercer une influence sur les projets de loi avant qu'ils deviennent un document juridique présenté à la Chambre. C'est le principe que nous invoquons. Nous voulons que ce groupe d'étude travaille de concert avec nous dès le début, ce qui serait possible. Nous pourrions ainsi lui faire connaître nos opinions et exercer une certaine influence sur son rapport final. Nous ne serions plus divisés en deux camps opposés et nous pourrions tous défendre les conclusions du rapport présenté. C'est de ce principe que nous parlons en ce moment.

Le président: J'aimerais à vous signaler un point particulier. Nous faisons aujourd'hui une chose qui n'aurait pas eu lieu il y a deux ans en vous permettant de vous présenter au Comité de l'Agriculture. Jamais encore aucun comité n'a procédé de cette façon à l'examen des crédits. Si cela nous est utile, ce le sera également dans l'intérêt général.

Nous avons déjà eu des succès considérables et la plupart d'entre vous connaissez mes vues et mes relations passées en ma qualité de cultivateur. Quand je suis arrivé à Ottawa pour la première fois, je pensais, comme M. Côté, pouvoir résoudre tous les problèmes. Mais je me souviens que les organisations agricoles dont je faisais partie n'ont pas pu

résoudre leurs problèmes en une année, en un mois ou en une semaine.

• (Midi)

En ma qualité de cultivateur et d'agriculteur, je constate que nous avons fait de grands progrès, mais je puis comprendre votre inquiétude au sujet de ce groupe d'étude. J'imagine qu'à l'instar d'autres commissions il présentera de temps à autre des rapports intérimaires auxquels on pourra donner suite. Il ne sera pas nécessaire d'attendre la présentation de son rapport final. S'il juge qu'une mesure quelconque s'impose, il pourra en faire rapport à notre Comité ou à la Chambre afin que le gouvernement s'en occupe.

M. Asselin (Richmond-Wolfe): Monsieur le président, je suis heureux de constater que l'honorable député qui vient de répondre, M. Hergott, est entièrement en faveur du groupe d'étude, contrairement à son collègue qui siège à sa droite. Vous parlez d'unité et j'espère, comme vous, que ce groupe d'étude fera son travail en étroite collaboration avec les différentes organisations.

Je ferai aussi remarquer que M. Sorel, dans son exposé du début a mentionné que le gouvernement devrait trouver un moyen d'assurer une telle collaboration.

Le président: Monsieur Asselin, vous n'avez pas informé le président que vous aviez des questions à poser. Deux autres membres m'ont indiqué qu'ils désirent prendre la parole mais vous continuez déjà depuis quelque temps. Je pensais que vous n'aviez simplement qu'une question supplémentaire.

M. Asselin (Richmond-Wolfe): Très bien, monsieur le président, je réserverai mes commentaires jusqu'à ce que ces deux membres aient terminé leurs observations. J'espère que vous m'inscrirez en troisième place, à leur suite.

Le président: Ce sera très bien, merci.

M. Hergott: Monsieur le président, il doit être bien compris que je n'approuverai ce groupe d'études que s'il fonctionne de la façon que j'ai mentionnée.

M. Asselin (Richmond-Wolfe): Cela représente exactement ma pensée. Nous voulons travailler en collaboration avec l'Union et avec les autres organisations. Nous espérons qu'il en sera ainsi. Mais je décèle parfois dans vos remarques une indication que vous n'êtes pas entièrement de cet avis. Comment pouvons-nous travailler de concert avec des gens qui ne sont même pas d'accord entre eux?

M. Miller: Je tiens à dire clairement que je ne m'oppose pas à la constitution d'un groupe d'étude pourvu qu'à l'instar des autres com-

missions royales il ne fasse pas que présenter un rapport destiné à dormir sous la poussière. Nous voulons un organisme réel et vivant.

M. Peters: Il y a lieu de rappeler que le Comité n'a rien à voir dans le travail de ce groupe d'étude. Nous ne sommes pas dans la situation dont vous parlez. Quelques membres ont mentionné que les organisations agricoles aimeraient à prendre connaissance des projets de loi avant leur présentation afin de pouvoir exprimer leurs opinions. Le Comité n'est pas mieux renseigné. La politique laitière n'a sûrement pas été fondée sur les discussions que le Comité a eues avec le ministre. Les membres du Parlement sont aussi éloignés du Cabinet que les membres de vos organisations agricoles. Le Comité est le plus souvent complètement éloigné des décisions politiques. Ce n'est pas réellement notre rôle; du moins ce ne l'a pas été jusqu'à présent.

Le président: Ce n'a pas été notre rôle jusqu'aujourd'hui, mais il est des choses que nous pouvons faire relativement aux mesures législatives et, à ce point de vue, tous les membres sont égaux quel que soit leur parti politique. Le Gouvernement est aussi appelé Cabinet. Nous pouvons faire des recommandations, discuter les questions avec les fonctionnaires et les membres du Cabinet en espérant que l'on adoptera quelques-unes de nos conclusions. C'est ainsi que fonctionne notre système de gouvernement. Nous n'avons pas le droit d'examiner les projets de loi avant leur dépôt à la Chambre, à l'exemple de ce que font les comités des États-Unis. Plusieurs d'entre nous ont demandé une modification de cette procédure. Vous reconnaissez qu'il s'est produit des changements formidables à la Chambre en ce qui a trait à ses membres. Tous les partis en conviendront certainement.

On aurait dû le faire il y a longtemps. Nous prétendons suivre le système parlementaire britannique, mais celui-ci est beaucoup plus avancé que le nôtre. Nous devons rattraper le temps perdu et même battre la marche. Sans plus de commentaires, je passe la parole à M. Gendron.

(Texte)

M. Gendron: Monsieur le président, M. Sorel a fait tout à l'heure allusion à la situation dramatique dans laquelle se trouvent les producteurs de pommes de terre. Et cette situation est d'autant plus dramatique qu'ils ont de la difficulté à se prévaloir du programme d'aide du gouvernement fédéral, c'est-à-dire détourner leur surplus de production au profit de la consommation animale, et qu'ils ne peuvent retirer des bénéfices que de 10 p. 100 des pommes de terre en entrepôt.

Le gouvernement est prêt à recevoir d'autres propositions quant à l'utilisation de ces

surplus de production. Il va de soi qu'envisager de détruire les pommes de terre alors que les deux tiers de l'humanité manquent de nourriture, est impensable. Il y aurait une solution facile: en vertu du plan Colombo, envoyer aux pays sous-développés ce surplus de production qui servirait à les nourrir. Il semble cependant que, premièrement, dans les pays sous-développés, on n'en mange pas et que, deuxièmement, on n'est ni capable de les faire cuire, ni de les entreposer, ni de les conserver.

Il apparaît que le problème en est un de surplus de production, alors que la province de Québec ne produit que 65 p. 100 de ce qu'elle consomme. Il semble un non-sens qu'il y ait un surplus de production. Il apparaît cependant aussi, par les questions précédentes, qu'il n'y aurait pas un problème strictement d'importation, d'un pays à l'autre, du moins, et que nous exportons deux fois plus aux États-Unis que l'an passé, alors qu'il n'y avait pas ce même surplus. Il semble bien que c'est d'une province à une autre que s'établit un certain dumping.

Cela m'amène à poser trois questions: Premièrement, n'y aurait-il pas nécessité d'une action concertée entre les producteurs des différentes provinces en vue de l'établissement d'un plan conjoint de production de pommes de terre?

Deuxièmement, n'y aurait-il pas lieu, particulièrement dans la province de Québec, de songer à l'établissement éventuel d'usines de transformation sur place du produit et ainsi assurer une consommation accrue, et la conservation également?

Troisièmement, il apparaît que les producteurs sont isolés et que même les coopératives sont isolées; il n'y a pas d'organisme d'ensemble, au niveau de la province, qui permette de conserver cette pomme de terre et de se prévaloir du programme d'aide fédéral.

Alors, je me demande si, au niveau des organismes provinciaux, il n'y aurait pas lieu de songer à la possibilité d'une action d'ensemble, plutôt que particulière, des producteurs ou des coopératives? Ou encore d'une action concertée du gouvernement de la province pour la conservation de ce même produit? On pourrait aussi profiter du programme de subsides du fédéral qui, s'il s'appliquait, serait fort généreux pour les cultivateurs.

M. Sorel: J'ai donné tout à l'heure, peut-être, une réponse à cette question. La situation dans laquelle se trouvent nos cultivateurs est assez difficile. Les producteurs de pommes de terre de la province de Québec ont d'ailleurs fait une demande de plan conjoint. Nous

savons que nous aurons bientôt des ententes interprovinciales et même une entente nationale, et peut-être même internationale.

Quand il y a un encombrement sur le marché, très souvent, ce n'est pas causé par l'excès d'importation, mais c'est par la non-régularité: on importe au mauvais moment. Alors si l'importation était dirigée, soit par des permis ou autres moyens, on importerait au moment où on en a besoin. Au moment où on n'en a pas besoin, c'est inutile d'en importer, si l'on est pour créer un désastre ici. Les pays exportateurs préfèrent venir sur notre marché quand nous maintenons un prix équitable plutôt que de venir quand nous avons un prix dérisoire. Ils seraient plus intéressés.

Les provinces mêmes sont intéressées. Les provinces Maritimes arrivent à vendre des pommes de terre dans la province de Québec et je crois bien qu'elles vont en vendre continuellement parce que leur production dépasse leur consommation. Mais s'il y a de l'ordre et si nous avons un plan conjoint, il y aura des effets interprovinciaux.

Au moment où nos cultivateurs ont 50 p. 100 moins de revenu que les autres producteurs, comment les faire investir dans une coopérative, dans un plan conjoint? Comment les faire investir quand déjà les investissements partiels, je l'admets, ne donnent pas de résultats?

Vous avez le cas des œufs actuellement. C'est un plan provincial, en collaboration très étroite avec la province de l'Ontario. Ils se sont donné des quotas et tout, mais un autre problème est survenu, détruisant tout ce qu'ont fait les cultivateurs. Alors les producteurs de pommes de terre regardent faire les producteurs d'œufs.

Comment les encourager à investir? On ne peut leur demander d'investir dans la coopérative \$400 ou \$500 quand ils ne l'ont pas. Ni leur dire: «Voyez les bons résultats que vous avez avec les œufs actuellement.» Comment les stimuler quand, dans des domaines où ils font des efforts, ils n'ont pas de résultats à cause d'autres facteurs qui ne dépendent nullement des cultivateurs?

• (12.10 p.m.)

Il serait d'ailleurs très heureux que les producteurs d'œufs puissent dire que la production des œufs se porte bien. Or, tel n'est pas le cas. Ils vendent leurs œufs, actuellement, une douzaine de cents meilleur marché qu'il n'en coûte pour les produire. Le producteur qui possède le moins de poules est donc celui qui est le plus chanceux cette année. Moins il en a, mieux il se porte.

M. Gendron: Je m'excuse, mais j'ai soulevé deux autres points. J'ai parlé du plan conjoint

et il me semble qu'il s'agit d'un surplus de production. Il n'y aura pas de solution, à moins qu'on en arrive à un plan conjoint qui groupe les provinces productrices. Il n'y a pas d'erreur là-dessus.

En deuxième lieu, je soulevais le problème de la nécessité d'une politique d'usinage du produit dans la province qui aiderait à prendre avantage de certaines politiques et ensuite à écouler le produit.

De plus, il faudrait qu'il existe une action concertée au niveau de la province. J'ignore si cela pourrait se faire par l'entremise d'un organisme comme le vôtre ou de la Coopérative fédérée ou de la province de Québec elle-même; d'ailleurs, à mon avis, cette action-là aussi, devrait être plus rapide. Ce problème nous est soumis depuis longtemps et aucune entente n'a encore été conclue entre la province de Québec et le gouvernement fédéral.

M. Sorel: Il s'agit d'un problème passager. Il s'agit aussi d'une solution passagère pour des gens qui vont se faire étouffer par un tel problème. Si aucune entente n'a été conclue, ne nous le reprochez pas. Je ne suis pas né ni à Ottawa ni à Québec et je suis partagé entre ces deux gouvernements. Les solutions à long terme, même si on crée une usine de transformation de produits en féculé de maïs, en poudre de pommes de terre et en d'autres choses, ne sont pas les meilleures. Ne comptez pas là-dessus pour faire vivre les cultivateurs. Ils possèdent une telle usine dans les Maritimes. Allez constater ce qui se passe. Cela signifie qu'ils vendent leurs produits à un prix inférieur au coût de production. Trouver un débouché pour vendre à un prix inférieur au coût de production ne constitue pas un avenir merveilleux et ne demandez surtout pas aux cultivateurs de placer de l'argent dans une telle entreprise pour ensuite vendre à perte leur production, à un moment donné. Écoutez, les cultivateurs ont tout de même un certain bon sens et font preuve d'un certain raisonnement.

M. Gendron: A mon avis toute la responsabilité ne devrait pas reposer sur le cultivateur, bien qu'il existe là, tout de même, un problème pour lequel on dépense beaucoup d'argent. Il faut essayer d'y apporter une solution et il me semble que l'on ferait peut-être mieux d'investir de l'argent, ce qui procurerait de l'emploi et fournirait peut-être la possibilité d'écouler les dérivés de la pomme de terre qui ne font pas partie de la catégorie n° 1. On devrait aussi favoriser le développement régionale et également soutenir une industrie régionale.

(Traduction)

Le président: M. Gendron songe probablement à une distillerie de vodka, à une fabri-

que d'amidon ou à quelque chose de ce genre. Est-ce bien cela?

(Texte)

M. Sorel: Une telle entreprise pourrait tomber sous la responsabilité conjointe des gouvernements et des agriculteurs.

(Traduction)

Le président: Vous savez sans doute que les pommes de terre constituent le principal ingrédient de la vodka.

(Texte)

M. Sorel: Il serait certainement souhaitable d'orienter nos recherches de ce côté-là. Cependant, n'oublions pas que cette usine sera établie en vue de la transformation. Il arrivera probablement alors la même chose qu'aux producteurs de lait industriel ou de lait nature, c'est-à-dire lorsque l'acheteur a besoin d'une production, il achète alors le lait industriel en même temps. Si l'usine n'est utilisée qu'à tous les 3 ans, lorsqu'il y a un surplus, comment sera-t-elle rentable? S'il existe un surplus, régulièrement, à tous les 3 ans, l'usine de transformation pourra donc recevoir les surplus. Alors comment l'usine fonctionnera-t-elle?

M. Gendron: Cela revient à dire qu'il faut faire une certaine planification de la production, bien sûr. C'est précisément la question que se pose l'agriculteur, aujourd'hui.

M. Sorel: L'agriculteur l'a prouvé, il est prêt à planifier et à produire—et cela a toujours été dit clairement dans nos mémoires présentés à Ottawa,—selon la capacité de consommation et selon les possibilités d'exportation. Il est prêt à s'imposer des quotas. Il a accepté un tel plan à propos des œufs. Les producteurs ont voté en faveur de cela; ils ont pris la décision eux-mêmes.

M. Gendron: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Monsieur Matte, vous avez la parole.

M. Matte: J'aimerais dire quelques mots pour appuyer M. Côté, qui a même été mon porte-parole et qui est tout de même revenu ici pour exposer vos malaises; vous ne venez pas assez souvent au Comité, j'en conviens. Ne croyez-vous pas qu'il vous serait plus profitable si, en venant exposer vos malaises, vous nous apportiez aussi, comme le disait M. Côté, des éléments de solution à ces problèmes-là, sur lesquels on pourrait travailler. De plus, je ne peux pas concevoir comment il se fait que l'U.C.C., composée de 54,000 membres, n'envoie pas un représentant assister à toutes les séances de ce Comité. Je crois

même qu'on pourrait lui accorder le droit de prendre la parole.

M. Sorel: Aujourd'hui, nous vous sommes reconnaissants de nous avoir fourni l'occasion d'exposer nos problèmes; nous n'avons jamais refusé la chance d'exposer nos problèmes de manière à ce que vous, les législateurs, puissiez les connaître.

M. Kirouac: Je sais mal certains aspects du problème. On semble chercher midi à quatorze heures. En ce qui touche le problème des œufs, on a accompli tout le travail nécessaire; on a organisé un plan provincial conjoint au sujet des œufs. Il existe un *marketing board* pour les œufs en Ontario. Les représentants des deux gouvernements provinciaux se rencontrent, s'entendent, étudient les marchés, font des recherches économiques et tombent d'accord pour établir une certaine classification des produits. De plus, ils s'entendent pour contrôler la production et pour faire face aux exigences de la consommation; à la fin, ils découvrent que leur problème en est un d'importation. Ils viennent ici et ils attendent une réponse. Voilà donc une suggestion que nous avons faite.

Dans le domaine du lait, nous avons fait la même chose. A propos du lait, nous vous répétons que notre problème se situe au niveau de la transformation, au niveau de la caséine. Il existe aussi au niveau de la poudre de rouleau et au niveau du prix des fromages. Il existe à tous les niveaux. On cherche des remèdes avec vous. Eh bien, tonnerre! je pense qu'on a fait pas mal d'efforts. Quant aux autres productions, celle des pommes de terre, celle de la volaille, il faut toujours attendre qu'elles soient bien organisées, parce que le cultivateur nous chasse quand on va lui parler de l'organisation de la production des pommes de terre. Il nous dit: «Si vous désirez organiser la production des pommes de terre comme cela a été fait pour les œufs, laissez-nous tranquilles». Au moins on ne paiera pas! Voilà le problème. Il est très ennuyeux, mais que voulez-vous qu'on y fasse?

M. Côté (Nicolet-Yamaska): Le cultivateur est-il au courant, de certaines choses, du moins je ne l'ai pas lu dans les journaux en ce qui touche au problème des œufs? Dès que le problème s'est présenté, j'ai étudié un peu le sujet et j'en suis arrivé à la conclusion que, depuis 4 ans, le Canada exporte 9 p. 100 de sa production aux États-Unis, en vertu d'une entente qui donne le droit aux États-Unis d'en importer 2 p. 100 et au Canada d'en exporter 9 p. 100. Depuis 4 ans, le Canada exporte 9 p. 100 de sa production d'œufs, sans que les États-Unis aient exporté une partie de leur propre production, car ils n'en ont pas senti le besoin. Cette année, ils nous envoient leur

production. Alors, je suis convaincu qu'il n'est pas normal qu'ils nous envoient leur production. Serait-il donc préférable de dire (je serais prêt à le dire tout de suite) qu'il ne faut plus importer d'œufs des États-Unis? Cependant, si les États-Unis décident que l'année prochaine ou bien durant les 4 prochaines années, le Canada n'exportera pas ses 9 p. 100, alors, le problème avec lequel nous sommes aux prises cette année, est-il plus grave que celui auquel on aurait eu à faire face, si on n'avait pas été capable d'en exporter autant?

M. Kirouac: Il faut examiner les deux aspects du problème en même temps. Qu'est-ce que ça signifie: 9 p. 100 de la production canadienne qui est exportée comparativement à 2 p. 100 de la production américaine qui est importée? Cela veut dire que le 9 p. 100 que nous exportons peut bien ne pas déranger du tout les Américains au niveau des prix.

M. Côté (Nicolet-Yamaska): Précisément.

M. Kirouac: Sachez que 2 p. 100 de la production américaine, cela nous cale complètement durant un an.

M. Côté (Nicolet-Yamaska): En effet.

M. Kirouac: Voilà le problème. Il faut le regarder aussi froidement que ça.

M. Côté (Nicolet-Yamaska): C'est pour cette raison que j'ai essayé de trouver des statistiques. Si on décide de bloquer l'importation américaine d'œufs cette année, et puis, si on n'a plus le droit, par exemple, d'en exporter, la situation s'aggravera peut-être. Il faudrait essayer, je pense, de présenter des suggestions au bureau de l'Aide extérieure afin de savoir s'il est possible de dire aux Américains: «N'envoyez plus d'œufs et nous n'en enverrons plus.»

M. Kirouac: Ou bien, on pourrait prendre leur 2 p. 100, et le mettre sous le contrôle de l'administration des plans conjoints provinciaux. S'il est impossible de consommer tous ces œufs, alors on les lancera dans les assemblées.

(Traduction)

Le président: M. Munro désire faire une observation.

(Texte)

M. Côté (Nicolet-Yamaska): Je ne sais pas s'il serait possible d'écrire dans la revue *La Terre de chez nous*, pour que le cultivateur sache qu'il a bénéficié de cet accord-là pendant quatre ans. Le problème qui nous tombe sur le dos, semble facile à régler, mais il ne l'est pas. On pourrait aussi mentionner autre

chose pour que le cultivateur connaisse les dangers qui le guettent afin qu'il soit encore plus conscient. Quant à moi, je vous l'ai dit tout à l'heure, lorsque je suis arrivé ici, je ne savais pas de quels problèmes je serais saisi et je pensais qu'ils se régleraient facilement. Je mettais toujours la responsabilité des problèmes sur le dos des députés et puis je m'aperçois que je faisais erreur. J'avais tort de penser ainsi.

• (12.20 p.m.)

(Traduction)

M. Munro: Monsieur le président, je suis stupéfait de constater aujourd'hui l'absence évidente de communications dans l'administration. Les remarques de M. Côté m'ont fort intéressé. Le 7 avril, M. Green nous avait dit de même que nous n'avons fait que demander plus d'argent et nous plaindre. A cette réunion, convoquée spécialement pour étudier le sujet de l'industrie laitière, nous lui avons signalé et il a admis, que les cultivateurs laitiers du Canada et la Fédération canadienne de l'agriculture avaient déjà en mai 1966, soit moins d'un an avant la réunion du 7 avril, présenté une documentation considérable sur l'industrie laitière et les contingents. Notre principal sujet de plainte, c'est qu'on n'a fait aucun cas de nos recommandations concrètes. Lorsqu'il reçut le mémoire des cultivateurs laitiers du Canada et de la Fédération canadienne de l'agriculture concernant les contingents et la politique future de l'industrie laitière, on nous fit la promesse que les organisations agricoles seraient consultées à l'avenir au sujet de leurs recommandations. Cependant, il n'y a eu aucune consultation permise avec le ministre et ses principaux collaborateurs en ce qui a trait à ce document.

Le président: Si je me souviens bien, monsieur Munro, lors des longues discussions qui eurent lieu à ce sujet entre les membres du Comité et d'autres personnes avec le ministre, on constata des différences d'opinions dans les mémoires présentés par les diverses organisations agricoles au nom des cultivateurs.

M. Munro: Ceci eut lieu vers le mois de mars, mais je parle maintenant de la réunion du mois d'avril 1967, alors qu'on nous dit que nous n'avons formulé aucune recommandation concrète depuis un an. Au cours du mois de mai précédent, nous avons fait des recommandations concrètes, mais nous n'avons pas obtenu le privilège de les discuter avec le ministre ou ses principaux fonctionnaires.

Le président: Monsieur Asselin, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Asselin (Richmond-Wolfe): Monsieur le président, il se fait tard et je réserverai mes autres questions.

(Texte)

M. Asselin (Richmond-Wolfe): J'aimerais commenter brièvement une série de questions que j'avais posées tantôt, au sujet de la création d'un comité d'étude, destiné à scruter à fond les problèmes en collaboration avec les unions en vue de l'élaboration d'une politique nationale. Cela devrait aussi comprendre des problèmes régionaux parce que, d'après moi, vous mentionnez plutôt des problèmes régionaux.

M. Sorel: Nous sommes prêts à accueillir toutes les suggestions, mais nous demandons qu'il nous soit possible de consulter les autorités gouvernementales et nous voudrions que ces consultations puissent aboutir à quelque chose de concret, afin que des résultats naissent de ces négociations-là. Nous ne demanderions pas mieux que de rencontrer les représentants du peuple, les représentants de nos régions, et ceux du pays, pour toujours faire connaître nos points de vue et nos problèmes de manière à sortir nos cultivateurs de l'ornière où ils se trouvent.

M. Asselin (Richmond-Wolfe): Vous avez rencontré le ministre à plusieurs reprises et ses hauts fonctionnaires, de temps à autre, pour discuter de la politique qu'ils vont établir, n'est-ce pas?

M. Sorel: Nous avons rencontré le ministre à plusieurs reprises. Monsieur Côté semble simplifier le problème des exportations et des importations. J'ai entendu un ministre de l'Agriculture, dans cet édifice, nous dire: «Nous sommes le dindon de la farce dans cette affaire-là». Je vais vous citer l'exemple qu'il a donné: c'est comme quelqu'un qui possède un petit carré de fraises dans son jardin, et conclut une entente avec son voisin qui en possède cinq arpents, à l'effet que, lorsqu'il aura récolté trop de fraises, il lui enverra son surplus et quand l'autre aura récolté trop de fraises, il le lui enverra à son tour. Qui se fait jouer dans ce marché-là? Celui qui possède un petit carré de fraises peut en envoyer peut-être deux casseaux à un moment donné, s'il en a trop. Quant à l'autre individu, son surplus vient de sa grosse production. Il ne ressent pas les effets de ce surplus. Quant à l'individu qui s'engage à acheter le surplus de celui qui en possède quatre arpents, celui-là, il fait face à tout un problème. Il s'agit alors d'un marché de dupes. Mais ce n'est pas nous qui faisons le marché. Alors on veut vous faire constater que c'est un marché de dupes, dans certains domaines. Il s'agit d'un marché de dupes, et nous devons donc tenir compte de notre capacité d'absorption et de la leur.

M. Côté (Nicolet-Yamaska): S'il s'agit d'une telle entente, je vous promets de creuser la question à fond. Cependant, à mon avis, les ententes sont conclues non pas entre deux pays mais entre plusieurs pays, de telle sorte que tel pays peut exporter un certain pourcentage de sa production dans un endroit autre que le pays avec lequel il a conclu un accord bilatéral. Cela se produit dans le cadre même des accords de Genève. Cependant, s'il ne s'agissait que d'un accord bilatéral, je promets d'étudier la question en profondeur.

M. Sorel: C'est un ministre de l'Agriculture qui l'a dit ici, dans le Parlement. Il s'agit d'un marché de dupes.

M. Clermont: Monsieur le président, je n'ai pas manifesté l'intention de poser des questions supplémentaires. D'autres, cependant, ont manifesté une telle intention.

J'aimerais poser une question à M. Munro, au sujet du lait nature. Vos groupes régionaux ou votre groupe régional ont-ils envisagé la possibilité d'adopter le plan que la Colombie-Britannique a élaboré au sujet du lait, i.e. la création d'un syndicat ou d'un *pool*?

Le producteur de lait industriel a-t-il l'avantage de dire: «Aujourd'hui, je veux me faire accepter comme producteur de lait nature,» ou bien, parce qu'il existe un marché plus ou moins fermé, le producteur de lait nature qui s'est fait octroyer un contrat, peut-il prévoir que l'année prochaine, il est possible que la consommation soit augmentée? N'augmentera-t-il pas en conséquence sa production? Est-ce que votre association ou vos associations régionales ont étudié la possibilité d'établir un plan semblable à celui de la Colombie-Britannique, i.e., un plan de *pool*, de syndicat, pour les producteurs de lait? Corrigez-moi, si mes renseignements ne sont pas exacts. J'ai lu un mémoire, à ce sujet, il y a quelques années, présenté par M. Atkinson, qui est un des commissaires de la Commission canadienne du blé, en Ontario, et qui a discuté du plan de la Colombie-Britannique.

(Traduction)

M. Munro: Monsieur le président, nous avons maintenant en Ontario une Commission laitière qui n'est pas complètement organisée et n'a pu encore grouper toutes les opérations; on nous dit que cela ne pourra pas se faire avant le mois de février 1968. Éventuellement, ses opérations ressembleront à plusieurs égards au plan adopté en Colombie-Britannique. Mais quel avantage cela peut-il offrir au cultivateur qui se trouvera en mauvaise posture dans l'intervalle? Les problèmes

actuels du cultivateur relèvent du programme en vigueur en 1966-1967 et en 1967-1968. Il se trouve exclu de ces avantages et n'a pas d'alternative. Afin de pouvoir maintenir son contingent de lait nature, il doit observer les normes de qualité exigées, se soumettre à une inspection rigoureuse et n'offrir en vente qu'un produit de qualité supérieure.

M. Clermont: Mais, monsieur Munro, vous songez à adopter éventuellement un programme semblable à celui de la Colombie-Britannique?

M. Munro: Oh, oui, c'est là notre but à long terme. Je conviens avec M. Powers que l'élément industriel du marché du lait nature doit être l'objet d'une réglementation nationale.

(Texte)

M. Clermont: Monsieur le président, voici ma dernière question supplémentaire. Si les producteurs de lait de l'Ontario envisagent l'établissement d'un tel plan dans un avenir encore indéterminé, nos producteurs du Québec, monsieur Sorel, l'envisagent-ils aussi?

M. Sorel: On établira certainement un jour ou l'autre un *pooling* du lait, mais comme les remèdes de ma mère ne sont peut-être pas bons pour moi, alors, il ne serait peut-être pas bon que le Québec adopte les remèdes de la Colombie-Britannique. Actuellement, il faut voir quel est le pourcentage. Jean-Marc me corrigera si je me trompe. S'agit-il de 20 p. 100? Non. Le pourcentage de lait nature est de 30. Le pourcentage de lait industriel est de 70. Alors, retenez cela d'abord.

M. Clermont: Je connais les chiffres des producteurs de lait nature.

• (12.30 p.m.)

M. Sorel: Si vous faites une mise en commun du lait, il va rester 66 p. 100 du lait qui va tomber avec le 30. Il y aura toujours la partie du 30 p. 100 payée à un prix supérieur, et l'autre à un prix inférieur quand même. Et qu'est-ce que cela va donner de plus au producteur de lait industriel? Il va prendre une petite partie de ce qu'un petit nombre de producteurs peut avoir en surplus. Et cela va lui donner quoi? Peut-être 5c. du 100 livres de lait. Et quand vous retournez sur sa ferme, cela va l'obliger, comme le disait M. Munro, à établir des normes de qualité exigées des producteurs de lait nature. S'il veut avoir le même prix que celui du lait mis en commun, il sera obligé de produire du lait durant douze mois par année, la même quantité (il y est obligé), et ainsi de suite. Pour gagner quoi?

Quand nous aurons, comme en Ontario, 35 à 40 p. 100 de lait nature, peut-être 45 p. 100, à ce moment-là, un réservoir commun donnera peut-être la possibilité, aux producteurs de lait industriel, d'installer des réfrigérateurs, des bouilloires, de faire l'inspection d'animaux, etc. Cela occasionnera des dépenses additionnelles. Mais actuellement, si la situation ne change pas, tout le monde sera pire qu'auparavant.

M. Clermont: Monsieur Sorel, n'avons-nous pas, présentement, soit en Ontario ou au Québec, plusieurs producteurs de lait industriel qui sont aussi bien équipés et qui produisent d'aussi bon lait que les producteurs de lait nature?

M. Sorel: Oui, mais vous n'avez pas ajouté qu'ils produisent régulièrement douze mois par année.

M. Clermont: M. Munro n'a pas répondu à ma question ou à mon commentaire selon lequel, présentement, la corporation, si je peux l'appeler ainsi, des producteurs de lait nature est plus ou moins une corporation fermée, et qu'un bon producteur de lait industriel qui pourrait livrer du lait nature ne peut y entrer. Est-ce vrai ou faux?

M. Sorel: Nous les mettons sur la liste d'attente et à mesure qu'il en disparaît, nous les rayons de la liste. C'est vrai que c'est fermé.

M. Clermont: Merci.

(Traduction)

M. Munro: Monsieur le président, lorsque le nouveau système de vente en commun sera en vigueur, il permettra l'acceptation ordonnée de nouveaux producteurs et le retrait des anciens producteurs qui le désireront et dont le contingent sera transféré à d'autres. Jusqu'à présent, ceci relevait des laiteries, au plus grand désavantage d'un grand nombre de producteurs. Nous voulons que le nouveau système fonctionne impartialement et c'est ce qui est en voie d'accomplissement. Comme je l'ai déjà dit, notre opposition ne vise que la partie industrielle de la production.

(Texte)

M. Clermont: Monsieur Munro, vous avez dit que pour celui qui transforme le lait nature en crème glacée, le surplus de votre lait non employé est très important pour lui. Faites-vous de fortes pressions lorsque vous négociez avec ces transformateurs de lait? Je crois que, dans certains cas, il peut avoir jusqu'à trois contrats additionnels en plus du lait nature.

La pression est-elle très forte sur ces transformateurs de lait afin d'obtenir les meilleurs prix possibles? L'année dernière, les producteurs de lait nature pouvaient bénéficier d'un subside du gouvernement pour, disons, le surplus de 120 p. 100. Étant donné que vous pouviez bénéficier, l'année dernière, d'un tel subside lorsque vous avez négocié les contrats additionnels, y êtes-vous allé à fond, ou vous êtes-vous dit: pourquoi insister puisque, de toute façon, nous obtenons un subside du gouvernement? Je ne dis pas que c'est un fait, je pose la question parce qu'elle m'a été mentionnée par quelqu'un.

(Traduction)

M. Munro: Monsieur le président, le marché de l'industrie de la vente du lait s'étend à toute la province. Les producteurs individuels n'ont aucun moyen d'obtenir un prix plus élevé, mais nos intermédiaires ont constamment augmenté leur prix. Depuis le 1^{er} mai, celui-ci a été porté approximativement de \$3.30 à \$3.54. Les prix du marché ont été l'objet de fluctuations constantes, mais le nôtre est statique depuis trop longtemps; on a parlé de 15 ans, mais je pense que c'est plutôt 20 ans. Il ne faut pas oublier que ce produit est vendu sans égard aux frontières provinciales dans tout le Canada, ce qui est logique. Il nous faut une autorité nationale qui puisse fixer le prix du marché et assurer une certaine concurrence entre les transformateurs qui achètent nos produits

Nous avons besoin d'aide dans la vente de nos produits sur le marché et c'est une chose que le gouvernement peut nous accorder. On a rappelé aujourd'hui ce que la Commission canadienne du blé a accompli pour les cultivateurs de blé et de grain de l'ouest du Canada. Nous voudrions qu'on accordât la même attention à notre propre situation et nous espérons que la création du nouvel Office des produits laitiers, que nous souhaitons, apportera une solution à nos problèmes. Nous avons été profondément troublés par les changements importants apportés à la politique le 1^{er} avril 1967 et qui ont porté atteinte aux intérêts d'un très grand nombre de producteurs.

(Texte)

M. Lefebvre: Êtes-vous d'accord avec cela, monsieur Sorel?

M. Clermont: Je crois que M. Kirouac voulait ajouter quelque chose. Non, il l'a dit. Très bien merci, monsieur.

M. Choquette: J'aimerais vous demander ce qu'il advient du programme, déjà préconisé par l'U.C.C., en vue de distribuer gratuitement du lait dans les écoles? Était-ce une proposition utopique?

(Traduction)

M. Munro: Monsieur le président, à notre connaissance, aucun service du gouvernement n'est intervenu à ce sujet.

(Texte)

M. Sorel: C'est là un problème où les deux gouvernements et les producteurs ont formulé des résolutions pendant une quinzaine d'années. Nous avons demandé pendant une quinzaine d'années, et au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial d'intervenir en vue d'établir un système. Rien n'a été fait ni par l'un ni par l'autre, et nous attendons encore.

M. Kirouac: Il aurait fallu un système aussi complexe que celui-ci, savoir: un système englobant le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial, les commissions scolaires et les associations de producteurs. Alors, avant d'avoir réalisé cela...

M. Choquette: Jusqu'où avez-vous poussé vos démarches? Est-ce que vous avez simplement présenté des résolutions?

M. Kirouac: Non, des études ont été faites par les comités laitiers provinciaux. Au ministère de l'Agriculture, des comités ont siégé pour étudier la question, de même qu'au fédéral, je pense, par l'entremise de la Fédération canadienne des producteurs de lait, en liaison probablement avec un service du ministère fédéral de l'Agriculture. Il reste que, en définitive, il faut quatre corps publics pour trouver l'abc de ce problème.

M. Côté (Nicolet-Yamaska): Y a-t-il un endroit où ça bloque plus qu'à d'autres, soit aux niveaux scolaire, municipal, provincial ou fédéral?

M. Kirouac: Non, je ne pense pas. C'est la coordination qui est difficile.

M. Clermont: Avez-vous pris connaissance, monsieur Kirouac, du bill déposé par notre collègue, M. Honey, au sujet de la distribution du lait dans les écoles? Il s'agit d'un bill privé, présenté par M. Honey?

M. Sorel: Comme nous sommes souvent en voyage et que nous avons beaucoup de travail, nous n'avons pas le temps de lire...

M. Clermont: Peut-être que M. Honey pourrait faire parvenir un exemplaire de son bill aux associations.

(Traduction)

Le président: Monsieur Sorel, si vous ne le savez pas encore, il s'agit probablement d'un rapport erroné des publications agricoles.

(Texte)

M. Sorel: Je dois vous dire que je n'ai pas lu un journal de la journée. J'ai fini de siéger à Québec vers 10 heures, et je suis rentré chez moi à minuit et demi. Ce matin, il me fallait être ici à 9 heures et demie et j'y étais. Alors les journaux, quand ils ne sont pas lus à temps, ils sont empilés. Je ne veux pas mépriser les journaux, monsieur Clermont.

M. Lefebvre: Recevez-vous les procès-verbaux de nos assemblées, monsieur Sorel?

M. Sorel: Oui

(Traduction)

Le président: Un membre du Comité a indiqué qu'il aimerait à poser une question. Mais auparavant, je me permettrai un bref commentaire et je poserai moi-même une question. Après avoir suivi la discussion qui a eu lieu ce matin et, d'après ma propre expérience, je suis fermement convaincu que plusieurs gouvernements provinciaux ont adopté des lois contradictoires. Ces lois peuvent être avantageuses à un groupe de la province intéressée et ne pas l'être à l'égard des groupes des autres provinces qui n'ont pas de lois semblables. Vous demandez l'adoption d'une politique agricole nationale qui serait à l'avantage de tous les producteurs canadiens. Mais avez-vous songé ou êtes-vous prêts à recommander à vos gouvernements provinciaux de reconnaître une plus grande mesure d'autorité au gouvernement fédéral à l'égard d'une politique agricole nationale applicable aux produits qui ne connaissent pas de frontières provinciales, comme on l'a déjà mentionné. Ces produits s'acheminent de plus en plus vers les grands centres métropolitains de Montréal, Toronto, Vancouver, Winnipeg et Edmonton, tandis que l'excédent qui n'est pas utilisé au Canada est exporté à l'étranger.

Seriez-vous disposés à recommander à vos gouvernements provinciaux de céder une partie de l'autorité de leurs organismes de vente au gouvernement fédéral pour que celui-ci puisse instituer une véritable politique agricole nationale? Nous n'aurons jamais une telle politique aussi longtemps qu'il existera des différences de cette nature entre les provinces. A cet égard, quelques provinces ont adopté des lois utiles tandis que d'autres ne l'ont pas fait. Les programmes sont différents. Quelques provinces profitent du programme fédéral tandis que d'autres ne le font pas. Je ne puis voir comment nous pourrions jamais avoir une politique agricole nationale à moins que certaines provinces renoncent à leur esprit de clocher et reconnaissent une plus grande mesure d'autorité au gouvernement fédéral.

M. Miller: Mais le gouvernement central ne devrait-il pas prendre l'initiative?

Le président: C'est juste.

M. Miller: L'été dernier nous avons eu un différend avec le gouvernement de l'Ontario qui a abandonné la partie et nous a dit de nous adresser à Ottawa et qu'il ne voulait pas se mêler de cette affaire.

Le président: Je tentais de démontrer que quelqu'un devrait prendre l'initiative.

M. Miller: C'est ce que je veux dire.

Le président: Chaque fois que le gouvernement fédéral prend une initiative, la même chose ne se produit-elle pas? Nous en avons un parfait exemple dans la question de l'éducation et l'agriculture en est un autre parfait exemple. M. Powers l'a signalé au sujet de la politique nationale des produits laitiers que vous préconisez.

Je ne parle pas seulement des lois relatives à l'industrie laitière. Les associations de prêts pourraient aussi jouer un rôle. Comme vous le savez, il est possible d'emprunter de l'argent dans le Québec à un taux plus avantageux que dans l'Ontario. Vous pouvez être en concurrence sur les marchés de Montréal ou de Toronto. J'essaie de démontrer que les producteurs ne sont pas sur une pied d'égalité à cause des différences dans les lois provinciales et il n'y aura aucune amélioration à cet égard aussi longtemps qu'on ne cédera pas une plus grande mesure d'autorité au gouvernement fédéral. Vos organisations sont-elles disposées à étudier ce problème? Avez-vous discuté cette question avec vos organisations? Êtes-vous disposés à recommander à vos provinces respectives de céder au gouvernement fédéral une partie de leur autorité dans cette sphère?

(Texte)

M. Sorel: Notre Loi des marchés agricoles du Québec confère des pouvoirs d'agir sur les plans conjoints que la Régie des marchés peut transférer à des groupements de producteurs. Le pouvoir d'agir avec d'autres provinces, et même sur le plan national, existe déjà dans notre Loi des marchés agricoles du Québec.

(Traduction)

M. Honey: Monsieur le président, ce n'est que ma grande modestie qui m'a empêché de soulever la question de la distribution du lait dans les écoles que mon collègue, M. Clermont, a mentionnée. Je lui en suis reconnaissant.

Le président: Nous connaissons votre modestie.

M. Honey: Monsieur Sorel, vous avez dit que l'U.C.C. s'est déjà prononcée sur ce point. La Fédération et l'Union l'ont-elles fait également?

M. Sorel: Oui.

M. Honey: Seriez-vous disposés à nous appuyer? Il serait assez exact de dire qu'un tel programme a l'appui général des membres de tous les partis à la Chambre des communes. Il est inclus dans la politique du gouvernement et nous devrions prendre la responsabilité de l'aiguillonner à ce sujet. Ne pourriez-vous pas réexaminer vos résolutions, les mettre à jour, et demander aux organisations agricoles d'insister pour qu'on leur donne suite? Cela nous aiderait.

M. Munro: C'est là une suggestion qui mérite d'être examinée. Je pense que vous aurez cet appui.

M. Honey: Merci beaucoup.

Le président: On a mentionné la dissémination des renseignements par les journaux. M. Munro, au cours de son bref exposé du début, a dit tout le temps qu'il a fallu pour que les producteurs primaires puissent obtenir une modification de la loi sur les faillites en vue de leur propre protection. La publicité donnée à cette question visait surtout les récoltes de fruits et de légumes, mais elle s'applique aussi aux produits laitiers grâce à l'amendement proposé par M. Clermont.

M. Clermont: Le montant en jeu fut porté de \$5,000 à \$7,500 et le délai fut accru de 3 mois à 6 mois. Cela n'eut pas l'heur de plaire aux banquiers.

Le président: Non, les banquiers n'en furent pas très heureux. Mais le journal qui représente principalement les vues de la Fédération agricole de l'Ontario n'a publié à ce sujet qu'un seul article disant qu'à cause de la modification apportée à la loi sur les faillites, à la suite de l'adoption par le Parlement d'un projet de loi présenté par un certain député, les transformateurs pourraient éprouver des difficultés à obtenir des fonds cette année. C'est tout ce que votre journal a trouvé à dire à ce sujet.

M. Munro: Je ne puis vous contredire sur ce point et s'il en est ainsi, nous y verrons certainement. On m'a souvent dit dans les cercles agricoles que l'on apprécie l'intérêt personnel que j'apporte à cette question. Mais nous rectifierons cette erreur.

Le président: Je ne cherche aucunement à m'attribuer un mérite qui revient au gouvernement.

M. Peters a indiqué qu'il désire faire quelques observations.

M. Peters: Monsieur le président, je fais partie du Comité depuis longtemps et j'ai toujours considéré que les comités parlementaires sont des organismes improductifs qui ne font que gaspiller le temps. J'ai été étonné des remarques de certains nouveaux membres, en particulier de ceux du Québec. M. Côté dit qu'il a travaillé pendant longtemps dans l'U.C.C. pour obtenir certaines choses et qu'après être devenu membre du Parlement il a constaté un conflit.

Je n'ai jamais eu une bien bonne opinion du groupe d'étude dont il est question et je me demande si les organisations agricoles insisteront à ce sujet. Le Comité de l'agriculture cherchera certainement à assurer une plus étroite collaboration avec les organisations agricoles relativement aux questions que le groupe d'étude pourrait examiner. Comme on l'a déjà mentionné, notre système veut que les membres du Parlement exercent une partie de leurs fonctions dans les comités, mais ceux-ci ne peuvent être réellement efficaces qu'en allant plus au fond des questions que dans le passé. L'an dernier, le Comité, dans son examen des problèmes agricoles avec la Commission du blé, a été beaucoup plus loin qu'il ne l'avait jamais fait. Ceci pourrait être à notre avantage, car comme M. Côté, je sais que les membres du Parlement n'ont aucun rôle dans l'administration ou dans la politique du gouvernement. Nous n'avons absolument rien à dire jusqu'à ce qu'une mesure législative soit présentée à la Chambre et alors nous sommes en présence d'un fait accompli.

Je me demande si les organisations pourraient tenir compte de ce fait et exercer une plus forte pression sur le Comité. Vu que celui-ci est un organisme sympathique et responsable, il pourrait exercer quelque influence quant aux changements que nous désirons obtenir du Parlement.

M. Howard se trouve semble-t-il dans la même situation. Il fait partie du conseil consultatif qui représente les organisations agricoles et lorsque celles-ci ont à résoudre des problèmes relevant de la politique laitière nationale, par exemple, elles se demandent comment il se fait qu'elle ne donne pas de résultats. Ces organisations pourraient exercer une plus forte pression sur le Comité et lui fournir plus de renseignements. Je pense en ce moment à un point en particulier. Ma famille

s'occupe de l'industrie laitière depuis un grand nombre d'années et mon père a représenté les producteurs de lait de l'Ontario à titre de président de plusieurs organisations. J'ai toujours pensé que la vente en commun du lait s'impose même en Ontario si nous voulons obtenir quelque résultat. Si ceci se fait à l'échelle nationale, il faudra vendre le lait en commun et en améliorer la qualité ainsi que celle de tous les aménagements. En réponse à une question que j'avais posée à ce sujet à la Chambre, le ministre m'a répondu qu'on ne pourrait pas examiner cette question avant au moins huit autres années. Les représentants des cultivateurs pourront bien dire: «L'idée est excellente mais elle ne sera adoptée que pour le passé». Ceci n'est guère utile au Comité s'il désire pousser le gouvernement à agir avant ce délai de huit ans. Monsieur le président, le Comité pourrait vous être utile. Les membres du Parlement fédéral pourront remplir leur mission si vous leur donnez les renseignements voulus. Autrement, la discussion des crédits ne se rapporte qu'à une décision déjà prise, que nous ne pouvons changer et qu'il faut simplement approuver ou rejeter. Avec notre système de gouvernement majoritaire, nous approuvons toujours et nous ne rejetons jamais. Je ne me souviens pas qu'on ait jamais rejeté le budget d'un ministère ou même qu'on l'ait réduit de façon sensible. Il faut tenir compte de ce fait. Si les plus jeunes députés, ceux qui viennent d'arriver à la Chambre se sont rendu compte que les membres du Parlement ne jouent aucun rôle dans la préparation des mesures législatives c'est déjà beau, car ils ont appris quelque chose. Si les représentants des organisations agricoles ont découvert que leurs efforts portent à faux, ils ont aussi appris quelque chose. Il me semble qu'en venant au Comité ils perdent leur temps, à moins qu'ils puissent nous acculer à une situation qui nous obligerait à faire au gouvernement de plus fermes recommandations quant aux mesures à prendre. Autrement, nous nous trouverons dans une situation qui ne nous permettra pas d'exercer la moindre influence sur les mesures législatives.

Je suis membre du Comité depuis dix ans et j'ai constaté qu'à la suite de l'étude que nous avons faite avec la Commission canadienne du blé, les recommandations du Comité ont été plus substantielles que jamais auparavant. Certains d'entre nous surveilleront particulièrement la suite que le gouvernement donnera à ces recommandations. Si les organisations agricoles approuvent nos conclusions, elles devraient aussi les entériner. Je partage l'opinion du président à l'effet

que les publications agricoles représentant les diverses organisations, sans qu'il soit question de la presse en général, n'utilisent pas suffisamment les moyens dont elles disposent pour en tirer tout l'avantage possible. Le bill de M. Honey en offre un exemple spécifique, car lorsque j'étais encore à l'école je me souviens que les syndicats agricoles discutaient déjà la question du lait et je n'ai jamais constaté d'efforts concertés pour obtenir le résultat désiré, c'est pourquoi je fais cet appel. M. Côté m'a fait une excellente impression car, étant un nouveau député, il constate qu'il ne peut faire les choses qu'il se proposait et que sa responsabilité s'est trouvée modifiée du fait qu'il est devenu membre du Parlement.

(Texte)

M. Côté (Nicolet-Yamaska): Excusez-moi, monsieur le président.

• (12.54 p.m.)

(Traduction)

M. Peters: Je viens de mentionner que c'est une bonne chose. Il a aussi fait une déclaration très importante en disant qu'il n'a pas de parti pris sur certaines questions et on pourrait dire la même chose de tous les membres du Comité. Lorsqu'une proposition est utile et d'application pratique, le Comité se prononce en faveur de son adoption par le gouvernement. Je ne pense pas que la politique de parti ait rien à y voir. Le Comité peut formuler des recommandations qui ne sont pas du domaine politique. Si les organisations agricoles font pression sur le Comité et lui fournissent les renseignements voulus, elles s'apercevront qu'il est possible de modifier le rôle des membres en particulier et du Comité, peut-être même de renforcer nos relations avec le gouvernement à notre titre de citoyens privés.

M. Asselin (Richmond-Wolfe): C'est là un beau discours, monsieur le président, mais il ne représente que l'opinion d'un seul membre qui, en disant qu'un député n'exerce aucune influence, se contredit en ajoutant que le Comité peut faire des recommandations au gouvernement. J'ai réussi personnellement, comme plusieurs autres députés à ma connaissance, à négocier avec le gouvernement et à le convaincre de modifier sa manière de voir.

M. Choquette: Il parlait des membres de l'opposition.

M. Asselin (Richmond-Wolfe): Je voulais signaler que cela représente simplement l'opinion d'un seul membre.

M. Peters: Pour mettre les choses au point...

(Texte)

M. Choquette: Je vais essayer de corriger l'impression que ce député-là vous donne. Quand vous, les membres de l'U.C.C., avez décidé de nous rencontrer dans chacun de nos comtés, vous pouvez être certains que nous avons exercé des pressions terribles auprès du gouvernement et que le ministre des Finances a nécessairement infléchi sa politique, ce qui ne serait pas arrivé, sans les pressions constantes et insistantes de tous les députés, qui se sont abstenus d'être des partisans. Il est donc injuste de dire que les députés n'exercent pas une influence précise à certains moments.

(Traduction)

M. Peters: Monsieur le président, je fais appel au règlement car je ne veux pas être mal compris. Je n'ai pas dit que les députés n'ont individuellement aucune influence auprès du gouvernement. Ils peuvent obtenir certains résultats. Je voulais dire que les problèmes...

(Texte)

M. Gauthier: Ils ne savent pas ce qui se passe, ils ne le savent vraiment pas. Ils ne connaissent pas la politique du Parlement.

(Traduction)

M. Peters: ...que les cultivateurs signalent au Parlement pourraient être mieux résolus collectivement par le Comité, vu que les membres de celui-ci lui reconnaissent maintenant un rôle qu'il n'avait pas autrefois. Je pense que tout membre qui n'est pas de cet avis...

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Peters: Ceci ne représente pas uniquement l'opinion d'un seul membre.

M. Choquette: Soyez bref. Serait-il possible de proposer...

Le président: Un moment, s'il vous plaît. On pourrait discuter pendant des heures le rôle que les membres peuvent jouer individuellement. Nous sommes tous d'accord avec le plus grande partie des remarques de M. Peters, mais il se contredit jusqu'à un certain point lorsqu'il prétend que nous n'avons aucun pouvoir et ajoute qu'il aimerait à recevoir des recommandations que nous pourrions en-

tériner. Nous admettons tous que les efforts collectifs du Comité peuvent aboutir à des résultats.

Les membres du Parlement constituent un groupe de gens intelligents et nous sommes disposés à recevoir toutes les propositions intelligentes et raisonnables. Nous sommes prêts à les étudier et à les remanier pour le bien général. Le gouvernement fédéral est un monstre dont les rouages fonctionnent bien lentement et si personne ne met l'épaule à la roue, ils ne fonctionneront pas du tout. Je pense que c'est là ce que M. Peters voulait dire. Nous pouvons obtenir des résultats.

Avant de conclure mes remarques, je vous rappellerai que c'est notre dernière réunion avant l'ajournement pour les vacances d'été et que le Comité reprendra l'examen des crédits de l'agriculture à l'automne à la suite d'une entente entre tous les partis de la Chambre. En attendant, veuillez vous procurer des exemplaires du budget et l'étudier chacun de votre côté. Vous nous présenterez toutes les suggestions que vous jugerez utiles lorsque nous reviendrons en septembre, comme je l'espère. Si le Comité le juge à propos, il vous demandera de revenir et de lui expliquer vos suggestions concernant ces crédits.

Notre réunion aura été utile car elle nous a permis de mieux nous connaître. Je vous remercie d'être venus. La séance a été longue, l'une des plus longues que nous ayons eues jusqu'à présent. Mais M. Powers a quelque chose à dire.

M. Powers: Je serai bref.

(Traduction)

Le président: S'agit-il d'un appel au règlement?

(Texte)

M. Côté (Nicolet-Yamaska): J'en appelle au Règlement, monsieur le président. Puisque les délibérations du Comité de l'agriculture sont enregistrées et que l'on a peut-être mal interprété mes paroles, je ne voudrais pas que mes

paroles demeurent mal interprétées. Je n'ai pas voulu dire que je ne pouvais pas jouer un certain rôle au Parlement ou que j'étais déçu du rôle que je pouvais y jouer. Quant aux problèmes que je croyais faciles à solutionner, ils ne l'étaient vraiment pas, et en les réglant, on créait d'autres problèmes. C'est ce que j'ai voulu dire.

(Traduction)

Le président: Très bien. Monsieur Powers, veuillez continuer.

M. Powers: Monsieur le président et mesieurs, je tiens à vous remercier de nous avoir reçus ce matin. Cette réunion aura été utile. Toutefois, chacune des réunions auxquelles j'ai assisté m'a laissé un sentiment de frustration. Nous sommes tous des gens très occupés et nous essayons de régler un trop grand nombre de questions à une même séance et en peu de temps. Pour faire suite à l'observation de M. Peters qui nous demande de fournir tous les renseignements possibles au Comité, nous pourrions le faire selon nos divers points de vue. A l'avenir, en plus des séances consacrées aux discussions d'ordre général, si vous désirez que les représentants des organisations agricoles viennent discuter avec vous des sujets particuliers, nous serons heureux de le faire. Qu'il s'agisse de l'Office des produits laitiers, ou de l'industrie laitière ou d'autres questions spécifiques, nous pourrions procéder directement à leur examen. Je me sens frustré, parce que nous discutons le sujet en général sans en étudier aucun aspect à fond. Nous avons parlé des œufs, des légumes et de l'industrie laitière, mais il n'y a aucun doute, à mon avis, qu'un grand nombre de points particuliers auraient dû être discutés et que nous n'avons pas eu le temps d'aborder. Toutefois, la réunion aura été utile et je vous remercie au nom des organisations agricoles de l'Ontario et du Québec. J'ajouterai en leur nom que nous sommes toujours à votre service chaque fois que nous pouvons vous être utiles.

ΓΕΩΡΓΙΟΣ ΚΑΛΛΙΜΟΝΙΔΗΣ
Le Vice-roi de la Syrie

Secrétaire d'Etat

Traduit en russe de la Traduction Générale

Comité

Impression de la Reine. Le prix varie selon le
des séries complètes en approchant celles de

Le prix est de broches des exemplaires en

français ou une traduction française de l'anglais.

La présente édition contient les délibérations en

ΛΕΓΒΑΝΧ ΕΙΣ ΤΕΜΟΙΧΙΝΑΓΕΣ
ΚΑΥΒΟΚΛ ΟΦΦΙΣΙΕΓ ΔΕΣ ΡΥΟΣΕΣ

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale,
Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

